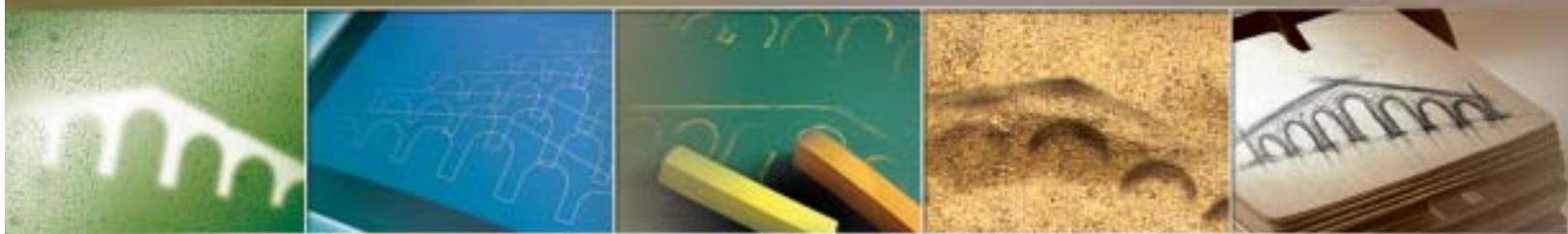


RAPPORT SUR L'EXERCICE



2002



PÔLE VERRE



PÔLE MATÉRIAUX
HAUTE PERFORMANCE



PÔLE HABITAT



DÉVELOPPEMENT
DURABLE



SAINT-GOBAIN EN 2002



Saint-Gobain s'est développé au fil du temps et dans ses diverses composantes en tant qu'acteur majeur des révolutions industrielles successives. Ses caractéristiques actuelles résultent d'une profonde mutation de ses activités et de ses structures, intervenue à partir des années 1990.

Saint-Gobain se définit aujourd'hui comme un producteur de matériaux à forts contenus technologiques et comme un prestataire de services associés à ces matériaux.

Chiffre d'affaires	30 274 millions d'€
Résultat net	1 040 millions d'€
Effectifs	172 357 personnes

MESSAGE DU PRÉSIDENT



EN 2002, SAINT-GOBAIN A CONFIRMÉ SA SOLIDITÉ DANS UNE CONJONCTURE MONDIALE DÉGRADÉE

Dans un environnement économique peu porteur tant en Europe qu'aux États-Unis et dans un contexte d'évolution défavorable des taux de change (Réal brésilien et Dollar américain), le Groupe Saint-Gobain a amélioré ses performances opérationnelles et renforcé sa structure financière.

De bons résultats en matière d'exploitation

Malgré le recul des marchés liés à l'investissement industriel, le chiffre d'affaires à données comparables a crû cette année de 1,2%. Cette progression a été obtenue grâce à une bonne tenue des prix des métiers du pôle Habitat et à une croissance des volumes soutenue dans les métiers du pôle Verre.

L'adaptation des coûts des sociétés industrielles au ralentissement de la conjoncture, notamment par un nouvel effort de réorganisation dans le pôle Matériaux Haute Performance, a permis de maintenir le résultat d'exploitation des branches industrielles à 10,6% du chiffre d'affaires. La Branche Distribution Bâtiment a accru sa rentabilité qui passe de 4,5 à 4,9% de son chiffre d'affaires, après l'intégration l'an passé de l'activité Distribution de la Canalisation.

La résistance dont le Groupe avait fait montre l'an passé confirme la robustesse de son modèle de développement qui allie la solidité de ses métiers historiques et le potentiel des métiers de la Distribution et des Matériaux Haute Performance.

Une consolidation de la structure financière

Les bons résultats opérationnels et la maîtrise des investissements, stables à 4,7 % du chiffre d'affaires, ont permis de dégager un autofinancement libre de 1,24 milliard d'euros. L'importance de cet autofinancement libre et l'action vigoureuse menée pour réduire le besoin en fonds de roulement d'exploitation – passé de 68 à 59 jours –, expliquent l'accélération de la réduction de la dette du Groupe de 7,8 à 7 milliards d'euros à fin 2002.

Cette consolidation de la structure financière ne s'est pas faite au détriment des investissements financiers, orientés vers des acquisitions de proximité dans la Distribution Bâtiment et dans les Céramiques & Plastiques, ainsi que vers le développement géographique des métiers historiques. Par ailleurs, le Groupe a racheté en début d'année les intérêts minoritaires du groupe Lapeyre.

Après l'augmentation des litiges liés à l'amiante aux États-Unis en 2001, une dotation aux provisions de 100 M€ avant impôts a été enregistrée au titre de l'exercice 2002. 2002 n'a pas été marqué par une augmentation significative du nombre de nouveaux litiges. Certaines évolutions favorables du cadre juridique, tant au niveau fédéral qu'au niveau des États, pourraient intervenir en 2003.

Au total, la bonne tenue des performances industrielles et la réduction des frais financiers ont permis d'atteindre un résultat net hors plus-values de cession de 1 051 millions d'euros conforme à l'objectif de stabilité que s'était fixé le Groupe, en dépit de la charge de dotation aux provisions pour les litiges amiante.

Ces performances, Saint-Gobain les a réalisées grâce à l'engagement continu de l'ensemble de ses employés et à la confiance de ses clients. L'année 2003 a commencé dans un contexte d'incertitude. Toutefois, Saint-Gobain, grâce à la diversité de ses métiers et à la forte internationalisation de ses implantations, reste bien placé pour faire preuve, à nouveau, de sa solidité.

Jean-Louis BEFFA
Président-Directeur Général

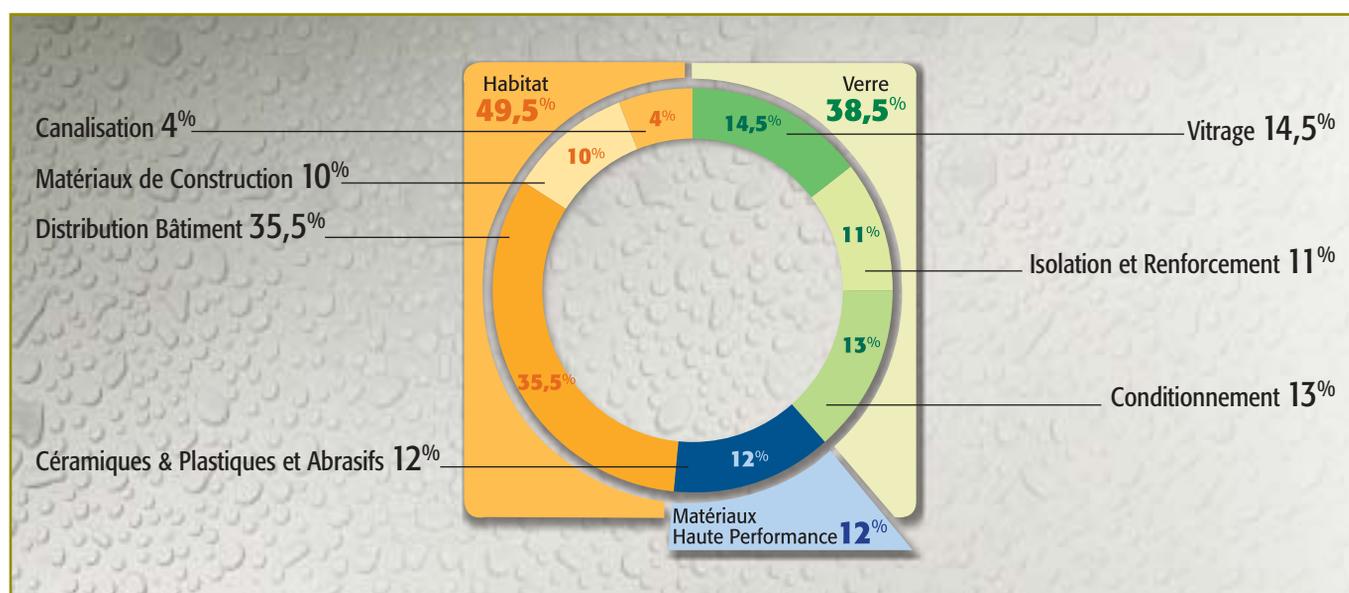
CHIFFRES CLÉS

RÉPARTITION DES VENTES PAR PÔLE ET PAR BRANCHE

Le pôle **Verre** est celui qui a affiché sur l'ensemble de l'année la plus forte croissance à structure et taux de change comparable, grâce à un bon niveau d'activité, en volumes, de l'ensemble de ses composantes.

Les **Matériaux Haute Performance** à l'inverse, ont subi un ralentissement sévère de leurs ventes au premier semestre, le deuxième semestre marquant un nouveau recul, quoique plus modéré.

Le pôle **Habitat** a réalisé une croissance légèrement supérieure à la moyenne du Groupe, grâce à la très bonne tenue du marché de la Construction aux États-Unis pour la Branche Matériaux de Construction et au développement de la Branche Distribution Bâtiment, tant par croissance interne que par acquisitions de proximité.



(en millions d'euros)	2002	2001	2000	1999	1998
Chiffre d'affaires	30 274	30 390	28 815	22 952	17 821
Résultat d'exploitation	2 582	2 681	2 693	2 314	1 776
Résultat net du Groupe	1 074	1 174	1 642	1 389	1 182
Résultat net	1 040	1 134	1 517	1 226	1 097
Bénéfice net par action (en €)*	3,05	3,33	4,45	3,51	3,04
Résultat net hors plus-values	1 051	1 057	1 026	883	790
Bénéfice net par action, hors plus-values (en €)*	3,08	3,10	3,01	2,53	2,19
Dividende net (en €)*	1,13	1,125	1,075	0,90	0,80
Cours (+ haut, en €)*	49,05	45,00	48,93	47,48	45,62
Cours (+ bas, en €)*	18,57	32,05	29,13	25,78	24,93

(*) Chiffres ajustés, après division par quatre du nominal de l'action le 27 juin 2002.

RAPPORT SUR L'EXERCICE 2002

Le présent Document de référence a été déposé auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 1^{er} avril 2003, conformément au règlement n° 98-01. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse.

SOMMAIRE

I - SAINT-GOBAIN EN 2002	4
Saint-Gobain aujourd'hui	4
Les métiers de Saint-Gobain	7
Activités par pôle et par Branche	7
Recherche : des produits innovants pour les métiers traditionnels et les nouveaux marchés	21
II - DÉVELOPPEMENT DURABLE	23
III - RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR L'EXERCICE 2002	47
Conjoncture et marchés	47
Des résultats 2002 résistants et conformes à l'objectif	49
Les perspectives du Groupe en 2003	51
Pôle Verre	52
Pôle Matériaux Haute Performance	57
Pôle Habitat	60
IV - BOURSE	65
V - ACTIONNARIAT, CONSEIL D'ADMINISTRATION, DIRECTION DU GROUPE	69
VI - FACTEURS DE RISQUES	83
VII - COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE	89
VIII - COMPTES DE LA COMPAGNIE (SOCIÉTÉ MÈRE)	130
IX - RENSEIGNEMENTS SUR LES FILIALES	153
X - RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES	171

I - SAINT-GOBAIN EN 2002

SAINT-GOBAIN AUJOURD'HUI

Riche d'une longue histoire, qui débute en France en 1665 avec la création de la Manufacture Royale des Glaces de Miroirs, le Groupe Saint-Gobain s'est développé au fil du temps et dans ses diverses composantes en tant qu'acteur majeur des révolutions industrielles successives. Ses caractéristiques actuelles résultent d'une profonde mutation de ses activités et de ses structures, intervenue à partir des années 1990, lesquelles ont été consacrées à un mouvement fondamental de réorientation stratégique.

Saint-Gobain se définit désormais comme un producteur de matériaux à forts contenus technologiques et comme un prestataire de services associés à ces matériaux. Sa mission est double : produire et distribuer les meilleurs matériaux ; croître durablement à partir de positions de leader.

UN GROUPE REMODELÉ

Les grandes étapes de cette évolution, caractéristiques d'un modèle propre de développement, ont été, outre la cession d'anciens métiers comme le Papier-Bois en 1994 :

- l'acquisition de Norton en 1990 ;
- l'acquisition du groupe Poliet en 1996 ;
- une évolution des métiers fondateurs vers l'aval, en même temps que leur développement géographique dans les pays en forte croissance.

Ces différents mouvements ont conduit ainsi à explorer de nouveaux vecteurs de croissance. L'acquisition de Norton a signifié l'entrée dans des métiers orientés vers une plus forte innovation technologique, tout comme celle de Poliet a renouvelé les approches en termes de commercialisation et de services. L'évolution vers l'aval des divers métiers producteurs de biens intermédiaires a permis également une extension de la chaîne de valeur vers le client final.

Cette stratégie a été développée sur la base d'objectifs-clés pour le Groupe : un potentiel de croissance plus fort ; un accroissement de la rentabilité et de l'autofinancement libres ; des résultats plus réguliers. Les effets de cette transformation se lisent dans le positionnement respectif des métiers actuels, organisés en trois pôles : Verre, Matériaux Haute Performance, Habitat. Saint-Gobain bénéficie d'abord de l'assise solide de ses métiers historiques (Vitrage, Conditionnement, Isolation, Canalisation, Matériaux de Construction). Chacun dans leur pôle de rattachement respectif, ces métiers ont des atouts communs : *leadership* mondial ou européen ; savoir-faire technologique en constant renouvellement ; forte génération d'autofinancement libre ; potentiel de progrès importants dans les pays en fort développement, essentiellement les pays émergents.

Les métiers à forte croissance intrinsèque (Distribution Bâtiment, Céramiques et Composites, Abrasifs, Renforcement), partagent eux des atouts virtuels majeurs : une plus forte croissance interne en moyenne ; une moindre intensité capitalistique ; de nombreuses opportunités de croissance sur des marchés fragmentés, permettant de créer des positions de *leader*. Ces métiers ont participé pour

une bonne part à la transformation de Saint-Gobain : 75% du capital investi en acquisitions depuis 1996 leur a été consacré. En 2002, ils ont représenté 52% du chiffre d'affaires du Groupe, contre 25% cinq ans plus tôt. Tous métiers confondus, la croissance des ventes s'est traduite, au total, par un doublement de la taille du Groupe lors des six dernières années. Le rôle des plus importantes opérations de croissance externe (1996-2000) est marquant dans cette évolution : 30% de croissance pour la Distribution, avec notamment les acquisitions de Jewson et Graham (Grande-Bretagne) et Raab Karcher (Allemagne) ; croissance de près de 50% dans les Plastiques Haute Performance et de 20% dans les tissus de verre pour renforcement des matériaux.

Dans le même laps de temps, l'internationalisation du Groupe, déjà fort avancée en Europe et en Amérique Latine, s'en est trouvée amplifiée et accélérée. La progression de sa présence en Amérique du Nord, en Europe Centrale et en Asie a été marquée. La part de cette dernière zone va particulièrement croissant.

Ce développement géographique a concerné toutes les branches ou métiers : Vitrage (Asie, Europe Centrale), Isolation (Europe Centrale), Renforcement (Asie, Europe Centrale), Conditionnement (Amérique du Nord et du Sud), Céramiques et Abrasifs (ensemble des continents), Canalisation (Europe, Chine, Afrique du Sud), Matériaux de Construction (Amérique du Sud). La Distribution Bâtiment, initialement limitée à la France, détient désormais la position de *leader** européen et développe de bonnes positions en Amérique du Sud.

Les métiers historiques ont, pour leur part, doublé leur chiffre d'affaires en pays émergents de 1995 à 2001.

Cet important remodelage du contenu et des frontières du Groupe lui a donc donné une solidité indéniable pour faire face à des phases de conjoncture défavorables ou des situations d'environnement économique difficiles.

* Sources : Saint-Gobain

UNE STRATÉGIE À L'ÉPREUVE DES FAITS

Ayant organisé son portefeuille d'activités autour de pôles cohérents, le Groupe met en œuvre depuis plusieurs années une stratégie constante qui vise plusieurs objectifs, subordonnés à celui, plus général, de recherche d'une croissance sûre et rentable : conforter sa première place dans l'ensemble des métiers ; renforcer ses compétences technologiques et commerciales ; diminuer fortement son exposition à la cyclicité des marchés et sa vulnérabilité aux aléas conjoncturels. C'est sur la base de ces concepts qu'est appliqué le modèle de développement de Saint-Gobain, qui a permis l'obtention de résultats très significatifs en 2002.

Cette stratégie de Saint-Gobain se décline de façon complémentaire pour chacun des trois piliers qui soutiennent l'ensemble des métiers : métiers historiques, secteur des Céramiques et composites, Distribution Bâtiment. La stratégie appliquée aux *métiers historiques* vise d'abord à la concentration des investissements de capacité en pays émergents tout en modernisant les outils existant en Europe de l'Ouest et aux États-Unis, ensuite à la saturation de l'ensemble de ces capacités de production et, enfin, à l'amélioration continue de la productivité et de la technologie de ces secteurs. Les objectifs visés sont, en corollaire, la poursuite de la maîtrise des capitaux investis et l'accroissement de l'autofinancement libre, dont le niveau élevé est caractéristique de ces métiers. Les faits confortent par ailleurs cette politique. De 1995 à 2002, le taux de croissance moyen du chiffre d'affaires des métiers historiques en pays émergents (9% du chiffre d'affaires total de 2002) a été de 10% l'an. 18% des investissements du Groupe ont été consacrés à cette politique.

La crise conjoncturelle qui a affecté en 2001 et 2002 les Céramiques et composites n'a pas signifié pour autant une remise en cause du modèle stratégique de ce secteur. Il s'agit en effet de métiers de spécialités dont, même en période de crise, le niveau de prix se révèle résistant. Le positionnement sur les spécialités reste donc un axe fondamental en anticipant,

dans la mesure du possible, sur les besoins des clients, au prix d'une recherche avancée efficace. Des opportunités de consolidation de ces marchés très fragmentés demeurent, à la condition d'optimiser la localisation des diverses implantations industrielles. De même, une adaptation rapide aux ralentissements d'activité qui touchent ces secteurs suppose un effort sur les coûts de production et ceux des investissements, tout comme de privilégier des choix de capacité sur des territoires où la croissance reste importante. La Chine en est un bon exemple. A ces conditions, peuvent être maintenus des objectifs majeurs pour ces métiers : une croissance interne forte - de l'ordre de 5% par an - à moyen terme ; une rentabilité des capitaux investis maintenue à un taux élevé.

Le modèle de développement de la *Distribution Bâtiment* tend vers trois directions : l'innovation service et marketing, la croissance géographique et les opportunités de consolidation du marché par des acquisitions de proximité. L'innovation a fait ainsi naître de nouveaux concepts de magasins, tels La Plateforme, de nouveaux partenariats fournisseurs, une politique de marques propres. La croissance géographique recoupe pour partie les possibilités d'acquisitions de proximité. Celles-ci ne se limitent pas en effet à la France. Elles existent aussi en Angleterre, pour Jewson, en Allemagne pour Raab Karcher, sans compter les pays émergents, demandeurs de nouveaux formats. Le concept de La Plateforme participe également au programme d'internationalisation, par transpositions successives, effectives, déjà, dans sept pays. Une réalisation est en cours au Mexique, qui pourrait être suivie d'une autre au Brésil, où Telhanorte figure déjà en bonne place. A ce secteur Distribution est donc dévolu l'apport d'une croissance interne forte et régulière, dans un système de moindre intensité capitalistique que les autres activités du Groupe. Cette capacité de développement a été illustrée par une nouvelle progression de 12,7% du résultat d'exploitation de 2002.

Plus généralement, pour l'ensemble du Groupe, cette stratégie ménage depuis plusieurs années un bon équilibre entre risques et opportunités. Depuis 1994, la marge d'exploitation des sociétés industrielles s'est maintenue à un niveau supérieur à 10% du chiffre d'affaires, alors que le PIB pour l'ensemble des pays de l'OCDE subissait des variations d'une grande amplitude, avec une chute sévère en 2001 et 2002. De ce fait, dans un environnement de l'année 2002 pourtant difficile, Saint-Gobain a pu confirmer sa capacité à dégager une croissance interne (1,2% à structure et taux de change comparables) supérieure à celle du PIB et ce malgré le recul des activités liées aux marchés industriels et à l'investissement. La conjugaison de l'augmentation des prix de vente et de la réduction des coûts a permis cette bonne performance.

En outre, la structure financière du Groupe a été renforcée, avec une accélération de la baisse de son endettement.

En 2002 comme en 2001, le modèle de développement de Saint-Gobain a donc prouvé sa solidité, ses vertus de résistance aux cycles. En présence d'une conjoncture encore incertaine et de nouvelles contraintes, liées en particulier aux litiges relatifs à l'amiante dont il est fait état plus loin, le Groupe maintient sa stratégie industrielle de priorité à la croissance interne, assortie d'une sélectivité accrue des acquisitions, dont le montant global sera réduit. La solidité financière sera également encore renforcée, avec un objectif de nouvelle réduction du ratio d'endettement d'ici à 2005.

PRINCIPALES DONNÉES CONSOLIDÉES SUR DIX ANS

(en millions d'euros)	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996	1995	1994	1993
Chiffre d'affaires	30 274	30 390	28 815	22 952	17 821	16 324	13 931	10 719	11 357	10 906
Résultat brut d'exploitation	7 604	7 698	8 146	6 851	4 573	4 118	3 374	2 664	2 697	2 322
Résultat d'exploitation	2 582	2 681	2 693	2 314	1 776	1 593	1 434	1 187	1 112	759
Résultat courant	1 848	1 988	1 947	1 821	1 393	1 220	1 124	1 070	808	261
Résultat net du Groupe	1 074	1 174	1 642	1 389	1 182	970	767	716	724	196
Résultat net	1 040	1 134	1 517	1 226	1 097	858	659	642	553	200
Bénéfice net par action (en €)	12,20* 3,05**	13,30	17,80	14,05	12,15	9,62	7,61	7,69	6,81	2,76
Résultat net hors plus-values	1 051	1 057	1 026	883	790	656	636	613	413	104
Bénéfice net par action, hors plus-values (en €)	12,32* 3,08**	12,40	12,04	10,12	8,75	7,35	7,34	7,34	5,09	1,43
Autofinancement	2 673	2 733	2 643	2 360	1 912	1 693	1 628	1 404	1 237	971
Investissements industriels	1 431	1 430	1 722	1 712	1 288	1 353	1 169	852	576	643
Investissements totaux ⁽¹⁾	2 061	2 246	4 694	3 479	3 019	2 447	3 034	1 448	997	1 042
Capitaux propres	11 542	12 348	11 724	11 151	9 924	9 959	9 082	7 017	6 422	5 417
Endettement net	7 012	7 792	8 217	6 306	3 885	2 668	2 249	600	383	2 295
Actif immobilisé	18 840	19 678	19 530	16 909	14 033	13 139	12 103	8 463	7 661	8 245
Fonds de roulement	3 951	3 075	3 222	2 612	1 838	2 262	1 757	2 499	2 990	2 103
Personnel (au 31 décembre)	172 357	173 329	171 125	164 698	117 287	107 968	111 701	89 852	80 909	92 348

(*) Avant (***) après division par quatre du nominal de l'action le 27 juin 2002.

(1) Investissements industriels et investissements en titres, hors rachats d'actions propres.

LES MÉTIERS DE SAINT-GOBAIN

Le redéploiement des activités de Saint-Gobain a généré la constitution progressive de trois pôles regroupant chacun plusieurs branches, au sein desquelles s'exerce la gestion opérationnelle des métiers. Saint-Gobain est en première position mondiale ou européenne dans chacun de ses trois pôles. Chaque pôle contient des métiers à forte croissance et est doté de la capacité à saisir des opportunités de développement.

Le **pôle Verre** regroupe le Vitrage, l'Isolation et le Renforcement, le Conditionnement. La complémentarité cumulée de ces différents *leader* de métiers fait de Saint-Gobain le **premier verrier mondial**, aucun de ses concurrents n'exerçant l'ensemble des métiers verriers. Les activités du pôle s'exercent sur la base de solides positions géographiques en Europe, Amérique du Nord et Amérique Latine et de nouvelles positions en Asie. Ses marchés finals sont la construction neuve, la rénovation, l'automobile, l'équipement industriel et des ménages, ainsi que l'emballage. Deux axes, les produits nouveaux à forte valeur ajoutée, grâce aux technologies spécifiques à Saint-Gobain, et les pays émergents, offrent de nombreuses opportunités de croissance.

Les **Matériaux Haute Performance** rassemblent les Céramiques & Plastiques Haute Performance, ainsi que les Abrasifs. Le pôle est **numéro un mondial pour les Abrasifs** et pour les applications thermiques et mécaniques des Céramiques. Avec l'acquisition de Furon

en 1999, il est également devenu depuis cette date le **numéro un des Plastiques à Haute Performance**. Au total, ces activités représentent des implantations géographiques équilibrées entre Europe, Amérique et Asie. Elles sont innovatrices, souvent dans des métiers de niches, avec une forte dynamique de développement.

Le **pôle Habitat** réunit les Matériaux de Construction, la Distribution Bâtiment et la Canalisation. Cette dernière Branche est le **premier équipementier mondial** de canalisations en fonte ductile pour la distribution de l'eau. Les Matériaux de Construction sont *co-leader* mondial pour les produits de revêtement et de façades et les toitures, et sont en tête en Europe pour les mortiers industriels. La Distribution Bâtiment a rang de premier européen pour la distribution professionnelle des matériaux de construction, depuis l'achat de Meyer International (Grande-Bretagne) et Raab Karcher (Allemagne). Avec des implantations industrielles en Europe, Amérique Latine, Asie et en Afrique du Sud, la Canalisation a également une activité très internationale grâce à la Grande Exportation.

La configuration de Saint-Gobain a donc été optimisée pour l'application d'une stratégie mondiale de tous les métiers. Son mouvement vers l'aval, chapitre le plus récent de sa mutation, permet, outre de profiter des vertus d'un secteur moins cyclique, de mieux connaître les tendances de la consommation et la demande du client final.

ACTIVITÉS PAR BRANCHE ET PAR PÔLE

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	2002	2001 <i>pro forma</i>	2001	2000 <i>pro forma</i>	2000
Vitrage	4 423	4 478	4 478	4 167	4 167
Isolation et Renforcement	3 329	3 274	3 274	3 254	3 254
Conditionnement	4 076	4 070	4 070	3 906	3 906
(Ventes internes)	(10)	(9)	(9)	(10)	(10)
Verre	11 818	11 813	11 813	11 317	11 317
Céramiques & Plastiques et Abrasifs	3 637	4 018	4 018	4 095	4 095
Essilor	-	-	-	978	978
(Ventes internes)	-	-	-	-	-
Matériaux Haute Performance	3 637	4 018	4 018	5 073	5 073
Matériaux de Construction	3 074	3 184	3 184	3 067	3 067
Distribution Bâtiment	10 953	10 521	10 061	8 383	7 929
Canalisation	1 344	1 397	1 782	1 392	1 778
(Ventes internes)	(269)	(278)	(203)	(246)	(178)
Habitat	15 102	14 824	14 824	12 596	12 596
(Ventes internes)	(283)	(265)	(265)	(171)	(171)
TOTAL	30 274	30 390	30 390	28 815	28 815

Années 2001 et 2000 *pro forma*, après transfert au 1^{er} janvier 2002 des activités de Distribution de la Branche Canalisation à la Branche Distribution Bâtiment.

VERRE

VITRAGE

ISOLATION ET RENFORCEMENT

CONDITIONNEMENT

Le pôle Verre regroupe des compétences développées de longue date par le Groupe : Vitrage, Isolation et Renforcement, Conditionnement.

L'ensemble de ces activités représentent 38,5% du chiffre d'affaires du Groupe. Chacune d'entre elles détient de fortes positions de *leadership* au plan mondial ou européen. Seul verrier à exercer la totalité des métiers de ce pôle, Saint-Gobain se situe ainsi globalement au rang de premier verrier mondial.

Les différents produits fabriqués et vendus par le pôle verrier s'adressent à de grands marchés finals : construction, rénovation, automobile et transports, équipements industriels et des ménages, emballage.

De forte intensité capitalistique, les métiers verriers créent en retour un autofinancement libre important qui fait d'eux un gros contributeur pour celui du Groupe. Les investissements industriels sont, par nature, élevés dans ce secteur. Ils ont toutefois été réduits depuis deux années, après achèvement, particulièrement dans le Vitrage et le Renforcement, d'importants programmes dans les pays émergents. Ces pays restent néanmoins des zones prioritaires d'investissements de capacité.

Par ailleurs, la croissance interne des différents métiers du pôle repose sur la maîtrise des technologies propres au Groupe et sur une politique active de produits nouveaux.

VITRAGE

Métiers et produits	Principales utilisations	Principaux concurrents	Position compétitive*
> Produits de base Verre plat	> Verres clairs et teintés, verres à couches	> Pilkington (Grande-Bretagne) > Asahi (Japon)	
> Transformation et distribution Bâtiment	> Construction, bâtiment, aménagements intérieurs, industrie du meuble	> Guardian (États-Unis) > P.P.G. (États-Unis)	> <i>Leader</i> en Europe et parmi les trois premiers <i>leader</i> mondiaux pour le bâtiment et l'automobile
> Verre automobile	> Produits transparents et de sécurité pour l'automobile, verres de remplacement Aéronautique et Transports		
> Spécialités	> Verres anti-feu, verres de protection nucléaire, aéronautique et transports, optique industrielle, électroménager, réfrigération commerciale	> Schott (Allemagne)	

ISOLATION ET RENFORCEMENT

Métiers et produits	Principales utilisations	Principaux concurrents	Position compétitive*
> Laine de Verre > Laine de Roche > Plafonds acoustiques > Mousses isolantes	> Isolation thermique et acoustique des bâtiments, installations techniques (laine, roche, mousse) Culture hors-sol (roche)	> Owens Corning (États-Unis) > Johns-Manville (États-Unis) > Rockwool (Danemark) > Pfeleiderer (Allemagne) > Knauf (États-Unis, Europe) > Armstrong (États-Unis)	> Isolation : <i>leader</i> mondial
> Fils de verre (TD, TPA, Tx,...)	> Automobile, transports, construction, biens d'équipement et de loisirs, industrie électrique et électronique	> Owens Corning (États-Unis) > P.P.G. (États-Unis) > Johns-Manville (États-Unis) > Nippon Electric Glass (Japon)	> Renforcement : <i>leader</i> mondial
> Transformation (grilles et tissus de verre, de carbone, de polyester, de Kevlar®)	> Bâtiment, matériaux industriels, composites techniques	> Nitto-Boseki (Japon)	> <i>Leader</i> pour les grilles d'isolation externe des bâtiments

CONDITIONNEMENT

Métiers et produits	Principales utilisations	Principaux concurrents	Position compétitive*
> Bouteilles et pots	> Emballage alimentaire (produits alimentaires, vin, bière, soft drinks, huiles, sauces)	> Owens Illinois (États-Unis) > Vitro (Mexique) > Consumers (États-Unis/Canada) > P.L.M. (Suède)	> <i>Co-leader</i> mondial > N° 1 en Europe pour l'ensemble des métiers réunis
> Flaconnage	> Marchés de la parfumerie, de la pharmacie et du médical	> B.S.N Glass Pack (France-Allemagne) > Pochet (France) > Bormioli (Italie) > Gerresheim (Allemagne) > Wheaton (États-Unis)	> <i>Leader</i> mondial
> Pompes en plastique	> Produits d'entretien d'hygiène et de beauté > Parfumerie - Pharmacie	> OI, Indesco, Aptar (États-Unis) > Aptar (États-Unis), Rexam (Grande-Bretagne)	> <i>Leader</i> mondial > Acteur de premier plan

* Sources : Saint-Gobain

VITRAGE

La Branche Vitrage produit, transforme et commercialise des produits verriers pour deux marchés principaux : le Bâtiment et l'Automobile. Son activité se répartit en quatre grands métiers : fabrication de verre plat, transformation et distribution du verre pour le bâtiment, vitrages pour l'automobile, et spécialités (verre pour l'électroménager, vitrages anti-feu, verres de protection nucléaire, verres électroniques).

La fabrication de verre plat se fait dans de grandes unités industrielles, sur un outil spécifique - *le float*. Sur ces lignes sont élaborés différents types de vitrages : verres clairs, teintés... Des verres à couches, obtenus par le dépôt de couches spécifiques ou d'oxydes métalliques, sont également fabriqués dans ces unités. Ils sont notamment utilisés pour l'isolation thermique et le contrôle solaire. Présente industriellement dans 33 pays, la Branche Vitrage possède 29 unités de fabrication de verre plat - dont 11 en participation.

Les deux tiers du verre produit sur ces lignes industrielles ne sont pas vendus en l'état mais transformés, notamment pour le marché du bâtiment. L'activité « Transformation Bâtiment » de la Branche s'exerce à travers un réseau de sociétés de transformation et de distribution. Elle couvre un vaste champ d'applications : façades, grands projets architecturaux, équipements urbains, menuiseries industrielles, meubles, éléments de salles de bains, verre de décoration intérieure. Toutes ces applications sont porteuses de fortes innovations comme les verres bas-émissifs, les verres électrochromes ou électro-commandés, les verres anti-effraction.

La Branche se définit également comme équipementier Automobile. Elle livre à ses clients, les grands constructeurs européens et mondiaux, des pare-brise, des glaces latérales, des lunettes arrière, des toits de verre, des modules prémontés. Trempés, feuilletés, teintés, ou revêtus de couches hautes performances selon leur usage, les



Edificio las Flores à Mexico : plus de 13 000 m² de vitrage sérigraphié.

vitrages pour l'automobile sont des produits complexes à fort contenu technologique. En rapide évolution, ces produits répondent aux besoins croissants de sécurité et de confort des usagers (vision, isolation thermique et acoustique). La Branche Vitrage produit également des vitrages pour l'Aéronautique et les Transports.

Autour de la notion de Spécialités, sont regroupées aussi différentes sociétés ayant des compétences spécifiques sur des marchés comme l'électroménager (Euroveder, Eurokera), les vitrages anti-feu (Saint-Gobain Vetrotech International), l'optique industrielle, ou encore la réfrigération commerciale. Sous le nom de Saint-Gobain Display Glass, la Branche s'est également engagée dans la production et la commercialisation de produits verriers destinés à l'industrie de l'affichage électronique.

Pour répondre avec efficacité aux besoins de ces différents marchés, la Branche Vitrage a adopté une organisation adaptée à leurs spécificités :

- Saint-Gobain Glass pour les verres de base ;
- Les Vitrages de Saint-Gobain pour la transformation et la distribution du verre pour le Bâtiment ;
- Saint-Gobain Sekurit International pour les marchés de l'Automobile et des Transports ;
- Les Spécialités.

La Branche mène, année après année, un développement international soutenu. Présente depuis longtemps sur tous les marchés verriers en Europe occidentale, elle s'est implantée ensuite en Amérique du Sud (Brésil, Argentine, Chili), à l'Est de l'Europe, au Mexique, en Corée et plus récemment en Chine et en Inde. Par ailleurs, des bureaux commerciaux, implantés notamment au Japon et aux États-Unis, permettent une commercialisation croissante de l'ensemble de la gamme de produits sur ces marchés.

ISOLATION ET RENFORCEMENT

Issue, à l'origine, du développement des techniques verrières et spécialiste de l'Isolation depuis 1936, la Branche Isolation a ses activités réparties entre la laine de verre (procédé TEL), la laine de roche, les plafonds et les mousses (activité de distribution en partenariat avec les grands producteurs chimiques).

Les produits isolants sont commercialisés sous formes de panneaux, rouleaux ou coquilles. Ils sont principalement destinés au marché du bâtiment : isolation de toits, des murs, des sols pour réduire la consommation d'énergie, les nuisances sonores et maximiser le confort. Dans beaucoup de pays, le développement de normes

réglementaires dans la construction concernant l'isolation thermique et acoustique est une base solide pour le développement de la Branche Isolation.



Outre ces usages pour la construction neuve et la rénovation, une partie des ventes couvre le domaine de l'isolation technique des installations industrielles les plus complexes, aussi bien que des marchés spécifiques comme la culture hors sol.

En Europe la Branche isole une maison sur trois, une sur cinq aux États-Unis. Elle est présente sur tous les continents, soit comme producteur, soit à travers ses licenciés. La Branche Isolation est ainsi *leader** mondial en laines minérales, avec une marque internationale, ISOVER, une puissance industrielle complétée par de nombreux accords de licences.

L'offre s'oriente vers la fourniture de systèmes complexes et de plus en plus performants, en valorisant une expertise reconnue en acoustique. Dans ce domaine, le développement dans les systèmes de plafonds tient ses promesses, autour des marques Ecophon, Eurocoustic et APS.

La politique de la Branche vise à s'organiser autours de régions favorisant les synergies industrielles et commerciales entre les pays. Son objectif est de maintenir sa grande réactivité vis-à-vis des besoins des marchés. Son taux de croissance est appelé à rester régulier dans ses divers secteurs d'activité.

Dans les pays industrialisés où son *leadership* est historique, la Branche développe systématiquement une recherche de nouveaux systèmes à forte valeur ajoutée, et dans les pays émergents, où le besoin grandissant de confort se conjugue avec des conditions climatiques intéressantes, les équipes nationales ISOVER développent avec succès une pénétration systématique pour atteindre partout des positions fortes.

* Sources : Saint-Gobain

Le potentiel de la nouvelle usine russe s'inscrit tout à fait dans cet axe.

La stratégie globale de la Branche s'articule ainsi autour de plusieurs axes : consolidation de sa position de *leader* dans les solutions d'isolation (thermique, acoustique et protection feu) ; accélération de son avance en matière de laine de verre, cœur de son marché. Avec une stratégie de marque mondiale, Isover, la valeur ajoutée apportée par la Branche incorpore une gamme de services techniques, logistiques et commerciaux, pour des applications spécifiques utilisant toutes les ressources rentables des nouvelles technologies.

La *Branche Renforcement* est présente industriellement dans dix-neuf pays. Au delà de sa base européenne, sa stratégie est aujourd'hui de développer dans certains de ces pays des plate-formes de production à bas coûts, rassemblant ses deux métiers : celui de filateur et celui de transformateur. Le premier est son métier d'origine, la production de fil de verre. Elle est entrée dans le second, la transformation des fils, en 1998. Cette activité aval a un potentiel de développement rapide ; son chiffre d'affaires représente aujourd'hui la moitié du chiffre d'affaires réalisé dans les renforts (amont).

L'activité de filateur, qui regroupe, sous l'identité « Saint-Gobain Vetrotex », une division Renforcement organisée par zone géographique (*Reinforcements Europe & North America, Reinforcements South America, Reinforcements Asia Pacific*), et une division spécialisée dans la production de fils Textiles avec une couverture mondiale, livre à ses clients, transformateurs ou mouleurs, le fil de verre destiné à la production de matériaux composites. Les principaux marchés servis sont l'automobile et les transports (éléments de carrosserie, pièces d'habitacle ou de moteur) ; les marchés de la construction ; les loisirs (sport, marine...), et aussi l'industrie électrique et électronique, l'aéronautique civile et militaire.



Tissu multiaxial BTI® permettant la livraison et la monte rapide de passerelles en composite.

L'activité Transformation est concentrée au sein de la division « *Saint-Gobain Technical Fabrics* » pour les grilles et tissus de verre qui sont destinés à trois types de marchés : la construction, les matériaux industriels et les composites techniques. Cette activité moins capitalistique que l'activité de filateur résiste mieux aux variations de la conjoncture économique. Elle constitue un deuxième cœur de métier autour des sociétés Saint-Gobain Technical Fabrics Canada et Saint-Gobain BayForm Canada, Saint-Gobain Technical Fabrics America, Saint-Gobain Bayform America, Saint-Gobain BTI US, Saint-Gobain Technical Fabrics S.A. de C.V. au Mexique, Saint-Gobain Technical Fabrics UK et Saint-Gobain BTI UK, Saint-Gobain Vertex en République Tchèque, Saint-Gobain Syncoglas en Belgique, Saint-Gobain Tevesa et Saint-Gobain Icasa en Espagne, Saint-Gobain LMC en Italie. Par ailleurs, une entité « *Glass Mat* », concentrée sur la fabrication de voile pour les marchés de la construction et de l'infrastructure, regroupe des unités implantées en Europe et aux États-Unis.

Sur le total de ses deux activités, la Branche Renforcement réalise aujourd'hui environ 49% de son chiffre d'affaires en Europe (Ouest et Est), 41% en Amérique (Nord et Sud), 10% en Asie.

Dans un environnement qui se durcit, la Branche Renforcement s'est fixée comme principaux axes de travail :

- la poursuite de l'expansion en aval, à la fois géographique et à travers des niches et les semi-composites ;
- le développement des plate-formes de production rassemblant tous ses métiers sur un même site dans des pays à faibles coûts de main-d'œuvre ;
- une progression dans la distribution ;
- la poursuite des progrès dans la gestion des hommes, l'innovation et les coûts.

CONDITIONNEMENT

La Branche Conditionnement est un acteur mondial majeur dans les trois principaux métiers industriels qu'elle exerce :

- la fabrication et la vente de bouteilles et pots en verre pour l'emballage de boissons et produits alimentaires ;
- la fabrication et la vente de flacons en verre pour la parfumerie et la pharmacie ;
- les pompes distributrices à haute performance en plastique destinées aux produits liquides de beauté, de santé et d'entretien.

Pour répondre à la diversité de la demande de ses clients de bouteilles et pots qui peuvent être locaux ou multinationaux, la Branche a des usines de production en Europe (France, Allemagne, Italie, Espagne, Portugal), aux États-Unis, en Amérique de sud (Brésil, Argentine) et en Chine.

* Sources : Saint-Gobain



Pompe SDS 40 de Saint-Gobain Calmar, destinée aux produits de jardinage.

Dans le secteur alimentaire, la Branche est présente sur la totalité des segments concernés : vins « tranquilles », champagnes et mousseux, bière, alcools, apéritifs, jus de fruits, *soft drinks*, eaux minérales, huiles, *baby food*, solubles, yaourts, desserts etc. Ses capacités de création de modèle, la flexibilité de son outil industriel et la proximité géographique de ses usines lui permettent d'occuper la position de *leader* en Europe et de n° 2 aux États-Unis*.

Le secteur Flaconnage sert les marchés de la parfumerie et de la pharmacie, marchés mondiaux eux aussi, à partir de ses usines européennes, nord américaines et sud américaines. La Branche est *leader** mondial en parfumerie et en pharmacie et se distingue par sa capacité de création, la variété de types de verre offerts et par une standardisation au niveau mondial des procédés de fabrication et des normes de qualité.

L'activité de pompes en plastique est également mondiale, tant sur le plan des produits que des centres de production installés en Europe, États-Unis, Amérique Latine et Chine. La Branche se distingue également dans ce domaine par son niveau de qualité, la performance des produits et une standardisation au niveau mondial des procédés de production et des normes de qualité.

Dans toutes ses activités d'emballage, la Branche a une stratégie de valorisation des produits de ses clients, qui passe par une adaptation attentive et flexible à leurs besoins et souhaits spécifiques et un haut niveau de service et de qualité.

MATÉRIAUX HAUTE PERFORMANCE

CÉRAMIQUES & PLASTIQUES

ABRASIFS

Le pôle Matériaux Haute Performance est constitué des activités Céramiques & Plastiques Haute Performance et Abrasifs, acquis avec le groupe Norton en 1990 et réunis aux activités Céramiques et Réfractaires de Saint-Gobain. Il s'est accru lors des années récentes de diverses acquisitions dans le domaine des Plastiques.

Couvrant des marchés finals très variés, le pôle comprend des métiers à forte croissance potentielle, comme les Plastiques Haute Performance, en croissance régulière et soutenue pour les marchés de «niches» et les produits de spécialité à forte valeur ajoutée.

Exposées à une concurrence diversifiée et très segmentée, les activités du pôle bénéficient d'une présence mondiale équilibrée entre l'Amérique du Nord, l'Europe, l'Amérique Latine et l'Asie quand bien même elles peuvent se trouver exposées à des variations, parfois sévères, de cycles conjoncturels. L'intensité capitalistique de ces activités étant relativement plus faible que d'autres, le potentiel de rentabilité des capitaux engagés est élevé.

CÉRAMIQUES & PLASTIQUES			
Métiers et produits	Principales utilisations	Principaux concurrents	Position compétitive*
> Céramiques Industrielles	> Réfractaires pour les fours de verrerie, céramique, métallurgie et énergie. Grains et poudres céramiques pour l'industrie abrasive, réfractaire, céramique et diverses autres applications industrielles. Produits catalytiques pour la pétrochimie.	> Cookson (Grande-Bretagne) > Morgan Crucible (Grande-Bretagne) > Washington Mills (États-Unis) > RHI (Autriche)	> <i>Leader</i> mondial pour les applications thermiques et mécaniques
> Céramiques de Spécialité (y.c. Cristaux)	> Équipements et composants pour la fabrication des semi-conducteurs. Céramiques fines et céramiques structurales pour l'électroménager, l'automobile, l'aéronautique, l'aérospatiale, les télécommunications, le nucléaire, le pétrole, la pétrochimie.	> Kyocera (Japon) > Toshiba Ceramics (Japon) > Asahi (Japon) > Coorstek (États-Unis) > Ceramtech (Allemagne) > NGK (Japon)	> N° 2 mondial pour les Céramiques de Spécialité
> Plastiques Haute Performance	> Systèmes pour fluides. Paliers et joints. Films et tissus avancés. Élastomères de spécialité.	> Entegris (États-Unis) > Smiths Group (Grande-Bretagne) > DuPont (États-Unis) > 3M (États-Unis)	> N° 1 ou N° 2 mondial dans chacun des métiers Plastiques Haute Performance
ABRASIFS			
Métiers et produits	Principales utilisations	Principaux concurrents	Position compétitive
> Meules	> Dégrossissage, rectifications, affûtage des matériaux et outils : aéronautique, automobile, transformation des métaux, sidérurgie, roulement,	> Milacron (États-Unis) > Carbo plc (Grande-Bretagne) > Noritake (Japon) > Tyrolit (Autriche)	> <i>Leader</i> mondial pour l'ensemble des métiers
> Meules Mince	> Tronçonnage et ébarbage, transformation de métaux, maintenance, énergie, sidérurgie, construction et bricolage.	> SAIT (Italie, États-Unis) > Tyrolit (Autriche) > Comet (Slovénie)	
> Abrasifs appliqués	> Traitement de surfaces, ponçage : aéronautique, automobile, ameublement, machines portatives, sidérurgie, bijouterie, horlogerie, biomédical.	> 3 M (États-Unis) > Hermes (Allemagne) > Klingspor (Allemagne) > SIA (Suisse)	
> Super-abrasifs	> Travaux de précision : aéronautique, automobile, roulements, outils coupants, électronique, matériaux composites. Verre. Matériaux de construction et travail de la pierre.	> Asahi (Japon) > Diamant Boart (Belgique) > Noritake (Japon) > Wendt Boart (Belgique)	

* Sources : Saint-Gobain

CÉRAMIQUES & PLASTIQUES

Après une décennie d'acquisitions importantes, la Branche s'est organisée en 2002 en complémentarité avec la Branche Abrasifs au sein du pôle Matériaux Haute Performance, cette complémentarité ayant pour objectif de renforcer les synergies entre les différentes activités.

Quatre domaines caractérisent ainsi aujourd'hui la Branche Céramiques & Plastiques : les grains et les poudres, les produits en céramiques, les plastiques de haute performance et les cristaux et détecteurs dont le potentiel de développement nécessite une organisation propre. Cette organisation s'est bâtie autour des activités traditionnelles Céramiques et Réfractaires de Saint-Gobain, des métiers de Norton acquis en 1990, de ceux de Furon acquis en 1999, et de ceux de Chemfab, Holz et Magic acquis en 2000. L'année 2002 n'a connu aucune acquisition majeure.

A travers ces activités mondiales, la Branche réalise 35% de ses ventes en Europe, 56% en Amérique du Nord, 4% en Amérique du Sud et 5% en Asie-Pacifique.

L'activité grains et poudres céramiques (pour les abrasifs, réfractaires, céramiques, et produits destinés aux supports de catalyse dans l'industrie pétrochimique) a renforcé son programme de compétitivité, notamment par des implantations dans les pays à bas coûts de production.

Les produits en céramique (fabrication de matériaux et pièces mettant en œuvre les propriétés thermomécaniques des céramiques traditionnelles et des céramiques avancées, à savoir la résistance aux très hautes températures, à l'abrasion et à la corrosion) ont connu une année de stagnation dans les réfractaires et les céramiques électrofondues, due notamment à la réduction des programmes de réparation de fours verriers après deux années de fortes commandes. Le marché des semi-conducteurs n'a montré quant à lui aucun signe de reprise en 2002.



Voûte en matériaux électrofondus, conçue pour un four verrier.

L'activité Plastiques Haute Performance (transformation des polymères et élastomères techniques parmi lesquels les fluoropolymères, les silicones et les thermoplastiques, répondant à de fortes exigences, de pureté, résistance à la corrosion, températures élevées et formage de précision) se situe sur des marchés à forte croissance et rentables. Son portefeuille d'activités s'organise autour de quatre grandes familles : les Films et Tissus Avancés (films, rubans adhésifs et tissus spéciaux pour applications aéronautiques, électriques, architecturales et de protection) ; les Systèmes pour Fluides (tuyaux, raccords, tubes pour l'industrie, l'automobile, l'agro-alimentaire, la pharmacie, la chimie, les semi-conducteurs) ; les Technologies de Paliers et Joints (paliers et joints autolubrifiants pour l'automobile, l'électroménager, la machine-outil, l'aéronautique, et pièces composites pour l'aéronautique) ; les Elastomères de Spécialité (mousses flexibles pour étanchéité, anti-vibration pour l'automobile, l'industrie et le bâtiment).

L'activité cristaux et détecteurs (à destination du médical, nucléaire, sécurité, pétrole et pétrochimie) s'est structurée tout au long de 2002 pour répondre au fort potentiel de croissance de ces marchés.

Après dix années d'acquisitions, la croissance interne est ainsi aujourd'hui au cœur des métiers de la Branche.

Après avoir mené en 2002 les opérations nécessaires de restructurations et d'intégration afin de poursuivre son effort en terme de recherche de compétitivité, la Branche doit d'une part renforcer ses implantations dans les pays à bas coûts de production, et d'autre part faire porter son effort sur des programmes de recherche et développement plus en adéquation avec la nature de ses métiers.

ABRASIFS

Au global, la stratégie de la Branche s'appuie sur le développement de la croissance interne, la recherche d'une position de numéro 1 ou numéro 2 dans 80% de ses activités, le renforcement de sa présence asiatique, notamment dans le cadre de l'accompagnement des grands clients. Enfin, les synergies opérationnelles doivent être valorisées tout en optimisant la rotation des actifs.

Entrée dans le Groupe en 1990 avec l'acquisition de Norton, l'activité Abrasifs a réussi à se positionner en *leader** mondial grâce à sa croissance interne et à une politique active d'acquisitions au fil des années, tant en Europe qu'aux États-Unis.

Le portefeuille de produits ainsi constitué confère à la Branche un positionnement unique qui lui permet d'offrir à ses clients des solutions complètes d'abrasion. Dégrossissage, finition d'états de surface, polissage, tronçonnage, rectification : à chaque étape du processus, la Branche Abrasifs apporte une solution en termes de produits et d'expertise.

Elle est en effet le seul fabricant qui produise à l'échelle mondiale tous les types d'abrasifs en utilisant des grains minéraux tels que l'oxyde d'aluminium, le carbure de silicium, ou bien du diamant.

- Les meules sont constituées de grains abrasifs, naturels ou synthétiques, qui sont agglomérés à l'aide de liants organiques ou vitreux. La taille des meules varie considérablement depuis les petites meules montées sur tige pour la joaillerie, jusqu'à des meules de

12 tonnes pour le dépulpage du bois dans l'industrie papetière. Répondant à des besoins particuliers des clients industriels, les produits sont en général définis sur mesure. Dans un environnement concurrentiel encore fragmenté, cette activité a une position de *leader* mondial.

- Les meules minces sont des abrasifs agglomérés dont la structure est renforcée par une grille de fibre de verre. Pour ces produits plus standards que les meules, la longueur des séries permet une automatisation poussée des processus de production. Les marchés servis sont aussi bien des activités industrielles que des activités liées au bâtiment et au bricolage. Ce métier possède une nette position de *leadership* mondial.

- Les abrasifs appliqués sont produits à partir de grains abrasifs collés sur des supports papiers, toiles, fibres ou synthétiques. Les rouleaux ainsi produits sont ensuite découpés en bandes, disques, feuilles. Les applications concernées vont du polissage de pales de turbines de réacteurs, jusqu'au polissage de précision pour la finition d'états de surface, aussi bien chez des clients industriels que dans le bricolage. La taille des produits va de pastilles de quelques millimètres, à des bandes de plusieurs mètres de large utilisées dans le polissage de panneaux de bois.

- Les super-abrasifs sont des meules ou des outils confectionnés à partir de diamant ou de nitrure de bore cubique en utilisant des liants à base de résine ou de métal. Ces meules sont utilisées dans des applications sur matériaux durs ou friables. D'une longueur de vie supérieure à celle des meules conventionnelles, leur précision peut, dans certaines applications électroniques, s'approcher du nanomètre. Les super-abrasifs sont utilisés dans la plupart des industries (automobile, aéronautique,...), ainsi que dans le secteur de la construction.

La Branche possède des unités de production dans une trentaine de pays avec une présence significative en Asie et en Amérique du sud, en dehors de ses implantations traditionnelles en Europe et aux États-Unis. Elle sert des clients présents dans la plupart des pays du monde. La diversité des marchés et la multiplicité des gammes font que les produits sont soit vendus en direct aux clients industriels, pour les solutions sur mesure, soit vendus via des distributeurs pour les particuliers et petites entreprises. Par ailleurs, la Branche poursuit une politique soutenue d'investissements dans les technologies de l'information afin d'améliorer son service aux clients.



Meules minces produites dans la seconde usine d'abrasifs à Shanghai.

* Sources : Saint-Gobain

HABITAT

DISTRIBUTION
BÂTIMENT

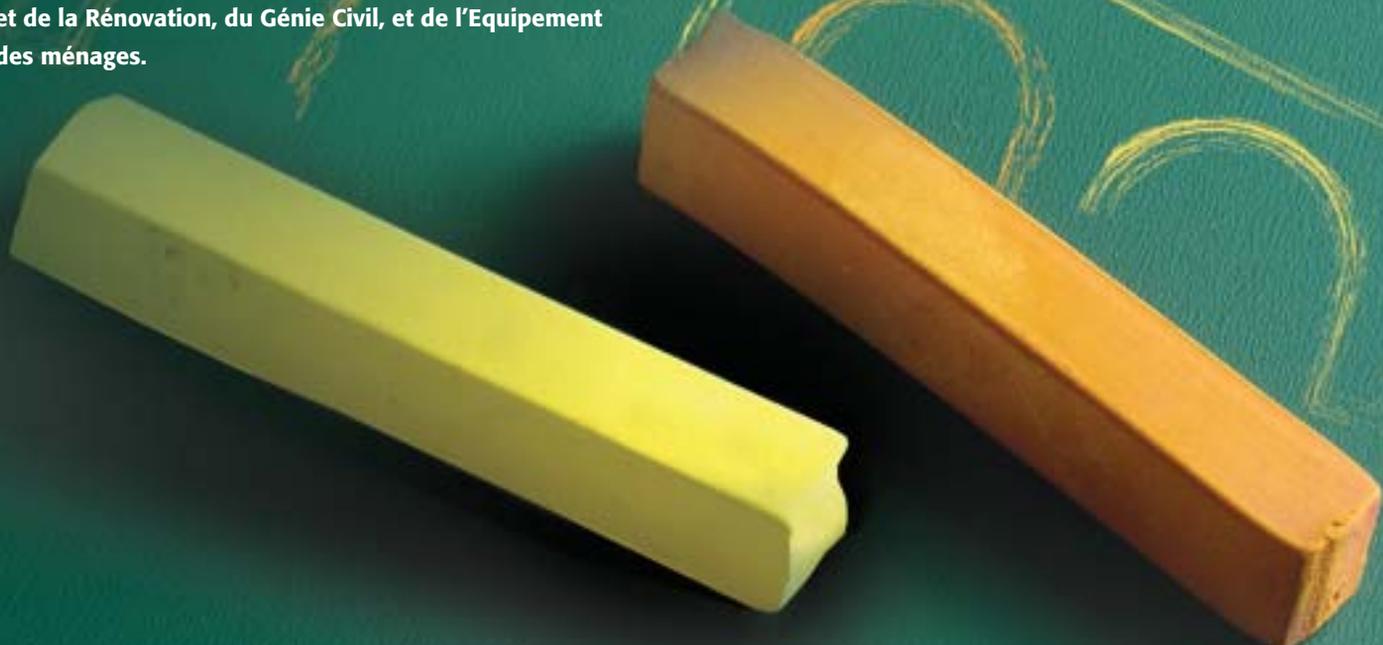
MATÉRIAUX
DE CONSTRUCTION

CANALISATION

Le pôle Habitat, issu en grande partie de l'acquisition du groupe Poliet en 1996, comprend une activité industrielle de fabrication de Matériaux de Construction qui regroupe, depuis 1997, les métiers de Poliet et de Saint-Gobain. Elle couvre une large gamme de solutions adaptées aux demandes des constructeurs de bâtiments individuels ou industriels. S'y ajoute la Distribution Bâtiment qui correspond aux diverses activités françaises et internationales de distribution de matériaux de construction.

Au 1^{er} janvier 2002, les activités de distribution des systèmes de Canalisation qui relevaient auparavant de la Branche du même nom, lui ont été rattachées. La Branche Canalisation fait, quant à elle, partie des métiers fondateurs du Groupe. Elle se définit et se positionne comme un producteur-équipementier spécialisé pour les marchés du cycle de l'eau. L'ensemble Habitat couvre ainsi les marchés de la Construction et de la Rénovation, du Génie Civil, et de l'Équipement des ménages.

Les différents métiers du pôle partagent plusieurs traits communs, autour d'une volonté forte et marquée du Groupe de se développer dans le domaine de la distribution. Elle souligne, au profit de tous les métiers de Saint-Gobain, l'importance du marketing, des services et de la logistique. Positionnée sur des métiers régionaux, l'activité Habitat a, pour ce qui concerne le Bâtiment, une croissance supérieure à celle de la moyenne du Groupe, une cyclicité faible grâce au poids de la Rénovation et des besoins en investissements modérés. Les opportunités de croissance, tant interne qu'externe, sont nombreuses, avec un potentiel important de développement à l'international pour les métiers des Matériaux ou de la Distribution, tout comme pour celui de la Canalisation sur des territoires nouveaux en pays émergents.



DISTRIBUTION BÂTIMENT			
Métiers et produits	Principales utilisations	Principaux concurrents	Position compétitive*
<ul style="list-style-type: none"> > Distribution de matériaux de construction pour le neuf et la rénovation > Menuiseries industrielles 	<ul style="list-style-type: none"> > Marché du bâtiment individuel et collectif Équipement de la maison : cuisines, menuiseries, salles de bain, chauffage 	<ul style="list-style-type: none"> > Wolsley (Grande-Bretagne / France) > Kingfisher / Castorama (Grande-Bretagne / France) > Travis Perkins (Grande-Bretagne) > Pinault-Bois Matériaux (France) 	<ul style="list-style-type: none"> > <i>Leader</i> européen pour la distribution des matériaux et la menuiserie industrielle
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION			
Métiers et produits	Principales utilisations	Principaux concurrents	Position compétitive
<ul style="list-style-type: none"> > Produits de façade et d'extérieur en PVC (États-Unis) > Matériaux de toiture (États-Unis) > Produits en béton > Matériaux composites, mortiers > Tuiles et briques en terre cuite 	<ul style="list-style-type: none"> > Maison individuelle, neuf et rénovation Enduits de façade, colles et joints de carrelage Voiries et réseaux Génie civil Mobilier urbain Éléments pour jardins et paysages 	<ul style="list-style-type: none"> > Imerys (France) > Materis (France) > Owens Corning (États-Unis) > Trex (États-Unis) > Louisiana Pacific (États-Unis) > James Hardie (Australie) > Etex (Belgique) > Wienerberger (Autriche) > Royal Group (Canada) > Bonna-Sabla (France) 	<ul style="list-style-type: none"> > <i>Leader</i> en Europe pour les mortiers industriels > Un des <i>leader</i> mondiaux pour les produits de revêtement et de façade > <i>Co-leader</i> mondial pour les toitures
CANALISATION			
Métiers et produits	Principales utilisations	Principaux concurrents	Position compétitive
<ul style="list-style-type: none"> > Tuyaux, raccords et accessoires en fonte ductile > Robinetterie-fontainerie hydraulique > Voirie > Tuyaux et raccords pour les eaux usées et pluviales dans le bâtiment 	<ul style="list-style-type: none"> > Adduction d'eau potable Irrigation Assainissement Voirie et génie civil 	<ul style="list-style-type: none"> > US Pipe (États-Unis) > Mac Wane (États-Unis) > Kubota (Japon) > Buderus (Allemagne) > Norinco (France) > Tyco (États-Unis) 	<ul style="list-style-type: none"> > <i>Leader</i> mondial pour les tuyaux en fonte ductile

* Sources : Saint-Gobain

DISTRIBUTION BÂTIMENT

La Branche Distribution Bâtiment de Saint-Gobain est aujourd'hui le premier distributeur de matériaux de construction en Europe et le premier distributeur de carrelage au monde*.

Créée en 1996 à la suite de l'acquisition du groupe Poliet, la Branche Distribution Bâtiment s'est ensuite élargie et consolidée en 2000 avec des acquisitions majeures au Royaume-Uni et en Allemagne. Elle sert le marché de la construction neuve, de la rénovation et de l'aménagement-décoration de la maison, au travers d'un réseau de plus de 2600 points de vente répartis dans 14 pays, principalement en Europe.

Ses clients sont les artisans et PME du bâtiment, les architectes, les décorateurs, et les particuliers ayant des projets de rénovation

* Sources : Saint-Gobain

ou d'aménagement. Son dynamisme et sa réussite reposent sur des enseignes à forte notoriété, comme Point.P, Lapeyre et La Plateforme du Bâtiment en France, Jewson et Graham au Royaume-Uni, Raab Karcher en Allemagne, Hollande, Hongrie et République Tchèque, Point.P en Espagne, Telhanorte au Brésil. Ces enseignes ont chacune un positionnement spécifique, répondant aux besoins des marchés locaux.

Ainsi Point.P, premier distributeur de matériaux de construction en France, s'adresse plus particulièrement aux professionnels du bâtiment au travers d'une organisation très décentralisée. Doté d'un réseau de 1300 points de vente, Point.P couvre l'ensemble du territoire français. Il est aussi présent en Espagne, en Catalogne.



Ouverture de la première Plateforme au Mexique.

Nouveau concept de vente lancé en 1998, La Plateforme du Bâtiment est aujourd'hui implantée dans 14 villes en France. Exclusivement réservé aux professionnels sur le principe du «cash & carry», La Plateforme s'internationalise progressivement avec 7 implantations hors de France, en Pologne, Espagne, Hongrie, Royaume-Uni et au Mexique. Elle entend accélérer ses ouvertures à l'étranger.

2002 a été une année de repositionnement pour l'enseigne «Lapeyre, la maison». Spécialiste de l'aménagement durable de la maison, Lapeyre offre une gamme de produits organisée autour de quatre univers : la cuisine, la salle de bains, l'intérieur et l'extérieur. Rénovation des magasins, nouveaux catalogues et nouvelle campagne de publicité sont venus compléter le dispositif commercial. Très bien implanté en France avec son réseau de 300 points de vente, Lapeyre est aussi présent en Belgique et en Suisse. Son implantation au Brésil (São Paulo) avec Telhanorte lui permet de poursuivre activement son expansion à l'international.

La Distribution Bâtiment de Saint-Gobain au Royaume-Uni est portée par deux enseignes principales : Jewson, premier distributeur de matériaux de construction dans le pays et Graham, spécialiste du sanitaire-chauffage. Parfaitement adaptées au marché local, ces deux enseignes ciblent en priorité les petites entreprises et les artisans au travers d'un réseau de 630 points de vente.

Raab Karcher est le premier distributeur de matériaux de construction pour les professionnels en Allemagne, Hongrie, Pays-Bas et République Tchèque. Avec l'acquisition de Keramundo, Raab Karcher occupe désormais une position de *leader* dans la distribution de

carrelage en Allemagne. L'enseigne gère un réseau de plus de 410 points de vente.

L'ensemble des acquisitions, à laquelle vient s'ajouter une croissance interne soutenue, a permis à la Branche Distribution Bâtiment de multiplier presque par quatre son chiffre d'affaires en six ans, depuis 1996, pour s'établir à près de 11 milliards d'euros en 2002.

Expansion à l'international, croissance interne, synergies entre les enseignes, lancements de concepts nouveaux de vente, tels sont les axes fondamentaux autour desquels la Branche Distribution Bâtiment entend poursuivre son développement.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

La Branche est un des *leader** mondiaux de ce secteur d'activité, notamment aux États-Unis, en Europe et en Amérique Latine.

Elle propose une offre complète pour les parties extérieures de l'Habitat, tant sur le marché de la construction neuve que sur celui de la rénovation : produits en vinyle et en ciment pour la façade et l'aménagement extérieur de la construction individuelle américaine ; matériaux de toiture et systèmes de ventilation pour ces mêmes constructions ; produits en béton ; mortiers de façade et colles à carrelage ; tuiles et briques, éléments de couverture ou de parement en terre cuite.

La présence de la Branche est mondiale. Elle offre des produits et solutions pour servir les caractéristiques traditionnelles du métier de



* Sources : Saint-Gobain

la construction, tout en s'adaptant aux habitudes culturelles et au caractère architectural particulier de l'habitat individuel dans chaque région, enduits et revêtement de façade propres à chaque pays européen, variantes régionales des couvertures en tuile, etc. La Branche réalise ainsi plus de la moitié de son chiffre d'affaires sur l'ensemble du continent américain, mais son offre de produits est vaste à travers une présence dans vingt-trois pays.

Le marché américain est servi par la société CertainTeed dont l'activité et les débouchés se répartissent entre les produits PVC pour la façade et l'aménagement extérieur de la maison (clins de façade, fenêtres, canalisations, balustrades, équipements de terrasses) d'une part, et les matériaux de toiture et de ventilation d'autre part (bardeaux asphaltés, équipements de ventilation mécanique des combles).

Les mortiers, avec Saint-Gobain Weber, sont un métier mondial. *Leader* des colles et joints de carrelage*, Saint-Gobain Weber est aussi numéro 1 en Europe pour les enduits de façade* et numéro 1 en Europe et au Brésil pour les mortiers industriels*. Ils poursuivent activement leur projet d'expansion géographique.

Les tuiles et briques en terre cuite pour la couverture ou les parements de façade sont une activité essentiellement européenne. Le secteur, sous la nouvelle marque Terreal a créé une forte dynamique *marketing*, après deux années favorisées par les effets tempête de décembre 1999 et bénéficie toujours en Europe d'un phénomène régulier de substitution à la tuile béton.

Les bétons industriels, métier français de Saint-Gobain Stradal, offrent une gamme de produits pour les voiries et réseaux divers, pour le génie civil (traverses de chemins de fer, voussoirs, soutènement) et poursuivent activement leur diversification en mobilier urbain, dalles et pavés pour les sols, éléments de jardin ou de paysage.

CANALISATION

La stratégie de la Branche vise à renforcer sa position de *leader* sur ses marchés. La Branche est en effet le *leader* mondial pour la production et l'exportation de tuyaux et raccords en fonte ductile et de pièces de voirie*. Elle entend augmenter son avance en la matière grâce à ses efforts techniques et commerciaux. Cette stratégie se déroule selon trois axes :

- se développer sur de nouveaux marchés de croissance pour compenser la stabilité globale des marchés traditionnels Européens.

Les investissements industriels dans les pays émergents améliorent ainsi la présence de la Branche sur de nouveaux territoires porteurs de croissance. On peut citer à cet égard la politique d'implantation en Chine, renforcée en 2002 par la signature d'un accord de société commune qui permettra un élargissement significatif de la présence de la Branche sur ce marché, en passe de devenir le premier marché mondial. D'autre part la Branche étoffe son réseau de filiales commerciales à travers le monde, afin de pouvoir mieux servir les marchés nationaux les plus prometteurs. Ainsi, l'année 2002 a vu la création de filiales commerciales aux Antilles et en Irlande ;

- porter les efforts de croissance interne sur l'innovation produit. Face à la concurrence, la branche se différencie par la qualité et les caractéristiques de ses produits et de ses services. Grâce au lancement de nouveaux produits et au renouvellement des gammes, elle pénètre ainsi sur de nouveaux marchés et déplace les produits concurrents ;
- poursuivre l'amélioration de la productivité, notamment par la spécialisation accrue des sites de production, l'optimisation des capacités de production, la poursuite de la maîtrise des process industriels, et le contrôle des frais généraux. La mise en place progressive d'un système informatique intégré Branche pour les aspects commerciaux et logistiques concourt à la réalisation de ces objectifs.



460 kilomètres de tuyaux en fonte ductile, pour la réalisation d'un réseau d'adduction d'eau potable à Abu Dhabi.

* Sources : Saint-Gobain

RECHERCHE :

DES PROCÉDÉS PLUS PERFORMANTS ET PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT, DES PRODUITS INNOVANTS POUR LES MÉTIERS TRADITIONNELS ET LES NOUVEAUX MARCHÉS

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Dépenses de R & D	312	320	300

Saint-Gobain vise constamment et depuis longtemps à se trouver toujours à la pointe du progrès technologique dans chacun de ses métiers. La Recherche et le Développement (R&D) du Groupe répond ainsi à un triple objectif. Tout d'abord apporter aux activités industrielles historiques un courant permanent d'innovation. Cette innovation concerne tant les procédés dont les performances en termes d'efficacité, de qualité, de fiabilité, de respect de l'environnement, s'accroissent en permanence, que les produits dont les fonctionnalités s'enrichissent et se diversifient, en liaison étroite avec une écoute attentive des marchés auxquels ils s'adressent. Les vitrages autonettoyants récemment proposés au marché en sont un bon exemple, ou bien les nouveaux produits pour l'automobile, comme les pare-brise à couches.

C'est ensuite le développement de produits s'adressant à des marchés nouveaux à fort potentiel de croissance, afin qu'avec ses compétences propres Saint-Gobain participe pleinement à leur dynamique de développement. De nouveaux produits ont été ainsi développés pour les marchés de l'environnement, du transport et du traitement de l'eau, des énergies renouvelables (en particulier énergie solaire et éolienne) et pour ceux de l'informatique et de la communication (produits utilisés pour la réalisation des circuits intégrés, des écrans d'affichage, pour le transport optique de l'information etc.).

C'est, enfin, la volonté de faire bénéficier le Groupe de toute la complémentarité des compétences techniques développées dans ses différents matériaux : Verre, Céramiques, Plastiques, Matériaux métalliques, Ciments et Mortiers. En 2002, une nouvelle unité de recherche spécialisée sur les polymères à haute performance a été mise en place à Northboro aux États-Unis. La connaissance profonde de ces différents matériaux permet de les associer de façon unique et de bénéficier d'un ensemble de compétences exceptionnelles. La Recherche du Groupe s'appuie, pour développer ses ambitions, sur 16 centres de R & D principaux en Europe et aux États-Unis et sur une centaine d'Unités de Développement de taille plus restreinte, réparties dans le monde entier, partout où le Groupe exerce une activité industrielle.

Au cœur du dispositif, trois sites jouent un rôle fédérateur particulier :

- Aubervilliers (France) qui regroupe le plus important Centre de Recherche verrier du Groupe (SGR) ainsi qu'un Centre de Recherche sur les Matériaux de Construction ;
- Cavillon (France) où est regroupé l'ensemble de la recherche sur les Céramiques en Europe (C.R.E.E.) ;
- Northboro / Worcester aux États-Unis (Massachusetts), qui regroupe une partie importante des recherches sur les Céramiques, les polymères et les Abrasifs.

L'ensemble des Centres de R & D peut se décrire selon le tableau suivant :

Saint-Gobain Recherche (SGR)	Toutes branches verrières	Aubervilliers (France)
Centre de Recherche et d'Études Européen (C.R.E.E)	Céramiques	Cavillon (France)
R&D Center	Abrasifs	Worcester (États-Unis)
Centre de R&D de Northboro	Céramiques, Plastiques et Abrasifs	Northboro (États-Unis)
Centre Développement de Solon	Cristaux et Détecteurs	Solon (États-Unis)
Centre de Développement Industriel	Vitrage	Thourotte (France)
Sekurit Saint-Gobain (ZAF)	Vitrage	Herzogenrath (Allemagne)
Centro de Investigacion y Desarrollo	Vitrage	Avilés (Espagne)
Centre Recherche/Développement (CRIR)	Isolation	Rantigny (France)
Technology Center	Isolation/Matériaux de Construction	Blue Bell (États-Unis)
Centre R&D Vetrotex	Renforcement	Chambéry (France)
Develop. Center Wichita Falls	Renforcement	Wichita Falls (États-Unis)
Direction Dev. Procédés & Produits	Canalisation	Pont-à-Mousson (France)
Centre Technique de Chalon	Conditionnement	Chalon sur Saône (France)
Vinyl Siding & Windows	Matériaux de Construction	Jackson (États-Unis)
Development Center Bayex	Technical Fabrics	Sainte Catharines (Canada)

Forte de près de 3 000 personnes, la communauté de la R & D de Saint-Gobain constitue un ensemble très interactif et très mobile. De nombreuses structures de communication et de partage des connaissances permettent une mise en commun des compétences et une animation permanente de l'innovation. Les relations avec les laboratoires de Recherche Universitaires sont nombreuses, notamment en Europe et en Amérique du Nord, dont en France un Laboratoire mixte de recherche Centre National de Recherche Scientifique / Saint-Gobain. La mobilité des chercheurs entre la recherche et d'autres activités du Groupe est vivement encouragée,

ainsi que la mobilité internationale et entre les différents métiers. C'est un élément important d'enrichissement culturel pour le Groupe, et de motivation pour les personnels.

Avec près de 250 premiers dépôts de brevets par an et 2 500 extensions internationales, de nombreux produits nouveaux, une volonté d'apporter des solutions originales à des marchés en permanente évolution, la capacité de mobiliser des compétences très diverses dans le monde entier, la R & D de Saint-Gobain participe pleinement à la croissance du Groupe dans tous ses métiers.

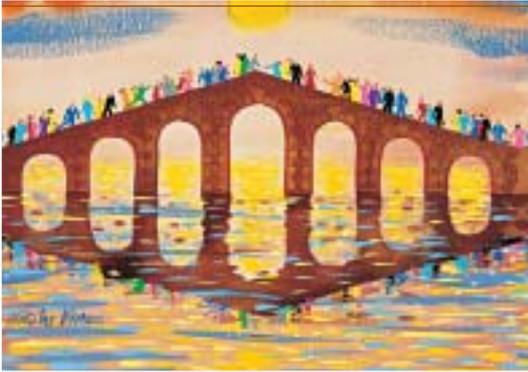
SITE À CONSULTER :

www.saint-gobain.com (rubrique innovation).



II - DÉVELOPPEMENT DURABLE

LES PRINCIPES DE COMPORTEMENT ET D'ACTION DE SAINT-GOBAIN



RESSOURCES
HUMAINES

ENVIRONNEMENT,
HYGIÈNE ET SÉCURITÉ



LES PRINCIPES DE COMPORTEMENT ET D'ACTION DE SAINT-GOBAIN

Le Conseil d'administration de la Compagnie de Saint-Gobain a adopté en janvier 2003 les principes de comportement et d'action du Groupe :

Le Groupe Saint-Gobain s'est construit et développé sur la base d'un certain nombre de principes qui ont été partagés et mis en œuvre par l'ensemble de ses dirigeants et employés, et qui ont guidé son action au fil du temps.

Il paraît nécessaire aujourd'hui de donner une forme écrite à ces principes afin d'en faciliter la diffusion et d'en consolider la pratique au sein du Groupe dans sa dimension mondiale. L'ambition de ce document est aussi de témoigner publiquement de l'adhésion de Saint-Gobain à ces principes fondamentaux de comportement et d'action, qui sont valables pour l'ensemble des sociétés qui le composent quel que soit le pays où elles sont implantées.

Ces principes ne visent pas à l'exhaustivité mais à l'essentiel. Des règles complémentaires ou particulières s'y ajoutent ou peuvent s'y ajouter en fonction des situations locales ou des positions de responsabilité, mais ne sauraient les restreindre. L'application de ces principes est une condition d'appartenance au Groupe Saint-Gobain.

PRINCIPES DE COMPORTEMENT

Le Groupe Saint-Gobain considère que les valeurs fondamentales qui unissent ses dirigeants et employés sont : l'engagement professionnel, le respect des personnes, l'intégrité, la loyauté, la solidarité. Elles constituent les principes de comportement de chacun d'entre eux.

*L'**engagement professionnel** se caractérise par la mise en œuvre permanente au meilleur niveau possible des compétences et du savoir-faire acquis, et rend nécessaire leur actualisation. Il nécessite engagement personnel et disponibilité dans l'accomplissement des tâches qui sont confiées et dans l'acquisition des connaissances requises. Il implique la contribution effective de chacun dans le respect de l'environnement, de la santé et de la sécurité du travail, notamment.*

*Le **respect des personnes** est une condition absolue du développement individuel et professionnel de chacun. Il s'applique dans la dimension mondiale du Groupe et implique respect des pluralismes et des cultures et ouverture à toutes les origines. Il se manifeste par l'écoute, l'information, l'explication et le dialogue.*

⁽¹⁾ Ils se réfèrent en particulier aux « Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales » adoptés en juin 2000.

⁽²⁾ Visées par la Convention de l'OCDE du 17 décembre 1997 sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers.

*L'**intégrité** impose à chacun le respect rigoureux de la probité dans son activité professionnelle. Elle ne s'accommode d'aucun compromis entre les intérêts personnels et les intérêts dont on a la charge à raison de son activité professionnelle, tant au sein du Groupe qu'avec ses partenaires externes, quelles que soient les pratiques locales.*

Des règles détaillées de comportement sont édictées pour certaines catégories de personnel lorsque la nature de leurs responsabilités les rend nécessaires.

*La **loyauté** est une exigence de droiture du comportement dans les rapports avec les supérieurs, collègues, collaborateurs et partenaires externes. Elle interdit notamment la recherche de fins personnelles qui seraient en contradiction avec les objectifs poursuivis par l'entreprise et par le Groupe. Elle implique le respect des consignes et règles internes des sociétés et du Groupe.*

*La **solidarité** repose sur l'esprit de responsabilité de chacun dans son milieu professionnel pour écarter les attitudes individualistes et favoriser la valorisation du travail en équipe et des apports mutuels. Elle rejette les modes de fonctionnement ou de gestion privilégiant la satisfaction personnelle sur l'intérêt de l'entreprise et du Groupe.*

PRINCIPES D'ACTION

Le Groupe Saint-Gobain entend définir les principes d'action qui régissent l'activité de tous ses dirigeants et employés dans l'exercice de leur fonction quel que soit le pays où ils l'exercent.

Ces principes d'action⁽¹⁾ concourent à la mise en œuvre d'un développement responsable et durable en cohérence avec la stratégie à long terme menée par le Groupe.

RESPECT DE LA LÉGALITÉ

Les sociétés du Groupe appliquent en toutes matières les lois et règlements en vigueur dans le ou les pays où elles exercent leur activité.

En particulier :

Elles prohibent les actions susceptibles d'enfreindre les règles du droit de la concurrence.

Elles refusent de participer à toute forme de financement de partis ou d'activités politiques, même si la législation locale l'autorise.

Elles rejettent toute forme de corruption active ou passive dans les transactions nationales comme dans les transactions internationales⁽²⁾.

Dans les domaines des principes d'action qui sont énoncés ci-après, elles s'interdisent en outre de tirer délibérément parti d'éventuelles lacunes ou insuffisances des lois et règlements pour s'écarter des pratiques du Groupe.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Les sociétés du Groupe s'inscrivent dans une démarche active de protection de l'environnement.

Elles mettent en œuvre un mode de gestion de leurs installations, quel que soit leur lieu d'implantation, qui permette de fixer des objectifs mesurables de leurs performances environnementales, d'évaluer et de contrôler régulièrement ces performances.

Elles ont pour ambition d'amener les principaux indicateurs pertinents des performances environnementales de leurs installations au niveau de ceux des installations comparables efficaces du Groupe, le cas échéant au-delà des exigences de la législation locale applicable.

RESPECT DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Les sociétés du Groupe s'attachent à prendre les mesures nécessaires pour assurer la meilleure protection possible de la santé et de la sécurité dans le milieu du travail.

Elles définissent une politique de prévention des risques et veillent à son application et à son contrôle.

Elles appliquent cette politique à leurs employés comme aux employés des sous-traitants dans le cadre de leurs interventions dans les installations du Groupe.

Elles ont pour ambition d'amener les principaux indicateurs pertinents des performances de leurs installations en matière de santé et de sécurité du travail au niveau de ceux des installations comparables efficaces du Groupe, le cas échéant au-delà des exigences de la législation locale applicable.

RESPECT DES DROITS DES EMPLOYÉS

Les sociétés du Groupe veillent scrupuleusement au respect des droits des employés. Elles assurent un dialogue social actif.

De façon non limitative, et même si la législation locale applicable l'autorise :

Elles s'interdisent de recourir au travail forcé, au travail obligatoire ou au travail des enfants⁽³⁾ de manière directe ou indirecte ou

par l'intermédiaire de sous-traitants dans le cadre de leurs interventions dans les installations du Groupe.

Elles s'interdisent de pratiquer quelque discrimination que ce soit à l'égard de leurs employés, au recrutement, à l'embauche, durant l'exécution ou à la fin de leur contrat de travail.

Chacun des dirigeants et employés du Groupe Saint-Gobain est personnellement tenu de mettre en œuvre ces principes de comportement et d'action.

Il appartient à chaque niveau de responsabilité : société, activité, Délégation, Branche, de veiller tout particulièrement à leur application. Les branches et délégations rendent compte régulièrement à la Direction Générale du Groupe de l'état de leur application.

La Direction Générale du Groupe met en œuvre des actions de sensibilisation et de formation ayant pour objet de promouvoir ces principes au sein du Groupe. Elle définit les mesures nécessaires pour procéder aux contrôles et vérifications appropriés.



Le Groupe veille, dans la définition de sa stratégie et la conduite de ses activités, à œuvrer pour un développement durable.

Constituer une entreprise solidaire dans laquelle chacun peut trouver les conditions d'un épanouissement personnel est le premier axe de sa politique humaine. Elle se décline ensuite selon les objectifs suivants : esprit d'équipe, écoute, dialogue social, enrichissement des compétences et possibilités d'évolution professionnelle. La contribution à l'insertion professionnelle des jeunes et la participation de ses filiales à la vie locale complètent cette dimension sociale de la stratégie du Groupe.

Le respect de l'environnement est un autre aspect de l'engagement humain de Saint-Gobain. Non seulement le développement des activités est indissociable de la santé et de la sécurité de ses salariés et de tous ceux qui vivent à proximité de ses établissements, mais il ne doit pas affecter son environnement. Depuis plusieurs années, le Groupe a mis en place des procédures pour assurer au mieux la santé et la sécurité de ses salariés, pour prévenir les risques industriels et pour contrôler et diminuer l'impact de ses procédés de production. Par ailleurs, Saint-Gobain s'implique dans la recherche et l'innovation visant à améliorer le bilan environnemental des technologies industrielles et à développer des produits « verts ».

⁽³⁾ Au sens des Conventions applicables de l'Organisation Internationale du Travail.

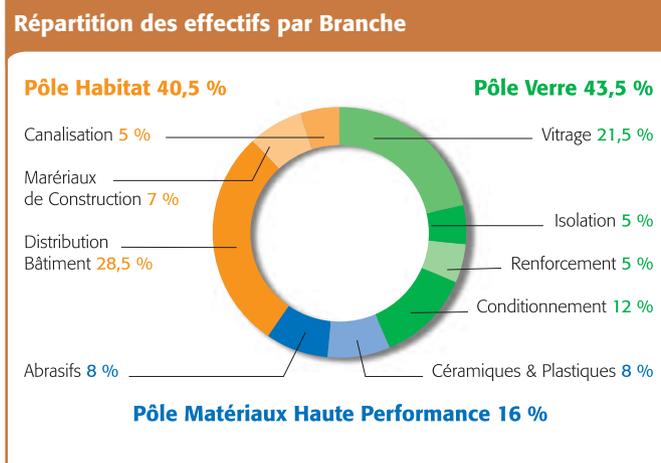
RESSOURCES HUMAINES

La politique de gestion des Ressources Humaines de Saint-Gobain constitue un élément majeur de sa stratégie. Elle a pour but d'anticiper les besoins des organisations qui composent le Groupe, de créer les conditions de l'adhésion des salariés aux objectifs de l'entreprise et de répondre à leurs attentes, notamment par la prise en compte de leurs projets professionnels et des conditions dans lesquelles s'effectue le travail.

1. LES SALARIÉS

Vivant dans plus de 45 pays différents, travaillant aussi bien dans des activités de production que de transformation ou de distribution, les 172 357 salariés que compte le Groupe Saint-Gobain au 31 décembre 2002 se caractérisent d'abord par leur diversité.

A • LES MÉTIERS



51% des salariés du Groupe travaillent dans ses métiers « historiques » et 49% dans les métiers dits « à forte croissance ».

La plupart des métiers historiques de Saint-Gobain (Vitrage, Conditionnement, Isolation, Canalisation et Matériaux de Construction) ont vu leur part dans les effectifs du Groupe diminuer depuis plusieurs années. C'est le cas du Conditionnement, de l'Isolation, des Matériaux de Construction et de la Canalisation qui automatisent leurs processus de fabrication pour améliorer leur productivité et dégager un autofinancement libre qui est ensuite investi pour une large part dans les pays émergents.

Le Vitrage passe de 15% des effectifs du Groupe en 1997, à 21,5% en 2002, en raison d'abord de l'intégration dans le périmètre consolidé des filiales de transformation bâtiment, mais aussi de son développement au Royaume-Uni et dans les pays émergents (Corée, Chine, Pologne, Inde).

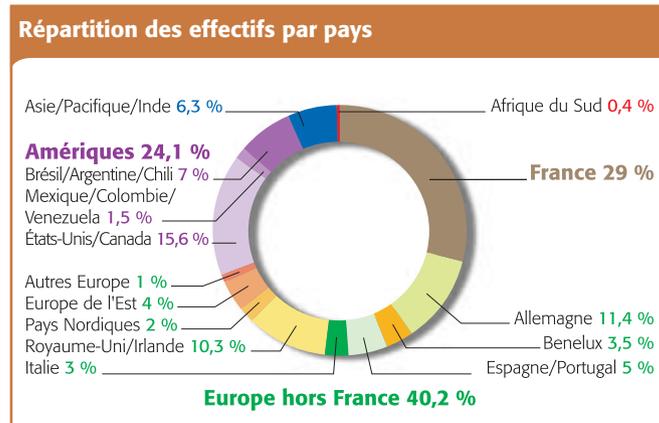
Les métiers dit « à forte croissance » (Matériaux Haute Performance, Renforcement et Distribution Bâtiment) ont connu, ces dernières années, des évolutions variées.

Bien que le développement du secteur « Matériaux Haute Performance » soit un axe stratégique majeur pour le Groupe, sa part dans l'effectif global s'est trouvée amoindrie ces dernières années, pour trois raisons essentielles. D'abord, les nombreuses acquisitions faites au début des années 1990 dans les Abrasifs ont donné lieu à des réorganisations après leur intégration dans Saint-Gobain. Ensuite, un grand nombre de sites ont été automatisés, surtout dans les métiers les plus traditionnels des céramiques, comme les réfractaires. Enfin, la crise des secteurs de l'investissement industriel (pour les Abrasifs), et des télécommunications et semi-conducteurs (pour les Céramiques & Plastiques), a conduit ces deux branches à réduire leurs effectifs. Cet effet conjoncturel joue d'autant plus que ces deux métiers sont très présents aux États-Unis où les ajustements du personnel à la situation économique sont plus courants et importants qu'en Europe.

La part de l'activité de Renforcement reste stable depuis plusieurs années, l'automatisation des usines européennes étant compensée par des acquisitions dans des pays où les usines sont moins automatisées et par les développements vers la transformation des fils de verre, à plus forte intensité de main d'œuvre.

La Branche Distribution Bâtiment, avec 28,5% de l'effectif global, pour 13% en 1997 est nettement celle qui prend le plus d'ampleur. Cette progression est due d'abord à des achats importants (Jewson et Graham au Royaume-Uni et Raab Karcher en Allemagne) et à de nombreuses acquisitions de proximité, qui reflètent la volonté du Groupe de développer ce métier, mais aussi au dynamisme de sa croissance interne. Ainsi, la création puis l'internationalisation de La Plateforme du Bâtiment ont permis, depuis 4 ans, la création de 1 524 emplois en Europe et au Mexique.

B • LES ZONES D'IMPLANTATION



La part des pays occidentaux tend à diminuer légèrement au profit des pays émergents. La France représente 29% des effectifs, pour un tiers il y a cinq ans, et l'Amérique du Nord, voit sa part passer de 21 à 16%.

Sur les cinq dernières années, les effectifs d'Asie, d'Amérique Latine et d'Afrique du Sud ont augmenté de 60%. Au total, les pays émergents constituent aujourd'hui 19% des salariés du Groupe, en raison de la stratégie de développement de Saint-Gobain sur ces marchés en forte croissance.

C. LES CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

• Les cadres⁽¹⁾

Les cadres et *manager* constituent 11,1% de l'effectif global du Groupe. Les branches Vitrage et Conditionnement, dotées de structures légères, comptent respectivement 8,6% et 8,1% de cadres. A l'autre extrême, les branches Isolation et Abrasifs sont celles qui en emploient le plus (15,3 et 14,3% de leurs salariés), car le mode de distribution de leurs produits, qui s'adressent en partie à des marchés diffus, nécessite des effectifs commerciaux plus importants. L'Isolation dispose en outre de structures de recherche et développement plus développées proportionnellement à sa taille que les autres branches du Groupe.

• Les ouvriers⁽²⁾

L'effectif ouvrier

Les ouvriers forment 53,7% des effectifs, un pourcentage qui varie également beaucoup selon les branches. La Branche Distribution Bâtiment n'en compte que 24,6%, au sein des usines Lapeyre car ses points de vente n'emploient pas d'ouvriers à proprement parler.

Dans les branches industrielles, les ouvriers représentent entre 58,5 et 76% des effectifs, essentiellement à cause des différentes organisations du travail. Le travail en équipe impliquant une rotation de plusieurs personnes sur le même poste, les métiers du Conditionnement et du Renforcement dont la plupart des salariés sont postés, ont une plus forte proportion d'ouvriers. Par ailleurs, dans chaque Branche, le pourcentage d'ouvriers varie en fonction de la taille des structures qui ne sont pas directement liées à la production : équipes commerciales, centres de recherche et développement...

Les rythmes de travail⁽³⁾

L'organisation du travail par postes est liée aux contraintes techniques de la production et ne concerne pas les activités de distribution. 51% des salariés des activités industrielles, et les deux tiers dans le Renforcement et le Conditionnement travaillent en équipes. La rotation des équipes peut s'effectuer sur deux ou trois postes, ou au-delà, « à feu continu », c'est-à-dire 365 jours par an et 24h sur 24. Ce dernier rythme de travail concerne 34% des salariés des sociétés industrielles de Saint-Gobain, essentiellement sur les lignes de production du verre.

Dans l'ensemble du Groupe, le travail à feu continu s'organise en cycles, alternant des temps de travail et des temps de repos. Globalement, dans tous les pays, le temps de travail annuel des ouvriers postés est inférieur à celui des opérateurs qui travaillent à la journée.

Les heures supplémentaires⁽⁴⁾

Pour répondre à une surcharge temporaire de travail, certaines sociétés du Groupe se voient parfois dans l'obligation de demander à leurs salariés d'effectuer des heures supplémentaires. Celles-ci ont représenté, en moyenne, 3,9% des heures travaillées en 2002. Ce chiffre est peu élevé (entre 2,5% et 6%) dans la plupart des branches industrielles, car les lignes de production qui fonctionnent à feu continu ne font que très peu appel à cette forme de flexibilité. A 2,2%, il est légèrement inférieur dans la Distribution Bâtiment, dont les points de vente sont soumis à des horaires réguliers d'ouverture et de fermeture, et un peu plus élevé, à 7,2%, dans les Matériaux de Construction. Dans cette activité, où les effectifs travaillant en équipes sont les moins nombreux, le recours aux heures supplémentaires en 2002 est lié à un bon niveau d'activité.

D. LA PYRAMIDE DES ÂGES⁽⁵⁾

L'âge moyen des salariés du Groupe est de 39 ans et demi et l'ancienneté moyenne de 12 ans. L'ancienneté est surtout élevée dans les branches qui ont le plus de grands établissements industriels, caractérisés par la stabilité de leurs effectifs : la Canalisation (17 ans et demi) et le Conditionnement (15 ans et demi).

Dans les pays industrialisés, l'âge et l'ancienneté sont globalement homogènes, à un niveau relativement élevé. L'âge moyen s'y situe entre 39 et 44 ans et l'ancienneté moyenne autour de 12 ans et demi. En Allemagne, en Belgique et surtout en Espagne, où le Groupe est implanté industriellement depuis longtemps, l'ancienneté est plus élevée. Elle est en revanche légèrement inférieure aux Pays-Bas (8 ans et demi) où le Groupe est surtout présent à travers le métier de la Distribution Bâtiment, caractérisé par une plus forte rotation du personnel.

(1) Les statistiques sur les cadres portent sur 83% de l'effectif total du Groupe.

(2) Les statistiques sur les ouvriers portent sur 90% de l'effectif total du Groupe.

(3) Les statistiques concernant les rythmes de travail portent sur 86,4% de l'effectif, hors Distribution Bâtiment.

(4) Les statistiques concernant les heures supplémentaires portent sur 89% de l'effectif total du Groupe.

(5) L'âge moyen porte sur 90% et l'ancienneté moyenne sur 88% de l'effectif total du Groupe.

Dans l'ensemble des pays émergents d'Europe de l'Est, d'Amérique Latine et d'Asie, l'âge moyen est de 35 ans et l'ancienneté moyenne autour de 7 ans. Nettement plus bas que dans le reste du Groupe, ces chiffres reflètent le développement récent de Saint-Gobain vers ces zones géographiques.

2. L'EMPLOI

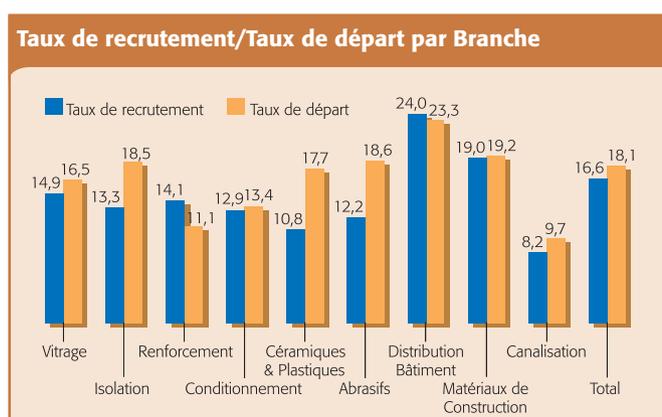
A. LES EMBauchES ET LES DÉPARTS

• L'évolution de l'emploi

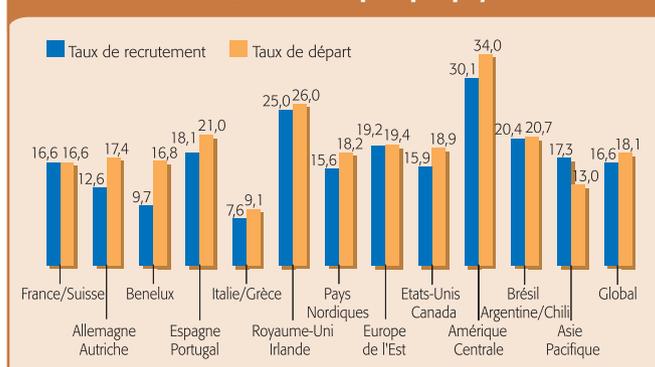
En 2002, le Groupe a réduit ses effectifs de 1,5%. Cette évolution est d'abord liée à la conjoncture défavorable qui a freiné la croissance interne et rendu nécessaire des restructurations dans plusieurs activités. Les métiers les plus concernés sont le Vitrage, la Canalisation, l'Isolation et surtout les branches Céramiques & Plastiques et Abrasifs.

Les Matériaux de Construction et le Conditionnement, qui ont bénéficié d'une conjoncture plus soutenue, ont presque maintenu leurs effectifs.

Deux activités ont été légèrement créatrices d'emplois, la Distribution Bâtiment, qui a poursuivi sa croissance interne, et le Renforcement, dont les réductions d'effectifs dans certains pays ont été compensées par le redémarrage d'un four aux États-Unis (Vetrotex America) et par son développement dans les pays émergents.



Taux de recrutement/Taux de départ par pays



L'Europe occidentale et l'Amérique du Nord ont réduit globalement leurs effectifs afin de réajuster les activités en difficulté et de réaliser les efforts de productivité nécessaires pour rester compétitifs. Plusieurs pays émergents, qui ont bénéficié d'une conjoncture favorable et dans lesquels le Groupe se développe activement, ont créé des emplois. Ainsi, à structure comparable, l'Asie a augmenté ses effectifs de 4,3%, le Brésil de 0,2% et les Pays Baltes de 13%.

• La rotation du personnel

Indépendamment de la création d'emplois, certains pays affichent des taux de rotation du personnel plus ou moins élevés selon le fonctionnement culturel de leur marché de l'emploi et les éventuelles difficultés de recrutement. Au Royaume-Uni, le dynamisme traditionnel du marché du travail explique le renouvellement plus rapide des effectifs que dans les autres pays d'Europe occidentale. Dans les pays émergents, cette rotation plus importante reflète à la fois les opportunités nombreuses offertes par la conjoncture économique nationale et quelques difficultés de recrutement, d'intégration ou de formation du personnel local.

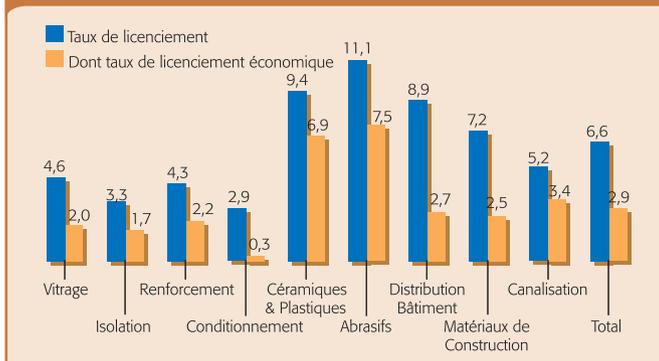
• Les motifs de départ⁽⁶⁾

En 2002, 18,1% des salariés ont quitté Saint-Gobain. Parmi eux, les licenciements ont représenté 6,6% de l'effectif⁽⁷⁾ total du Groupe. Ce pourcentage, qui ne dépasse pas 5,2% dans les branchesrières et la Canalisation, est respectivement de 8,9% et 7,2% dans la Distribution Bâtiment et les Matériaux de Construction, caractérisés par une plus forte rotation de leurs effectifs. Il atteint 9,4% dans la Branche Céramiques & Plastiques et 11,1% dans la Branche Abrasifs qui, particulièrement affectées par le ralentissement conjoncturel, ont significativement réduit leurs effectifs en 2002.

⁽⁶⁾ L'ensemble des statistiques sur les départs et les motifs des départs portent sur 90% de l'effectif total du Groupe.

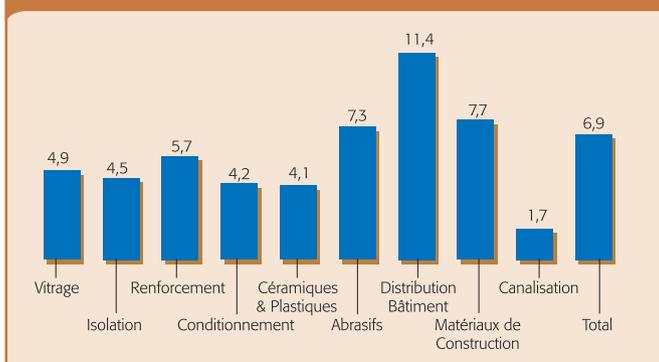
⁽⁷⁾ Le taux de licenciement est calculé sur 90% de l'effectif total du Groupe au 31/12/2002.

Taux de licenciement par Branche



6,9% des salariés du Groupe ont démissionné en 2002. Ce pourcentage fluctue entre 4 et 8% dans la plupart des branches. Il est cependant nettement inférieur dans la Branche Canalisation (1,7%), dont les effectifs sont globalement stables, et nettement plus élevé dans la Branche Distribution Bâtiment (à 11,4%) en raison de la plus forte rotation de ses effectifs.

Taux de démissions



Pour les cadres, le taux de démissions et le taux de licenciements sont équivalents et s'établissent l'un et l'autre à 3%⁽⁸⁾.

B. LES PLANS DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI

Le Groupe n'effectue de licenciements collectifs ou de restructurations que s'ils sont indispensables à la santé économique de la filiale concernée. Lorsque de telles mesures s'avèrent absolument nécessaires, un grand nombre de moyens sont mis en oeuvre en interne et en externe pour en diminuer l'impact social. Dans ces situations difficiles, la dimension du Groupe constitue un atout indéniabie car de nombreux salariés peuvent, s'ils le souhaitent, être reclassés dans une autre filiale. Par ailleurs, les sociétés du Groupe engagent de nombreuses actions d'aide envers les salariés dont elles suppriment le poste : soutien dans la recherche d'un emploi externe, aide à la famille en cas de mutation géographique,

organisation de programmes de formation personnalisés, contribution à la réalisation d'un projet personnel...

Ainsi, dans le cadre de la réorganisation de Saint-Gobain Céramiques Avancées Desmarquest (SGCAD, France), 263 postes disponibles dans le Groupe ont été proposés aux 172 salariés dont les postes sont supprimés. Chacune des personnes concernées bénéficie du soutien personnalisé d'un conseiller emploi qui s'efforce de l'aider à trouver la meilleure solution de reclassement possible, en interne ou en externe. Enfin, SGCAD prend en compte les problèmes que peuvent poser l'évolution professionnelle : elle prend en charge des formations complémentaires et apporte le même accompagnement au conjoint ainsi qu'une aide à la recherche d'un logement ou d'une école en cas de déménagement. Le plan de sauvegarde de l'emploi a été approuvé par les représentants du personnel de SGCAD le 8 janvier 2003.

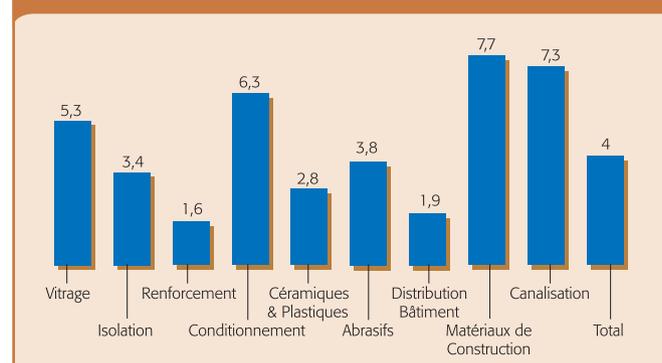
C. LE RECOURS À L'EMPLOI TEMPORAIRE OU À LA SOUS-TRAITANCE

Les emplois temporaires

Le manque de visibilité de certains carnets de commande, les difficultés de recrutement momentanées ou la simple nécessité d'effectuer un remplacement constituent les raisons essentielles pour lesquelles les filiales du Groupe ont parfois recours à des formes de travail temporaire.

L'intérim⁽⁹⁾ est notamment adapté à des délais courts et incertains, et donc utilisé pour des remplacements. En effet, l'absentéisme, dont 69,4% sont liés à des congés maladie, 8% à des congés exceptionnels (essentiellement pour événements familiaux) et 6,8% à des accidents du travail, crée un besoin de main d'œuvre généralement compensé par des intérimaires. A 4%, le taux d'intérim est d'ailleurs très proche du taux d'absentéisme (3,9%).

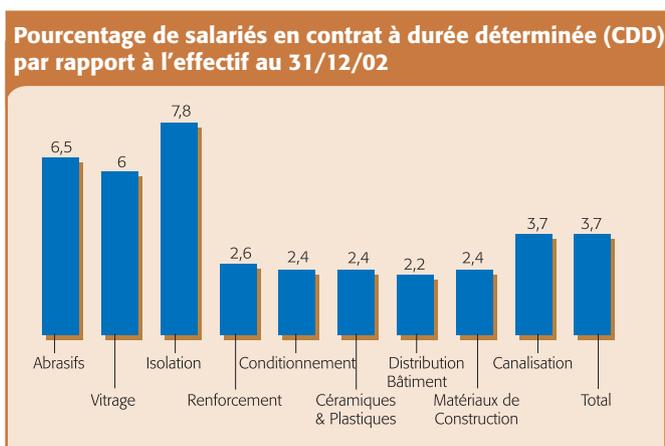
Taux d'intérim (couverture : 73,9% effectif total)



⁽⁸⁾ Statistique portant sur 87,5% de l'encadrement du Groupe.

⁽⁹⁾ Les statistiques concernant l'intérim et l'absentéisme portent sur 73,9% de l'effectif total du Groupe.

Au 31 décembre 2002, 3,7% des salariés du Groupe étaient en contrat à durée déterminée⁽¹⁰⁾ (CDD), cette proportion évoluant entre 2,2% dans la Distribution Bâtiment et 7,8% dans l'Isolation. Le pourcentage de CDD dans les embauches est plus élevé, ils représentent un tiers des recrutements dans le Groupe, et jusqu'à la moitié dans le Vitrage, l'Isolation et la Canalisation. En effet, outre les besoins liés à un surcroît de travail ou au remplacement de congés de longue durée (notamment les congés de maternité, qui représentent 5,4% de l'absentéisme), ces branches emploient en CDD les personnes qui remplacent leurs salariés pendant leurs vacances d'été.



La sous-traitance

Dans tous ses pays d'implantation, les sociétés du Groupe font appel à des entreprises sous-traitantes pour effectuer certains travaux ne relevant pas de leur savoir-faire. Deux types de missions sont ainsi parfois externalisées. Les plus fréquentes sont des tâches annexes à l'activité comme le gardiennage, la maintenance, le nettoyage, la restauration, le service médical ... et, pour de petites unités, la paie, l'informatique ou la comptabilité. Les autres missions occasionnellement confiées à des prestataires externes sont l'emballage, le transport de marchandises ou divers travaux de manutention. Elles sont liées à la production ou à la distribution des produits, mais restent extérieures au cœur de métier du Groupe.

Les filiales du Groupe se préoccupent, avant la signature d'un contrat de sous-traitance, du sérieux de l'entreprise partenaire (régularité de ses activités et de ses contrats de travail). Par ailleurs, les directeurs de sites pouvant voir leur responsabilité engagée en matière d'hygiène et de sécurité pour toute personne qui travaille sur leurs sites, les salariés des prestataires qui interviennent

dans les usines de Saint-Gobain sont soumis dans ce domaine aux mêmes règles que le personnel du Groupe. Dans un certain nombre de cas, ils reçoivent des formations spécifiques sur les règles d'hygiène et de sécurité.

D. LES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL⁽¹¹⁾

Peu adapté au rythme industriel, le temps partiel représente 2,4% de l'effectif du Groupe, 8,7% des femmes et 0,8% des hommes.

3. LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

A. RECRUTER EN PRÉPARANT L'AVENIR

En 2002, le Groupe a recruté environ 26 000 personnes dans le monde.

• Renouveler les générations

Les jeunes (moins de 25 ans) représentent 35,5% des embauches en 2002⁽¹²⁾. Ce chiffre varie selon les traditions nationales en matière d'enseignement supérieur et selon le dynamisme du marché du travail pour cette classe d'âge. Il correspond, en outre, à un souci d'équilibre de la pyramide des âges.

En Europe occidentale, la plupart des filiales industrielles doivent renouveler leurs générations, notamment à cause du départ à la retraite des tranches d'âge du « baby-boom ».

Les sociétés implantées dans les pays émergents, en particulier en Asie et en Europe Centrale n'ont pas le même souci. Ayant des salariés globalement plus jeunes, elles n'ont pas besoin d'orienter leur stratégie de recrutement vers les moins de 25 ans.

• Attirer les talents

Saint-Gobain cherche à attirer les meilleurs talents en se faisant connaître auprès des étudiants et en développant des relations privilégiées avec les écoles qui correspondent aux compétences dont il a besoin. La Compagnie participe, chaque année, à trois forum internationaux (deux aux États-Unis et un en Europe) et à dix forum en France. Elle tisse également de nombreux liens avec les grandes écoles de commerce et d'ingénieurs, qui vont du parrainage d'une option ou d'une promotion à l'accompagnement personnalisé de certains étudiants (notamment pour le financement de thèses).

Une étude récente a montré que la rubrique recrutement du site Internet de Saint-Gobain est la plus visitée. Cet espace dédié reçoit 12 000 candidatures par an, dont 30% sont ensuite rediffusées dans les branches et les filiales. Le Groupe a également souscrit à « Keljob », un méta-moteur de recherche qui donne une meilleure visibilité à ses offres d'emploi.

⁽¹⁰⁾ Les statistiques concernant les salariés en contrat à durée déterminée (CDD) portent sur 89% de l'effectif total du Groupe et les statistiques concernant les embauches par type de contrat portent sur 88,5% de l'effectif total du Groupe.

⁽¹¹⁾ Les statistiques concernant les emplois à temps partiel portent sur 89% de l'effectif total du Groupe.

⁽¹²⁾ Les statistiques concernant l'embauche des jeunes portent sur 75,4% de l'effectif du Groupe hors Amérique du Nord.

Au niveau local, les délégations et les sociétés ont leur propre stratégie de recrutement et souvent leur propre site internet. Elles établissent elles-mêmes, en fonction de leurs besoins, des relations avec les établissements situés à proximité.

En France, par exemple, l'enseigne de distribution « Lapeyre, la maison » insère un « cahier recrutement » dans ses trois catalogues produits, afin d'attirer des candidats potentiels.

En Suède, Saint-Gobain Isover a démarré depuis 1995, avec cinq autres industriels, un travail de fond qui vise à donner aux jeunes de 16 à 18 ans une image attractive de l'industrie en organisant des sessions approfondies de découverte de l'ensemble des fonctions de l'entreprise.

En Allemagne, la Délégation a mis en place un programme d'intégration particulièrement attrayant pour les débutants de haut niveau, intitulé « *Become a global player* ». Chaque année, dix jeunes de toutes nationalités effectuent chacun trois missions de six mois dans deux pays avant de prendre une fonction fixe en Allemagne. Ils sont ainsi mieux intégrés dans le Groupe et développent leur aptitude à travailler dans des équipes multi-culturelles.

Enfin, au Brésil, le Groupe finance partiellement les études de jeunes qu'il considère à fort potentiel.

B. DIVERSIFIER LES APPROCHES

Les femmes constituent aujourd'hui 18,6% de l'effectif⁽¹³⁾. Cette faible représentation vient notamment de la nature des activités de Saint-Gobain. Ainsi, le travail de nuit ayant été longtemps interdit aux femmes dans plusieurs pays (jusqu'en 2001 en France), elles n'ont pas pu, pendant longtemps, faire partie des équipes travaillant à feu continu. Elles sont donc très peu représentées parmi les ouvriers, alors qu'elles constituent 27,3% des salariés, ouvriers exclus.

Elles sont légèrement plus nombreuses (plus de 20% des salariés) dans les métiers à forte croissance, où le travail est fréquemment organisé à la journée et où peu de tâches nécessitent une grande force physique, que dans les métiers historiques dont les procédés à haute température fonctionnent à feu continu. Pour des raisons culturelles, la féminisation des effectifs est plus importante dans les Pays Nordiques, et surtout dans les Pays Baltes (27%) et en Europe Centrale (plus de 30%), que dans le reste du Groupe.

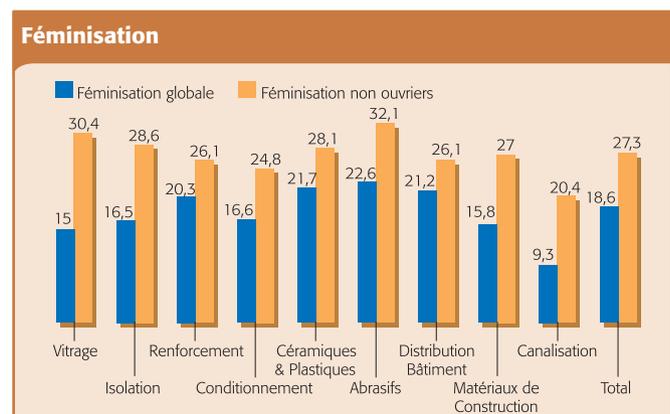
Le Groupe a pour objectif d'atteindre un meilleur équilibre entre femmes et hommes, en particulier au sein de l'encadrement. Il souhaite ainsi augmenter son efficacité par une diversification des approches et une meilleure prise en compte des différentes sensibilités dans les relations humaines non seulement en interne, mais avec toutes les parties prenantes de l'entreprise.

De fait, la féminisation progresse puisque 20,4% des nouveaux embauchés sont des femmes⁽¹⁴⁾. Cette tendance, visible dans la plupart des pays, est particulièrement remarquable en Espagne où étant sous-représentées par rapport à la moyenne du Groupe, les femmes constituent plus de 30% des embauches.

L'effort de féminisation du management montre ses premiers résultats. Aujourd'hui 13% des cadres sont des femmes, pour 10% en 1997. Elles sont particulièrement présentes dans certaines filières (25% des fonctions financières, 36% des fonctions de Ressources Humaines et 46% des fonctions juridiques et fiscales), mais elles restent peu nombreuses dans les métiers liés à la production et à la direction générale d'établissements ou de sociétés.

C'est principalement parce qu'elles sont encore peu présentes dans l'encadrement, particulièrement dans les fonctions de direction, et parce qu'elles sont globalement moins anciennes dans le Groupe (leur ancienneté moyenne est inférieure de 2 ans et demi à celle des hommes) et plus nombreuses à temps partiel, que la part des femmes dans la masse salariale s'établit à 14,6%.

La politique de Saint-Gobain repose sur la volonté d'assurer, pour les recrutements et l'accès aux fonctions à responsabilité, une équité compatible avec la nature de ses métiers.



⁽¹³⁾ Les statistiques concernant ce paragraphe portent sur 86% de l'effectif total du Groupe et les statistiques portant sur la féminisation des cadres portent sur 87,5% de l'encadrement du Groupe.

⁽¹⁴⁾ Le pourcentage de femmes dans les embauches porte sur 86% de l'effectif total du Groupe.

• L'internationalisation des équipes⁽¹⁵⁾

Une des forces du Groupe est sa dimension mondiale. Les échanges entre les pays et l'internationalisation des équipes font partie intégrante de sa compétitivité. Le Groupe veille d'abord à développer un encadrement local dans chacun de ses pays d'implantation. En Europe de l'Est, comme en Amérique Latine ou en Asie, 84% des cadres au moins sont des nationaux. Par ailleurs, Saint-Gobain cherche à développer la sensibilité multiculturelle de ses cadres grâce notamment à des mutations hors de leur pays d'origine, en particulier en début de carrière. 7% des cadres et 10% pour les moins de 30 ans travaillent ainsi à l'international. Dans plusieurs branches, chaque pays européen offre un poste de débutant à un jeune embauché d'un autre pays. Une vingtaine de Volontaires Internationaux en Entreprise (VIE) ont également été accueillis dans le Groupe en 2002.

Même dans la Branche Distribution Bâtiment, dont le métier est pourtant avant tout « local », la mise en place d'équipes internationales et la multiplication des échanges entre les pays ont permis de dégager d'importantes synergies et de dupliquer les « bonnes idées ». Aussi la Branche considère-t-elle le développement de la mobilité internationale de ses cadres comme un atout supplémentaire dans son métier.

C. OFFRIR DES CARRIÈRES QUI PRÉPARENT AUX RESPONSABILITÉS

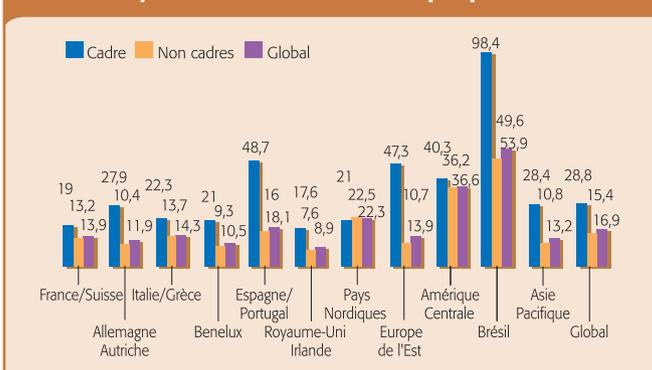
La mobilité tant géographique que fonctionnelle est un vecteur essentiel du développement de Saint-Gobain. La variété des expériences proposées dans le Groupe permet aux cadres de se préparer par étapes à prendre des responsabilités importantes. L'attention aux souhaits des personnes, notamment grâce à la généralisation de l'entretien annuel d'appréciation, la diffusion sur intranet des postes à pourvoir et la transparence des règles d'expatriation font de la promotion interne une réalité dynamique.

En 2002, le taux de mobilité des cadres, calculé en ramenant l'ensemble des mouvements intra-groupe à l'effectif global de l'encadrement, se situe à 8%⁽¹⁶⁾.

D. DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES GRÂCE À LA FORMATION⁽¹⁷⁾

L'amélioration des performances du Groupe s'appuie sur la consolidation et le développement de ses compétences. En 2002, chaque salarié a reçu 17 heures de formation en moyenne. 62 millions d'euros ont été investis dans cet enrichissement de compétences - soit 2,1% de la masse salariale totale - autour de cinq axes principaux :

Nombre moyen d'heures de formation par personne



• Renforcer la compétitivité grâce au développement de ses compétences techniques et de son expertise

La formation technique concentre plus des deux tiers des efforts de formation, et touche aussi bien la recherche appliquée que les techniques et les modes de production. Parallèlement aux dispositifs propres à chaque Branche, Saint-Gobain dispose d'une structure transversale spécifique, l'Université du Verre, créée en 1985, qui a pour vocation de transmettre les connaissances sur l'élaboration du verre et de renforcer l'avance technologique acquise par Saint-Gobain. En 2002, 134 ingénieurs et techniciens venant de toutes les branches et de tous les continents ont suivi des formations dans cette Université.

• Développer la capacité d'innovation et les compétences commerciales afin d'accroître la croissance interne

La croissance interne passe par une politique de recherche et développement active et par une amélioration des performances sur les marchés. Des programmes de formation viennent soutenir ces efforts, avec des cycles spécifiques destinés par exemple aux jeunes chercheurs pour renforcer leurs capacités à articuler leurs travaux avec les attentes des marchés.

L'amélioration de la relation commerciale concerne toutes les branches, et de nombreux programmes de formation ont été mis en place pour renforcer l'écoute et le service au client non seulement au sein de ses équipes commerciales, mais également dans les filières techniques et fonctionnelles. Pour cela, Point.P a fondé une structure spécifique, l'Ecole Point.P, en 1996. Cette institution, qui comprend aujourd'hui deux établissements et un centre de formation technique, propose des séminaires sur l'ensemble des aspects du métier de la distribution : techniques de vente, connaissance des produits, management... Elle a accueilli 3 553 stagiaires en 2002.

⁽¹⁵⁾ L'ensemble des statistiques concernant l'internationalisation des cadres porte sur 87,5% de l'encadrement du Groupe.

⁽¹⁶⁾ Statistique portant sur 87,5% de l'encadrement du Groupe.

⁽¹⁷⁾ Les statistiques concernant la formation portent sur 80,5% de l'effectif du Groupe hors Amérique du Nord.

• Accompagner le développement international du Groupe en favorisant la mise à disposition des compétences sur ses nouveaux marchés

Le développement international s'appuie sur le transfert de savoir-faire des marchés traditionnels du Groupe vers ses nouvelles régions d'implantation. Dans ces pays, l'effort de formation est plus important que dans la plupart des pays occidentaux : par exemple, au Brésil et en Amérique centrale, les salariés ont reçu respectivement 54 et 36 heures de formation en moyenne en 2002. Si la mobilité et la formation « *in situ* » constituent les principaux vecteurs de ce déploiement de compétences, les nouvelles technologies se montrent également un outil efficace pour l'acquisition des connaissances techniques. Ainsi a été lancé au Mexique une opération *eLearning* (c'est-à-dire une formation qui s'appuie sur un support multimédia) pour les personnes travaillant à la découpe du verre. Ce projet, baptisé MKT2 (*Managing Knowledge and Technological Transfer*) a démarré au début de 2002 et a permis une élévation notable du niveau de compétences de l'ensemble des ouvriers concernés et une forte réduction du temps d'apprentissage qui est tombé de 6 à 1 mois.

Pour accompagner le développement international, l'apprentissage des langues est un corollaire obligé, les deux langues de travail du Groupe que sont le français et l'anglais constituant l'essentiel des efforts de formation linguistique.

• Mieux mobiliser les capacités de chacun, en augmentant l'efficacité des équipes

L'un des enjeux de la formation est d'optimiser la mobilisation de toutes les capacités des salariés, en formant des *leader* capables d'animer, motiver et développer leurs équipes.

Les formations au *management* s'effectuent aussi bien au niveau du Groupe, que des pays ou des unités opérationnelles. L'investissement dans ce domaine a été particulièrement fort en 2002, tout spécialement dans les pays émergents, signe du souci qu'a Saint-Gobain de développer un encadrement local. Le nombre moyen d'heures de formation reçu par les cadres a été de 40 heures en Amérique Centrale, 50 en Pologne, 60 en Europe Centrale, et 98 au Brésil.

• Consolider la culture du Groupe et favoriser les échanges des meilleures pratiques

Enfin, faire partager par les salariés de Saint-Gobain les mêmes valeurs et les mêmes principes de management, en améliorant les synergies entre les différentes entités, constitue l'un des objectifs majeurs de la politique de formation.

Les programmes de « Développement du Management Saint-Gobain », organisés par la Compagnie, représentent le socle du dispositif du Groupe. Espaces d'apprentissage, d'échanges, de discussion et d'expérimentation, ils accueillent près de 350 participants par an, provenant de l'ensemble des unités opérationnelles de Saint-Gobain. Organisés sous forme de séminaires itinérants ou alternant les sessions dans différents pays, ils sont construits autour de grands thèmes reprenant les orientations stratégiques. Ils s'appuient sur la participation d'intervenants extérieurs (universitaires, consultants, praticiens) mais aussi sur une très forte implication des principaux dirigeants et sur les travaux personnels des participants. Ils constituent le creuset où se consolide la culture Saint-Gobain et contribuent fortement à sa cohésion.

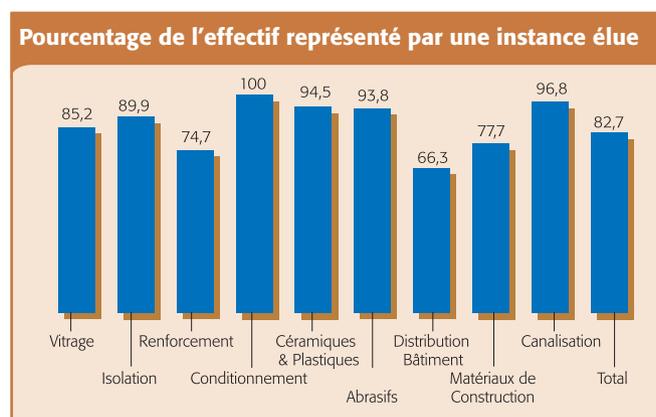
4. L'ACTION SOCIALE

A. UNE POLITIQUE SOCIALE FONDÉE SUR LE DIALOGUE AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX

• Le dialogue social⁽¹⁸⁾

Le Groupe Saint-Gobain est très attaché à la qualité du dialogue social. En effet, l'amélioration de ses performances dans un environnement en perpétuelle mutation le conduit à opérer des adaptations fréquentes et rapides dans l'organisation et les conditions du travail. Dans chaque zone géographique, les délégations générales coordonnent les relations professionnelles, de façon à prendre en compte les spécificités locales.

82,7% des salariés du Groupe disposent, dans leur société, d'une instance représentative du personnel. Au total, 768 accords ont été signés dans le Groupe en 2002. Ces accords abordent en priorité l'évolution des salaires (35%), l'organisation du travail (24,5%), et dans une moindre mesure, l'emploi (12%), la formation professionnelle (2%) ou d'autres thèmes.



⁽¹⁸⁾ Les statistiques concernant le dialogue social couvrent 88% de l'effectif total du Groupe et 417 sociétés.

Outre un Comité de Groupe et des coordinateurs syndicaux centraux qui constituent une représentation syndicale au niveau français, le Groupe, a mis en place, dès 1988, des instances de dialogue social européennes. La Convention pour le Dialogue Social Européen, qui se réunit une fois par an depuis 1992, rassemble 70 représentants syndicaux des pays membres de l'Union Européenne, de la Suisse et de la Norvège. Au cours de cette réunion annuelle, le Président de Saint-Gobain échange avec les représentants des salariés sur la stratégie du Groupe et sur les thèmes économiques, financiers et sociaux qui concernent l'ensemble des filiales européennes. Un secrétariat de liaison assure le suivi de cette représentation syndicale tout au long de l'année et entretient des échanges réguliers avec les directions des Ressources Humaines du Groupe et des délégations. Ce secrétariat comprend huit membres de sept nationalités différentes : allemande, française, anglaise, espagnole, italienne, néerlandaise et norvégienne.

• La rémunération

La politique de rémunération du Groupe se veut équitable, dynamique et transparente. Les salaires de base sont fixés, dans chaque pays et dans chaque secteur d'activité, par référence aux conditions de marché.

Dans l'ensemble de ses filiales, le salaire ouvrier moyen du Groupe se situe au-delà du minimum national. Dans les pays émergents, il lui est au moins 2,5 fois supérieur, et ce multiple est même de 5 au Mexique.

En France, le salaire annuel moyen des ouvriers dépasse de 68% le SMIC⁽¹⁹⁾ et les charges sociales représentent, dans la Branche Conditionnement par exemple, 54,75% de la masse salariale.

Dans la rémunération des cadres, la part variable obéit à des règles fixées au niveau du Groupe et déclinées par zone géographique en fonction des spécificités locales.

Par ailleurs, afin d'encourager l'esprit d'équipe et d'associer chacun à la réussite de tous, le Groupe favorise, chaque fois que cela est possible, la conclusion d'accords d'intéressement collectif. En France 85% des filiales ont signé un accord d'intéressement, ce qui représente près de 93% de l'effectif national⁽²⁰⁾. En 2002, ces sociétés ont versé 42,8 millions d'euros à leurs collaborateurs, au titre de l'intéressement, soit 4% de leur masse salariale.

• Les avantages complémentaires

Dans la plupart de ses pays d'implantation, aussi bien en Europe qu'en Asie ou en Amérique Latine, les filiales du Groupe apportent un complément à la couverture sociale de leurs salariés (assurance maladie, retraite complémentaire, assurance-vie), ainsi qu'une sub-

vention pour les repas et parfois pour les transports. En France, dans l'ensemble des sociétés de plus de 50 salariés, 1,2% de la masse salariale est consacré aux activités sociales mises en œuvre par les comités d'entreprise.

B. L'AIDE À L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Grâce à sa taille et à la variété de ses métiers, le Groupe est un acteur important de l'insertion professionnelle des jeunes.

La plupart de ses filiales accueillent des jeunes au cours de leurs études, dans le cadre de contrats spécifiques. Elles participent ainsi presque directement à la formation de leurs futurs collaborateurs. Les personnes bénéficiant de ces « contrats jeunes » ont représenté 1,5% des salariés du Groupe en 2002. L'Allemagne est, par tradition, le pays le plus actif dans ce domaine, puisque plus de 750 jeunes ont effectué leur apprentissage dans des filiales allemandes, soit 4,9% de l'effectif national. De même, plus de 500 personnes ont bénéficié de « contrats jeunes » au Royaume-Uni et environ 600 en France. Les sociétés de Distribution Bâtiment Jewson et Graham au Royaume-Uni et Point.P en France ont même mis en place leurs propres formations en alternance, qui, tout en débouchant pour les jeunes sur une qualification reconnue au niveau national, leur permettent de constituer des « pépinières » de vendeurs soudés, motivés et spécialement préparés à leurs produits et à leurs méthodes. Les sociétés brésiliennes ont également accueilli plus d'une centaine de jeunes qui poursuivent leurs études dans le cadre du SENAI, organisme spécialisé dans la formation en alternance des ouvriers et des techniciens.

C. L'ACCUEIL DES HANDICAPÉS⁽²¹⁾

Quand un salarié se trouve en situation nouvelle de handicap, les sociétés du Groupe cherchent, dans la mesure du possible à le maintenir dans son emploi. En France, 122 postes de travail dans 36 filiales ont été aménagés pour des personnes handicapées.

Dans plusieurs pays, certains établissements ont décidé de soutenir des institutions qui emploient des handicapés en leur passant des commandes. Ces usines participent ainsi à l'insertion de ces personnes dans un cadre qui leur est spécialement adapté tant par la nature des tâches que par le rythme de travail et surtout par la formation qu'ont reçu leurs équipes d'encadrement.

En France, 73 sociétés couvrant 84% de l'effectif hexagonal sont clientes de Centres d'Aide par le Travail (CAT), et Saint-Gobain PAM en héberge un sur son site de Pont-à-Mousson. Sans créer de dépendance économique, car la filiale du Groupe n'est pas son seul client, l'accueil de ce CAT permet aux personnes handicapées de bénéficier des infrastructures de l'usine : restaurant d'entreprise, service médical...

Les personnes handicapées représentent 3,4% des effectifs en Allemagne, 2,9% en Italie et environ 2% en France, aux Pays-Bas et au Brésil.

⁽¹⁹⁾ Référence 169 heures par mois.

⁽²⁰⁾ Les statistiques concernant l'intéressement couvrent 92% de l'effectif français.

⁽²¹⁾ Les statistiques concernant les salariés handicapés portent sur 70% de l'effectif total du Groupe.

D. L'IMPACT LOCAL

• Saint-Gobain Développement : des équipes dédiées au dynamisme économique des régions d'implantation de Saint-Gobain en France

Ayant une densité élevée d'établissements sur l'ensemble du territoire français, le Groupe y dispose d'une structure spécifique, Saint-Gobain Développement, chargée de le représenter dans les régions et d'engager notamment des actions contribuant au développement des bassins d'emplois. Organisé à partir de trois délégations régionales, cette structure est l'interlocuteur permanent du monde institutionnel et des décideurs locaux.

Saint-Gobain Développement est, tout d'abord, l'opérateur du Groupe dans la mise en œuvre des plans de sauvegarde de l'emploi tant en ce qui concerne le reclassement des salariés, à travers les antennes emploi-formation, que la ré-industrialisation et la re-dynamisation des territoires. Parfois, ses compétences sont exportées comme en 2001 où ses équipes ont participé à la reconversion d'un établissement canadien de la Branche Céramiques & Plastiques.

De plus, des services sont offerts aux salariés comme l'accompagnement dans l'évaluation et la réalisation de projets personnels, l'aide à la mobilité interne pour les non-cadres ou encore le suivi éventuel d'un conjoint ou d'un enfant.

Le soutien à la création d'emplois dans les PME industrielles ou de services à l'industrie, situées à proximité des sites, manifeste une implication solidaire dans le développement économique local.

Saint-Gobain Développement propose à ces sociétés des prêts à faible taux, sans garantie, conditionnés à la création d'emplois et susceptibles de transformation partielle en subvention dans les cas de recrutement d'anciens salariés, de conjoints ou d'enfants de salariés. Parallèlement, un appui technique est offert aux chefs d'entreprises et porte prioritairement sur l'optimisation de l'organisation industrielle. Le lien qui unit Saint-Gobain Développement aux PME se fonde sur l'idée d'un partenariat dans la durée.

Le Groupe apporte aussi, par l'intermédiaire de Saint-Gobain Développement, un soutien aux associations qui aident les personnes en difficultés sociales ou financières à se ré-insérer dans la vie professionnelle.

Enfin, Saint-Gobain Développement apporte son appui aux branches et aux établissements du Groupe dans la coordination et la gestion de dossiers à dimension locale parmi lesquels ceux qui sont liés à l'environnement.

• Saint-Gobain Corporation Foundation : le financement de nombreuses actions aux États-Unis

Aux États-Unis, grâce à la fusion des fondations de CertainTeed et de Norton, Saint-Gobain a créé, en janvier 2002, « *Saint-Gobain Corporation Foundation* » dont l'objectif est de contribuer au progrès des communautés locales des régions dans lesquelles le Groupe est implanté. Dirigée par un Conseil d'administration, la Fondation comprend trois programmes : *Corporate Direct*, *Matching Gifts* et *Plant Community*. Dans le cadre de *Corporate Direct*, le Conseil d'administration subventionne des organisations caritatives ou culturelles, en priorité dans les régions où sont implantés les sièges sociaux des filiales américaines. *Matching Gifts* permet aux salariés ou retraités qui participent à ce programme de soutenir les associations qui comptent pour eux : chaque fois que l'un d'eux donne une somme à une œuvre, la Fondation double cette mise de fonds, et ce jusqu'à 2500 dollars par an et par personne. Enfin, les usines qui prennent part au *Plant Community Program* disposent d'un budget annuel en fonction de leur effectif. Elles sont libres de faire des dons aux organismes de leur choix.

D'un fonctionnement opérationnel décentralisé, le Groupe laisse par ailleurs à ses filiales toute latitude pour s'impliquer de la façon la plus adaptée dans le développement économique et social ou dans la vie culturelle de leur environnement.

ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE ET SÉCURITÉ (EHS)

Depuis plusieurs années déjà, le Groupe a regroupé ces trois dimensions de son activité industrielle dans une démarche globale et cohérente. Celle-ci, se déclinant selon des objectifs concrets, et s'appuyant sur des moyens financiers et humains importants, a permis aux établissements de Saint-Gobain de réaliser de grands progrès. Mais l'implication du Groupe dans son environnement ne se limite pas à la moindre pollution de ses usines. Il contribue aussi à l'amélioration des performances écologiques en développant les marchés environnementaux

1. LA DÉMARCHE DU GROUPE

A. UN IMPACT ENVIRONNEMENTAL MODÉRÉ

Les procédés industriels de Saint-Gobain présentent relativement peu de risques technologiques. Dans leur grande majorité, ils transforment des matières minérales et ne font pratiquement pas intervenir de substances explosives ou toxiques pour l'environnement.

L'essentiel de la pollution générée par les filiales du Groupe vient des procédés de fusion nécessaires à la fabrication de verre, de tuyaux en fonte ductile, de divers matériaux de construction et de certaines céramiques industrielles. Ces procédés, reposant sur des fours dont la température dépasse les 1500°C sont consommateurs d'énergie et émettent du dioxyde de carbone (CO₂) et d'autres rejets atmosphériques comme les oxydes d'azote (NOx) et les oxydes de soufre (SOx).

Le tiers du chiffre d'affaires du Groupe est réalisé dans la distribution de matériaux de construction, un métier d'hommes et de services qui présente très peu de danger pour l'environnement, mais pour lequel la sécurité et les conditions de travail constituent des enjeux particulièrement importants.

B. DES OBJECTIFS GLOBAUX, DÉCLINÉS AU NIVEAU LOCAL

Dans ses *Principes de comportement et d'action* (voir pages 24 à 25), le Groupe demande à ses filiales de « s'inscrire dans une démarche active de protection de l'environnement » et de « prendre les mesures nécessaires pour assurer la meilleure protection possible de la santé et de la sécurité dans le milieu de travail », tant pour les salariés que pour les sous-traitants du Groupe.

De ces principes découlent des objectifs concrets en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité, fixés par les branches, les délégations et les sociétés elles-mêmes dans une logique de progrès régulier, compte-tenu de leurs contraintes spécifiques.

C. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Des moyens matériels et humains spécifiques ont été mis en place pour atteindre ces objectifs.

1. Une filière dédiée

L'Environnement, l'Hygiène et la Sécurité (EHS) forment, au sein du Groupe, une filière spécifique reproduisant l'organisation matricielle de Saint-Gobain et coordonnée par une Direction centrale, rattachée à la Direction Générale.

Dans chaque Branche, selon sa taille et son organisation, une ou plusieurs personnes sont chargées de décliner et d'adapter la politique EHS aux contraintes spécifiques de l'activité. Ces responsables ont généralement eux-mêmes des correspondants dans les sociétés de leur Branche ; dans chaque Délégation Générale, un interlocuteur est également désigné pour coordonner localement les actions EHS du Groupe et des branches.

Ces responsables de branches et de délégations forment, avec la Direction EHS de la Compagnie, un comité qui se réunit deux fois par an pour aborder des sujets d'intérêt général et partager leurs expériences. Eux-mêmes organisent des réunions sur les mêmes thèmes avec leur propre réseau de correspondants, en y invitant le Directeur EHS du Groupe. Comme dans le domaine opérationnel, cette organisation matricielle permet d'associer proximité des métiers, adaptation aux spécificités nationales et cohérence d'ensemble.

Une fois par an ont lieu les « Diamants de la santé-sécurité » : les unités qui affichent les meilleurs résultats dans le domaine de la santé et de la sécurité sont récompensées et font part aux autres de leurs « bonnes pratiques » ; les sociétés qui ont obtenu les moins bons résultats au cours de l'année précédente doivent en expliquer les raisons, et présenter leurs objectifs pour l'avenir. Ce palmarès est à la fois un facteur d'émulation et l'occasion d'un échange bénéfique pour tous.

2. Un investissement en Recherche et Développement

Saint-Gobain dispose de deux structures qui contribuent également à l'amélioration des performances environnementales du Groupe :

- Saint-Gobain Conceptions Verrières, dont l'une des missions, dans le cadre de la conception des fours est d'améliorer les performances environnementales des procédés de fabrication du verre. Deux sujets, notamment, font l'objet de travaux approfondis : le développement d'outils de modélisation mathématique pour la réduction des oxydes d'azote (NOx) et l'approfondissement des techniques pour économiser l'énergie et réduire les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) ;
- les équipes de Recherche & Développement, regroupées dans 16 centres de recherche et une centaine d'unités de développement qui travaillent notamment sur des problématiques liées à l'environnement.

En 2002, les dépenses de recherche directement liées à des préoccupations environnementales ont représenté 11 millions d'euros. Cette somme constitue la première étape de l'investissement global de Recherche & Développement. Chacun des projets ainsi financés se poursuit par un ou plusieurs programmes de développement réalisés au niveau des branches, qui nécessitent des fonds au moins trois fois aussi importants.

3. Des outils spécifiques

• Les outils mis à la disposition des établissements

La Direction EHS du Groupe a élaboré un certain nombre d'outils qu'elle met à la disposition des établissements pour les aider à mettre en place leurs propres actions, en cohérence avec la démarche du Groupe.

Déoulant des *Principes d'action et de comportement* du Groupe, un « référentiel EHS » expose la démarche proposée par Saint-Gobain en expliquant de façon concrète comment la direction de chaque site procède pour s'organiser et s'inscrire dans une logique d'amélioration continue : définition d'une politique adaptée et d'objectifs concrets, information et formation du personnel, et contrôle de l'efficacité des opérations réalisées.

L'auto-diagnostic est le second outil proposé par le Groupe. Il est composé d'une liste détaillée de questions et d'un barème d'évaluation et permet aux directeurs d'établissement d'évaluer eux-mêmes la situation de leur site sur différents critères. Il leur fournit également des informations réglementaires et techniques, et des suggestions d'actions d'amélioration.

Enfin, le Groupe recommande cinq méthodes d'évaluation des risques au poste de travail : dans le cadre du *reporting*, chaque société indique quelle méthode elle utilise, de façon à apprécier, dans un premier temps, la généralisation de l'analyse des risques au poste de travail dans l'ensemble du Groupe.

• Les audits et la remontée d'informations

Les audits d'hygiène et de sécurité constituent un outil d'évaluation externe indispensable pour obtenir un diagnostic fiable. La taille du Groupe lui permet de faire auditer les sites par des équipes qui sont extérieures à la société concernée, mais sont sensibilisées à l'approche EHS de Saint-Gobain. Ces audits ont lieu à l'initiative des branches et des unités opérationnelles mais aussi, dans certains cas, sur décision de la Compagnie. Le Groupe a formé en interne une centaine d'auditeurs hygiène et sécurité, à qui sont fournis deux « guides d'audit » très précis, l'un pour l'Hygiène, l'autre pour la Sécurité. Chaque auditeur effectue en moyenne deux à trois audits par an dans différentes sociétés du Groupe.

Un « guide d'audit » Environnement a également été réalisé et des auditeurs sont en train d'être formés sur ce troisième sujet. Ainsi, dès 2003, des audits globaux Environnement, Hygiène et Sécurité pourront être réalisés.

Ces audits réguliers constituent des étapes indispensables pour mesurer les progrès de chaque site et fournissent une remontée d'informations approfondie au niveau des branches, des délégations et de la Compagnie, sur la situation d'un établissement à un moment précis. Le *reporting*, mensuel dans le domaine de la sécurité, annuel dans les domaines de l'hygiène et de l'environnement, permet de mesurer les progrès de la démarche et d'avoir une vue globale des résultats au niveau du Groupe.

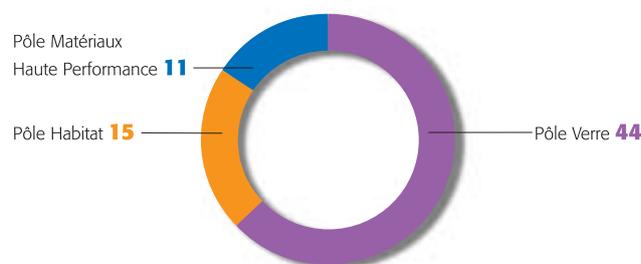
4. Les moyens financiers destinés à la protection de l'environnement

S'agissant des moyens financiers affectés à la protection de l'environnement, les investissements ont augmenté de 33% depuis deux ans et atteignent 70 millions d'euros en 2002. Ils couvrent quatre types de dépenses :

- les investissements de protection (équipement de protection contre le bruit, dépoussiéreur, station d'épuration, mur coupe-feu, aire de stockage des déchets...);
- les investissements de recyclage (installation permettant le recyclage de matières premières, de rebuts de production, d'eau, de calories...);
- les investissements d'économie (équipement contribuant à diminuer la consommation de matières premières ou d'énergie, mesures primaires...);
- les dépenses de Recherche & Développement destinées à l'amélioration du cycle de vie du produit.

Investissements liés à l'environnement en 2002 par pôle

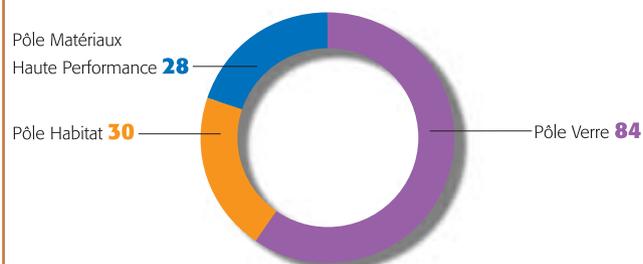
(en millions d'euros)



Les charges liées à l'environnement ont augmenté de 14% depuis 2000 et s'établissent à 142 millions d'euros. Elles intègrent les salaires de toutes les personnes travaillant pour l'environnement, les frais de formation, les dotations aux amortissements, les assurances et garanties, les provisions pour risques environnementaux et toutes autres charges liées à l'environnement.

Charges liées à l'environnement en 2002 par pôle

(en millions d'euros)



Au total, en 2002, Saint-Gobain a dépensé 212 millions d'euros pour l'amélioration de ses performances et la prévention de ses risques en matière d'environnement, soit une augmentation de 20% en deux ans. Le pôle Verre représente plus de 60% de cette somme, en raison de sa taille et de la politique active qu'il mène pour diminuer l'impact environnemental des fours verriers.

Les dotations et provisions pour risques environnementaux s'élevaient, en 2002, à 4,8 millions d'euros, dont près de la moitié au titre du pôle Verre qui utilise le plus de procédés à haute température et regroupe sept des huit sites du Groupe classés « Seveso » en raison de stockages dangereux (voir page 40).

5. La communication et la formation

Pour améliorer les résultats en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité, les sociétés du Groupe cherchent également à agir sur la culture de leurs salariés. Les responsables de la filière sont chargés de veiller à ce que l'ensemble du personnel concerné par les questions d'EHS bénéficie des formations nécessaires à la protection de sa santé et de sa sécurité, et à la prise en compte de l'environnement.

Le portail EHS de l'intranet du Groupe est un lieu d'informations et d'échanges pour la filière, mais aussi pour tout salarié qui s'intéresse à cette question. Il est notamment utilisé en cas d'accident grave pour éviter, grâce à des retours d'expérience rapides, le renouvellement de situations dangereuses.

6. L'intégration de la sous-traitance

Les exigences du Groupe en matière de sécurité et d'hygiène industrielle s'appliquent également aux entreprises extérieures qui interviennent dans les établissements de Saint-Gobain, et le *reporting* inclut les accidents qui les concernent.

De plus, la Compagnie a élaboré une plaquette spécifique intitulée « *Recommandations concernant la sécurité et l'hygiène du personnel des entreprises extérieures* ». Ce document récapitule notamment les responsabilités et obligations de l'entreprise utilisatrice (société du Groupe) et les obligations de l'entreprise extérieure intervenante.

2. LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

A. AGIR SUR LES CAUSES

C'est en agissant sur les causes potentielles d'accidents et de maladies professionnelles que le Groupe progresse. De plus en plus, l'action préventive est privilégiée et les filiales sont incitées à s'interroger sur les risques encourus par leurs opérateurs et à agir dès les « presque-accidents ».

Les efforts portent en priorité sur l'évaluation et la maîtrise des risques au poste de travail, sur la généralisation du port des équipements de protection individuelle et sur une meilleure sensibilisation et une formation approfondie des salariés

B. HYGIÈNE INDUSTRIELLE DES SALARIÉS : DES RÉPONSES SPÉCIFIQUES

• Maladies musculo-squelettiques

L'essentiel des problèmes connus de santé au travail viennent de maladies musculo-squelettiques ou de maux de dos liés à la manutention d'objets pondéreux et au travail physique inhérents aux différents métiers du Groupe. L'automatisation des usines a progressivement réduit le nombre de salariés affectés par ce type de troubles. De plus, dans plusieurs branches, des études d'ergonomie ont permis l'aménagement des postes de travail qui ont le plus de contraintes « physiques ».

• Les poussières et les fibres

Dans les usines où existe un risque d'inhalation de poussières ou de fibres telles que silice ou bois, des mesures régulièrement effectuées permettent de s'assurer que les normes légales sont respectées. Dans la grande majorité des cas, les niveaux d'empoussièremment sont très inférieurs aux valeurs limites admissibles.

Au sein des usines Lapeyre par exemple, les poussières de bois ont été significativement réduites grâce au réaménagement de plusieurs sites, afin d'aller en deçà de la *limite réglementaire* de $5\text{mg}/\text{m}^3$: il n'y a plus désormais qu'environ 15% du personnel concerné qui soit exposé à un empoussièremment supérieur à la valeur *recommandée* ($1\text{mg}/\text{m}^3$) au niveau national. Ces personnes sont soumises au port des équipements individuels de protection.

• Les produits dangereux

Les usines Lapeyre ont mis en place une procédure d'agrément pour les produits destinés à la préservation et à la finition du bois, ce qui a abouti à la substitution de certains produits dangereux par d'autres produits, qui présentent moins de risques pour ceux qui les manipulent. Plusieurs personnes dans chaque établissement ont également été formées sur les risques chimiques.

Par ailleurs, dans les usines des Abrasifs, par exemple, une étude est en cours pour analyser tous les produits qui entrent dans chaque établissement et leur devenir au cours du procédé de fabrication. Cette évaluation permettra de décider s'il y a lieu de modifier certains produits ou de mettre en place des protections complémentaires pour les opérateurs.

Les autres risques auxquels sont confrontés les salariés sont très variables d'une Branche à l'autre, et les démarches d'hygiène industrielle adaptées aux spécificités de chacune.

C. SÉCURITÉ : AMÉLIORATION CONTINUE DES PERFORMANCES⁽²²⁾

Des progrès considérables ont été réalisés depuis que le Groupe développe une politique globale dans ce domaine et se sont poursuivis en 2002. Sur les dix dernières années, le taux de fréquence d'accidents avec arrêt (TF1) des établissements industriels a été divisé par plus de trois, passant de 32,5 en 1992 à 10,2 en 2002 et leur taux de gravité (TG) a été divisé par plus de deux, passant de 0,77 à 0,36. Cette évolution globale satisfaisante reflète toutefois des situations contrastées selon les pays et les activités. Saint-Gobain déplore notamment cinq accidents mortels survenus dans l'année 2002 (quatre salariés et un sous-traitant). Ces accidents font l'objet d'une information immédiate de la direction EHS du Groupe et donnent lieu à une analyse approfondie afin que tous les établissements soient en mesure d'exploiter sans délais les retours d'expérience qui en découlent.

Les principales causes d'accidents restent les déplacements de personnes sur les sites et tous les risques liés à la manutention (les chocs, les mauvaises manœuvres qui provoquent des blessures aux mains, à la tête, aux pieds...) pour lesquels des programmes spécifiques sont lancés.

L'Asie-Pacifique, l'Amérique du Nord et le Brésil atteignent les meilleurs taux de fréquence. La performance de ce dernier pays a cependant été ternie par deux accidents mortels en 2002, ce qui a mis en évidence la nécessité de développer un programme d'actions ciblé sur le comportement des individus. Parmi les évolutions les plus remarquables de l'année, l'Inde et les Pays Nordiques (Scandinavie et Pays Baltes) ont amélioré très significativement leur TF1 en 2002 : il est passé de 24 en 2001, à 10,8 en 2002 pour l'Inde, et de 19,2 à 10,2 pour les Pays Nordiques. L'engagement fort du Groupe dans ces deux régions, relayé par des actions décisives des délégations et des sociétés elles-mêmes, comme des audits systématiques en Inde, explique en grande partie cette amélioration. La Pologne poursuit également sa progression commencée en 2001.

Les résultats de la France, qui s'étaient largement dégradés depuis 1998, se sont améliorés en 2002. Le TF1 de l'Hexagone est passé de 23,9 en 2001 à 19,9 et son taux de gravité de 1,06 à 0,94. Les mesures prises, qui comprenaient notamment une série d'audits systématiques vont donc se poursuivre en 2003, avec l'objectif de rattraper la moyenne du Groupe au plus tôt.

En revanche, l'Italie, qui avait amélioré ses résultats en 2001, voit son TF1 augmenter sensiblement en 2002, malgré des actions régulières et suivies. La Délégation Mexique, Colombie, Venezuela, dont le taux de fréquence se dégrade de deux points, travaille sur des mesures ciblées.

La Branche Distribution Bâtiment, comptabilisée à part pour des raisons propres à son activité, affiche des performances moins bonnes que le reste du Groupe, avec un TF1 à 15,7 et un TG à 0,47. Cela s'explique d'abord par la mise en œuvre plus tardive de la politique de sécurité dans les sociétés de cette Branche qui sont récemment entrées dans le Groupe (1996 pour Point.P et Lapeyre, 2000 pour Jewson et Graham et Raab Karcher). De plus, les opérations de manutention spécifiques au métier de la Distribution Bâtiment accroissent les risques d'accidents. La Branche Vitrage affiche également un TF1 plus élevé que le reste du Groupe, à cause notamment des opérations de manutention et de découpe du verre réalisées dans les filiales de son activité Bâtiment. La réalisation d'actions ciblées (généralisation du port des équipements individuels de protection, meilleur marquage au sol pour faciliter les cheminement sur les sites...) se poursuit dans ces deux branches qui sont très mobilisées sur ce sujet.

Evolution du taux de fréquence d'accidents avec arrêt (TF1) et du Taux de Gravité (TG) du Groupe 1992-2002 Etablissements Industriels, à structure brute



⁽²²⁾ L'ensemble des chiffres concernant la sécurité porte sur environ 85% de l'effectif total du Groupe.

Au total, les progrès réalisés en 2002 correspondent à près de 600 accidents évités par rapport à l'an 2001, et à plus de 3 000 jours d'arrêt en moins.

3. L'ENVIRONNEMENT

A. DES RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX LIMITÉS ET CONTRÔLÉS

1. Trois niveaux de risques

• Neuf sites relevant d'une réglementation spécifique

En 2002, huit établissements sont classés « Seveso » au sens de la directive européenne du 9 décembre 1996, qui concerne « la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses » et qui prévoit une réglementation spécifique pour les établissements dont l'activité est considérée comme présentant un risque industriel particulier. Trois usines de la Branche Isolation stockent les matières premières toxiques nécessaires à la fabrication de la résine qui sert de liant à la laine de verre (phénol, formaldéhyde). Un établissement de la Branche Abrasifs stocke des résines phénoliques qui servent à coller les grains abrasifs sur leur support. Un site de la Branche Isolation et deux de la Branche Conditionnement entreposent des gaz explosifs (GPL, oxygène et hydrogène). Enfin, une usine de la Branche Vitrage stocke de l'oxyde d'arsenic qui entre dans la fabrication de la vitrocéramique. Ces sites sont particulièrement surveillés, tant par le Groupe que par les autorités locales compétentes. Aux États-Unis, l'établissement de Lake Charles est soumis à une réglementation comparable, car il met en œuvre du chlorure de vinyle, pour la fabrication des grains PVC qui servent de matière première à certains matériaux de construction de CertainTeed (clins, fenêtres, produits d'aménagement du jardin...). Ce site relève ainsi à la fois du *Risk Management Program Rule* (RMP Rule) et de l'*Emergency Planning and Community Right to know Act* (EPCRA).

• Les établissements soumis à permis ou autorisation

La plupart des établissements industriels du Groupe sont soumis à permis (autorisation préfectorale en France) et doivent bien entendu, en tout premier lieu, se conformer aux exigences locales. Ces sites doivent effectuer le *reporting* annuel.

• Les autres établissements

Les points de vente de la Branche Distribution Bâtiment et les sites industriels de plus petite taille ou dépourvus de risques significatifs, essentiellement des filiales de transformation de la Branche Vitrage et divers sites de la Branche Matériaux de Construction, sont simplement concernés par des problèmes de proximité.

2. Les exigences du Groupe : du minimum légal à la certification

La première exigence du Groupe porte sur le respect par chaque établissement des exigences qui lui sont imposées par sa législation nationale et par les arrêtés locaux qui le concernent. Au-delà, la démarche de Saint-Gobain consiste à s'engager dans une démarche active de protection de l'environnement. Tout en intégrant les contraintes spécifiques de chaque site, le Groupe vise notamment à « amener les principaux indicateurs pertinents des performances environnementales des installations des filiales au niveau de ceux des installations comparables efficaces dans le Groupe » (*Principes de comportement et d'action, voir page 24*).

La certification qualité se généralise : le Groupe compte 428 certifications ISO 9000 en 2002, sans compter les 1250 points de vente de Point.P qui font l'objet d'une certification globale. Par ailleurs, au 31 décembre 2002, 71 établissements sont certifiés ISO 14000.

3. La préservation de la biodiversité

Certains établissements ont fait l'objet d'études approfondies sur les risques encourus dans leur environnement qui ont démontré qu'ils étaient largement en-dessous des seuils critiques pour l'ensemble des substances polluantes rejetées.

4. Les litiges liés à l'environnement⁽²³⁾

Le Groupe n'a versé, en 2002, aucune indemnité au titre d'une exécution judiciaire en matière d'environnement.

B. LA CONSOMMATION DE RESSOURCES⁽²⁴⁾

1. Des matières premières essentiellement minérales et une part croissante de matières recyclées

La question des matières premières, qui est très liée au métier, se pose différemment pour chaque activité. Cependant, l'une des particularités du Groupe vient de ce que toutes les branches utilisent à des degrés divers du sable de silice, qui provient pour une partie de carrières détenues par Saint-Gobain et pour une autre d'achats externes. Au total, Saint-Gobain en consomme environ 8,5 millions de tonnes par an.

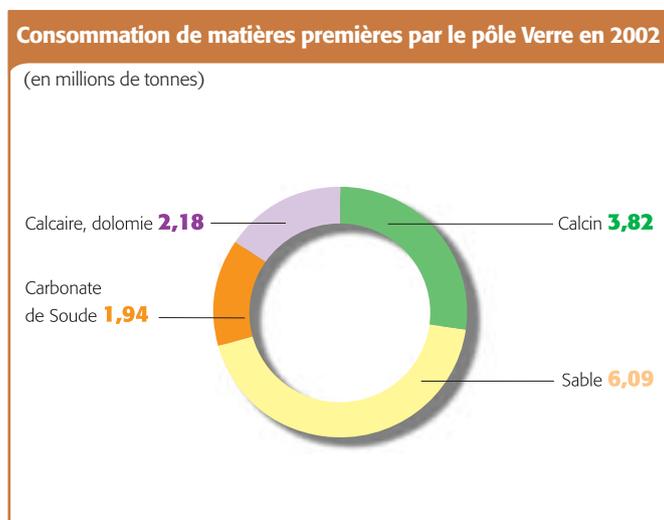
⁽²³⁾ En Europe.

⁽²⁴⁾ Les chiffres concernant la consommation de ressources sont estimés à partir de statistiques portant sur environ 80% des périmètres définis.

Ne sont mentionnés ci-après que les secteurs d'activités du Groupe qui consomment une quantité significative de matières premières non renouvelables.

• le pôle Verre

En 2002, Saint-Gobain a consommé 6,1 millions de tonnes de sable de silice, qui constitue environ 70% de la composition du verre. Les additifs à cette silice cristalline sont le Carbonate de Soude, dont le pôle a utilisé, en 2002, 1,9 million de tonnes, ainsi que le calcaire ou la dolomie, qui ont représenté cette année un volume de 2,2 millions de tonnes.



Les sociétés du Groupe font entrer de plus en plus de verre recyclé dans l'ensemble des matières premières enfournées : aujourd'hui, près de 30% du verre qu'elles produisent est fondu à partir de calcin, contre 26% en 1993. Les branches Conditionnement et Isolation sont les plus avancées dans ce recyclage. Dans le Conditionnement, 36,7% du verre produit, soit plus d'une bouteille sur trois, provient de verre recyclé. Dans l'Isolation, cette proportion atteint 37,8% au niveau mondial, et 45,5% au niveau européen.

L'intégration de matières recyclées dans la composition du verre est néanmoins limitée par les exigences de qualité de certains produits. Le verre extra-blanc des flacons de parfumerie-pharmacie, par exemple, ne s'obtient qu'à partir de matières premières vierges. De même, le recyclage du verre est plus limité dans la Branche Renforcement, car il y pose des difficultés techniques.

• Les Matériaux Haute Performance

Le pôle Matériaux Haute Performance regroupe un grand nombre de sociétés qui se situent sur des étroites niches de métier. Chacune consomme des matières premières spécifiques, et dans des proportions peu significatives.

• Le pôle Habitat

- la Canalisation

La Branche Canalisation utilise deux procédés de fusion. Le premier, dit de « première fusion », correspond à la fusion dans les hauts-fourneaux. La fonte est obtenue à partir de minerai de fer et de fondants minéraux. Le second, dit de « deuxième fusion », s'effectue par la fusion de ferrailles et fontes de récupération dans des cubilots, des fours électriques ou des fours à flamme. La répartition entre ces deux types de production dépend de la nature des marchés, des spécificités des produits, des plannings, du cours des matières premières primaires et secondaires, etc. Ainsi, en 2002, comme en 2000 la première fusion a été supérieure à la fusion de matières recyclées, alors qu'en 1999 et en 2001, la tendance était inverse. En 2002, la Branche a consommé 1,17 million de tonnes de minerais et matières minérales et près de 700 000 tonnes de matières recyclées.

- la Distribution Bâtiment

Les sociétés Jewson et International Timber au Royaume-Uni et Lapeyre en France sont de gros consommateurs de bois, et l'ensemble de la Branche en achète plus de 1,5 million m³ par an.

En Grande-Bretagne, Saint-Gobain Building Distribution UK est cofondateur de l'association « *Forests Forever* » et membre de WWF1995+. Il a également signé la charte de la « *Timber Trade Federation* », par laquelle il s'est notamment engagé à contrôler ses sources d'approvisionnement : il privilégie l'achat de bois provenant de forêts certifiées quand cela est possible, et si cela ne l'est pas, choisit des fournisseurs qui mettent en œuvre une démarche de progrès environnemental.

Plusieurs usines de menuiserie industrielle de Lapeyre utilisent du bois. 70% des essences sélectionnées sont des résineux ou des feuillus tempérés qui proviennent de pays dans lesquels la gestion forestière est contrôlée, les 30% restants étant constitués de feuillus tropicaux. S'inscrivant dans une démarche de protection de la forêt, Lapeyre s'est engagé à ne plus utiliser, d'ici à 2005, que des bois provenant de forêts cultivées ou certifiées, c'est-à-dire dont la conservation est assurée durablement. Dans cet esprit, au Brésil, Lapeyre a adhéré au groupement d'acheteurs de bois certifiés FSC (*Forest Stewardship Council*) sous l'égide de l'association des Amis de la terre.

2. L'eau

L'eau n'entre dans quasiment aucun procédé de fabrication du Groupe. Elle est cependant utilisée dans des volumes importants pour le refroidissement des installations qui fonctionnent à haute température. Elle est de plus en plus souvent recyclée en interne, ce qui limite considérablement la consommation réelle.

En 2002, le pôle Verre a utilisé 30,2 millions de m³ d'eau, soit un volume se situant entre 0,99 et 16,10 m³ par tonne de verre produite, en raison du cas particulier de la Branche Renforcement. En effet, le procédé d'ensimage nécessite une grande quantité d'eau : des produits chimiques dissous dans l'eau sont déposés sur les fibres de verre pour leur donner toutes leurs propriétés. La Branche Canalisation consomme, pour ses besoins de refroidissement, 22,9 m³ d'eau par tonne produite, soit un volume total de 33 millions de m³ en 2002. Quant aux activités du pôle Matériaux Haute Performance, elles ont utilisé 11,4 millions de m³ d'eau dans l'année.

Les effluents liquides finalement rejetés sont retraités le plus souvent avant d'être ré-injectés dans le réseau naturel ou collectif en place.

3. L'énergie

Ne sont évoquées ci-après que les activités du Groupe qui consomment des volumes d'énergie significatifs.

Pour fondre le verre et la fonte, les fours doivent atteindre une température élevée (de 1500 à plus de 1600°C).

La consommation d'énergie du pôle Verre en 2002 a été de 33 200 Gigawatts/heure (GWh), dont les deux tiers en Europe, essentiellement sous la forme de fioul et de gaz. L'électricité est aussi utilisée comme principale source d'énergie dans 50% des fours de la Branche Isolation, et constitue un appoint pour les autres branches.

Au sein du pôle Habitat, l'activité terre cuite a consommé dans l'année 1412 Gwh, et la Canalisation 5 380 GWh, cette énergie étant majoritairement fournie par du coke de houille (dans les hauts-fourneaux et les cubilots), mais également par l'électricité.

L'énergie utilisée par le pôle Matériaux Haute Performance est principalement destinée à deux activités : le carbure de silicium, qui est fondu à plus de 1500°C et la fabrication de réfractaires électrofondus, réalisée dans des fours qui atteignent 2000°C. Dans l'ensemble du pôle, cette énergie a représenté 3 518 Gwh en 2002.

Le Groupe recherche les économies d'énergie grâce à plusieurs méthodes :

- des dispositifs de récupération d'énergie de plus en plus performants sont progressivement installés sur les fours. L'énergie dégagée dans les gaz et les fumées est récupérée et utilisée pour préchauffer les installations ou l'air de combustion des brûleurs, ou encore pour chauffer les usines ;
- quand cela est possible, la conception des fours est optimisée, ainsi que leur rendement. On peut noter par exemple que le rendement des équipements de fusion a été significativement amélioré au cours de la dernière décennie dans la Branche Canalisation grâce à l'utilisation d'oxygène au niveau des tuyères ;
- la fusion de matières recyclées (calcin) permet d'éviter les réactions chimiques nécessaires à la vitrification que les matières premières doivent, elles, subir à haute température. Il faut donc moins d'énergie pour l'élaboration du verre ;
- enfin, l'installation progressive de fours à oxygène (près de 30% des fours de la Branche Renforcement par exemple) permet dans de nombreux cas d'obtenir un meilleur rendement.

Ces recherches d'économie d'énergie vont se poursuivre dans les années qui viennent, accentuées par les engagements pris par le Groupe pour réduire ses émissions de CO₂ (cf ci-dessous).

C. LES CONDITIONS D'UTILISATION DES SOLS

1. Les stockages

Héritages du passé, les stockages enterrés de matières potentiellement polluantes sont progressivement remplacés par des stockages aériens qui permettent une meilleure préservation de l'environnement, notamment grâce à un contrôle visuel aisé.

2. Les carrières

Le Groupe gère en interne plusieurs types de carrières : des carrières de sable de silice essentiellement, mais aussi de calcaire, de dolomie, de phonolithe (pour l'obtention de l'alumine), de rhyolite pour les granulés destinés aux bardeaux de toiture de CertainTeed et enfin d'argile pour les produits en terre cuite de Terreal. Elles se situent en France, en Espagne, en Italie, aux États-Unis et au Brésil.

Dans tous ces pays, l'activité extractive est très contrôlée par les pouvoirs publics. Toute nouvelle carrière est soumise à autorisation après une étude d'impact sur la faune et la flore locale et les conditions d'extraction sont ensuite étroitement surveillées. Enfin, à l'issue de la période d'exploitation, les sites sont réaménagés, parfois à l'identique, et en tout cas par référence aux meilleurs standards. La terre qui a été enlevée pour parvenir au matériau à extraire (la découverte), mise de côté, est ensuite régalée sur les surfaces hors d'eau, et le reboisement s'effectue en partenariat avec les Eaux et Forêts ou leur équivalent national. Les carrières d'argile sont souvent valorisées en bases de loisirs.

D. LES ÉMISSIONS⁽²⁵⁾

Le Groupe poursuit ses efforts en matière de recyclage des eaux et s'attache à réduire ses émissions dans l'air de poussières et de gaz, en particulier de dioxyde de carbone (CO₂), d'oxydes de soude (SOx) et d'oxydes d'azote (NOx).

1. Les gaz à effet de serre

L'ensemble du Groupe a émis, en 2002, environ 10,5 millions de tonnes de CO₂, dont 75% proviennent du pôle Verre et de la Canalisation.

Les activités du pôle Verre se sont engagées dans une démarche de réduction des émissions de CO₂ depuis plusieurs années, qui se concrétise, dans le cadre du calendrier fixé par le protocole de Kyoto, par l'objectif du Groupe de diminuer ses émissions de CO₂ à la tonne produite de plus de 15% entre 1990 et 2010. Pour renforcer cet engagement, Saint-Gobain a adhéré en décembre 2002 à l'association française des entreprises pour la réduction de l'effet de serre (AERES), au sein de laquelle chaque société adhérente doit se fixer des objectifs quantifiés de réduction des émissions de gaz à effet de serre et s'expose à des sanctions en cas de non-respect de ses engagements. L'action ainsi menée au niveau français servira d'exemple pour le reste du Groupe.

2. Émissions de substances concourant à l'acidification

Les usines de Saint-Gobain émettent deux types de substances concourant à l'acidification : les oxydes de soufre (SOx) et les oxydes d'azote (NOx). Les mesures prises pour limiter les NOx seront évoquées, ci-dessous, au paragraphe concernant les émissions de substances concourant à l'eutrophisation.

Les oxydes de soufre proviennent de la combustion du fioul et du coke. Ce sont essentiellement les branches Canalisation, Vitrage et Conditionnement qui en sont émettrices. Au total, le pôle Verre a rejeté, en 2002, 27 000 tonnes de SOx, soit une quantité qui varie entre 0,77 et 3,21 kg par tonne de verre produite, en fonction du procédé de fabrication utilisé.

La réduction des SOx se fait d'abord par les économies d'énergie et par l'utilisation d'un fioul ou de fines de charbon de meilleure qualité, avec un taux de soufre réduit.

Dans la Branche Canalisation, en plus de cette même démarche, (l'utilisation de fines de charbon à taux de soufre important a été

supprimée à Belleville, France), le site de Pont-à-Mousson a substitué du gaz naturel au gaz de cokerie. Ainsi, la Branche, qui émettait 1,66 kg de SOx par tonne en 1999 n'en émet plus que 1,29 kg en 2001 et 0,98kg en 2002.

Les branches verrières cherchent, quand elles le peuvent, à passer du fioul au gaz naturel, et à défaut, à utiliser un fioul à plus basse teneur en soufre. Par ailleurs, elles mettent progressivement en place en fin de procédé des systèmes de désulfuration à base de calcaire. Les déchets récupérés dans les filtres sont alors recyclés dans le four.

3. Émissions de substances concourant à l'eutrophisation

Les oxydes d'azote (NOx) proviennent de l'oxydation à haute température de l'air de combustion et concernent, eux aussi, en priorité les activités verrières et la canalisation.

Le Groupe a décidé de combattre ces émissions depuis plus de dix ans, en privilégiant les mesures primaires, qui évitent ou limitent l'apparition de ces NOx à la source. On peut par exemple citer le procédé PHENIX appliqué dans la Branche Vitrage, qui consiste principalement à optimiser le contrôle de la combustion dans les fours. Saint-Gobain se trouve aujourd'hui parmi les groupes industriels les plus performants pour la réduction des oxydes d'azote par des mesures primaires.

Les fours à oxygène constituent une alternative intéressante car, en évitant l'azote contenu dans l'air de combustion, ils produisent beaucoup moins de NOx. Dans la Branche Renforcement, près de 30% des fours fonctionnent aujourd'hui à l'oxygène mais cette technologie est confrontée à des impératifs économiques qui la rendent difficile à mettre en œuvre dans les branches Vitrage et Conditionnement.

4. Substances concourant à la pollution photo-chimique

Deux types de substances concourant à la pollution photo-chimique sont émises dans le Groupe : les oxydes d'azote (*cf-ci-dessus*) et, dans une moindre mesure, les composés organiques volatiles (COV), qui apparaissent dans certaines phases de transformation et de finition de produits dans des métiers bien spécifiques.

Les COV viennent, en effet, des matières organiques utilisées pour l'ensimage des fibres et de la laine de verre et pour l'encollage des abrasifs (phénol et formaldéhyde), ainsi que de la fabrication du carbure de silicium (hydrocarbures aromatiques polycycliques), des bardeaux asphaltés de toiture (formaldéhyde), des solvants utilisés dans les produits de revêtement des tuyaux en fonte ou encore des produits destinés à la préservation et à la finition du bois chez Lapeyre.

⁽²⁵⁾ Les chiffres concernant les émissions sont estimés à partir de statistiques portant sur environ 80% des périmètres définis.

Dans la Branche Isolation, ces émissions sont suivies depuis une quinzaine d'années. La substitution de certains encollages a permis d'obtenir des résultats significatifs.

L' inventaire général, lancé dans Branche Abrasifs, de tous les produits qui entrent dans ses établissements et de l'évolution de leurs composants au cours du processus de fabrication, a notamment pour but de connaître plus précisément les émissions de COV. C'est une première étape avant la possible réduction de ces rejets.

Dans la Branche Canalisation, des actions ont été menées récemment ou sont en cours pour réduire les COV :

- remplacement de revêtements par des produits sans solvant ;
- captation et traitement des émissions par oxydation thermique.

Les efforts en ce sens se poursuivront dans l'ensemble du Groupe dans les prochaines années, en s'appuyant sur les diverses expériences acquises dans ce domaine.

5. Les poussières

Le Groupe poursuit aussi une démarche active de réduction des émissions de poussières. Il a notamment décidé, pour ses activités verrières, de prendre pour référence la nouvelle norme française (projet « arrêté Verre » pour lequel le Conseil Supérieur des Installations Classées a émis un avis favorable le 18 décembre 2002) et, quand cela est possible, de l'adapter aux contraintes spécifiques des différents établissements de Saint-Gobain dans le monde.

6. Métaux lourds et autres substances faisant l'objet d'un suivi particulier

Les autres substances dangereuses émises par le Groupe, dont les métaux lourds issus des impuretés contenues dans les matières premières, sont peu abondantes mais font également l'objet d'une surveillance en cours de généralisation. Les poussières contenues dans les filtres, qui contiennent parfois des traces de métaux toxiques, sont de plus en plus recyclées dans les fours ou valorisées dans des filières adaptées. Seuls les déchets ultimes, non recyclables, sont mis en décharge.

E. LA GESTION DES DÉCHETS DE PRODUCTION

1. Quelques déchets toxiques éliminés par les filières agréées

Les déchets résultant de la combustion et de la fusion du verre - des sulfates ou des métaux lourds - sont récupérés au pied des régénérateurs ou dans les carnaux des fours et par les filtres à poussières. D'un volume modeste, ils sont éliminés par les filières agréées avec les déchets de peintures, de solvants, d'huiles usées...

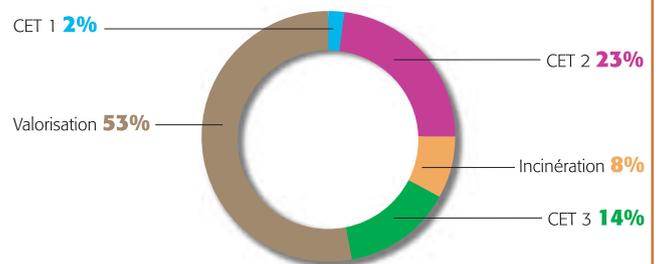
2. Des déchets banals de mieux en mieux valorisés

Les co-produits et les rebuts de production sont en grande partie réintégrés dans le processus de fabrication, sans grande difficulté, puisque le verre comme la fonte ou l'argile sont des matériaux recyclables.

Les résidus qui ne sont pas recyclés en interne sont valorisés en externe de façon variée : les déchets de laine de verre sont ajoutés à la brique pour renforcer ses propriétés mécaniques, les sables usés sont utilisés par les cimenteries, les laitiers de hauts-fourneaux ou de cubilots constituent des remblais pour les travaux publics, le PVC sert pour des plastiques de seconde qualité, les fils de verre renforcent des céramiques ou des thermo-plastiques moins performants...

Dans le cadre de la réduction de ses coûts d'achats, le Groupe prévoit de signer un accord cadre avec un spécialiste du secteur pour rationaliser la gestion de ses déchets en Allemagne et en France et réduire, dans la mesure du possible, leur production à la source. S'il est efficace, ce contrat sera reproduit dans les autres pays.

Valorisation et élimination des déchets en France (617 milliers de tonnes)



CET : Centre d'Enfouissement Technique, classé selon la dangerosité des déchets (1 : grande, 2 : moyenne/ordures ménagères, 3 : faible)

Aux États-Unis, un programme a démarré au printemps 2002 pour le recyclage des rebuts de production, soit sur le site même où ils ont été fabriqués, soit dans une autre filiale du Groupe située à proximité, soit dans une société extérieure. Ce projet vise à la fois une meilleure efficacité économique (réduction des coûts de mise en décharge, valorisation des sous-produits...) et une meilleure performance environnementale. Différents groupes de travail ont été créés et 17 types de déchets susceptibles d'être mieux valorisés ont été identifiés. L'organisation de cette démarche au niveau national permettra de dégager un maximum de synergies entre les branches représentées dans le pays, puis d'en tirer des enseignements globaux pour le Groupe.

3. Les déchetteries Point.P : un service environnemental

130 agences Point.P sont équipées de déchetteries permettant de recueillir tous les types de déchets : éléments inertes, emballages, déchets industriels banals et déchets toxiques. Ce service permet aux artisans de résoudre un problème souvent difficile pour eux : l'élimination des déchets en fin de chantier. Il réalise aujourd'hui un chiffre d'affaires de 3,5 millions d'euros.

F. LES NUISANCES SONORES ET OLFACTIVES

Si certains procédés bruyants nécessitent des dispositions constructives sur les lignes de production et des équipements de protection individuelle pour les opérateurs, les nuisances sonores et olfactives des établissements du Groupe vis-à-vis du voisinage sont peu importantes.

G. LA RÉHABILITATION DES SITES DÉSAFFECTÉS

Les usines désaffectées qui ont contenu de l'amiante ont été décontaminées, deux d'entre elles ont été rasées. En France, des arrêtés de servitude ont été pris par les autorités locales ou sont en cours d'instruction, afin d'assurer de façon pérenne l'information des tiers intéressés par ces terrains et de définir les prescriptions techniques éventuellement utiles en cas de réutilisation des sols.

4. DES PRODUITS POUR L'ENVIRONNEMENT

LUTTE CONTRE LA POLLUTION

Equipement de protection de l'environnement	PRODUIT / SERVICE	BRANCHE
Lutte contre la pollution atmosphérique	Filtres à particules pour voitures Gaine de renfort pour tuyaux fioul et gaz Synflex	Céramiques & Plastiques Céramiques & Plastiques
Gestion des eaux usées	Tuyaux, pompes, vannes, matériel de purification et de traitement de l'eau Filtres de traitement des effluents Catalyseurs	Canalisation Matériaux de Construction (Stradal) Isolation / Renforcement Céramiques & Plastiques
Gestion des déchets solides	Produits en carbure de silicium pour les incinérateurs	Céramiques & Plastiques
Dépollution du sol et des eaux de surface	Séparateurs de boues Systèmes d'évacuation des eaux pluviales	Matériaux de Construction (Stradal) Canalisation / Renforcement / Matériaux
Lutte contre le bruit et les vibrations	Vitrage acoustique bâtiment et automobile Gamme de laine de verre acoustique Isover (bâtiment + TPA industrie + automobile) Fenêtres acoustiques Système d'isolation phonique pour carrelage	Vitrage Isolation Distribution (Lapeyre) + Vitrage Matériaux de Construction
La surveillance, l'analyse et l'évolution de l'environnement	Equipements d'analyse de l'eau, produits chimiques (Norwell) et de gaz (Synflex) Détecteur de rayonnement ionisant Fibres en fonte pour le renfort du béton pour les containers de confinement de déchets	Céramiques & Plastiques (Fluid Systems) Céramiques & Plastiques Canalisation
Lutte contre la pollution atmosphérique	Compression des fibres d'isolation	Isolation
Gestion des eaux usées	Conception et gestion de systèmes de traitement de l'eau	Canalisation
Gestion des déchets solides	Déchetterie dans la distribution de matériaux Exploitation du recyclage du verre	Distribution Matériaux de Construction Branches verrières
Lutte contre le bruit	Logiciels CLARA et BASTIAN Test acoustique de fenêtres vitrées	Vitrage et Isolation Centre de Développement Industriel

PRODUITS RÉDUISANT LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

PRODUITS / SYSTÈMES	BRANCHE
Isolation thermique par les laines minérales et les mousses	Isolation / Renforcement
Vitrage isolant (bas-émissif et contrôle solaire)	Vitrage
Daylighting	Vitrage Céramiques & Plastiques (Chemfab)
Panneaux d'isolation thermique des murs sur l'extérieur	Matériaux de Construction Isolation Renforcement
Produits de colmatage des bâtiments	Matériaux de Construction
Réfractaires pour récupérateurs de chaleur	Céramiques & Plastiques
Fenêtres (menuiseries), portes isolantes	Distribution (Lapeyre)
Composites plastiques / fibres pour voitures	Renforcement / Isolation
Vitrages plastiques pour voitures	Vitrage
Vitrages athermiques et à couches de contrôle solaire pour voitures	Vitrage
Composants et barrières thermiques pour la construction	Céramiques & Plastiques
Plaques de cuisson en vitrocéram	Vitrage
Bouteilles allégées	Conditionnement
Norglide (remplacement de la graisse)	Céramiques & Plastiques
Thermoplastiques retardateurs de feu, sans halogènes (chlore, fluor)	Céramiques & Plastiques
Pompes pour la distribution / application de fluides	Conditionnement (Calmar)
Mortiers d'assainissement des maçonneries	Matériaux de Construction (Weber)

INSTALLATIONS UTILISANT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

PRODUITS / SYSTÈMES	BRANCHE
Energie solaire : Miroirs pour centrales solaires et panneaux photovoltaïques	Vitrage
Tuiles photovoltaïques	Matériaux de Construction
Energie éolienne : renforcement des pales pour éoliennes	Renforcement

III - RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR L'EXERCICE 2002

CONJONCTURE ET MARCHÉS

UNE REPRISE MONDIALE MODESTE... ET ENCORE ATTENDUE EN EUROPE

En 2002, la reprise de l'économie mondiale a été modeste, bridée par les incertitudes géostratégiques et la crise internationale de financement.

Aux États-Unis, la réaccélération de l'activité économique a été chaotique. Le nouvel assouplissement de la politique monétaire (avec des taux fédéraux ramenés à 1,25% en fin d'année), associé à une politique budgétaire très expansionniste, a soutenu le pouvoir d'achat des ménages, leur permettant tout à la fois d'accroître leurs dépenses de consommation et de reconstituer un patrimoine fortement écorné par la crise boursière en renégociant leurs crédits immobiliers.

Mais la situation financière des entreprises est restée dégradée (endettement fort, marges d'exploitation insuffisantes) et leur investissement a continué à globalement se contracter, se reprenant à peine en fin d'année. Au total, le produit intérieur brut américain a crû de 2,4% en 2002 (après 0,3% en 2001).

En Europe, la reprise molle intervenue au premier semestre de l'année avec le mouvement de restockage, ne s'est pas raffermie au deuxième semestre. Comme aux États-Unis, la consommation des ménages est restée le principal moteur de la demande, mais la production industrielle a plafonné, l'investissement s'est contracté et l'emploi a stagné. L'euro s'est vivement apprécié face au dollar.

Au sein de la zone euro, l'Allemagne a de nouveau tiré la performance globale vers le bas. Le repli de l'emploi, la hausse du taux de chômage et l'austérité budgétaire n'ont pas encouragé les ménages à dépenser et la consommation privée n'a commencé à redémarrer timidement

qu'en fin d'année. L'activité manufacturière, soutenue un temps par un rebond de la demande externe, n'a pas confirmé, et l'investissement a continué de reculer. En fin d'année néanmoins, les signaux sont un peu plus positifs, annonçant un mieux en 2003. La correction à la baisse de l'activité dans le secteur construction semble s'achever, si l'on en juge par le redressement récent des permis de construire de logements.

En France, la croissance économique qui avait rebondi en début d'année, grâce au restockage et au redémarrage des exportations, a ralenti au troisième trimestre. Là encore, c'est la consommation des ménages, soutenue par la baisse de l'impôt sur le revenu, la relative stabilité de l'emploi et la modération de l'inflation, qui a été le moteur de la croissance. Mais toutes les composantes de l'investissement se sont contractées : le recul a atteint 11% pour les dépenses d'équipement productif. Mais selon les industriels, elles devraient repartir en 2003 (+ 9% attendus).

L'Italie s'est installée dans une situation de quasi-stagflation, le PIB n'ayant augmenté que de 0,4% sur l'année. En 2002, la consommation privée a été particulièrement médiocre (+0,4%), l'inflation amputant le pouvoir d'achat et le marché du travail continuant à se replier. Quant à l'investissement, il n'a commencé à rebondir qu'au troisième trimestre 2002, sous l'influence des effets de la loi Tremonti bis (détaxation des bénéfices réinvestis).

L'Espagne a, cette année encore, enregistré une des croissances les plus élevées de la zone, malgré le ralentissement de la consommation privée en fin de période.

L'économie britannique a particulièrement bien résisté au ralentissement économique mondial. Elle doit sa performance à la vigueur de la consommation des ménages. Ceux-ci ont puisé dans leur épargne pour consommer et aussi pour reconstituer leur patrimoine, s'endettant massivement pour acquérir des biens immobiliers. Dans ce secteur, le risque d'éclatement d'une bulle des prix (en hausse moyenne de +30% sur l'année) n'est pas écarté. La demande finale britannique a également été soutenue par des dépenses publiques d'investissement et de consommation en forte augmentation. Du côté de l'offre, la bonne activité dans les services a compensé le nouveau recul de l'industrie, pénalisée à l'export par le fort niveau de la Livre Sterling.

Au **Japon**, l'économie, confrontée à d'importants déséquilibres internes, est restée engluée dans la récession. Le rebond des exportations de début d'année a fait long feu. L'ajustement à la baisse du prix des actifs s'est poursuivi. Au total de l'année, le sursaut de la consommation privée intervenu au troisième trimestre, n'a pas compensé la forte contraction de l'investissement.

Dans les pays émergents, la croissance a été très soutenue en *Asie*, fléchissant légèrement au deuxième semestre avec le tassement des exportations. Une mention spéciale va à la Chine dont la vigoureuse expansion s'est poursuivie et a stimulé le commerce intra-asiatique.

En *Amérique Latine*, le Brésil a maintenu un équilibre fragile. Le glissement (maîtrisé) du réel a pesé sur la dette publique. En Argentine, la dépression est restée profonde. Au Venezuela, la crise liée au pétrole s'est exacerbée.

En *Europe de l'Est*, l'activité est restée favorablement orientée. La croissance a redémarré lentement en Pologne, à partir du point bas du premier trimestre. En République Tchèque et en Hongrie, elle a été affectée par les inondations de l'été. Au total, la demande intérieure des pays d'Europe de l'Est est restée vigoureuse, ce qui, au passage, a contribué à dégrader la balance commerciale de la zone.

CONSTRUCTION

Pour l'ensemble de la zone euro, l'activité du secteur construction a poursuivi sa correction amorcée fin 2001. Sur un an, à la fin du troisième trimestre 2001, l'indice de la production du secteur s'est contracté de 2,1%.

En *France*, l'activité du secteur s'est faiblement tassée. Dans le résidentiel, l'investissement logement des ménages a continué à bien résister. Les mises en chantier de logements ont atteint 303.000 unités l'année dernière, le logement collectif et la maison individuelle progressant tous deux au même rythme (+ 0,6%).

Le non-résidentiel a été affecté par la chute du marché des bureaux, retombé à son niveau de 2000, mais les mises en chantier de bâtiments industriels et de commerces ont connu, à partir du printemps, une fragile stabilisation, après leur vif repli de début d'année.

En *Allemagne*, le recul du secteur s'est poursuivi mais le redressement des permis de construire des logements, amorcé en fin de deuxième semestre, laisse espérer au moins un ralentissement de la dégradation, malgré les coupes budgétaires prévues en 2003 sur ce secteur.

Aux *États-Unis*, la baisse des taux hypothécaires (devenus négatifs en termes réels) et les facilités de renégociation des prêts immobiliers ont soutenu l'investissement logement des ménages (+ 3,4% en volume) portant les mises en chantier à des niveaux record. L'investissement immobilier des administrations publiques a également crû (+ 4,7% en volume) mais le secteur de la construction résidentielle a subi une sévère contraction (-16,7% en volume) consécutive à la mauvaise santé financière des entreprises.

AUTOMOBILE

Avec 14,4 millions de voitures vendues en 2002, le marché automobile européen a également bien résisté cette année, limitant son recul à 2,9% (après +0,6 en 2001).

L'*Allemagne*, principal marché de la zone, a décliné (- 2,6% en 2002) pour la troisième année consécutive.

En *France*, malgré le repli de - 4,5% affiché sur 2001, meilleure année depuis 10 ans, le niveau absolu des immatriculations a été excellent (2 145 000 voitures vendues).

L'*Italie*, touchée par les déboires du Groupe Fiat, a dû mettre en place des mesures incitatives qui ont soutenu le marché pendant tout le deuxième semestre. L'année se termine avec un recul de 6,2%.

Aux *États-Unis*, les immatriculations auront reculé de -3,8% en 2002. La politique de prêts à taux zéro suivie par les constructeurs a largement stimulé le marché.

ÉLECTRONIQUE

En 2002, le marché mondial des semi-conducteurs n'a pas renoué avec la croissance. Il a crû de 1,3% en ventes, mais après une rechute de 32% en 2001. De surcroît, les niveaux de prix sont restés très bas.

Par région, c'est encore l'Asie-Pacifique (37,5% des ventes mondiales) qui a maintenu une certaine progression.

DES RÉSULTATS 2002 RÉSISTANTS ET CONFORMES A L'OBJECTIF

Saint-Gobain a montré en 2002 la solidité de ses équilibres et de son modèle de développement. Malgré un environnement économique difficile, le Groupe a su, en effet, maintenir de bons résultats, qui se situent à l'objectif de référence qu'il s'était fixé, à savoir le niveau du résultat net hors plus-values 2001, le plus élevé de son histoire. La performance économique du Groupe a été notamment forte au deuxième semestre, en net progrès par rapport à celle du premier et du semestre comparable de l'année précédente, qui avait émis les premiers signaux de ralentissement.

L'Exercice 2002 a été d'abord celui de **bonnes performances d'exploitation**. A structure et taux de change comparables, le chiffre d'affaires croît ainsi de 1,1%, le résultat d'exploitation de 0,2%, avec une marge opérationnelle de 8,5% au global, de 10,4% hors Distribution. Hors plus-values et hors charge amiante, commentée plus loin, le résultat net progresse de 5,7%. Rapporté au nombre total de titres émis au 31 décembre 2002, le résultat net hors plus value de cession représente un bénéfice net par action (BNPA) de 3,08 euros, en très légère baisse (- 0,6%) par rapport à 2001.

Le résultat net consolidé total représente 1 040 M€, en recul de 8,3% sur 2001, compte tenu de plus-values de cession en très nette diminution pour 2002 (3 M€ contre 84 en 2001). Il correspond à un BNPA de 3,05 euros.

Ces résultats traduisent également un **renforcement de la structure financière** du Groupe, avec une baisse sensible de l'endettement net et des frais financiers, et une forte génération d'autofinancement libre (autofinancement diminué des investissements industriels), lequel ressort à 1 242 millions d'euros, après le record de celui de 2001 (1 303 millions).

Cette performance a été acquise dans un contexte et un environnement économiques difficiles. Outre l'évolution défavorable des taux de change, principalement pour le réal brésilien et le dollar américain, des marchés sensibles pour le Groupe ont continué à se dégrader ou à reculer : nouveau ralentissement des marchés liés à l'investissement industriel, en particulier l'électronique, qui a pénalisé les performances des activités Céramiques, plastiques, abrasifs et, dans une certaine mesure, renforcement ; poursuite du recul du marché de la construction en Allemagne, de - 7% , après 11% en 2001.

Le Groupe a su faire face à ces difficultés grâce à diverses actions. L'objectif de bonne tenue des prix de vente a été atteint, avec une nouvelle progression moyenne de 1,1% sur l'ensemble de l'année. A la bonne résistance du Vitrage sur ce terrain, se sont ajoutées aussi les bonnes performances des Matériaux de Construction et du Conditionnement et de nouveaux progrès de la Branche Distribution Bâtiment. Ont contribué également à la tenue du résultat, – outre la forte réduction, déjà signalée, de l'endettement net et des frais financiers –, la bonne maîtrise des investissements et des besoins en fonds de roulement. A l'inverse, la comptabilisation pour l'exercice d'une charge hors exploitation de 104 M€ au titre du « risque-amiante » est venu diminuer le résultat avant impôts.

Le périmètre des résultats 2002 n'a pas été, par ailleurs, marqué d'évolutions importantes. Des acquisitions de proximité se sont poursuivies, dans la Distribution essentiellement. Quelques activités non stratégiques ont été cédées, principalement dans les Céramiques et Abrasifs.

(en millions d'euros)	2002	2001	2000 pro forma Essilor en équivalence	2000
Chiffre d'affaires	30 274	30 390	27 837	28 815
Résultat d'exploitation	2 582	2 681	2 563	2 693
Résultat courant	1 848	1 988	1 836	1 947
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 074	1 174	1 594	1 642
Résultat net	1 040	1 134	1 517 (*)	1 517
Autofinancement	2 673	2 733	2 530 (**)	2 643
Autofinancement hors plus values	2 688	2 765	2 634 (**)	2 747
Investissements industriels	1 431	1 430	1 638	1 722

(*) dont Essilor 39 millions d'euros.

(**) dont Essilor 11 millions d'euros.

L'évolution du *chiffre d'affaires* traduit donc ces réalités. S'il décroît légèrement (- 0,4%) à structure réelle, il représente à structure et taux de change comparables une nouvelle croissance, de 1,1%, après 1,6% en 2001. Cette évolution résulte, pour l'essentiel, des hausses de prix (+ 1,1%) qui ont pu être constatées dans la plupart des branches, hausses combinées à une quasi-stabilité des volumes de vente (+ 0,1%) grâce à un redressement au 4^e trimestre. L'impact de l'effet de change a joué, au contraire, de manière très défavorable (- 2,9% pour l'ensemble des monnaies ayant reculé face à l'euro) et explique la baisse de chiffre d'affaires exprimée en euros (- 1,8%).

Par pôle, le pôle Verre est celui qui a affiché sur l'ensemble de l'année la plus forte croissance à structure et taux de change comparable (+ 2,8%) grâce à un bon niveau d'activité, en volumes, de l'ensemble de ses composantes. Les Matériaux Haute Performance à l'inverse, ont subi un ralentissement sévère de leurs ventes au premier semestre et l'espoir de reprise sur la seconde partie de l'année n'a pas été confirmé, le deuxième semestre marquant un nouveau recul, quoique plus modéré. Le pôle Habitat a réalisé, sur la lancée du premier semestre, une croissance légèrement supérieure à la moyenne du Groupe (+ 1,3%) grâce à la très bonne tenue du marché de la Construction aux États-Unis pour la Branche Matériaux de Construction et au développement de la Branche Distribution Bâtiment, tant par croissance interne que par acquisitions de proximité.

Les ventes par zone géographique ont marqué une inversion de tendance par rapport à 2001 dans les deux principales zones d'activité du Groupe, l'Amérique du Nord et de l'Europe. Fortement négative en 2001 (- 4,8% en volumes) sous l'effet des conséquences du 11 septembre et du ralentissement, au début de l'été, des secteurs industriels, l'Amérique du Nord s'est redressée en 2002 et a apporté une contribution en volume positive (+ 1,5%). L'Europe, au contraire, qui avait résisté l'année dernière en ne subissant qu'un léger repli, marque un net recul en volumes, de - 1,3%, sur l'ensemble de l'année, conséquence du ralentissement d'activité qui a frappé cette zone. Au total, la répartition des ventes a été la suivante : France 30%, autres pays d'Europe 41,5%, Amérique du Nord 21,5% et reste du monde 7%.

Le *résultat d'exploitation*, en baisse de 3,7% à structure réelle, représente une bonne résistance à structure et taux de change comparables avec une légère progression de 0,2%. Le taux de marge opérationnel, qui s'établit à 8,5%, est toutefois en recul par rapport à celui de 2001 (8,8%). Le principal facteur de ce recul provient des activités industrielles, essentiellement de la dégra-

dition de l'activité des Matériaux Haute Performance. La rentabilité du pôle Verre s'est en effet légèrement érodée en raison du recul des prix de vente dans les branches Vitrage et Isolation-Renforcement et, surtout, les difficultés conjoncturelles rencontrées par les Matériaux Haute Performance ont fait nettement reculer (- 37,8%) le résultat opérationnel de ce pôle. Des comparaisons de semestre à semestre, d'une année sur l'autre, montrent toutefois une légère amélioration de la marge d'exploitation au deuxième semestre : le taux global Groupe (8,6%) a retrouvé celui du deuxième semestre 2001. Hors Distribution, il lui est même supérieur (10,4% contre 10,2%). De son côté, la Distribution Bâtiment, une fois neutralisé le facteur exceptionnel de l'apport de la distribution Canalisation, améliore sensiblement sa marge sur l'ensemble de l'année, en passant de 4,5% à 4,9%.

Par zone géographique, c'est l'Amérique du Nord qui a amélioré sa rentabilité sur l'année en faisant progresser sa marge opérationnelle de 8,1% à 8,6%. L'Amérique Latine et l'Asie se situent également sur une pente de rattrapage du niveau de 2001. C'est en Europe que s'est produite au contraire une érosion des marges, à un moindre degré en France, mais plus marquée pour les pays « Autres Europe », en Allemagne, qui tire les performances vers le bas, le Royaume-Uni et l'Espagne progressant pour leur part.

Cette bonne résistance globale du résultat d'exploitation s'explique par les efforts faits sur les prix et les volumes, mais aussi par la poursuite des actions d'amélioration des coûts. La combinaison d'une diminution des effectifs de - 1,5% pour l'ensemble du Groupe et d'une légère progression des volumes a entraîné une augmentation de productivité de 2,7%, supérieure à celle de 2001 (+ 1,8%).

D'autres facteurs contribuent à l'amélioration des résultats : la charge nette de financement, en baisse de 16,4%, ce qui améliore de façon significative leur ratio de couverture par le résultat d'exploitation ; l'endettement net, à nouveau à la baisse pour la troisième année consécutive. Il s'établit à 7 milliards d'euros au 31 décembre 2002, en recul de 10% par rapport au 31 décembre 2001. Le ratio sur fonds propres, malgré la pénalisation des effets de change sur ces derniers, s'améliore également, pour passer de 61 à 59%.

Ce mouvement de désendettement a une double origine. D'abord la poursuite d'une génération d'autofinancement libre élevé. L'autofinancement, en baisse de 2%, s'est monté à 2 673 M€ après charge d'impôts sur plus-values de cession et après la comptabilisation au cours de l'exercice d'une charge au titres des « litiges amiante » de 104 M€ avant impôt.

En regard, les investissements industriels ont représenté 1 431 M€, soit un montant égal à celui de 2001 tout comme leur pourcentage du chiffre d'affaires (4,7%). L'autofinancement libre ressort donc à 1 242 M€.

Le deuxième facteur d'amélioration de l'endettement tient à de nets progrès dans la maîtrise des besoins en fonds de roulement.

Les investissements en titres sont en diminution. Ils s'élèvent à 789 M€, contre 847 M€ en 2001. Sur ce total, 350 M€ ont été consacrés au rachat des intérêts minoritaires de Lapeyre, 166 M€ à des acquisitions de proximité dans la Distribution Bâtiment et les Céramiques & Plastiques et 159 M€ de rachats d'actions.

Les résultats de l'Exercice 2002 se caractérisent donc par plusieurs points marquants :

- une bonne résistance à la conjoncture, grâce à un maintien des volumes de vente, à une nouvelle année d'augmentation des prix de vente, à la poursuite des gains de productivité et à l'amélioration du fonds de roulement ;
- un renforcement de la structure financière du Groupe ;
- un bénéfice net par action, en ligne avec l'objectif annoncé, mais sans ralentir l'action de réduction des coûts globaux et malgré une charge de 104 M€, avant impôt, au titre des litiges sur l'amiante.

LES PERSPECTIVES DU GROUPE EN 2003

Saint-Gobain table en 2003 sur un scénario de croissance modérée qui résulterait d'une poursuite de la croissance dans les pays émergents, Brésil notamment, et d'une accélération progressive de l'économie américaine, dans l'hypothèse où la consommation y resterait d'un niveau élevé et où l'investissement redémarrerait au deuxième semestre. Un ralentissement de la construction neuve nord-américaine est toutefois probable sur la deuxième partie de l'année.

Les perspectives européennes s'inscrivent dans la continuité de 2002, avec un léger recul de la construction neuve, en particulier en France, mais toujours une croissance de la rénovation, quoique plus modérée qu'auparavant. L'Allemagne devrait être confrontée à une nouvelle baisse de son marché, mais de moindre ampleur qu'en 2002.

Sont également espérés ou attendus un début d'amélioration pour les Matériaux Haute Performance, mais sans doute pas avant le deuxième semestre, et un nouveau progrès de la Distribution Bâtiment et de la Canalisation. Enfin, la situation de croissance des pays émergents signifiera la poursuite des efforts de développement déjà engagés dans ces pays.

Le Groupe poursuivra ainsi la mise en œuvre des grandes orientations stratégiques de son modèle de développement. Hors scénario d'une crise économique internationale et dans l'hypothèse d'une charge au titre des litiges sur l'amiante d'un montant sensiblement équivalent à celui de 2002, le Groupe vise en 2003 une progression modérée de son résultat d'exploitation et de son résultat net hors plus-values de cession, un maintien de son autofinancement à un niveau élevé. La baisse de l'endettement et des frais financiers sera poursuivie.

CALENDRIER FINANCIER 2003

Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2003	24 avril 2003
Assemblée Générale	5 juin 2003
Résultats définitifs du 1 ^{er} semestre 2003	24 juillet 2003
Chiffre d'affaires des neuf mois 2003	28 octobre 2003

PÔLE VERRE

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Chiffre d'affaires	11 818	11 813	11 317
Résultat d'exploitation	1 325	1 357	1 228
Autofinancement	1 614	1 560	1 421
Investissements industriels	869	827	961

Les chiffres d'affaires par Pôle et par Branche sont retraités des ventes internes.

Le Pôle Verre affiche sur l'ensemble de l'année 2002 la plus forte croissance à structure et taux de change comparables, grâce à un bon niveau d'activité, en volumes, sur l'ensemble de ses composantes. Sa rentabilité s'est légèrement érodée en raison du recul des prix de vente qui a affecté certaines branches (Vitrage et Isolation-Renforcement) et ce malgré un progrès très sensible des résultats de la Branche Conditionnement.

VITRAGE

Contribution au Groupe	2002	2001	2000
En % du chiffre d'affaires	15%	15%	14%
En % du résultat d'exploitation	19%	21%	16%
En % de l'autofinancement	23%	22%	19%

PRINCIPALES DONNÉES CONSOLIDÉES

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Chiffre d'affaires	4 423	4 478	4 167
Résultat d'exploitation	495	551	430
Autofinancement	622	613	489
Investissements industriels	377	361	425

Le *chiffre d'affaires* de la Branche s'est inscrit en retrait de 1,2% par rapport à celui de 2001. La principale explication de ce recul tient à un effet de change négatif de 3%, dû à la forte dépréciation des monnaies brésilienne et argentine ainsi qu'à la légère appréciation de l'euro face aux monnaies coréenne, indienne, mexicaine, américaine, anglaise et polonaise.

Le périmètre consolidé de la Branche n'a pas été modifié de façon importante, à quelques petites acquisitions près en Grande-Bretagne et dans le domaine de l'anti-feu.

Dans un marché européen du Bâtiment morose (+ 1% en Europe, - 4% en Allemagne), **Saint-Gobain Glass** a subi de surcroît la mise

en service de nouvelles capacités *float* de ses concurrents entre fin 2001 et fin 2002, qui ont eu pour effet d'influencer à la baisse les prix de vente. L'impact de cette forte baisse des prix de vente, à laquelle la Branche a tenté de résister, quitte à céder des parts de marché, a toutefois été partiellement atténué par un enrichissement de la gamme de produits. La part des ventes de *float* de Saint-Gobain Glass, dans son chiffre d'affaires total a ainsi nettement régressé d'une année sur l'autre, au profit en particulier des verres à couches.

Hors Europe, une vigoureuse politique de hausse de prix au Brésil et en Argentine a permis, à l'inverse, de compenser une partie de l'effet de change négatif et la baisse des volumes de vente a été limitée par le développement des exportations. Au Mexique et en Corée, l'activité a fortement progressé mais dans un contexte d'érosion des prix, tant sous l'effet d'une concurrence locale au Mexique que des importations chinoises sur le marché coréen.

Les Vitrages de Saint-Gobain ont connu un exercice en retrait, tant en volume qu'en prix, mais cette évolution a été contrastée selon les zones géographiques. En face de fortes baisses enregistrées en Pologne, en Allemagne et en Italie, de baisses plus faibles au Benelux, en Suisse et en France, de fortes ou très fortes hausses sont intervenues au Royaume-Uni, en Péninsule Ibérique et surtout dans les Pays Nordiques et en Europe Centrale.

Pour ce qui concerne l'activité Automobile, **Sekurit**, malgré une baisse de la production européenne de l'ordre de 2%, a maintenu ses ventes en volume grâce à l'augmentation tendancielle de la surface vitrée par véhicule et à la forte progression des ventes de toits.



Nouvelle technologie permettant de régler la teinte du vitrage automobile.



La progression globale du chiffre d'affaires s'explique aussi par le traditionnel enrichissement de la gamme de produits (en particulier les pare-brise à couches, les toits et latéraux feuilletés, les nouveaux modèles d'une complexité accrue), qui a motivé un effort particulier de hausse de prix.

Hors Europe, les hausses de prix et de volume ont annulé partiellement au Brésil l'effet de change négatif, tandis que les ventes sont restées stables au Mexique et en Amérique du Nord et ont fortement progressé en Corée, grâce à un progrès des positions chez le constructeur national le plus dynamique.

Dans le secteur **Transport**, la crise du marché de l'aéronautique et la baisse des commandes ferroviaires ont entraîné une réduction sensible du chiffre d'affaires. Pour Autover, spécialisée dans les volumes de remplacement, une meilleure disponibilité des produits a permis d'enregistrer une progression importante du chiffre d'affaires par rapport à 2001.

Dans le domaine des **Spécialités**, le chiffre d'affaires a progressé principalement en raison de l'augmentation des ventes d'Eurokera, en particulier aux États-Unis, grâce au succès de son produit vitrocéramique blanc ; de la reprise de parts de marché par Euroveder, en électroménager ; de la poursuite du développement des ventes des produits anti-feu par Vetrotech et de la forte croissance, en Corée, du marché de l'Isolation, servi par Hankuk Haniso.

Dans ce contexte d'activité contrastée d'un secteur à l'autre, le *résultat d'exploitation* de la Branche a reculé de 56 M€ en 2002, après une forte hausse en 2001. Il faut y voir l'effet de la baisse des volumes et des prix qui a affecté Saint-Gobain Glass Europe.

Hors Europe, **Saint-Gobain Glass** a pâti, mais dans une moindre mesure, des coûts de réparation ou de démarrage de fours ou de

lignes de production, en Corée, en Chine et de la baisse des prix coréens. Au Brésil, la hausse des prix de vente s'est heurtée au renchérissement des coûts et à la dépréciation de la monnaie nationale. *A contrario*, il faut noter la progression des résultats de Saint-Gobain Glass India, grâce à ses bonnes positions commerciales sur son marché national.

Si **Les Vitrages de Saint-Gobain** ont maintenu, pour leur part, un résultat quasi-stable, 2002 a été, au contraire, une année de progrès pour **Sekurit** en Europe, en particulier grâce aux éléments suivants : progression des performances techniques en France ; bonne activité et bonne rentabilité de la Péninsule Ibérique et de la République Tchèque ; meilleure maîtrise de l'outil industriel au Benelux ; programmes de réduction des frais généraux.

Hors Europe, le Brésil a amélioré le niveau de résultat atteint en 2001, grâce à des hausses de prix. Le Mexique a également progressé grâce à de bonnes performances techniques et à l'effet positif de la dépréciation du peso mexicain face au dollar en fin d'année. En Asie, le résultat de la Corée a progressé, grâce notamment à l'activité très soutenue de Hankuk Sekurit et au bon démarrage, en Chine, du nouvel atelier de Changchun.

Dans les **Spécialités**, Eurokera a réalisé une nouvelle amélioration de son résultat, grâce à une excellente activité et à de bonnes performances techniques dans ses trois usines. Il faut également souligner les progrès d'Euroveder, de Sovis North America et de Hankuk Haniso.

Perspectives 2003

La Branche prévoit une progression modérée de son chiffre d'affaires, qui devrait provenir, pour l'essentiel, de la hausse prévue des volumes de vente, les effets négatifs du change des monnaies et des baisses de prix dans le bâtiment en Europe étant probablement appelés à perdurer. Les hausses de prix des float hors d'Europe et l'enrichissement du mix produits dans la transformation bâtiment et automobile auraient au contraire un effet positif.

La Branche poursuivra par ailleurs son développement selon trois axes principaux :

- l'offre de nouveaux produits à valeur ajoutée pour les marchés de l'automobile, du bâtiment et, si possible, de l'électronique ;
- la réalisation de nouvelles capacités dans tous ses métiers en Asie et dans les pays émergents ;
- la création de capacités complémentaires ciblées, pour la production de verres à couche (Royaume-Uni et Chine).

ISOLATION ET RENFORCEMENT

Contribution au Groupe	2002	2001	2000
En % du chiffre d'affaires	11%	11%	11%
En % du résultat d'exploitation	14%	15%	16%
En % de l'autofinancement	16%	16%	17%

PRINCIPALES DONNÉES CONSOLIDÉES

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Chiffre d'affaires	3 329	3 274	3 254
Résultat d'exploitation	351	402	423
Autofinancement	436	448	451
Investissements industriels	198	229	258

Isolation

En Europe, la dégradation des marchés, entamée en 2001, s'est poursuivie, accentuant une surcapacité de production qui devient structurelle. Le marché allemand continue à décélérer, mais celui de la région comprenant la Finlande et l'ex-URSS se développe bien.

Pour ce qui concerne la concurrence, l'année a vu le rapprochement des activités d'isolation de l'espagnol Uralita et de l'allemand Pfeleiderer, ainsi que celui de l'allemand Knauf et du suisse Alcopor, déjà reprenneur antérieurement des activités européennes d'Owens Corning.

Aux États-Unis, l'activité a été nettement supérieure à celle attendue après les événements de septembre 2001, mais à un niveau limité à celui de l'année précédente et avec une pression toujours présente sur les prix.

Dans ce contexte, la Branche Isolation a mieux résisté que prévu, avec un chiffre d'affaires 2002 très voisin de celui de l'année 2001.

Le résultat d'exploitation en léger recul, malgré une amélioration du taux de marge aux États-Unis, a subi le contre-coup des dégradations de marge en Europe par le jeu d'une concurrence exacerbée sur les volumes.

Néanmoins, les économies faites sur les coûts d'exploitation ont permis à la Branche de préserver la structure relative de son compte d'exploitation et de conserver ainsi la bonne tenue de ses ratios de rentabilité.

Par le jeu d'une réduction de ses frais financiers et d'une baisse de ses charges exceptionnelles, le résultat net après impôts de la Branche Isolation est supérieur à celui de l'an dernier.



Pour ce qui concerne les actions et perspectives de développement en 2003, la généralisation des données réglementaires dans la construction à travers l'Europe et concernant l'isolation thermique et acoustique est une tendance de fond très favorable au développement de la Branche tant en volume qu'en montée de gamme de produits à plus forte valeur ajoutée.

Aux États-Unis, la baisse des taux d'intérêt est de nature à rendre plus faciles les objectifs de ventes dans ce pays où les volumes sont toujours prévus en croissance alors que les prix devraient subir une légère érosion.

Malgré ces faits positifs pour son développement, la Branche Isolation ne prévoit pas en 2003 une croissance notable de son chiffre d'affaires, prévu légèrement supérieur à celui de 2002.

Par contre, le maintien de ses efforts sur les coûts et la montée en puissance des effets de valeur ajoutée par les services techniques, logistiques et commerciaux, seront de nature à favoriser l'évolution de ses résultats.

Renforcement

En 2002, la reprise des marchés prévue pour le second semestre n'a pas eu lieu. Dans ce contexte, la Branche Renforcement a privilégié les volumes et la reprise des parts de marchés perdues en 2001. Saint-Gobain Vetrotex a ainsi pu faire croître son chiffre d'affaires en dépit d'une situation de marché en bas de cycle. Une exception, le marché de l'électronique qui s'est maintenu à un

niveau bas. L'activité Voile s'est développée tout en améliorant ses prix de vente. La croissance de Saint-Gobain Technical Fabrics est restée satisfaisante grâce à une bonne résistance de Saint-Gobain Vertex Fabrics et du secteur Composites aux États-Unis et en Europe.

L'organisation de la Branche reflète le caractère de plus en plus global du marché. Vetrotex Europe et Amérique du Nord sont réunis au sein de la BURENA (*Business Unit Reinforcements Europe & North America*). Dans les *Technical Fabrics*, pour faire jouer les synergies entre ses anciennes et ses nouvelles sociétés américaines et européennes, la Branche a décidé de s'organiser à l'échelle mondiale autour de trois secteurs de marché : la construction, les matériaux industriels et les composites.

Un des axes stratégiques de la Branche a été de poursuivre le développement des plate-formes à bas coûts. La construction de deux nouveaux fours a été démarrée, l'un à Hodonice en République Tchèque, l'autre à Hangzhou en Chine. En 2002, la présence de la Branche en Chine a été consolidée dans les deux métiers. La Branche a aussi pris pied au Japon en s'associant avec le groupe Nippon Sheet Glass au sein d'une société commune NSG Vetrotex K.K., implantée à Tsu, près de Nagoya.

La Branche a également réorganisé sa R & D pour donner de l'importance à l'innovation dans l'aval, développer des produits mondiaux et progresser dans les procédés. Parmi les programmes sur lesquels portent ses efforts : le développement du verre Z, pour ses propriétés anti-corrosion, et de produits compatibles avec les résines phénoliques pour le marché anti-feu, les renforts de routes, les applications TWINTEX®, la modification des tissus pour meules abrasives.

La Branche a réalisé en 2002 d'excellentes performances en matière de qualité, de rendements et de sécurité qui ont un effet positif sur les coûts.

En 2002, la Branche a démarré avec succès, dans 8 de ses sociétés en Europe et en Amérique du Nord, un système mondial de gestion (SAP) qui va lui permettre d'optimiser sa gestion opérationnelle et de servir plus rapidement ses clients.

En 2003, dans un contexte économique incertain, la Branche va continuer à défendre ses parts de marchés et poursuivra sa croissance.

Elle exploitera et saturera ses plate-formes à bas coûts en Tchèque, en Chine, au Mexique et au Brésil, tant pour la production de fil de verre que pour la transformation.

Dans les *Technicals Fabrics*, elle engagera des actions pour réduire les coûts et augmenter la valeur ajoutée des produits. Sur le marché des moustiquaires, SG BayForm, intégrée dans Saint-Gobain Technical Fabrics, bénéficiera d'investissements pour favoriser son expansion. L'activité Voile poursuivra l'amélioration de ses coûts et de la qualité des produits avec la mise en place d'une nouvelle ligne en République Tchèque.



La Branche a également pour priorité de poursuivre son développement dans la Distribution.

2003 doit être l'année de la mise sur le marché de produits nouveaux : les produits anti-feu (phénoliques), les nouvelles utilisations du TWINTEX®, les tissus modifiés pour meules abrasives, les gammes BMC. Elle sera aussi celle de la stabilisation des systèmes d'information.

CONDITIONNEMENT

Contribution au Groupe	2002	2001	2000
En % du chiffre d'affaires	13%	13%	14%
En % du résultat d'exploitation	19%	15%	14%
En % de l'autofinancement	21%	18%	18%

PRINCIPALES DONNÉES CONSOLIDÉES

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Chiffre d'affaires	4 076	4 070	3 906
Résultat d'exploitation	479	404	374
Autofinancement	556	499	480
Investissements industriels	294	237	278

Le chiffre d'affaires de la Branche a progressé de 0,1% par rapport à 2001. Les variations dues au périmètre sont négligeables. En revanche l'impact des conversions de change est fort (-177 M€). Hors effet change l'activité progresse de 175 M€ soit + 4,3% par rapport à l'année antérieure, les principales devises concernées étant le dollar (+50,6 M€), le réal brésilien (+28,6 M€) et le pesos argentin (+23,9 M€).

Dans l'activité Bouteilles et pots, l'Europe progresse de 4,3% avec un marché dynamique en Italie, et qui se tient globalement dans l'ensemble des pays, la France ayant néanmoins souffert d'une faiblesse du marché des « vins tranquilles ».

Aux États-Unis l'activité Bouteilles et pots a progressé de 2,9% (hors effet change) sur l'an dernier. Il y a également une forte progression en Amérique Latine avec un rééquilibrage entre l'activité Bouteilles et pots et l'activité Gobeletterie.

Le chiffre d'affaires du Flaconnage a connu, à -1,3%, une légère baisse essentiellement en raison d'un marché de la parfumerie un peu plus tendu, mais qui s'est amélioré en fin d'année.

L'activité Pompes plastiques a progressé de 3,6% malgré un impact négatif dû au dollar. A taux de change constant elle progresse de 7,3%.

Dans l'ensemble de la Branche les prix et volumes se sont bien tenus.

En dépit des effets de change défavorables, le résultat d'exploitation est en forte progression (+18,6%). Cette amélioration du résultat d'exploitation (+26,2% hors effets de change) se retrouve quasiment dans l'ensemble de la Branche, à l'exception du Flaconnage et plus particulièrement de la Parfumerie. La politique



Importants investissements dans le Flaconnage en France et en Allemagne.

d'optimisation des capacités menée en Europe, l'effet en année pleine des mesures de restructuration en Espagne ont en effet permis de bénéficier pleinement de la productivité des usines. Enfin, l'activité Bouteilles et pots aux États-Unis voit son résultat progresser de 35% hors effet de change. Les mesures d'organisation prises dans tous les domaines ont donné leur mesure cette année, sans être annulées par les effets négatifs importants du prix de l'énergie que l'on a connus en 2001 et dans les mois récents.

L'activité Plastique a également connu une forte progression (29%) en dépit d'un effet change négatif de -1,6 M€. Les mesures de restructuration prises tant aux États-Unis qu'en Espagne en 2001 et 2002 ont permis d'atteindre un niveau de rentabilité satisfaisant.

Enfin, dans l'ensemble des secteurs, la Branche a maintenu une politique de rigueur qui lui a permis de maintenir ses frais généraux.

Ce résultat en forte progression a permis de dégager un autofinancement élevé (556 M€, +11%) qui a permis de financer des investissements en progression (+24%) tout en assurant un fort désendettement (387 M€).

En dépit des fortes incertitudes qui pèsent sur l'environnement économique des pays où la Branche exerce son activité il a été prévu sauf incident majeur (concernant notamment le coût de l'énergie et les taux de change) de reconduire en 2003 un niveau de performance du même ordre de grandeur que celui de 2002.

PÔLE MATÉRIAUX HAUTE PERFORMANCE

Contribution au Groupe	2002	2001	2000*
En % du chiffre d'affaires	12%	13%	15%
En % du résultat d'exploitation	9%	15%	21%
En % de l'autofinancement	9%	12%	18%

(*) avec Essilor sur six mois en 2000.

PRINCIPALES DONNÉES CONSOLIDÉES

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Chiffre d'affaires	3 637	4 018	5 073
Résultat d'exploitation	244	392	668
Autofinancement	246	330	582
Investissements industriels	160	173	290

(*) avec Essilor sur six mois en 2000.

Les chiffres d'affaires par Pôle et par Branche sont retraités des ventes internes.

Le Pôle a subi un ralentissement sévère au premier semestre, puis sur la deuxième partie de l'année un nouveau recul, quoique plus modéré, de ses activités et de ses résultats. Conjoncturellement, les secteurs d'activité liés à l'investissement restent très déprimés tant en Europe qu'aux États-Unis. Au plan mondial, le marché de l'électronique ne montrait pas encore, début 2003, de signe de reprise tangible.

CÉRAMIQUES & PLASTIQUES

Le marché mondial de l'électronique n'ayant connu aucune reprise significative, les investissements ainsi que l'activité industrielle étant restée peu toniques, les résultats du pôle Matériaux Haute Performance, sensibles à ces facteurs, ont reculé en 2002.

Le chiffre d'affaires, à structure et change comparables, a reculé de 4,8% et le résultat d'exploitation est passé quant à lui de 392 à 244 M€.

Les efforts de restructuration engagés en 2002 doivent conduire à un redressement des résultats pour 2003, ce sans l'aide d'une reprise significative des marchés, notamment de l'électronique.

Céramiques

2002 a été une fois de plus une année difficile notamment pour les céramiques. Les Céramiques de spécialité ont souffert de



l'atonie des marchés de l'électronique, aucune reprise n'ayant été remarquée dans le marché des semi-conducteurs. L'arrêt des activités médicales a été enclenché vers la fin de 2002 avec la restructuration de la société Saint-Gobain Céramiques Avancées Desmarquest. Ceci doit permettre à l'activité Céramiques de spécialité de se concentrer sur les marchés où la Branche tient ou développe une position de *leader*.

Les Céramiques industrielles ont, quant à elles, vu leur résultat affecté notamment par le ralentissement des réparations de fours verriers.

Au dernier trimestre, le démarrage de l'usine de filtres à particules située à Courtenay en France, née de la filiale commune entre la Branche et le groupe japonais Ividen, s'est fait dans de bonnes conditions. Les premiers filtres à base de carbure de silicium ont été livrés au groupe PSA Peugeot-Citroën. Ils équiperont à terme l'ensemble de ses véhicules diesel.

Plastiques

L'activité Plastiques a également souffert du fort déclin du marché des semi-conducteurs ainsi que du ralentissement des projets de nouveaux aéroports. Ces effets défavorables ont cependant été pondérés par le maintien du niveau d'activité des secteurs de santé, agroalimentaire et industrie automobile. Afin de s'adapter à la contraction de

ces marchés, la Branche a fermé 5 sites industriels au Nord-Est des États-Unis et a rationalisé les fabrications sur les sites maintenus. Elle a développé sa présence dans le secteur santé qui reste en croissance, en intégrant une société acquise au deuxième semestre.

En 2002 la Branche a également développé de nombreuses synergies. D'une part en exploitant toutes les synergies industrielles et de frais généraux liées aux acquisitions des années 1998-2001.

D'autre part dans la recherche et développement. Le rapprochement des équipes R&D Plastiques vers Northboro aux États-Unis a été entamé et sera opérationnel dès le début 2003. La Branche disposera alors grâce à ses deux principaux centres de R&D, à Cavaillon en France et Northboro aux États-Unis, d'un dispositif très performant pour imaginer et développer les marchés du futur de ces matériaux.

Avec une hypothèse de stabilité de ses marchés en 2003, la Branche vise une légère progression de ses volumes notamment grâce au lancement de produits nouveaux issus des programmes de R&D, ce pour l'ensemble des matériaux céramiques et plastiques.

De plus, la marge opérationnelle de la Branche devrait connaître un rebond significatif grâce aux programmes de restructurations mis en place en 2002. L'effort d'optimisation de l'outil industriel se poursuivra en 2003, de nombreux projets lancés en 2002 s'achevant au cours du premier trimestre.

En 2003, la Branche vise à retrouver le chemin de la croissance interne et à améliorer sensiblement son résultat d'exploitation sans l'aide des marchés. Ce résultat sera obtenu par le travail de restructuration, par le redressement des résultats dans l'industrie du semi-conducteurs où une adaptation à la nouvelle donne a été

accomplie et par la commercialisation de produits nouveaux développés en 2002. Par ailleurs, les efforts de recherche et développement seront concentrés sur quelques projets majeurs pour lesquels les perspectives de croissance sont importantes.

Abrasifs

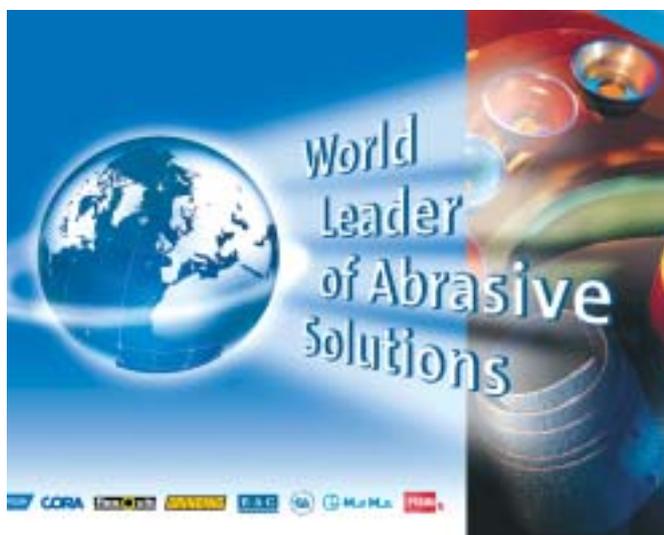
Après dix années d'acquisitions et de croissance externe, la croissance interne constitue l'axe majeur de développement de la Branche Abrasifs.

L'année 2002 a été marquée par une conjoncture difficile et par des effets de change négatifs aux États-Unis et au Brésil. Certains marchés servis ont poursuivi leur déclin, comme l'aéronautique et l'outillage, mais certains segments se sont retournés comme l'automobile aux États-Unis et la réparation automobile en Europe et aux États-Unis. Cependant, Saint-Gobain Abrasifs a mieux résisté à la crise que certains concurrents et a ainsi amélioré ses positions.

L'organisation logistique a été considérablement développée en Europe, avec la création de grands centres de distribution afin de poursuivre l'amélioration du service aux clients.

Les ventes, quoique généralement en baisse par rapport à 2001, ont connu une évolution différente selon les lignes de produit :

- les ventes d'abrasifs agglomérés, fortement liés au niveau des investissements, ont connu une année difficile tant en Europe qu'en Amérique du Nord, avec la récession aux États-Unis, qui a notamment fortement pénalisé l'aéronautique, la délocalisation de nombreuses fonderies ou aciéries tant européennes qu'américaines. A l'inverse, l'industrie automobile aux États-Unis a connu un rebond important. Malgré cette année difficile, la part de marché de la Branche s'est accrue, notamment aux États-Unis. En outre, les efforts de recherche et de développement ont été maintenus malgré la conjoncture, afin de permettre à des nouveaux produits de voir le jour en 2003 et de servir encore mieux les clients tant en qualité qu'en fiabilité et en précision ;
- les abrasifs appliqués ont connu une année difficile en Europe avec une baisse du marché du bricolage et les délocalisations de fonderies. A l'inverse, la Branche a bénéficié de la bonne tenue des marchés américains de l'automobile, de la réparation automobile du bois et panneaux ainsi que d'une meilleure pénétration des marchés asiatiques (principalement l'Inde et l'Asie du Sud-Est) et d'Amérique du Sud. Les opérations de restructuration menées en Amérique du Nord vont contribuer à améliorer encore davantage la compétitivité prix de la Branche ;



- les meules minces ont subi une légère inflexion de leurs marchés principaux en Europe, principalement dans le marché de la distribution. Cependant, l'amélioration de la compétitivité des prix a été poursuivie, avec des investissements industriels qui ont été engagés selon deux axes principaux : l'automatisation des usines à fort coût de main d'œuvre et l'augmentation de la capacité de celles situées dans les pays à faible coût de main d'œuvre avec, en particulier, la montée en puissance de l'usine de Shanghai. Cette année a permis de confirmer la position de *leadership* de cette activité ;
- les super-abrasifs ont continué à être marqués par une activité en déclin. Cependant, la poursuite des efforts de recherche et de développement de nouveaux produits ainsi que d'importants investissements pour automatiser les lignes permettent d'espérer une très bonne position concurrentielle pour l'année 2003.

D'importantes opérations de restructuration ont été menées en Europe et en Amérique du Nord afin d'améliorer la compétitivité en prix de Saint-Gobain Abrasifs et d'assurer au Groupe une bonne assise pour les années à venir.

Les investissements ont été concentrés sur les axes principaux, déjà cités, d'automatisation des usines à fort coût de main d'œuvre et l'augmentation de la capacité des usines des pays à faible coût de main d'œuvre. De plus la Branche continue à investir dans la modernisation de ses systèmes d'information. Les usines ont continué à générer d'importants gains de productivité tant en Europe qu'aux États-Unis, compensant ainsi les impacts négatifs liés aux moindres volumes et à l'inflation.

Dans une hypothèse de faible croissance des marchés, les priorités pour 2003 sont la poursuite de la croissance des ventes en Asie ainsi qu'une consolidation des parts de marchés sur l'ensemble des segments servis. La poursuite de l'amélioration de la compétitivité de la Branche en regard des coûts est également une priorité, avec le développement des usines polonaise et chinoise et la poursuite de l'automatisation en Europe et aux États-Unis. Enfin, la Branche poursuivra sa stratégie d'optimisation industrielle et de gains de productivité.



Bloc de mousse abrasifs Norton.

PÔLE HABITAT

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Chiffre d'affaires	15 102	14 824	12 596
Résultat d'exploitation	1 004	915	780
Autofinancement	814	768	702
Investissements industriels	401	429	469

Les chiffres d'affaires par Pôle et par Branche sont retraités des ventes internes.

Le Pôle Habitat a enregistré dans la continuité du premier semestre, une croissance légèrement supérieure à la moyenne du Groupe, et amélioré nettement sa rentabilité. La Branche Matériaux de Construction a bénéficié de la très bonne tenue du marché de la Construction aux États-Unis. La Branche Distribution Bâtiment a poursuivi son développement, tant par croissance interne que par acquisitions de proximité, et continué à bénéficier des effets de synergies ainsi obtenus. Son résultat d'exploitation a donc fortement progressé, et représente désormais 4,9% du chiffre d'affaires contre 4,5% en 2001 (en intégrant la distribution-canalisation sur l'ensemble de l'exercice). La Branche Canalisation, en revanche, est en léger retrait sur l'ensemble de l'année, mais a connu une forte reprise d'activité au quatrième semestre, grâce aux premières livraisons du contrat d'Abu Dhabi.

DISTRIBUTION BÂTIMENT

Contribution au Groupe	2002	2001	2000
En % du chiffre d'affaires	36%	33%	28%
En % du résultat d'exploitation	21%	18%	16%
En % de l'autofinancement	15%	12%	12%

PRINCIPALES DONNÉES CONSOLIDÉES

(en millions d'euros)	2002	2001 pro forma	2001	2000 pro forma	2000
Chiffre d'affaires	10 953	10 521	10 061	8 383	7 930
Résultat d'exploitation	534	475	490	415	422
Autofinancement	414	321	339	296	309
Investissements industriels	227	252	247	244	229

Pro forma incluant en 2001 et 2000 les activités de Distribution Canalisation dans la Branche Distribution Bâtiment.



La fusion des magasins Lapeyre et GME donne naissance à une nouvelle marque-enseigne.

Pour ce qui concerne le périmètre d'activité, l'année 2002 a enregistré les opérations d'intégration de la Distribution de la Branche Canalisation dans les réseaux commerciaux de la Branche au Royaume-Uni et en Allemagne. Ces opérations de restructuration ont pesé sur le chiffre d'affaires de ces derniers, qui est passé de 460 M€ à 421 M€ en 2002, soit une baisse de - 8,5%.

Le développement de la Branche par croissance externe s'est poursuivi avec 41 acquisitions de proximité représentant, en année pleine, un chiffre d'affaires de 382 M€. L'apport de chiffre d'affaires provenant de la croissance externe en 2002 représente 305 M€ soit + 2,8% du chiffre d'affaires de 2001. A l'inverse, le recentrage sur les activités de Distribution de la Branche amorcé en 2001 par la cession de l'activité de location de matériel aux États-Unis et au Royaume-Uni et celle de la production de menuiseries en Allemagne, a entraîné une réduction du chiffre d'affaires de 160 M€ soit - 1,5%. Au total, le chiffre d'affaires de la Branche augmente de 4,1% mais hors ces changements de périmètre, il progresse, à structure et taux de change comparable, de + 1,5%, l'effet de change ayant un impact négatif de - 0,7%.

En France, le marché de l'entretien et de la rénovation des logements, sur lequel la Branche a une bonne position par la couverture de ses différents réseaux de distribution, s'est inscrit en retrait en volume de - 1,5%, par rapport à l'année précédente, après deux années exceptionnelles d'activité en 2000 et 2001. Dans la construction neuve, les mises en chantiers de maisons individuelles ont progressé au cours des douze derniers mois de + 1,2%. C'est le domaine des artisans et des petites et moyennes entreprises, clientèles privilégiées des enseignes Point.P et La Plateforme. Le nombre de logements collectifs a baissé de - 2,1%.

Au total sur un marché en baisse, le chiffre d'affaires de la Branche en France, représentant près de 50% de l'activité totale, a progressé à structure comparable. Cette croissance s'explique par des gains de parts de marché pour l'ensemble des réseaux, par l'ouverture et la rénovation de magasins nouvelle génération « Lapeyre, la maison » et de nouvelles implantations La Plateforme, portant le réseau à 14 agences. L'apport en chiffre d'affaires de la croissance externe s'élève à 130 M€. Le nombre d'agences de Point.P a été porté à 1 300 par 24 acquisitions représentant un chiffre d'affaires, en année pleine, de 186 M€.

Au Royaume-Uni, Saint-Gobain Building Distribution (ex-Meyer), sur un marché global en croissance de l'ordre de 2,3% en volume, a augmenté son chiffre d'affaires à taux de change comparable. Deux Plateforme du Bâtiment ont été lancées en 2002 à Birmingham et Cardiff. La croissance externe s'est poursuivie en 2002 avec dix acquisitions dont le chiffre d'affaires, en année pleine, représente 93 M€. L'activité Distribution Canalisation a été perturbée par la restructuration liée à son intégration dans les réseaux spécialisés de Saint-Gobain Building Distribution.

En Allemagne, sur un marché restant fortement déprimé de - 7%, Raab Karcher a poursuivi sa politique de développement vers les marchés de la rénovation et a réalisé un chiffre d'affaires en augmentation par l'effet de la croissance externe. La principale acquisition, en septembre 2001, a été Keramundo le spécialiste et le *leader* allemand dans les carrelages*. La Distribution Canalisation est en phase d'intégration complète dans le réseau Raab Karcher.

Dans les autres Pays d'Europe, Raab Karcher en Hollande, Pologne, Hongrie et République Tchèque, a consolidé ses positions par croissance interne, renforcée par l'apport des trois Plateforme du Bâtiment à Varsovie, Katowice en Pologne et Budapest en Hongrie. La croissance externe s'est poursuivie par l'acquisition du réseau Bay

Wa en République Tchèque représentant 16 M€ de chiffre d'affaires et celle de Van Ditshuizen en Hollande (30 M€). En Espagne, Point.P a conforté le fond de clientèle de ses 18 implantations en Catalogne et ouvert une première Plateforme à Madrid. Lapeyre a rationalisé son réseau international en Suisse et Belgique après la fermeture de l'Espagne et de la Pologne, et a restructuré Okfens en Pologne, dans la production de profilés et de fenêtres PVC.

Hors d'Europe, Lapeyre a développé vigoureusement Telhanorte au Brésil, spécialiste dans la distribution aux particuliers de produits de l'univers de la salle de bains, par l'ouverture de trois nouveaux magasins. Aux États-Unis, après la cession de Rent X dans la location de matériel, la moitié du réseau de distribution de produits mélaminés a été cédée fin décembre 2002, ramenant le chiffre d'affaires de cette activité à 80 M€. Une première Plateforme a été lancée à Mexico en septembre 2002.

Le résultat d'exploitation de l'ensemble de la Branche est passé de 475 M€ en 2001, chiffre comprenant les pertes de la Distribution Canalisation de 15 M€, à 534 M€ en 2002. Ces résultats enregistrent la réduction des pertes de la Distribution Canalisation de 10 M€ et bénéficient des effets de synergies tirées de la dimension européenne de la Branche, ils sont aussi affectés des coûts de préparation et d'ouverture des nouvelles implantations d'enseignes. Ce résultat d'exploitation a néanmoins fortement progressé de 12,7% et représente 4,9% du chiffre d'affaires contre 4,5% en 2001, en intégrant la Distribution Canalisation

Les perspectives de la Branche en 2003 tablent sur une nouvelle progression de ses activités, malgré un environnement économique médiocre en Europe prévu, en début d'année 2002, par les études de conjoncture. La dynamique des réseaux de la Branche, la poursuite de la recherche de synergies, l'accélération des implantations nouvelles et la croissance externe de proximité devraient permettre de réaliser une croissance supérieure à celle des marchés et d'améliorer la rentabilité.

* Sources : Saint-Gobain

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Contribution au Groupe	2002	2001	2000
En % du chiffre d'affaires	10%	10%	11%
En % du résultat d'exploitation	13%	11%	9%
En % de l'autofinancement	9%	11%	10%

PRINCIPALES DONNÉES CONSOLIDÉES

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Chiffre d'affaires	3 074	3 184	3 067
Résultat d'exploitation	335	294	252
Autofinancement	247*	297	273
Investissements industriels	135	134	172

* Après charge relative aux litiges amiante chez CertainTeed (100 M€ avant impôts).

A structure comparable et hors effet de change, le chiffre d'affaires 2002 de la Branche progresse de 1,9%, ceci après une bonne année 2001. Cette évolution favorable provient essentiellement des activités Mortiers avec des volumes et des prix en hausse sur 2001, notamment en France, en Espagne et au Brésil. Les États-Unis ont maintenu le chiffre d'affaires de 2002 au niveau de celui de 2001, le léger tassement des volumes en toiture étant compensé par les autres activités. Les Tuiles, après une année 2001 très soutenue, ont aussi maintenu leur chiffre d'affaires en 2002, grâce notamment aux prix de vente.

A structure réelle, la Branche a connu une année 2002 caractérisée par un chiffre d'affaires en retrait de 3,5%, en raison de l'évolution défavorable des taux de change (dollar américain, réal brésilien).

Le résultat d'exploitation 2002, hors impact de change et à structure comparable, est en progression de 19% sur l'exercice 2001. Cette progression provient des États-Unis, qui ont connu une amélioration des rendements matières premières et des gains de productivité, ainsi que de l'activité Mortiers qui a réalisé une bonne activité et des améliorations de productivité.

Le résultat d'exploitation à structure réelle a progressé de 14% par rapport à l'exercice antérieur pour s'établir à 11% du chiffre d'affaires. Enfin, hors effet de la charge amiante, la marge nette d'autofinancement a augmenté de 5,4%. En incluant l'impact de cette charge pour provisions au titre de l'amiante, la marge nette d'autofinancement est inférieure de 17% à celle de 2001. La maîtrise du besoin en fonds de roulement et du niveau des investissements permet à la Branche de poursuivre son désendettement.



Réhabilitation de façade à Venise (Italie) par Saint-Gobain Weber.

Pour 2003, les perspectives de la construction aux États-Unis restent favorables. L'année 2003 intègre la société Marshall (Californie) achetée fin d'année 2002 par l'activité *Windows* de CertainTeed. Les perspectives de l'Europe semblent aujourd'hui stables, voire légèrement en recul.

Toutefois, malgré la poursuite des améliorations de productivité, le renchérissement prévu des coûts des matières premières (asphalte, PVC, ciment) et l'impact défavorable de change ne faciliteront pas l'amélioration du résultat d'exploitation de la Branche, historiquement à un niveau élevé en 2002.

La Branche maintient sur 2003 une politique prudente d'investissements industriels et de maîtrise du besoin en fonds de roulement, lui permettant de poursuivre son désendettement.

La Branche poursuivra la mise en œuvre de ses axes stratégiques : renforcement des marchés actuels et de proximité (États-Unis, Europe Centrale, Brésil) et actions de développement international en Chine et en Europe de l'Est.

Pour permettre la comparaison des résultats de la Branche entre 2001 et 2002, l'année 2001 a été retraitée dans la configuration 2002 de la Branche, c'est à dire après prise en compte du transfert à la Branche Distribution Bâtiment de l'activité de distribution tous matériaux pour les systèmes de canalisation développée en Allemagne et au Royaume-Uni, et intervenu au 1^{er} janvier 2002.

CANALISATION

Contribution au Groupe	2002	2001	2000
En % du chiffre d'affaires	4%	6%	6%
En % du résultat d'exploitation	5%	5%	4%
En % de l'autofinancement	6%	5%	5%

PRINCIPALES DONNÉES CONSOLIDÉES

(en millions d'euros)	2002	2001 pro forma	2001	2000 pro forma	2000
Chiffre d'affaires	1 344	1 397	1 782	1 392	1 778
Résultat d'exploitation	135	146	131	113	106
Autofinancement	153	150	132	133	120
Investissements industriels	39	43	48	52	67

Pro forma excluant en 2001 et 2000 les activités de Distribution Canalisation pour les inclure dans la Branche Distribution Bâtiment.

En 2002, la Branche Canalisation a dû faire face à un environnement économique peu favorable sur ses principaux marchés intérieurs (Europe et Brésil), alors que l'activité est restée forte à la Grande Exportation.

Au total, le chiffre d'affaires de la Branche a enregistré une baisse de -3,8% en 2002, à 1 344 M€, dont -1,6% liée aux fluctuations monétaires, principalement du fait de la forte dévaluation du réal brésilien.

En Europe, les ventes de la Branche sont en retrait de près de 4% par rapport à 2001, principalement en raison de la poursuite du recul des marchés de la construction et des travaux publics en Allemagne et du fort ralentissement des marchés de l'eau en Italie, dans l'attente du déblocage des nouvelles tranches de financement européens à partir de 2003. Sur les autres marchés européens, la Branche a pu maintenir ses ventes à des niveaux proches de 2001, notamment en France et au Royaume-Uni, où la bonne tenue des ventes dans le domaine des systèmes de canalisation compense la faiblesse des marchés de la voirie municipale, et en Espagne, où la demande reste proche des niveaux très élevés atteints en 2001.

Sur ces différents marchés, la Branche a su limiter l'impact de conditions économiques peu favorables, grâce à la bonne tenue de ses prix de vente et à la poursuite de sa politique de lancement de nouveaux produits et de différenciation de l'offre face à la concurrence : élargissement de l'offre du tuyaux « Natural » sur les marchés européens, décollage des ventes en France de la nouvelle gamme « Pluvial » de

systèmes de canalisation pour la collecte des eaux de pluie, lancement d'une nouvelle offre de raccords pour les canalisations multi-matériaux, et poursuite du renouvellement de l'offre sur la gamme de produits de voirie et de systèmes de canalisation pour le bâtiment.



Au Brésil, les ventes sont pénalisées par le fort ralentissement économique, qui se traduit notamment par la restriction des investissements publics d'infrastructures. En Chine en revanche, la Branche poursuit le développement de ses ventes, au rythme de l'augmentation de ses capacités de production, sur un marché en forte croissance.

A la Grande Exportation enfin, l'enregistrement en cours d'année du plus important contrat historiquement jamais signé, portant sur la livraison de 460 kms de tuyaux en fonte ductile pour la réalisation d'un réseau d'eau potable à Abu Dhabi et le début des expéditions de ce contrat au quatrième trimestre, ont permis de maintenir les ventes à un niveau globalement proche des hauts niveaux de 2001. L'obtention en fin d'année d'importantes affaires supplémentaires, principalement sur le Moyen-Orient, permet de démarrer l'année 2003 avec un carnet de commande à un niveau record.

La baisse globale des volumes se traduit par un recul du résultat d'exploitation de la Branche, de 146 M€ en 2001 à 135 M€ en 2002. La baisse de la marge d'exploitation (de 10,5% à 10%) est toutefois contenue, grâce notamment à la bonne tenue des prix de vente et à la poursuite des améliorations de productivité en usine.

La maîtrise des investissements industriels, qui ne représentent que 2,9% du chiffre d'affaires, et la réduction des dépenses exceptionnelles en 2002 par rapport à 2001, contribuent à une amélioration de l'autofinancement libre de la Branche en 2002.

La Branche a par ailleurs poursuivi au cours de 2002 ses actions de développement, avec notamment l'acquisition d'une fonderie en République Tchèque, qui s'intégrera dans son dispositif industriel et participera à l'amélioration de la compétitivité de la ligne de produits raccords. Par ailleurs, elle a signé, courant 2002, un accord de partenariat industriel en Chine avec la société Xuzhou General Iron and Steel, accord qui permettra un élargissement de sa gamme de production et accompagnera la forte croissance de la demande sur ce pays. La capacité de production de la Branche en Chine devrait doubler dès 2003, au travers de cette filiale commune et du développement de l'unité de production actuelle. Enfin, la Branche a débuté l'implantation de son système intégré de gestion commerciale et logistique, avec l'implantation réussie en Allemagne et au Brésil d'un nouvel ERP (*Enterprise-wide Resource Planning*), qui devrait être progressivement étendu à l'ensemble des sociétés de la Branche.

En 2003, la Branche devrait bénéficier de l'impact favorable des fortes livraisons à la Grande Exportation, compte tenu notamment de la livraison du contrat d'Abu Dhabi, et de la reprise attendue de la croissance des ventes en France et en Italie notamment. L'orientation des marchés allemand, en baisse depuis plusieurs années, et espagnol, au plus haut depuis deux ans, représente cependant l'une des incertitudes de ce début d'année.

IV - BOURSE

BOURSE

Cotée au Premier Marché d'Euronext Paris SA (code Euroclear France SA : 12 500), où elle est, au 31 décembre 2002, la vingt quatrième capitalisation boursière française (9 535 millions d'euros) et au seizième rang des valeurs les plus actives de cette Bourse avec une moyenne de 1 682 752 actions échangées quotidiennement en 2002, l'action Saint-Gobain est également présente sur les principales bourses européennes : Francfort, Londres, et Zürich (depuis 1987), Amsterdam et Bruxelles (depuis 1988). Les transactions sur ces marchés ont également été importantes, essentiellement à la Bourse de Londres. Par ailleurs, l'action Saint-Gobain fait partie des indices « Développement Durable » du Dow Jones (« DJ World Index » et « DJ European Index ») et des 50 valeurs européennes (« DJ Euro Stoxx 50 »).

L'action Saint-Gobain sert aussi de support aux marchés des options négociables de la Bourse de Paris (MONEP) et de la Bourse de Londres. A la Bourse de Paris, les volumes traités sur les options Saint-Gobain ont atteint 2 576 045 lots, contre 1 652 060 lots en 2001.

COURS EXTRÊMES (source : Euronext Paris SA)

Année	Plus haut en €	Plus bas en €	Dernier cours de l'année en €
1998	182,48	99,70	120,28
1999	189,90	103,10	186,70
2000	195,70	116,50	167,30
2001	180,00	128,20	169,50
2002 *	49,05	18,57	27,96

(*) Après division du nominal par quatre en date du 27 juin 2002.

DIVIDENDES

Année	Nombre de titres rémunérés	Revenu par action Dividende + avoir fiscal		Revenu global en €	Rendement du dividende sur le dernier cours de l'année
2000	85 213 263 actions	4,30	2,15	6,45	3,86%
2001	85 258 628 actions	4,50	2,25	6,75	3,98%
2002(*)	341 010 680 actions	1,13	0,565	1,695	6,06%

(*) Après division du nominal par quatre en date du 27 juin 2002.

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits et sont alors reversés à l'État.

TRANSACTIONS DEPUIS JANVIER 2002 (source : Euronext Paris SA)

Bourse de Paris	En nombre de titres	En capitaux (milliers d'€)	Plus haut en €	Plus bas en €
janvier	9 642 076	1 624 970	176,50	162,20
février	11 537 468	1 955 600	180,50	161,00
mars	11 094 990	2 032 420	189,80	173,60
avril	10 235 755	1 918 240	194,80	179,40
mai	9 998 522	1 930 260	196,20	185,40
juin(*)	20 442 993	2 806 690	190,40	169,10
juillet	74 091 650	2 597 520	46,10	24,50
août	59 997 794	1 721 280	32,70	24,23
septembre	49 966 232	1 349 500	30,74	21,94
octobre	80 463 477	1 822 070	27,13	18,57
novembre	56 958 538	1 491 420	31,18	20,60
décembre	34 672 358	990 520	32,20	26,11
Totaux	429 101 853	22 240 490		
2003				
janvier	46 700 460	1 262 186	30,00	24,02
février	48 509 235	1 351 797	29,90	25,60
mars (au 20)	32 352 700	812 478	28,51	22,40

(*) Après division du nominal par quatre en date du 27 juin 2002.

TRANSACTIONS DEPUIS JANVIER 2002

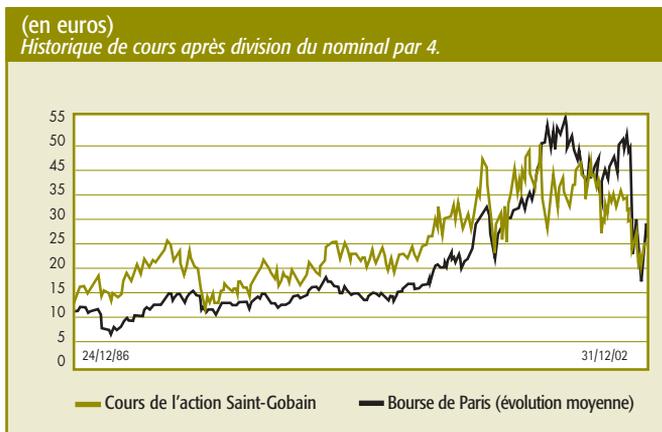
(source : London Stock Exchange)

Bourse de Londres	En nombre de titres	En capitaux (milliers de £)
janvier	3 863 569	402 421
février	2 516 861	263 931
mars	2 750 274	308 745
avril	1 484 389	172 317
mai	845 789	101 493
juin(*)	3 593 227	325 670
juillet	31 867 461	703 763
août	17 892 302	325 160
septembre	31 521 677	563 121
octobre	19 653 921	286 529
novembre	5 186 619	80 913
décembre	2 634 878	47 797
Totaux	123 810 967	3 581 860

(*) Division du nominal par quatre en date du 27 juin 2002.

COURS DE L'ACTION

(source : Datastream)



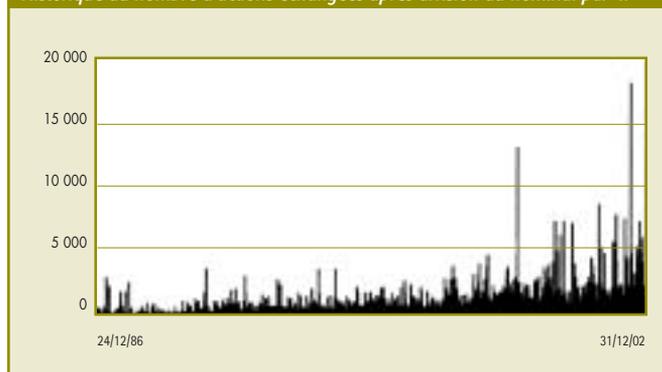
A la Bourse de Francfort, les volumes atteignent 399 400 titres échangés en 2002 (source : Datastream).

Des offres publiques d'achat des titres non détenus par le Groupe dans la filiale espagnole Saint-Gobain Cristaleria et dans trois filiales brésiliennes Saint-Gobain Canalização, Brasilit et Saint-Gobain Vidros SA ont été mises en œuvre avec succès en 2001. Les quatre sociétés ont été retirées de la cote à l'issue de ces offres.

En février 2002, une offre publique d'achat des actions Lapeyre détenues par les actionnaires hors Groupe a été également lancée : au terme de cette offre, le Groupe a obtenu 94,6% du capital Lapeyre. Une offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire des actions Lapeyre restant dans le public a été réalisée en mai 2002.

NOMBRE D' ACTIONS ÉCHANGÉES

(en milliers)
Historique du nombre d'actions échangées après division du nominal par 4.



Les deux seules sociétés du Groupe, en dehors de la Compagnie de Saint-Gobain, qui demeurent cotées à ce jour sont Saint-Gobain Oberland à Francfort, Munich et Stuttgart, et Hankuk Glass Industries à Séoul.

OCÉANES

(OBLIGATIONS A OPTION DE CONVERSION EN ACTIONS NOUVELLES ET/OU D'ÉCHANGE EN ACTIONS EXISTANTES)

En février 2002, la Compagnie de Saint-Gobain a émis des obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou

d'échange en actions existantes (OCÉANES) pour un montant de 920 millions d'euros à échéance de cinq ans. Ces titres sont cotés au Premier Marché d'Euronext Paris SA depuis le 18 février 2002.

TRANSACTIONS DEPUIS FÉVRIER 2002 (source : Euronext Paris SA)

Bourse de Paris	En nombre de titres	En milliers d'€	Plus haut en €	Plus bas en €
février	71 640	15 333 052	219,9	212,0
mars	48 849	10 666 755	224,5	213,5
avril	38 005	8 307 219	224,0	213,0
mai	46 888	10 319 160	222,8	201,0
juin	26 656	5 737 902	220,5	210,2
juillet	10 416	2 194 965	221,0	189,0
août	42 021	8 141 586	219,0	188,0
septembre	3 147	619 208	215,0	193,3
octobre	12 267	2 380 748	210,1	185,0
novembre	49 283	9 505 568	200,5	188,0
décembre	3 431	684 114	204,9	198,6
Totaux	352 603	73 890 277		

TITRES PARTICIPATIFS

En juin 1983, la Compagnie de Saint-Gobain avait réalisé une émission de titres participatifs de 700 millions de francs assortis de bons de souscription permettant la souscription d'un nouveau montant de 700 millions de francs de titres participatifs. Au total, 1 288 299 titres participatifs de 1 000 francs ont été émis. Leur nominal est maintenant fixé à 152,45 €, depuis la conversion en euros intervenue en 1999.

La rémunération de ces titres participatifs a toujours atteint le plafond contractuellement fixé, soit 125% du TMO. Compte tenu des résultats de 2001, elle se maintiendra à ce plafond en 2002. La rémunération est en effet comprise entre 75 et 125% du TMO, en fonction des résultats consolidés de Saint-Gobain. Le montant versé par titre en 2002 au titre de l'exercice 2001 s'est élevé à 10,21 €.

TRANSACTIONS DEPUIS JANVIER 2002 (source : Euronext Paris SA)

Bourse de Paris	En nombre de titres	En capitaux (milliers d'€)	Plus haut en €	Plus bas en €
janvier	1 909	308 146	163,5	160,0
février	2 991	482 543	163,4	160,0
mars	3 587	573 461	162,3	159,1
avril	910	145 335	162,3	157,5
mai	3 745	606 429	162,4	160,0
juin	2 105	339 028	162,1	159,5
juillet	4 692	741 180	162,4	150,0
août	1 567	236 040	153,8	148,0
septembre	989	148 905	156,8	142,1
octobre	1 832	259 784	150,0	131,0
novembre	5 781	814 712	154,0	134,6
décembre	4 145	584 430	146,7	135,0
Totaux	34 253	5 239 993		

En avril 1984, la Compagnie de Saint-Gobain avait également réalisé une émission de titres participatifs de 100 millions d'écus, assortis de bons de souscription permettant la souscription d'un montant égal de titres participatifs en écus. Au total, 194 633 titres participatifs de 1 000 écus ont été émis. Leur nominal est désormais de 1 000 €.

La rémunération de ces titres participatifs est composée d'une partie fixe applicable à 60% du titre et égale à 7,5% l'an, d'une part, et d'une

partie variable applicable à 40% du titre, liée au bénéfice net consolidé de l'exercice précédent dans les limites fixées par le contrat d'émission, d'autre part. Au total, la rémunération évolue, selon le résultat net consolidé, entre TMOE - 0,50% et TMOE + 1,75%. Le montant versé par titre en 2002 s'est élevé à 71,57 €, payés en deux fois.

Il n'y a pas d'autres titres émis par la Compagnie de Saint-Gobain négociés sur un marché boursier que les actions, les Océanes et les titres participatifs.

TRANSACTIONS DEPUIS JANVIER 2002 (source : Euronext Paris SA)

Bourse de Paris	En nombre de titres	En capitaux (milliers d'€)	Plus haut en €	Plus bas en €
janvier	169	26 062	157,0	153,9
février	107	16 427	157,0	151,0
mars	40	6 160	154,0	154,0
avril	112	17 277	156,0	152,0
mai	59	9 216	156,2	156,2
juin	139	21 944	160,0	157,8
juillet	22	3 412	160,5	150,3
août	25	4 023	160,9	160,9
septembre	300	48 044	161,0	160,0
octobre	309	47 548	154,9	152,0
novembre	200	30 405	152,1	152,0
décembre	340	51 393	152,7	151,0
Totaux	1 822	281 911		

L'INFORMATION DES ACTIONNAIRES

La Direction de la Communication Financière est à la disposition de toute personne souhaitant s'informer sur la vie du Groupe. Elle assure notamment l'envoi régulier d'une *Lettre aux Actionnaires*, ainsi que d'un *Guide de l'Actionnaire*, sur simple demande auprès de :

Saint-Gobain
 Direction de la Communication Financière
 Les Miroirs
 92096 La Défense Cedex
 N° VERT 0800 32 33 33

Au cours de l'année 2002, la Compagnie de Saint-Gobain a organisé plusieurs rencontres en France avec ses actionnaires – Montpellier en avril, Lyon en mai, Toulouse en juin, Bordeaux en novembre, Lille en décembre – et, pour la première fois à l'étranger, à Bruxelles en novembre. Elle a également participé pour la seizième année consécutive, aux *Journées Investir*, devenues « *Décisions Patrimoine* », à Nantes en octobre, ainsi qu'au cinquième *Salon Actionaria* à Paris en novembre. Outre les deux réunions annuelles d'analystes et de journalistes à l'occasion de la publication des résultats estimés en janvier et en juillet, à Paris et à Londres, de nombreuses autres réunions d'information ont également été organisées sur les différentes places européennes où le titre est coté, ainsi qu'aux États-Unis et au Japon.

Le Service Minitel 3615 code GOBAIN (0,15 €/mn) permet aux actionnaires, analystes financiers, sociétés de Bourse, gérants de portefeuille ou particuliers, de s'informer des événements du Groupe, de connaître le cours de l'action ou de dialoguer avec lui.

Le site Internet de la Compagnie de Saint-Gobain est destiné également à présenter le Groupe et ses activités et retransmet les réunions d'analystes. Son adresse est :

www.saint-gobain.com

Une adresse de messagerie est à la disposition des actionnaires :

actionnaires@saint-gobain.com

Par l'intermédiaire de la BNP Paribas, la Compagnie de Saint-Gobain met aussi à la disposition de ses actionnaires des services complémentaires pour améliorer la gestion de leurs titres inscrits au nominatif pur. Pour tous renseignements, s'adresser à la Direction de la Communication Financière de la Compagnie de Saint-Gobain ou à :

BNP Paribas
 Les Collines de l'Arche
 GIS - EMETTEURS
 75450 PARIS CEDEX 09
 par téléphone : N° VERT 0 800 03 33 33
 par télécopie : N° VERT 0 800 77 25 85

V - ACTIONNARIAT, CONSEIL D'ADMINISTRATION, DIRECTION DU GROUPE

ACTIONNARIAT

CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2002, le capital de la Compagnie de Saint-Gobain est fixé à 1 364 042 720 euros et composé, après division du nominal par quatre le 27 juin 2002, de 341 010 680 actions ordinaires au nominal de 4 euros, contre 85 258 628 actions au nominal de 16 euros au 31 décembre 2001. La quasi-stabilité du nombre

d'actions correspond au solde résultant, d'une part, de l'émission de 1 175 849 actions réservées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne du Groupe et de la souscription de 113 320 actions par exercice d'autant d'options de souscription ⁽¹⁾, et, d'autre part, de l'annulation de 4 953 708 actions intervenue en novembre 2002.

RÉPARTITION DU CAPITAL

	31 décembre 2002		1 ^{er} mars 2002		31 décembre 2000	
	Capital	Droits de vote	Capital	Droits de vote	Capital	Droits de vote
Fonds du Plan d'Épargne du Groupe	6,3%	9,6%	6,5%	9,4%	6,1%	8%
Caisse des Dépôts et Consignations	4,6%	4,4%	4,6%	4,3%	-	-
Groupe BNP Paribas	1,0%	1,8%	2,1%	4%	3,0%	5,5%
Groupe AXA	2,4%	3,8%	1,9%	3,3%	1,7%	1,7%
Vivendi Universal	0%	0%	0,2%	0,2%	1,6%	3,0%
Autodétention	1,5%	0%	1,4%	0%	2,3%	0%
Autres actionnaires	84,2%	80,4%	83,3%	78,8%	85,3%	81,8%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%

La répartition du capital et des droits de vote a sensiblement évolué ces dernières années. Du fait de la mise en œuvre de la politique de décroisement des participations réciproques, Suez et Saint-Gobain n'ont plus aucun lien de capital depuis 1998 et Vivendi Universal ne détient plus d'actions Saint-Gobain depuis mai 2002. Parallèlement, les investisseurs institutionnels, comme la Caisse des Dépôts et Consignations, ont pris progressivement le relais de ces actionnaires historiques. Enfin, le Plan d'Épargne du Groupe a vu sa participation, tant en capital qu'en droits de vote, très fortement progresser, puisqu'il n'en détenait à fin 1999 que 4,1% et 5,8% respectivement, et est ainsi devenu le premier actionnaire de la Compagnie.

En septembre 2002, puis en novembre 2002, la société américaine State Street Bank and Trust Company a déclaré, respectivement, avoir franchi à la hausse puis à la baisse le seuil de 5% du capital de la Compagnie : toutefois, ces déclarations ont été faites en sa qualité d'intermédiaire inscrit ; elle ne possède pas ces actions, qui représentent l'agrégation des actions Saint-Gobain détenues par ses clients, et a pour seul rôle d'en être le conservateur.

A la connaissance de la Compagnie, il n'existe pas de pacte relatif au capital social. Le nombre d'actionnaires est estimé, selon la dernière étude des titres au porteur identifiables réalisée au 31 décembre 2002, à environ 250 000.

Les statuts de la Compagnie prévoient qu'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom d'un même actionnaire. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, un droit de vote double est attribué, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai prévu ci-dessus. Ces dispositions statutaires ont été adoptées par l'Assemblée Générale Mixte du 27 février 1987.

Au 31 décembre 2002, le nombre des droits de vote s'est ainsi établi à 358 837 078, pour un nombre d'actions s'élevant à 341 010 680. Compte tenu des options de souscription en cours ⁽¹⁾ (670 580), le capital potentiel – tous droits exercés – est composé de 341 681 260 actions à la même date, hors conversion éventuelle en actions nouvelles des OCÉANES, et de 359 205 072 actions si toutes les OCÉANES donnaient lieu à conversion en actions nouvelles.

Le pourcentage du capital détenu personnellement par les membres du Conseil d'administration est inférieur à 0,5%. Il en est de même des membres de la Direction du Groupe.

⁽¹⁾ Il s'agit d'options de souscription consenties antérieurement à 1997 ; depuis 1997, seules des options d'achat d'actions ont été attribuées.

ÉVOLUTION DU CAPITAL SUR CINQ ANS

	Montant du capital	Nombre d'actions	
5-98	9 019 220 500 F	90 192 205	Plan d'Épargne du Groupe : émission de 965 392 actions (à 666 F)
12-98	9 029 578 800 F	90 295 788	Souscription de 103 583 actions par exercice d'autant d'options de souscription
1-99	1 376 550 410 €	90 295 788	Conversion du capital en euros
6-99	1 307 722 916 €	85 781 000	Annulation de 4 514 788 actions
6-99	1 372 496 000 €	85 781 000	Élévation du nominal à 16 €
6-99	1 391 283 744 €	86 955 234	Plan d'Épargne du Groupe : émission de 1 174 234 actions (à 97 €)
12-99	1 395 788 000 €	87 236 750	Souscription de 281 516 actions par exercice d'autant d'options de souscription
6-00	1 342 036 944 €	83 877 309	Annulation de 3 359 441 actions
9-00	1 373 336 528 €	85 833 533	Plan d'Épargne du Groupe : émission de 1 956 224 actions (à 106 €)
11-00	1 361 990 544 €	85 124 409	Annulation de 709 124 actions
12-00	1 363 412 208 €	85 213 263	Souscription de 88 854 actions par exercice d'autant d'options de souscription
6-01	1 377 862 608 €	86 116 413	Plan d'Épargne du Groupe : émission de 903 150 actions (à 133 €)
11-01	1 362 189 600 €	85 136 850	Annulation de 979 563 actions
12-01	1 364 138 048 €	85 258 628	Souscription de 121 778 actions par exercice d'autant d'options de souscription
6-02	1 382 951 632 €	86 434 477	Plan d'Épargne du Groupe : émission de 1 175 849 actions (à 135,50 €)
6-02	1 383 404 272 €	86 462 767	Souscription de 28 290 actions par exercice d'autant d'options de souscription
6-02	1 383 404 272 €	345 851 068	Division par quatre du nominal (de 16 à 4 €)
11-02	1 363 589 440 €	340 897 360	Annulation de 4 953 708 actions
11-02	1 364 000 000 €	341 000 000	Souscription de 102 640 actions par exercice d'autant d'options de souscription
12-02	1 364 042 720 €	341 010 680	Souscription de 10 680 actions par exercice d'autant d'options de souscription

AUTORISATIONS FINANCIÈRES

Aux termes des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2001, le Conseil d'administration dispose jusqu'en août 2003 de la faculté d'émettre, s'il le juge opportun, toutes sortes de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Compagnie. Ces délégations ont été données pour un montant nominal maximum de sept cent soixante millions d'euros chacune, les montants n'étant pas cumulables, avec maintien ou avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires (la délégation avec suppression du droit préférentiel de souscription a été partiellement mise en œuvre en février 2002 pour l'émission d'OCÉANES décrites au paragraphe suivant).

En outre, la même Assemblée a, pour la même durée de validité, renouvelé au Conseil d'administration la délégation antérieure à l'effet de consentir des options d'achat d'actions, dans la limite de trois pour cent du capital social, et a autorisé le Conseil d'administration à annuler jusqu'à 10% du capital d'ici à juin 2003 (l'autorisation a été partiellement mise en œuvre en novembre 2001 et novembre 2002). Enfin, l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2001 a renouvelé l'autorisation de procéder jusqu'en août 2003 à des augmentations de capital réservées aux adhérents du Plan d'Épargne du Groupe dans la limite d'un montant nominal de soixante-quatre millions d'euros (l'autorisation a été

partiellement mise en œuvre en janvier 2002 et mars 2003), et a délégué au Conseil le pouvoir de procéder éventuellement à une augmentation de capital réservée aux salariés des filiales américaines du Groupe par l'intermédiaire d'une société retenue pour les besoins des opérations d'épargne salariale susceptibles d'être organisées à leur intention, dans la limite d'un montant nominal (non cumulable avec le précédent) de seize millions d'euros. Cette dernière délégation renouvelée par l'Assemblée Générale Mixte du 6 juin 2002, n'a pas été mise en œuvre.

ÉMISSION D'OCÉANES

En février 2002, la Compagnie a émis des obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (OCÉANES) pour un montant total de neuf cent vingt millions d'euros au taux d'intérêt annuel de 2,625%. Ces OCÉANES, qui ont été admises au Premier Marché d'Euronext Paris S.A. le 18 février 2002 (voir page 67), ont été émises au prix de 210 euros, ont pour échéance le 1^{er} janvier 2007, et comportent une option d'amortissement anticipé au gré de l'émetteur exerçable à partir du 18 février 2005 si le cours de l'action excède 31,25% de ce prix, compte tenu de la division du nominal. Si la totalité des obligations donnaient lieu à option de conversion en actions nouvelles, 17 523 812 actions Saint-Gobain devraient être créées.

PLAN D'ÉPARGNE DU GROUPE

Le Plan d'Épargne du Groupe (PEG) est un élément fort du contrat social dans le Groupe et constitue une voie privilégiée d'association des salariés à l'entreprise et de participation à ses résultats.

En 2002, les deux formules classiques ont été mises en œuvre, l'une à échéance de cinq ans, l'autre de dix ans. Le montant total des souscriptions au PEG pour les deux formules s'est élevé à 159 M € (120 M € en 2001), 1 175 849 actions ont été émises à ce titre.

En France, près de 70% des salariés ont participé au PEG par l'intermédiaire de Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE). Le PEG a été proposé dans vingt autres pays européens et six pays d'autres continents. Au total, près de 35 000 salariés du Groupe ont participé au PEG.

Les Fonds du Plan d'Épargne du Groupe détiennent au 31 décembre 2002 6,3% du capital et 9,6% des droits de vote de la Compagnie.

En janvier 2003, un nouveau Plan d'Épargne du Groupe a été lancé ; il propose de nouveau les deux formules classiques à échéance de cinq ans et de dix ans ainsi qu'une formule à effet de levier à échéance de cinq ans. Six millions et demi d'actions Saint-Gobain sont offertes au maximum à la souscription (Note d'opération du 11 février 2003, visa n° 03-053 de la COB).

PLANS D'OPTIONS SUR ACTIONS SAINT-GOBAIN

Des plans d'options sur actions ont été approuvés annuellement par le Conseil d'administration depuis 1987 ; les plans de 1987 à 1993 inclus sont aujourd'hui achevés étant donné que le délai maximum d'exercice des options de ces plans avait été fixé à cinq ans jusqu'en 1991 et huit ans puis dix ans ensuite.

Les plans d'options sur actions Saint-Gobain sont arrêtés par le Conseil d'administration après examen et sur proposition du Comité des Mandataires, qui a été composé au cours de l'exercice 2002 de M. Bernard ESAMBERT, Président, et de MM. Daniel BERNARD et Bruno ROGER.

Outre la Direction Générale (9 personnes), l'attribution d'options effectuée en novembre 2002 concerne trois catégories de bénéficiaires :

- la catégorie A comprend les Directeurs de branches, les Délégués généraux et les Directeurs fonctionnels de la Compagnie qui sont membres du Comité de Liaison du Groupe (18 personnes) ;

- la catégorie B comprend les principaux responsables opérationnels et fonctionnels des branches et délégations générales (772 personnes) ;
- la catégorie C comprend des cadres à haut potentiel ainsi que des salariés, cadres et non-cadres, ayant accompli une performance particulière (569 personnes).

Le nombre total de bénéficiaires du plan de novembre 2002 est ainsi de 1 368, proche de celui de 2001 (1 351). Dans chacune des catégories, le nombre d'options attribuées est individualisé en fonction des responsabilités exercées et des performances réalisées. Le nombre total d'options attribuées est de 3 785 500, (3 774 800 en 2001), et représente 1,1% du capital social à fin 2002.

Depuis 1997, les plans ne portent plus sur des options de souscription d'actions nouvelles mais sur des options d'achat d'actions existantes pour l'exercice desquelles sont utilisées des actions conservées en autodétention.

Tout rabais sur le cours moyen de l'action au moment de l'attribution par le Conseil d'administration a été supprimé depuis 1999 : le prix d'achat correspond donc à 100% de ce cours moyen, soit 23,53 € pour les attributions de novembre 2002.

Les principales conditions générales arrêtées par le Conseil pour l'exercice des options sont les suivantes :

- le délai maximum de levée est de dix ans ;
- le délai minimum de levée est de trois ans ou de quatre ans selon les cas ;
- le bénéfice des options est perdu en cas de départ du Groupe avant leur levée sauf décision exceptionnelle du Président de la Compagnie en accord avec le Comité des Mandataires du Conseil d'administration.

Des conditions particulières d'exercice sont stipulées pour certaines catégories de bénéficiaires. A ce titre, le Conseil d'administration a notamment assujéti la levée de la moitié des options attribuées en novembre 2002 à la Direction Générale et à la catégorie A à la réalisation d'une condition de performance de plus de 20% du cours de bourse de l'action Saint-Gobain, au jour de l'exercice, par rapport au prix d'exercice.

Par ailleurs, conformément à une décision du Conseil d'administration de 1997, les bénéficiaires de la Direction Générale et de la catégorie A, qui constituent ensemble le Comité de Liaison du Groupe, devaient, lorsqu'ils sont en fonction depuis cette date, détenir en permanence au nominatif à fin 2002 au moins 2 800 actions Saint-Gobain et doivent accroître leur détention de 400 actions au moins

chaque année suivante ; les principaux autres bénéficiaires de la catégorie B doivent détenir pour leur part au moins 400 actions en permanence au nominatif.

Les trois tableaux ci-après récapitulent les données relatives aux plans d'options en vigueur au cours de l'Exercice 2002 ainsi que celles concernant les mandataires sociaux et les dix principaux attributaires :

Date de l'AG d'autorisation	14/6/1991 11/6/1992	13/6/1995	13/6/1995	25/6/1997	25/6/1998	24/6/1999	24/6/1999	28/6/2001	28/6/2001
Date du Conseil d'administration	15/9/1994	16/11/1995	21/11/1996	20/11/1997	19/11/1998	18/11/1999	16/11/2000***	22/11/2001	21/11/2002
Nature des options	souscription	souscription	souscription	achat	achat	achat	achat	achat	achat
Nombre de bénéficiaires	127	121	161	182	218	393	780	1 351	1 368
Nombre total d'actions pouvant être obtenues	210 775	208 790	303 690	296 865	321 995	437 725	674 125	943 700	3 785 500*
Dont :									
• nombre d'actions pouvant être obtenues par les membres de la Direction du Groupe	78 700	83 800	121 200	137 600	137 000	134 500	202 600	231 200	936 200*
• nombre de dirigeants concernés	15	14	20	19	19	19	20	18	18**
Point de départ d'exercice des options	15/9/1996	16/11/1997	21/11/1998	20/11/1999 ou 20/11/2002	19/11/2001 ou 19/11/2003	18/11/2002 ou 18/11/2004	16/11/2003 ou 16/11/2005	22/11/2004 ou 22/11/2005	22/11/2005 ou 22/11/2006
Date d'expiration	14/9/2002	15/11/2003	20/11/2004	19/11/2005	18/11/2006	17/11/2009	15/11/2010	21/11/2011	21/11/2012
Prix de souscription / d'achat	81,56 €	70,13 €	85,68 €	113,88 €	118,15 €	162,53 €	150,89 €	160,87 €	23,53 €*
Rabais sur cours moyen	20%	20%	20%	10%	5%	0	0	0	0
Nombre d'options non levées au 31/12/2002	24 445	41 150	126 495	226 226	302 670	417 725	659 425	923 700	3 785 500*

* Compte tenu de la division par quatre du nominal intervenu en juin 2002.

** La liste nominative des 18 personnes composant la Direction du Groupe figure page 80.

*** En outre, une attribution particulière portant sur 5 000 options d'achat au prix de 132,43 € est intervenue le 30 mars 2000.

Options d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix	Date d'échéance
Options consenties durant l'Exercice 2002 à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe M. Jean-Louis Beffa M. Gianpaolo Caccini	240 000 130 000	23,53 € (*)	novembre 2005
Options levées durant l'exercice 2002 par chaque mandataire social M. Jean-Louis Beffa M. Gianpaolo Caccini	0 7 620	- 20,39 €/17,53 €	sept 2002/nov 2003

Options d'achat consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix unitaire
Options consenties, durant l'Exercice 2002, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	479 000	23,53 € (*)
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'Exercice 2002 par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	103 900	Prix moyen pondéré 25,91 €

(*) Comme indiqué ci-dessus, la moitié des options ainsi consenties ne pourront être levées que si au jour de l'exercice, le cours de l'action Saint-Gobain est supérieur de plus de 20% au prix unitaire indiqué.

Il n'existe pas d'autres plans d'options de souscription ou d'achat en cours ni d'autres instruments optionnels portant sur les actions de sociétés du Groupe françaises ou étrangères cotées ou non cotées, à l'exception de Lapeyre, dont le dernier plan remonte à 1996 et s'est achevé en 2002.

RACHATS ET ANNULATIONS D' ACTIONS SAINT-GOBAIN

Au cours de l'exercice 2002, la Compagnie a acheté sur le marché 5 403 148 de ses actions sur la base de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 6 juin 2002 (note d'information du 7 mai 2002, visa n° 02-527 de la COB). Parmi les actions Saint-Gobain ainsi autodétenues, le Conseil d'administration de la Compagnie, usant de la délégation qui lui avait été consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 6 juin 2002, a procédé à l'annulation de 4 953 708 actions par décision du 21 novembre 2002.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Compagnie de Saint-Gobain adhère aux principes de gouvernance d'entreprise énoncés par les Comités (dont M. BEFFA a été membre) présidés par M. VIÉNOT ainsi que par le Comité présidé par M. BOUTON, et met en oeuvre l'ensemble des recommandations que ces Comités ont émises.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 1^{er} mars 2003, le Conseil d'administration de la Compagnie de Saint-Gobain est ainsi composé :

JEAN-LOUIS BEFFA

Président-Directeur Général.

Agé de 61 ans, M. BEFFA est également Vice-Président du Conseil d'administration de BNP Paribas, Administrateur du Groupe Bruxelles Lambert, Président de Claude Bernard Participations, membre du Conseil de surveillance des sociétés Le Monde, Le Monde Partenaires et Société Editrice du Monde. Au sein du Groupe Saint-Gobain, M. BEFFA est représentant permanent au Conseil d'administration de Saint-Gobain PAM, Administrateur de Saint-Gobain Cristaleria et de Saint-Gobain Corporation, et co-président de la Fondation Centre Saint-Gobain pour la Recherche en Économie. Il est par ailleurs, Vice-Président du Conseil de surveillance du Fonds de Réserve des Retraites. Il détient 172 000 actions Saint-Gobain. Les Miroirs - 92096 La Défense Cedex

DANIEL BERNARD

Président-Directeur Général de Carrefour.

Agé de 57 ans, M. BERNARD est également Administrateur d'Alcatel. Au sein du Groupe Carrefour M. BERNARD est Vice-président de Dia S.A., Administrateur de Comptoirs Modernes, d'Eterco, de Grandes Superficies de Colombia, de Presicarre, Carrefour Comercio e industria, Centros Comerciales Carrefour, Finiper, GS, directeur exécutif de Carrefour Americas Ltda, gérant de SISF et directeur de Vicour. Il détient 4 400 actions Saint-Gobain.

6 avenue Raymond Poincaré - 75769 Paris Cedex 16

ISABELLE BOUILLOT

Président du Directoire de CDC FINANCE - CDC IXIS.

Agée de 54 ans, Mme BOUILLOT est également Administrateur de San Paolo IMI, membre du Conseil de surveillance d'Accor et représentant permanent au Conseil de surveillance de la CNCE. Au sein du Groupe Caisse des Dépôts, elle est membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances ; Président, membre du Conseil de surveillance ou représentant permanent au Conseil d'administration ou de surveillance, selon les cas, de diverses filiales de CDC Finance - CDC Ixis. Elle détient 1 200 actions Saint-Gobain.

26-28 rue Neuve Tolbiac - 75658 Paris Cedex 13

ROLF-E. BREUER

Président du Conseil de Surveillance de Deutsche Bank AG.

Agé de 65 ans, de nationalité allemande, M. BREUER est également Président du Conseil de surveillance de Deutsche Börse AG, membre du Conseil de surveillance de Deutsche Lufthansa AG, E.ON AG, Bertelsmann AG et Administrateur de Landwirtschaftliche Rentenbank. Par ailleurs, il est membre du comité consultatif de C.H. Boehringer Sohn et Président de la Bundesverband Deutsche Banken e.v. Au cours de l'exercice 2002, M. BREUER a été en outre Vice-Président du Conseil de surveillance de Siemens AG et membre du Conseil de surveillance de Münchener Rück AG. Il détient 4 516 actions Saint-Gobain.

Taunusanlage 12, D-60262 Frankfurt am Main (Allemagne)

PAUL ALLAN DAVID

Professeur d'économie aux Universités de Stanford et d'Oxford.

Agé de 68 ans, de nationalité américaine, M. DAVID est Professeur d'économie à l'Université de Stanford (États-Unis) et d'économie et d'histoire à l'Université d'Oxford (Grande-Bretagne). Il n'exerce pas d'autre mandat d'Administrateur. Il détient 800 actions Saint-Gobain. Stanford University, Department of Economics, Stanford, CA 94305-6072 (États-Unis)

BERNARD ESAMBERT**Vice-Président du Conseil de surveillance de Lagardère Groupe.**

Agé de 68 ans, M. ESAMBERT est également Président du Conseil de surveillance de Banque Arjil et Cie et de Arjil & Associés Banque (Groupe Lagardère), Administrateur de Bolloré, de la Compagnie des Glénans (Groupe Bolloré), de Hachette Filipacchi Medias et de Pierre Fabre S.A., et membre du Conseil de surveillance de Paroma et de la Compagnie Financière Saint-Honoré. Par ailleurs, M. ESAMBERT est Président de la Fondation Française pour la Recherche sur l'Épilepsie et de la Fédération pour la Recherche sur le Cerveau, Vice-président de l'Institut de l'Entreprise, membre du Collège de la Commission des Opérations de Bourse, Administrateur-trésorier de la Fondation Touraine et de l'Association Georges Pompidou. Il détient 4 200 actions Saint-Gobain.

43 rue Vénéuse - 75016 Paris

JEAN-MARTIN FOLZ**Président du Directoire de Peugeot SA.**

M. FOLZ est âgé de 56 ans. Au sein du Groupe PSA, il est Président du Conseil d'administration d'Automobiles Peugeot, d'Automobiles Citroën, Administrateur de Banque PSA Finance, de Peugeot Citroën Automobiles et de Faurecia. Il est par ailleurs Administrateur de la Société Solvay. Il détient 1 200 actions Saint-Gobain.

75 avenue de la Grande-Armée - 75116 Paris

ERIC D'HAUTEFEUILLE**Ancien Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain.**

Agé de 63 ans, M. d'HAUTEFEUILLE est également Administrateur de Gaz de France. Au sein du Groupe Saint-Gobain, il est Administrateur de Saint-Gobain Emballage, Saint-Gobain Isover, Saint-Gobain Glass France, Saint-Gobain Cristaleria et International Saint-Gobain. Il détient 4 000 actions Saint-Gobain.

46 quai Henri IV - 75004 Paris

SYLVIA JAY**Directeur Général de la *British Food and Drink Federation*.**

Agée de 56 ans, de nationalité britannique, Lady JAY n'exerce pas d'autre mandat d'Administrateur. Elle est par ailleurs *Lay member* du *Disciplinary Committee of the General Council to the Bar*, *Governor de la British Nutrition Foundation*, et *trustee du Pilgrim Trust*, de la *Food Foundation UK*, du *Food and Drink Federation Pension Fund*, et de l'*Entente Cordiale Scholarships' Scheme*. Elle détient 800 actions Saint-Gobain.

6 Catherine Street, Londres WC2B 5JJ (Grande-Bretagne)

JOSÉ LUIS LEAL MALDONADO**Président de l'Association espagnole des Banques.**

Agé de 63 ans, de nationalité espagnole, M. LEAL MALDONADO est également Administrateur de CEPESA, Alcatel España et Renault España, ainsi que de Saint-Gobain Cristaleria. Il détient 4 000 actions Saint-Gobain.

C/ Velazquez, 64 - 6e E-28001 Madrid (Espagne)

SEHOON LEE**Co-Président de Hankuk Glass Industries et de Hankuk Sekurit (Corée du Sud).**

Agé de 53 ans, de nationalité sud-coréenne, M. LEE est également Président du Comité de direction générale de Hanglas Group, Président du Conseil d'administration de Saint-Gobain Hanglas (Asia), de SL Investment Co et de SL Advisory Co. Il est par ailleurs Vice-Président de la Chambre coréenne de Commerce. Il détient 1 000 actions Saint-Gobain.

M. Sehoon LEE a été coopté par le Conseil d'administration le 21 novembre 2002, en remplacement de M. Jean-Marie MESSIER, démissionnaire depuis le 7 juin 2002.

Youngpoong Building, 33 Seorin-dong, Jongno-gu, Séoul 100-752 (Corée)

JEAN-MAURICE MALOT**Ancien Président de l'Association des actionnaires salariés et anciens salariés de Saint-Gobain et Président du Conseil de surveillance des Fonds Communs de Placement du Plan d'Épargne du Groupe.**

Agé de 63 ans, M. MALOT est Président de Sivaq SA et Vice-président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Libourne. Il détient 800 actions Saint-Gobain.

Les Miroirs - 92096 La Défense Cedex

GÉRARD MESTRALLET**Président-Directeur Général de Suez.**

Agé de 53 ans, M. MESTRALLET est également membre du Conseil de surveillance d'AXA et de Taittinger, Administrateur de Crédit Agricole et Pargesa Holding. Au sein du Groupe Suez, M. MESTRALLET est Président de la Société Générale de Belgique et de Tractebel, Vice-président de Hisusa et de Sociedad General de Aguas de Barcelona. Il a été en outre, en 2002, Administrateur d'Ondeo et de Frabepar, membre du Conseil de surveillance de Casino, Crédit Agricole Indosuez, Métropole Télévision M6, SAGEM, Société du Louvre, représentant permanent au Conseil d'administration de Fimalac et Le Monde Entreprises. Il détient 840 actions Saint-Gobain.

16 rue de la Ville-l'Évêque - 75008 Paris

MICHEL PÉBEREAU

Président-Directeur Général de BNP Paribas.

Agé de 61 ans, M. PÉBEREAU est également Administrateur de Lafarge et de TotalFinaElf, membre du Conseil de surveillance d'AXA et de la Dresdner Bank, censeur des Galeries Lafayette. Au sein du Groupe BNP Paribas, il est administrateur de BNP Paribas UK. Par ailleurs, il est Vice-Président de l'*International Monetary Conference*, membre de l'*International Advisory Panel de la Monetary Authority of Singapore*, de l'*International Capital Markets Advisory Committee de la Federal Reserve Bank of New-York*, et Président de la Fédération Bancaire Française. Il détient 820 actions Saint-Gobain.

3 rue d'Antin - 75002 Paris

BRUNO ROGER

Membre du Comité Exécutif de Lazard LLC, Président de Lazard Frères SAS.

Agé de 69 ans, M. ROGER est également Administrateur de Cap Gemini Ernst & Young et de Sofina, membre du Conseil de surveillance d'AXA et de Pinault Printemps Redoute. Au sein du Groupe Lazard, il est Président du Conseil de surveillance d'Eurazeo. Il détient 48 040 actions Saint-Gobain.

121 boulevard Haussmann - 75008 Paris

Directeur Général Délégué : GIANPAOLO CACCINI

Agé de 64 ans, M. CACCINI est également Administrateur des sociétés Nexans et JM Huber Corporation. Au sein du Groupe Saint-Gobain, il est administrateur de Saint-Gobain Corporation. Il détient 4 820 actions Saint-Gobain.

Secrétaire du Conseil d'administration : BERNARD FIELD,
Secrétaire Général de la Compagnie de Saint-Gobain.

**COMPOSITION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Sur proposition du Comité des Mandataires, le Conseil d'administration a examiné la situation de chaque administrateur au regard de l'ensemble des critères d'indépendance énoncés par le rapport BOUTON. Il a conclu de cet examen que répondent à tous ces critères et sont donc des administrateurs indépendants : M. BERNARD, Mme BOUILLLOT, MM. DAVID, ESAMBERT, FOLZ, Mme JAY et M. MESTRALLET, soit sept administrateurs sur quinze. Le Conseil ne comporte ni administrateur élu par les salariés (mais un administrateur représentant les salariés actionnaires), ni censeur. Aux termes des statuts, chaque administrateur doit être propriétaire de 800 actions⁽²⁾ au moins.

**RENOUVELLEMENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Les dates d'entrée en fonction des administrateurs sont les suivantes :

- MM. BEFFA, ESAMBERT et ROGER : février 1987 ;
- MM. BREUER et PÉBEREAU : juin 1993 ;
- M. MESTRALLET : novembre 1995 ;
- M. MALOT : juin 1997 ;
- Mme BOUILLLOT et M. LEAL MALDONADO : juin 1998 ;
- M. d'HAUTEFEUILLE : juin 1999 ;
- M. BERNARD : juin 2000 ;
- M. FOLZ : mars 2001 ;
- M. DAVID et Mme JAY : juin 2001.

Les dates d'expiration du mandat des administrateurs sont les suivantes:

- MM. ESAMBERT, LEE, MALOT et MESTRALLET : Assemblée annuelle de 2003.
- M. BEFFA, Mme BOUILLLOT, Mme JAY et M. LEAL MALDONADO : Assemblée annuelle de 2004.
- MM. BREUER, FOLZ, d'HAUTEFEUILLE, PÉBEREAU et ROGER : Assemblée annuelle de 2005.
- M. BERNARD : Assemblée annuelle de 2006.
- M. DAVID : Assemblée annuelle de 2007.

Eu égard à l'échéance des quatre mandats précités à l'issue de la prochaine Assemblée Générale, et sur proposition du Comité des Mandataires, le Conseil d'administration a décidé de soumettre à l'approbation des actionnaires lors de leur réunion du 5 juin 2003, la ratification de la cooptation, le renouvellement ou la nomination, selon le cas, de :

M. Sehoon LEE :



âgé de 53 ans, de nationalité sud-coréenne, M. LEE est co-Président des sociétés coréennes Hankuk Glass Industries et Hankuk Sekurit. Docteur en philosophie de l'Université de Séoul et titulaire d'un MBA de Wharton (Université de Pennsylvanie), M. LEE a rejoint le groupe coréen Hanglas en 1977 comme directeur financier. Après y avoir occupé diverses fonctions, il en est devenu Président-Directeur Général en 1995. M. LEE est également Président du Comité de direction générale de Hanglas Group, Président du Conseil d'administration de Saint-Gobain Hanglas (Asia), de SL Investment Co et de SL Advisory Co. Il est par ailleurs Vice-Président de la Chambre coréenne de Commerce. Il est Chevalier de la Légion d'Honneur à titre étranger. Il détient 1 000 actions Saint-Gobain.

M. Sehoon LEE a été coopté par le Conseil d'administration du 21 novembre 2002.

⁽²⁾ Après division par quatre du nominal de l'action

La ratification de sa cooptation et sa nomination pour un nouveau mandat d'administrateur font l'objet de la 6^e résolution.

M. Gérard MESTRALLET :



âgé de 53 ans, M. MESTRALLET est Président-Directeur Général de Suez. Diplômé de l'Ecole Polytechnique, de l'Ecole de l'Aviation Civile et ancien élève de l'E.N.A., M. Gérard MESTRALLET a d'abord occupé diverses fonctions au Ministère de l'Economie et des Finances. Entré à la Compagnie de Suez en tant que Chargé de Mission en 1984, il est nommé en 1986 Délégué Général Adjoint pour les affaires industrielles. En 1991, M. Gérard MESTRALLET est nommé Administrateur Délégué et Président du Comité de Direction de la Société Générale de Belgique. En 1995, M. Gérard MESTRALLET est nommé Président-Directeur Général de la Compagnie de Suez, puis en 1997, Président du Directoire de Suez Lyonnaise des Eaux. M. Gérard MESTRALLET est également membre du Conseil de surveillance d'AXA et de Taittinger, Administrateur de Crédit Agricole et Pargesa Holding. Au sein du Groupe Suez, M. MESTRALLET est Président de la Société Générale de Belgique et de Tractebel, Vice-président de Hisusa et de Sociedad General de Aguas de Barcelona. Il a été en outre, en 2002, Administrateur d'Ondeo et de Frabepar, membre du Conseil de surveillance de Casino, Crédit Agricole Indosuez, Métropole Télévision M6, SAGEM, Société du Louvre, représentant permanent au Conseil d'administration de Fimalac et Le Monde Entreprises. Il détient 840 actions Saint-Gobain.

Le renouvellement du mandat de M. Gérard MESTRALLET fait l'objet de la 7^e résolution.

M. Pierre KERHUEL :



âgé de 59 ans, M. Pierre KERHUEL est Ingénieur Civil des Mines de Nancy. Il a débuté sa carrière en 1967 au service informatique d'Everitube, devenu ultérieurement Everite (Branche Matériaux de Construction du Groupe). Nommé successivement Chef des services ordonnancement, logistique, gestion commerciale, produits, il devient Directeur des ventes France en 1977.

En 1979, il est nommé Directeur du marketing et en 1981, Directeur commercial d'Everitube. De 1985 à 2000, il exerce la fonction de Directeur Général de Tuiles Lambert. Depuis novembre 2000, il est Directeur Général Adjoint de Saint-Gobain Terreal (Activité Tuiles). Il est membre du Conseil de surveillance des Fonds Communs de Placement du Plan d'Épargne du Groupe depuis décembre 1999, et Président de l'Association des actionnaires salariés et anciens salariés de Saint-Gobain (en remplacement de M. Jean-Maurice MALOT) depuis décembre 2002. M. Pierre KERHUEL est administrateur de la société Toit Dak (société du Groupe) en Belgique.

La nomination de M. Pierre KERHUEL fait l'objet de la 8^e résolution.

M. Denis RANQUE :



âgé de 51 ans, M. Denis RANQUE est Président-Directeur Général de Thales. Diplômé de l'Ecole Polytechnique et ingénieur du Corps des Mines, M. Denis RANQUE a occupé diverses fonctions dans le domaine de l'énergie au Ministère de l'Industrie. Il est entré dans le Groupe Thomson en 1983 comme directeur du Plan, puis nommé directeur des affaires spatiales de la division Tubes électroniques. En 1986, il devient directeur du département Tubes hyperfréquences de la division filialisée en 1988 sous le nom de Thomson Tubes Electroniques (TTE). En 1989, il est nommé directeur général de TTE, puis, en 1991 Président-Directeur Général. En 1992, M. Denis RANQUE devient Président-Directeur Général de Thomson Sintra Activités sous-marines. En 1996, Thomson-CSF et GEC-Marconi le nomment à la direction générale de la société commune qu'ils créent dans le domaine des systèmes sonars, Thomson Marconi Sonar. Depuis janvier 1998, M. Denis RANQUE est Président-Directeur Général de Thomson-CSF, dont le nom est maintenant Thales.

M. Denis RANQUE est également Président du Conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris, administrateur de la Fondation de l'Ecole Polytechnique et depuis septembre 2002, Président du Cercle de l'Industrie.

La nomination de M. Denis RANQUE fait l'objet de la 9^e résolution.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans sa séance du 25 juillet 2002, sur le rapport du Comité des Mandataires, le Conseil d'administration a décidé que la direction générale de la Compagnie de Saint-Gobain continuera à être assumée par le Président du Conseil d'administration, M. Jean-Louis BEFFA, avec le titre de Président-Directeur Général, pour la durée de son mandat d'administrateur. Sur proposition du Président-Directeur Général, le Conseil a ensuite confirmé M. Gianpaolo CACCINI dans ses fonctions de Directeur Général Délégué.

En application des recommandations du rapport BOUTON, il est prévu que le Conseil d'administration arrête un règlement intérieur au cours de l'Exercice 2003. Il en sera rendu compte dans le Rapport annuel afférent à cet exercice.

Par ailleurs, une mission a été confiée à la demande du Comité des Mandataires à un consultant spécialisé en vue de procéder à une évaluation formalisée du fonctionnement du Conseil d'administration ; celle-ci fera également l'objet d'un compte rendu dans le prochain rapport annuel. Une évaluation de même nature avait déjà été réalisée au cours de l'exercice 2000⁽³⁾ et avait permis au Conseil d'arrêter alors un ensemble de dispositions relatives notamment à l'information permanente des administrateurs et à leur information préalable aux séances. Ces dispositions ont depuis lors été mises en application.

Depuis 2000, le Conseil d'administration définit chaque année des « fenêtres négatives » durant lesquelles il est demandé aux administrateurs de s'abstenir de procéder à toute opération sur titres Saint-Gobain. Ces périodes couvrent les 45 jours précédant la publication des comptes consolidés estimés annuels et semestriels, les 15 jours précédant la publication des comptes consolidés annuels et semestriels définitifs, ainsi que le jour de bourse suivant chacune de ces publications. Les principaux dirigeants du Groupe, de même que les salariés ayant accès à des informations « sensibles », sont également assujettis aux mêmes « fenêtres négatives ».

Pendant les autres périodes, les opérations sur titres Saint-Gobain sont possibles sauf disposition d'une information non publique, précise, concernant Saint-Gobain ou l'action Saint-Gobain, qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence sur le cours de l'action Saint-Gobain.

En février 2003, conformément à la recommandation n°2002-01 de la Commission des Opérations de Bourse, la Compagnie a publié sur le site Internet de la COB les déclarations que lui ont adressées

les administrateurs et mandataires sociaux relativement aux opérations de souscription, d'achat ou de vente d'actions Saint-Gobain (hors « stock options ») et d'instruments financiers à terme sur actions Saint-Gobain, ainsi qu'aux opérations à terme sur actions Saint-Gobain, réalisées au cours du second semestre 2002 : aucune opération n'a été déclarée à ce titre.

Enfin, le Conseil d'administration a tenu sept séances au cours de l'exercice 2002. Le taux de présence des administrateurs à l'ensemble de ces séances a été de 84%.

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION COMITÉ DES COMPTES

- M. Michel PÉBEREAU, Président
- Mme Isabelle BOUILLLOT
- M. Gérard MESTRALLET

Le Comité comprend deux-tiers d'administrateurs indépendants (voir page 75).

Le Comité des Comptes exerce l'ensemble des attributions préconisées par les rapports Viénot et Bouton.

Le Comité s'est réuni quatre fois en 2002. Le taux de présence de ses membres à l'ensemble de ces réunions a été de 92%.

Lors de chacune de ses réunions, il a entendu la Direction Générale, la Direction Financière et les Commissaires aux comptes.

Il a en premier lieu procédé à l'examen préalable approfondi des comptes consolidés annuels estimés (janvier), des comptes sociaux et consolidés annuels (mars) et des comptes consolidés semestriels estimés (juillet) et définitifs (septembre).

Il a examiné chaque fois, en présence des Commissaires aux comptes, le relevé dressé par ceux-ci des principaux points discutés avec la Direction Financière lors de l'établissement de ces comptes, et en particulier les risques et engagements hors bilan significatifs.

A chacune de ses réunions, le Comité s'est fait présenter un exposé sur la situation résultant de l'évolution des litiges liés à l'amiante aux États-Unis. Il a procédé à une revue détaillée avec les Commissaires aux comptes des conséquences financières et comptables que cette situation emporte pour les filiales américaines concernées et pour le Groupe, et en a rendu compte au Conseil d'administration dans les séances subséquentes.

⁽³⁾ Rapport sur l'exercice 2000, page 55

Le Comité s'est, par ailleurs, fait communiquer par chacun des Commissaires le montant des honoraires perçus des sociétés du Groupe au titre de l'exercice 2001 pour leurs missions de contrôle légal des comptes, leurs prestations juridiques et fiscales, et leurs prestations de conseil, respectivement. Il a pu ainsi s'assurer que les honoraires perçus pour ces deux dernières catégories de prestations n'avaient pas excédé 37% du montant total des honoraires perçus par l'un des deux Commissaires aux comptes, et que l'autre Commissaire n'avait perçu d'honoraires que pour les travaux de contrôle légal des comptes.

En outre, le Comité a pris connaissance du budget pour 2002 et des questions liées à l'évolution des normes comptables. Il a également examiné les rapports sur les opérations de trésorerie au 31 décembre 2001 et sur la trésorerie de la Délégation Benelux en 2001, ainsi que le rapport d'activité du service d'audit interne pour 2001, son programme d'audit pour 2002 et son rapport d'activité pour le premier semestre 2002.

Le Comité a rendu compte de ses diligences au Conseil d'administration dans ses séances des 24 janvier, 28 mars, 25 juillet et 19 septembre 2002.

COMITÉ DES MANDATAIRES

- M. Bernard ESAMBERT, Président
- M. Daniel BERNARD
- M. Bruno ROGER

Le Comité comprend deux-tiers d'administrateurs indépendants (voir page 75).

Le Comité des Mandataires exerce à la fois les attributions d'un comité des rémunérations et d'un comité des nominations telles que prévues par les rapports Viénot et Bouton.

Le Comité s'est réuni quatre fois en 2002. Le taux de présence de ses membres à l'ensemble de ces réunions a été de 83%.

Au cours de ces réunions, il a procédé au réexamen de la politique d'attribution des options sur actions Saint-Gobain⁽⁴⁾ et arrêté ses recommandations au Conseil sur le nombre et la répartition des bénéficiaires ainsi que sur les conditions générales et particulières d'exercice des options et la condition de performance à laquelle une partie d'entre elles est subordonnée. Préalablement à leur présentation au Conseil, il a examiné les propositions d'attribution faites sur

la base des objectifs ainsi retenus, et a arrêté ses propositions d'attribution aux membres de la Direction du Groupe⁽⁵⁾.

D'autre part, le Comité a fait procéder par un consultant spécialisé à une étude sur le niveau de la rémunération globale des mandataires sociaux par rapport aux sociétés comparables à la Compagnie, sur le montant de la partie fixe et sur les critères utilisés pour déterminer la partie variable de ces rémunérations. Sur cette base, il a fait rapport au Conseil d'administration et lui a adressé ses recommandations quant à la fixation de la rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice 2002 (voir ci-dessous).

Il a procédé par ailleurs à l'étude de la candidature de M. Sehoon Lee aux fonctions d'administrateur et recommandé la cooptation de ce dernier par le Conseil.

Le Comité a rendu compte de ses délibérations au Conseil d'administration dans ses séances des 28 mars, 25 juillet et 21 novembre 2002.

RÉMUNÉRATIONS DES ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2001 a fixé à 500 000 € le montant annuel des jetons de présence alloués aux administrateurs.

Le Conseil d'administration a décidé de répartir ce montant selon les règles suivantes :

- le Président de la Compagnie ne perçoit pas de jetons de présence ;
 - chacun des autres membres du Conseil d'administration se voit allouer à titre de partie fixe la somme annuelle de 16 000 € et à titre de partie variable 2 200 € par présence effective aux séances ;
 - en outre, les Présidents et membres du Comité des Comptes et du Comité des Mandataires se voient allouer à titre de partie fixe respectivement les sommes annuelles de 4 600 € et de 1 600 €, et à titre de partie variable 1 600 € par présence effective aux réunions ;
 - les montants alloués à titre de partie fixe sont réglés *pro rata temporis* lorsque les mandats prennent naissance ou fin en cours d'exercice ;
 - les règlements sont faits semestriellement, à semestre échu et la distribution du solde disponible éventuel du montant annuel alloué est effectuée au début de l'exercice suivant au *pro rata* de la présence effective aux séances du Conseil tenues au cours de l'exercice écoulé.
- Le montant des jetons de présence effectivement versés au titre de l'Exercice 2002 s'est élevé à 500 000 €, comme au titre de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ La description de la politique d'attribution d'options sur actions et les caractéristiques des plans d'options en vigueur figurent aux pages 71 et 72.

⁽⁵⁾ Voir pages 71 et 72.

Le montant net⁽⁶⁾ individuel des jetons de présence versés par la Compagnie à ses administrateurs (parties fixe et variable confondues) au titre de l'Exercice 2002 s'établit ainsi : M. Bernard 34 967 €, Mme Bouillot 39 820 €, M. Breuer 22 535 €, M. David 24 642 €, M. Esambert 46 396 €, M. Folz 32 857 €, M. d'Hautefeuille 35 666 €, Mme Jay 26 750 €, M. Leal Maldonado 22 535 €, M. Lee 3 456 €, M. Malot 35 666 €, M. Messier⁽⁷⁾ 12 558 €, M. Mestrallet 37 777 €, M. Pébereau 45 630 €, M. Roger 45 439 €.

RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Dans les sociétés du Groupe autres que la Compagnie, les jetons de présence qui sont alloués aux administrateurs représentant le Groupe -et notamment aux membres de la Direction du Groupe- sont soit reversés à leur société employeur, soit versés directement à celle-ci.

Dans les sociétés extérieures au Groupe dans lesquelles celui-ci détient des participations, les jetons de présence qui sont alloués au Président de la Compagnie à raison de ses fonctions d'Administrateur de ces sociétés sont également intégralement reversés à la Compagnie.

Les rémunérations des membres de la Direction du Groupe sont déterminées avec le double objectif de les situer correctement au regard des rémunérations en vigueur dans des groupes industriels comparables et de les structurer de façon que l'action personnelle de ces dirigeants contribue à la progression des résultats du Groupe.

La définition des rémunérations s'appuie notamment sur des études spécifiques réalisées à la demande de la Direction Générale par des consultants spécialisés dans ce domaine, études qui permettent de situer les deux objectifs précités.

Depuis plusieurs années déjà, les rémunérations des dirigeants comportent une part variable dépendant directement de l'action personnelle du dirigeant dans la conduite du secteur dont il est chargé. La généralisation progressive de ce principe dans l'ensemble des pays européens induit la mise en place de formules prenant en compte des données quantifiables comme le retour sur actifs nets (« ROA ») ou le retour sur investissements (« ROI ») et également des objectifs plus qualitatifs comme le développement de tel type d'activité ou l'implantation du Groupe dans un pays.

La rémunération des dirigeants est donc clairement liée à une gestion par objectifs nécessitant l'engagement personnel très marqué de la part de chacun d'eux, et peut connaître des variations significatives d'une année à l'autre en fonction des résultats obtenus.

Le montant global des rémunérations brutes directes et indirectes perçues en 2002 des sociétés françaises et étrangères du Groupe par les membres de la Direction du Groupe, telle que définie ci-après, s'est élevé à 13 millions d'euros (le montant perçu en 2001 était de 12,9 millions d'euros), dont 4,6 millions (4,7 en 2001) constituant la part variable brute de ces rémunérations.

En ce qui concerne les mandataires sociaux, la rémunération brute fixe versée, ainsi que les avantages en nature bénéficiant en 2002 à M. BEFFA, Président-Directeur Général, et à M. CACCINI, Directeur Général Délégué, par les sociétés du Groupe⁽⁸⁾ se sont élevés respectivement à 980 000 € (776 689 € à données comparables en 2001) et à 490 000 € (451 733 € à données comparables en 2001). Leur rémunération variable est fonction principalement de l'évolution du bénéfice net par action (sur base consolidée et hors plus-values de réalisation d'actif et rachat d'actions) d'un exercice sur l'autre, et secondairement de la croissance du montant distribué par la Compagnie sous forme de dividendes par rapport au montant distribué au titre de l'exercice précédent. Son montant brut estimé qui devrait être versé au titre de l'année 2002 par les sociétés du Groupe⁽⁹⁾ s'élève à 660 000 € (969 700 € perçus au titre de 2001) pour M. BEFFA et à 330 000 € (485 000 € au titre de 2001) pour M. CACCINI.

L'ensemble des rémunérations ainsi versées correspond sur une base *pro forma*⁽⁹⁾ à une rémunération nette d'environ 770 000 € pour M. BEFFA et 415 000 € pour M. CACCINI.

Par ailleurs MM. BEFFA et CACCINI ne perçoivent pas de jetons de présence à raison des mandats sociaux qu'ils exercent dans les sociétés du Groupe⁽⁹⁾.

⁽⁶⁾ Après déduction de la retenue à la source pour MM. Breuer, David, Mme Jay et M. Leal Maldonado, non-résidents fiscaux en France.

⁽⁷⁾ Pour la période courant du 1^{er} janvier 2002 au 7 juin 2002, date d'effet de sa démission.

⁽⁸⁾ Toutes sociétés françaises et étrangères incluses, y compris par mise en équivalence, dans les comptes consolidés du Groupe.

⁽⁹⁾ Rémunération brute moins impôt sur le revenu et prélèvements sociaux, soit 53% environ sur une base *pro forma*.

DIRECTION DU GROUPE (au 1^{er} mars 2003)**DIRECTION GÉNÉRALE****JEAN-LOUIS BEFFA**

Président-Directeur Général

GIANPAOLO CACCINI

Directeur Général Délégué

JACQUES ASCHENBROICH

Directeur Général Adjoint

PIERRE-ANDRÉ DE CHALENDAR⁽¹⁾

Directeur Général Adjoint

PHILIPPE CROUZET

Directeur Général Adjoint

EMILE FRANÇOIS

Directeur Général Adjoint

JEAN-FRANÇOIS PHELIZON

Directeur Général Adjoint

CHRISTIAN STREIFF

Directeur Général Adjoint

BERNARD FIELD

Secrétaire Général

COMITÉ EXÉCUTIF**JEAN-LOUIS BEFFA****GIANPAOLO CACCINI****PHILIPPE CROUZET****BERNARD FIELD**

Secrétaire

LAURENT GUILLOT**DIRECTIONS FONCTIONNELLES****JEAN-CLAUDE LEHMANN**

Directeur de la Recherche

NICOLE GRISONI-BACHELIER

Directrice des Relations Extérieures

LAURENT GUILLOT

Directeur du Plan

SONIA SIKORAV⁽²⁾

Directrice des Achats

DIRECTEURS DE BRANCHE**JACQUES ASCHENBROICH**

Directeur de la Branche Vitrage

ROBERTO CALIARI

Directeur de la Branche Renforcement

PIERRE-ANDRÉ DE CHALENDAR⁽³⁾Directeur de la Branche Distribution
Bâtiment**PETER DACHOWSKI**

Directeur de la Branche Isolation

MARTIN ELLISDirecteur de la Branche Matériaux
de Construction**JÉRÔME FESSARD**⁽⁴⁾

Directeur de la Branche Conditionnement

CLAUDE IMAUVEN

Directeur de la Branche Canalisation

CHRISTIAN STREIFFDirecteur de la Branche Céramiques
& PlastiquesDirecteur de la Branche Abrasifs⁽⁵⁾⁽¹⁾ Depuis le 1^{er} mars 2003.⁽²⁾ Depuis le 1^{er} juillet 2002.⁽³⁾ Emile FRANÇOIS jusqu'au 31 janvier 2003.⁽⁴⁾ Claude PICOT jusqu'au 31 janvier 2003.⁽⁵⁾ Gilles COLAS, Directeur de la Branche
Abrasifs jusqu'au 31 mai 2002.**DÉLÉGUÉS GÉNÉRAUX****OLIVIER DU BOUCHERON**

Délégué Général au Benelux

JEAN-CLAUDE BREFFORTDélégué Général au Brésil
et en Argentine**ROBERTO CALIARI**

Délégué Général en Italie et en Grèce

GILLES COLAS⁽⁶⁾

Délégué Général en Asie-Pacifique

JEAN LARONZE

Délégué Général en Pologne

NIELS CHRISTIAN LÄRSENDélégué Général pour les Pays Nordiques
et les Pays Baltes**ANAND MAHAJAN**

Délégué Général en Inde

PAUL NEETESONDélégué Général en Allemagne
et en Europe Centrale et Orientale**JEAN-FRANÇOIS PHELIZON**Délégué Général aux États-Unis
et au Canada**GUY ROLLI**Délégué Général au Mexique,
au Venezuela et en Colombie**PATRICK ROUX-VAILLARD**⁽⁷⁾Délégué Général au Royaume-Uni
et en République d'Irlande**PIERRE TRACOL**Délégué Général en Espagne, Portugal
et Maroc⁽⁶⁾ Patrick ROUX-VAILLARD jusqu'au 31 janvier 2003.⁽⁷⁾ Pierre-André de CHALENDAR jusqu'au 31 janvier 2003.

CONTRÔLE EXTERNE DE LA SOCIÉTÉ

Les Commissaires aux comptes de la Compagnie sont :

- Le Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, 32 rue Guersant, 75017 PARIS représenté par Messieurs Mike MORALEE et Christian MARCELLIN, renouvelé dans ses fonctions le 25 juin 1998 pour une durée de six années expirant lors de l'assemblée annuelle de 2004.
- La Société d'Expertise Comptable Economique et Financière (SECEF), 3 rue de Turique, 54000 NANCY, représentée par M. Jacques TENETTE, renouvelée dans ses fonctions le 29 juin 2000 pour une durée de six années expirant lors de l'assemblée annuelle de 2006.

STATUTS

Société anonyme de nationalité française régie par les dispositions des articles L 210-1 et suivants du Code de Commerce, la Compagnie de Saint-Gobain a pour siège social Les Miroirs, 18, avenue d'Alsace, 92400 COURBEVOIE et est immatriculée sous le n° 542039532 R.C.S. NANTERRE (Code APE 741J), Siret : 54203953200040.

Son objet social résumé est, généralement, tant en France qu'à l'étranger, la réalisation et la gestion de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant aux activités industrielles et d'entreprise, notamment par l'intermédiaire de filiales ou participations, françaises ou étrangères (article 3 des statuts). L'exercice social s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre. La durée de la Société expirera le 31 décembre 2040, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Les documents relatifs à la société peuvent être consultés au siège social, Les Miroirs, 18, avenue d'Alsace, 92400 COURBEVOIE, Direction de la Communication Financière.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DES STATUTS

Ces dispositions sont ci-après résumées :

CAPITAL SOCIAL

Les statuts prévoient l'obligation de déclaration à la société de la détention directe, indirecte ou de concert de titres représentant au moins 0,50% du capital social ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage. La même obligation s'applique lorsque la participation directe, indirecte ou de concert, devient inférieure à chacun de

ces seuils. La violation de cette obligation peut être sanctionnée par la privation des droits de vote excédant la fraction non déclarée, pendant une durée de deux ans à compter de la date de régularisation, si un ou plusieurs actionnaires détenant au moins trois pour cent du capital social ou des droits de vote en font la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale (décisions des AGM du 23 juin 1988 et du 15 juin 1990).

En outre, la société peut demander communication des renseignements relatifs à la composition de son actionnariat et à la détention de ses titres conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

La Société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de quinze au plus.

Chaque administrateur doit être propriétaire de deux cents actions⁽⁸⁾ au moins (Assemblée Générale Mixte du 24 juin 1999 et du 28 juin 2001).

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales, personnellement ou par mandataire, à la condition de justifier de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme et aux lieux indiqués dans l'avis de convocation, au plus tard cinq jours avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale, le tout conformément à ce que la loi dispose pour la participation des actionnaires aux assemblées générales. Toutefois, le Conseil d'administration peut abréger ou supprimer ce délai à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.

Tout titulaire d'actions ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire. Les personnes morales actionnaires participent aux assemblées par leurs représentants légaux ou par toute personne désignée à cet effet par ces derniers.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans toutes les assemblées d'actionnaires. Chaque actionnaire a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans, au nom d'un même actionnaire. En outre, en cas d'augmentation de capital

⁽⁸⁾ Avant division du nominal par quatre.

par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, un droit de vote double est attribué, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit (décision de l'AGM du 27 février 1987).

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai prévu à l'alinéa précédent.

Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

RÉPARTITION DU BÉNÉFICE

Sur le bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement de cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours si la réserve vient à être inférieure à ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice distribuable, il est prélevé successivement par l'Assemblée Générale :

1. Les sommes reconnues utiles par le Conseil d'administration pour constituer des fonds de prévoyance ou de réserve extraordinaire, ou pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant.
2. Sur le surplus, s'il en existe, la somme nécessaire pour servir aux actionnaires, à titre de premier dividende, cinq pour cent des sommes dont leurs titres sont libérés et non amortis sans que, si le bénéfice d'une année ne permet pas ce paiement, celui-ci puisse être réclamé sur le bénéfice des années suivantes.
3. Le solde disponible après ces prélèvements est réparti entre les actionnaires.

L'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Aucune convention réglementée nouvelle n'a été conclue au cours de l'Exercice 2002.

VI - FACTEURS DE RISQUES

RISQUES DE MARCHÉ (CRÉDIT, TAUX, CHANGE, ACTIONS)

LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

En 2002, le Groupe a significativement réduit sa dette nette, de 7,8 à 7 milliards d'euros.

Par ailleurs, le profil de maturité de cette dette a profondément changé : une émission obligataire de 300 millions de dollars est venue à échéance et le Groupe a procédé à l'émission d'obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (OCÉANES) pour un montant de 920 millions d'euros en février, à échéance du 1^{er} janvier 2007, et à une émission obligataire de 500 millions de dollars en mai, à échéance du 20 juin 2007.

La dette à long terme est ainsi passée de 5,2 à 6,2 milliards d'euros en 2002. Cette dette à long terme, à fin 2002, consiste essentiellement en emprunts obligataires (5,3 milliards) et, pour le solde, en emprunts privés, « *medium term notes* », emprunts perpétuels et crédits-bail.

La dette à court terme du Groupe s'élève à 2,1 milliards d'euros à fin 2002, contre 4,2 milliards un an auparavant. Elle consiste en concours bancaires, en émissions de papiers de dettes à court terme (billets de trésorerie, *Euro Commercial Paper* et *US Commercial Paper*) et en la partie des dettes à long terme venant à échéance en 2003.

La réduction de la dette globale d'une part et le rallongement de la durée des dettes d'autre part ont permis de ramener la dette nette à court terme du Groupe (dette brute à moins d'un an corrigée des disponibilités) de 2,5 milliards à moins de 800 millions d'euros.

En support de ses programmes de financement *US Commercial Paper*, *Euro Commercial Paper*, Billets de trésorerie et *Medium Term Notes*, la Compagnie de Saint-Gobain dispose de lignes de crédit confirmées sous formes de crédits syndiqués et de lignes bilatérales pour un montant de 2,5 milliards d'euros à fin 2002. Ce montant représente ainsi plus de trois fois le montant des échéances de dette nette pour l'année 2003. Aucune de ces lignes n'a été utilisée durant l'exercice.

La note 20 annexe aux comptes consolidés présente un détail de l'ensemble des dettes du Groupe par nature et par échéances. Elle précise par ailleurs les caractéristiques principales des programmes de financement et des lignes de crédit confirmées à disposition du groupe (montant, devises, modalités d'exigibilité anticipée).

LE RISQUE DE TAUX

La Direction de la Trésorerie de la Compagnie de Saint-Gobain gère le risque de taux lié à la dette nette globale du Groupe. Cette dette est connue à travers un système de *reporting* de trésorerie dans lequel les filiales détaillent pour chaque dette les parts fixe et variable, courte et longue, ainsi que les taux d'intérêts payés et, le cas échéant, les produits dérivés qui lui sont attachés. Dans le cas où une filiale couvre sa dette, sa contrepartie est toujours la Compagnie de Saint-Gobain, société-mère du Groupe.

Le risque de taux global est géré pour la dette nette consolidée du Groupe avec comme objectif principal de garantir le coût financier de la dette à moyen terme et, dans le respect de cet objectif, d'optimiser le coût financier annuel de la dette. Le Groupe a défini dans sa politique les produits dérivés susceptibles d'être utilisés comme instruments de couvertures : *swaps* de taux (dans la même devise ou de type « *cross currency* »), options et contrats de taux à terme. Ces instruments sont traités de gré à gré avec des contreparties ayant un *rating* minimum défini par la politique financière du Groupe.

La moyenne pondérée des taux d'intérêts de la dette brute totale, après couverture (*swaps* de taux et *caps*), est à la fin de l'année 2002 de 4,7% contre 5% à fin 2001 et 5,8% à la fin de l'année 2000.

Au 31 décembre 2002, la dette nette du Groupe après couvertures est à taux fixe pour 77% du montant total et 23% à taux variable. Une hausse des taux de 1% aurait un impact de 15,8 millions d'euros sur la charge financière nette de l'exercice 2003.

Au 31 décembre 2002, la dette nette après prise en compte des *swaps* de taux et de devises et des *swaps* de change est libellée à 55% en euros, à 27% en dollars et à 16% en livres sterling, le solde correspondant à d'autres devises.

La note 21 annexe aux comptes consolidés présente dans le détail les caractéristiques de taux des principaux postes de dettes et des instruments de couverture de taux utilisés par le Groupe (swaps de taux et instruments optionnels) et la structure de la dette du Groupe avant et après utilisation de ces instruments de couverture.

LE RISQUE DE CHANGE

Pour réagir aux fluctuations de change, la politique du Groupe consiste à couvrir les transactions commerciales effectuées par les entités du Groupe dans des devises autres que leurs devises fonctionnelles. La Compagnie de Saint-Gobain et ses filiales sont susceptibles de recourir à des options et des contrats de change à terme pour couvrir leurs expositions nées de transactions commerciales.

Dans le cas des options, les filiales contractent exclusivement avec la Compagnie de Saint-Gobain, société-mère du Groupe, qui exécute pour leur compte ces couvertures.

La plupart des contrats de change à terme ont des échéances courtes : trois mois environ. Toutefois, lorsqu'une commande est couverte, le contrat à terme peut aller jusqu'à deux ans. Les filiales peuvent conclure des contrats de change à terme de durée inférieure à deux ans avec leurs banques.

Néanmoins, dans le cadre d'une couverture systématique unitaire effectuée facture par facture ou par engagement pour la part des commandes, la plupart des opérations sont couvertes avec la société Saint-Gobain Compensation, spécialement dédiée à cette activité. Celle-ci réalise les couvertures exclusivement par des opérations de change à terme. Pour les sociétés participantes, l'ensemble des positions commerciales est ainsi couvert dès la naissance du risque. Saint-Gobain Compensation retourne toutes ces positions auprès de la Compagnie de Saint-Gobain et n'a de ce fait pas de position ouverte.

Pour les autres sociétés, les couvertures sont mises en place avec la Compagnie de Saint-Gobain à réception des ordres envoyés par les filiales ou les pools de trésorerie des Délégations nationales, ou auprès des banques des filiales. La position nette globale des opérations non couvertes pour cet ensemble de sociétés est de 48 millions d'euros au 31 décembre 2002. Dans l'hypothèse d'une évolution défavorable des changes de 1 centime contre la totalité des devises concernées, l'impact serait inférieur à 1 million d'euros, c'est-à-dire non significatif au niveau du Groupe.

LE RISQUE SUR ACTIONS

Lorsque le Groupe a recours à des placements financiers, sous la forme d'achats de SICAV, OPCVM ou équivalents, il privilégie systématiquement des instruments de type monétaire et/ou obligataire afin d'en limiter le risque. De ce fait, il ne s'expose pas à un risque sur actions.

Le Groupe a détenu, dans le passé, un portefeuille d'actions de sociétés cotées. Ce portefeuille a entièrement été cédé, à l'exception d'une ligne de 12,3 millions d'actions Vivendi Universal. Ces actions sont valorisées en clôture à leur cours historique de 13,88 euros par action, correspondant à un montant total de 171 millions d'euros.

RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Le Groupe Saint-Gobain présente essentiellement un type de risques, dû au stockage de certaines matières dangereuses.

Neuf sites du Groupe, présentant des « risques technologiques majeurs » au sens des réglementations européennes et nord-américaines, sont soumis à une législation spécifique et particulièrement surveillés par les autorités compétentes. Ainsi, Saint-Gobain compte en 2002 huit usines classées « SEVESO » en Europe, à cause du risque que représente le stockage de certaines matières dangereuses. Aux États-Unis, un établissement sis à Lake Charles relève à la fois du *Risk Management Program Rule* et de l'*Emergency Planning and Community Right to know Act*, car il met en œuvre du chlorure de vinyle.

Les sites classés « Seveso » en Europe sont les suivants :

FRANCE

Branche Abrasifs : site de Conflans Saint-Honorine : Seveso seuil bas (stockage de résine phénolique et de fluorure naturel d'aluminium et de sodium - cryolite -)

Branche Conditionnement : site de Mers-les-Bains : Seveso seuil bas (stockages d'oxygène et d'hydrogène)

Branche Vitrage : site de Bagneaux-sur-Loing : Seveso seuil bas (stockage d'arsenic sous forme d'anhydride arsénieux)

ALLEMAGNE

Branche Conditionnement : site de Neuburg : Seveso seuil bas (stockages de gaz pétrole liquéfié - GPL)

DANEMARK

Branche Isolation : site de Vamdrup : Seveso seuil bas (stockages de phénol et de formaldéhyde)

ESPAGNE

Branche Isolation : site d'Azuqueca de Henarès : Seveso seuil bas (stockages de phénol et de formaldéhyde)

FINLANDE

Branche Isolation : site de Hyvinkää : Seveso seuil haut (stockages de phénol et de formaldéhyde en quantité supérieure à 200 t – respectivement 230 t et 400 t)

SUÈDE

Branche Isolation : site de Vrena : Seveso seuil bas (stockages de gaz de pétrole liquéfié - GPL)

Dans tous ces établissements, des politiques spécifiques ont été mises en œuvre afin de prévenir les dangers et d'organiser la sécurité.

Après avoir identifié les risques d'accidents et les impacts possibles sur l'environnement, ces usines ont pris des dispositions préventives qui portent sur la conception et la construction des stockages, mais également sur leurs conditions d'exploitation et d'entretien. En cas d'alerte, des plans d'urgence internes ont été établis ou sont en cours de finalisation. Un programme de contrôles systématiques et approfondis de tous ces établissements a été lancé en début d'année 2003.

Parmi les autres installations industrielles du Groupe, les plus importantes sont soumises à permis ou à autorisation, et à ce titre, régulièrement contrôlées par les autorités locales.

RISQUES JURIDIQUES

Le Groupe n'est pas soumis à une réglementation particulière pouvant avoir un impact sur sa situation même si, bien entendu, les sociétés qui exploitent les sites industriels sont fréquemment tenues au respect de législations et réglementations nationales, variables selon les pays où ces sites sont implantés. Il en est ainsi par exemple, pour ce qui concerne la France, de la législation et de la réglementation relatives aux installations classées. Le Groupe ne se trouve pas dans une position de dépendance technique ou commerciale significative à l'égard d'autres sociétés, n'est pas soumis à des contraintes particulières de confidentialité, et dispose des actifs nécessaires à l'exploitation de ses activités.

En matière fiscale, la Compagnie de Saint-Gobain est admise au régime du bénéfice fiscal consolidé prévu à l'article 209 *quinquies* du Code Général des Impôts, ainsi qu'au régime de l'intégration fiscale prévu aux articles 223 A et suivants du même code. L'agrément en vigueur couvre les exercices 2001 à 2003 inclus.

Le risque juridique auquel le Groupe est le plus exposé est le risque relatif aux litiges liés à l'amiante en France et surtout aux États-Unis.

En France, près de 400 actions en « faute inexcusable » sont engagées au 31 décembre 2002 à l'encontre des sociétés Everite et Saint-Gobain PAM qui ont exercé dans le passé des activités de fibreciment. 63 autres actions de même nature sont également engagées à la même date contre sept autres sociétés françaises du Groupe qui avaient notamment mis en œuvre des équipements de protection en amiante à proximité des fours. A fin 2002, les indemnités mises à la charge des deux premières sociétés se sont élevées au total à 4 millions d'euros.

La note 31 annexe aux comptes consolidés donne le détail des actions précitées.

Aux États-Unis, l'évolution qu'ont connue les litiges liés à l'amiante, visant essentiellement CertainTeed, a été significative. Avant 2001, CertainTeed était confrontée à un flux annuel d'environ 20 000 nouveaux litiges en moyenne. En 2001, la multiplication de contentieux de masse, auparavant très minoritaires, a fait passer le nombre total des nouveaux litiges à 60 000, et en 2002 à 67 000 environ. Le règlement de ces litiges se fait dans la quasi-totalité des cas par voie de transactions. En 2002, 44 000 litiges environ ont été ainsi réglés, de sorte que le nombre de litiges en cours à fin 2002 est de l'ordre de 107 000, contre 84 000 à fin 2001.

Le coût moyen unitaire de transaction qui s'établissait en 2001 à 2 800 dollars est passé à 1 955 dollars en 2002. Mais étant donné la forte progression du nombre des litiges ces deux dernières années, le coût global pour le Groupe s'est trouvé nettement augmenté. Compte tenu de ces facteurs et du montant disponible d'assurances existantes pour ces litiges, le Groupe a été conduit à comptabiliser une charge de 100 millions d'euros pour l'ensemble de l'Exercice 2002. Ce montant représente 6% du résultat net hors plus-values et 5% de l'autofinancement libre des résultats consolidés 2002. Au 31 décembre 2002, le Groupe dispose ainsi, au titre des risques encourus par CertainTeed, d'une couverture totale, composée d'assurances et de provisions, d'un montant de 426 millions d'euros, soit quatre à cinq ans de règlements à rythme de nouveaux litiges et coût moyen unitaire de transaction inchangés.

La note 31 annexe aux comptes consolidés donne le détail des litiges liés à l'amiante aux États-Unis.

ASSURANCE - COUVERTURE DES RISQUES ÉVENTUELS

L'organisation de l'achat d'assurances est calquée sur celle du Groupe. Les Correspondants Assurance des Branches et des Délégations servent de relais entre la Direction des Assurances de la Compagnie et les entités opérationnelles.

Pour les risques de fréquence à conséquences financières limitées, les polices d'assurances sont souscrites localement.

Pour les risques pouvant engendrer une perte financière significative, la souscription des polices d'assurances du Groupe Saint-Gobain peut être décentralisée, mais doit répondre à une doctrine commune prenant en compte la situation du marché de l'assurance.

Les contrats sont coordonnés et contrôlés par la Direction des Risques et Assurances qui définit la doctrine commune.

Les contrats relevant de la doctrine commune sont de deux natures. Les uns visent à diminuer les conséquences financières des dommages accidentels affectant les bâtiments, équipements et stocks. Les autres visent à diminuer les conséquences financières liées à la responsabilité civile découlant de l'activité et des produits vendus, pour des risques acceptés par les marchés de l'assurance et avec des objectifs de maîtrise des coûts.

Les polices de Dommages sont associées aux polices couvrant les pertes d'exploitation. L'écriture des polices de type « Tous Risques Sauf » est appliquée de manière générale, sauf pour les pays où la réglementation locale ne le permet pas, comme le Brésil, la Chine ou l'Inde.

La Responsabilité Civile est couverte par deux programmes, l'un assurant les filiales de Saint-Gobain Corporation et l'autre les filiales autres que nord-américaines. L'écriture adaptée aux États-Unis et Canada est de type Tous Risques Sauf. Le programme d'assurance Responsabilité Civile pour les autres pays est structuré de manière que la police chapeau, de type Tous Risques Sauf, souscrite par la Compagnie puisse être activée au bénéfice de toute filiale en cas d'absence ou d'insuffisance de couverture locale.

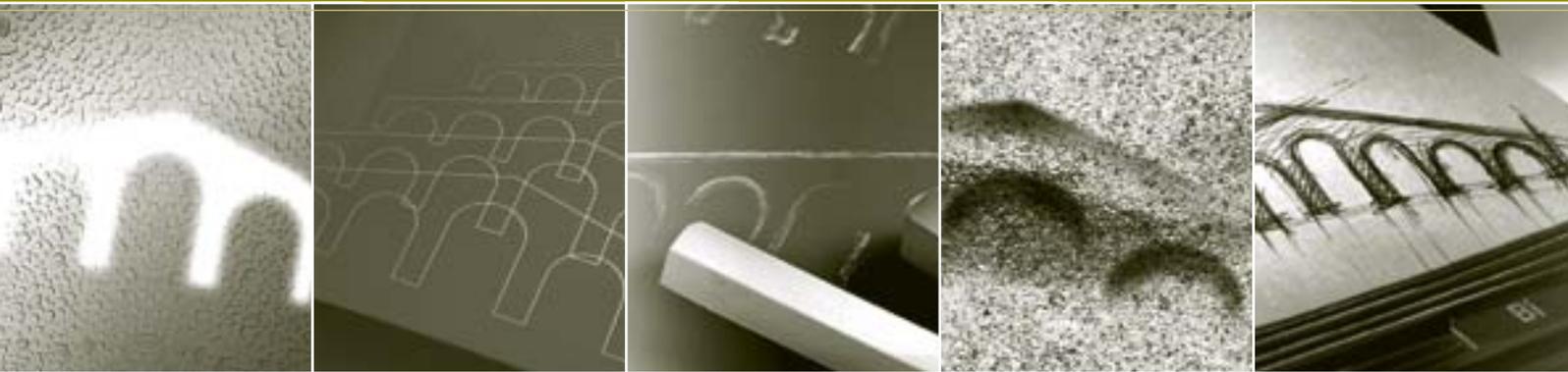
Concernant les assurances des biens du Groupe, il convient de noter des exclusions notables ou des sous-limitations basses pour les dommages dus aux événements naturels, à la pollution, aux virus informatiques, aux actes de terrorisme.

Concernant les assurances de responsabilité, le marché et les coûts conduisent aux exclusions ou sous-limitations basses des réclamations dont la cause du dommage corporel ou aux biens d'autrui réside dans la pollution graduelle, le manque de performance du produit livré, le terrorisme.

Pour des raisons de confidentialité et de complexité de l'architecture contractuelle, il n'apparaît pas souhaitable de rendre public le détail des coûts et niveau de couverture de chacun des risques traités ci-dessus.

Il est à noter que les sociétés communes et participations minoritaires sont normalement hors des régimes ci-dessus et traitent le sujet par leurs propres moyens avec des niveaux de couverture moindres.

RÉSULTATS FINANCIERS



COMPTES CONSOLIDÉS
DU GROUPE

COMPTES
DE LA COMPAGNIE (SOCIÉTÉ MÈRE)



VII - COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE

ACTIF <i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2002	2001	2000
Écarts d'acquisition	(3)	5 521	6 065	6 004
Autres immobilisations incorporelles nettes	(4)	1 914	1 805	1 766
		7 435	7 870	7 770
Immobilisations corporelles	(5)	22 069	23 258	21 938
Moins : amortissements	(5)	(12 687)	(12 909)	(11 825)
		9 382	10 349	10 113
Titres mis en équivalence	(6)	114	169	393
Autres titres de participation	(7)	144	171	178
Titres immobilisés	(8)	175	176	310
Autres actifs immobilisés	(9)	1 590	943	766
		2 023	1 459	1 647
Total de l'actif immobilisé		18 840	19 678	19 530
Stocks	(10)	4 664	5 075	4 752
Clients et comptes rattachés	(11)	4 264	4 552	4 643
Autres créances	(12)	1 010	1 228	1 161
Prêts à court terme	(20)	162	245	139
Valeurs mobilières de placement	(8)	469	406	530
Disponibilités	(20)	739	958	666
Total de l'actif circulant		11 308	12 464	11 891
Total de l'actif		30 148	32 142	31 421

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

PASSIF <i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2002	2001	2000
Capital				
(composé au 31/12/2002 de 341 010 680 actions au nominal de 4 €, au 31/12/2001 de 85 258 628 actions au nominal de 16 €, au 31/12/2000 de 85 213 263 actions au nominal de 16 €)		1 364	1 364	1 363
Primes et réserve légale		2 264	2 249	2 270
Réserves et résultat consolidés		9 204	8 540	7 760
Écarts de conversion		(1 438)	(161)	(310)
Actions conservées	(13)	(79)	(67)	(182)
Capitaux propres du Groupe		11 315	11 925	10 901
Intérêts minoritaires	(14)	227	423	823
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		11 542	12 348	11 724
Titres participatifs	(15)	391	391	391
Provisions pour retraites	(16)	2 353	1 836	1 752
Impôts différés	(17)	696	685	709
Autres passifs	(18)	1 084	1 255	1 318
Dettes long terme	(20)	6 238	5 247	4 999
Total capitaux propres du Groupe et passifs à long terme		22 304	21 762	20 893
Fournisseurs et comptes rattachés		3 352	3 425	3 378
Autres dettes	(19)	2 348	2 801	2 597
Partie court terme des dettes long terme	(20)	487	991	1 859
Emprunts à moins d'un an et banques créditrices	(20)	1 657	3 163	2 694
Total des dettes à court terme		7 844	10 380	10 528
Total du passif et des capitaux propres		30 148	32 142	31 421

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	Notes	2002	2001	2000
Chiffre d'affaires		30 274	30 390	28 815
Coût des produits vendus		(22 670)	(22 692)	(20 669)
Résultat brut d'exploitation		7 604	7 698	8 146
Frais généraux et de recherche	(22)	(4 712)	(4 774)	(5 209)
Autres charges et produits d'exploitation	(23)	(310)	(243)	(244)
Résultat d'exploitation		2 582	2 681	2 693
Dividendes reçus de participations non consolidées		22	32	24
Charge nette de financement	(24)	(504)	(603)	(612)
Charges hors exploitation	(25)	(252)	(122)	(158)
Résultat courant des sociétés intégrées		1 848	1 988	1 947
Résultat des réalisations d'actifs	(26)	3	84	584
Impôts sur les bénéfices	(17)	(612)	(721)	(791)
Résultat net des sociétés intégrées avant dotation aux amortissements des écarts d'acquisition		1 239	1 351	1 740
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition		(169)	(184)	(182)
Résultat net des sociétés intégrées		1 070	1 167	1 558
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(6)	4	7	84
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 074	1 174	1 642
Part revenant aux intérêts minoritaires	(14)	(34)	(40)	(125)
Résultat net		1 040	1 134	1 517
Résultat par action (en euros)				
Nombre moyen pondéré de titres en circulation		336 727 133	334 139 384	332 216 856
Résultat net de l'ensemble consolidé avant impôt et intérêts minoritaires par action		5,01	5,67	7,32
Résultat net par action		3,09	3,39	4,57
Nombre moyen pondéré et dilué de titres		354 006 928	335 593 088	333 425 704
Résultat net dilué de l'ensemble consolidé avant impôt et intérêts minoritaires par action		4,82	5,65	7,30
Résultat net dilué par action		2,98	3,38	4,55
Nombre de titres émis en fin de période		341 010 680	341 034 512	340 853 052
Résultat net de l'ensemble consolidé avant impôt et intérêts minoritaires par action		4,94	5,56	7,14
Résultat net par action		3,05	3,33	4,45

Le nominal de l'action Compagnie de Saint-Gobain ayant été divisé par quatre le 27 juin 2002, le nombre d'actions au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2000 a été multiplié par quatre afin de rendre comparable le résultat par action avec celui au 31 décembre 2002. Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Résultat net	1 040	1 134	1 517
Part des intérêts minoritaires dans le résultat net	34	40	125
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence, nette des dividendes reçus	(1)	7	(46)
Dotation aux amortissements	1 603	1 636	1 631
Résultat des réalisations d'actifs	(3)	(84)	(584)
Marge brute d'autofinancement	2 673	2 733	2 643
(Augmentation) diminution des stocks	97	(167)	(224)
(Augmentation) diminution des comptes clients (y compris comptes rattachés) et autres créances	329	219	40
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes	(63)	(92)	(73)
Variation de la dette d'impôt et des impôts différés	(120)	8	141
Autres	(50)	(159)	(115)
Variation des éléments du besoin en fonds de roulement de l'exercice	193	(191)	(231)
Trésorerie provenant de l'exploitation	2 866	2 542	2 412
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 431)	(1 430)	(1 722)
Acquisitions de titres de sociétés consolidées [en 2002 : (599), en 2001 : (764), en 2000 : (2 913)], nettes de la trésorerie acquise	(575)	(717)	(2 709)
Cessions de titres de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée	104	140	943
Cessions d'autres titres de participation	19	379	497
Acquisitions d'autres titres de participation	(31)	(52)	(59)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	201	141	105
(Augmentation) diminution des valeurs mobilières de placement	(100)	115	67
Autres	(236)	(68)	114
Trésorerie nette affectée à des opérations d'investissement / de désinvestissement	(2 049)	(1 492)	(2 764)
Augmentation de capital	164	129	213
Part des minoritaires dans les augmentations de capital des filiales	15	13	28
(Augmentation) diminution des actions conservées	(159)	(31)	(375)
Dividendes mis en distribution	(378)	(357)	(284)
Dividendes versés aux minoritaires par les sociétés intégrées	(19)	(30)	(91)
(Augmentation) diminution des prêts court terme	222	(16)	61
Augmentation (diminution) des dettes financières	777	(805)	1 152
Augmentation (diminution) des banques créditrices et autres emprunts à court terme	(1 597)	335	(425)
Trésorerie nette dégagée par ou (utilisée par) des opérations de financement	(975)	(762)	279
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie	(61)	4	10
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(219)	292	(63)
Disponibilités en début de période	958	666	729
Disponibilités en fin de période	739	958	666

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	en nombre d'actions		en millions d'euros					
	Composant le capital	En circulation	Capital	Primes et réserve légale	Réserves et résultat consolidé	Écarts de conversion	Actions conservées	Capitaux propres Part du Groupe
Situation au 31 décembre 1999	87 236 750	83 658 800	1 396	2 651	6 468	(543)	(434)	9 538
Augmentation de capital								
- Plan d'Épargne Groupe	1 956 224	1 956 224	31	175				206
- Options de souscription d'actions	88 854	88 854	1	6				7
Résultat de l'exercice 2000					1 517			1 517
Dividendes distribués (par action : 3,60 €)					(284)			(284)
Écarts de conversion						233		233
Actions rachetées		(2 494 342)					(376)	(376)
Actions annulées	(4 068 565)		(65)	(562)			627	0
Actions revendues		6 756					1	1
Changement de méthode en matière d'engagements de retraite					59			59
Situation au 31 décembre 2000	85 213 263	83 216 292	1 363	2 270	7 760	(310)	(182)	10 901
Augmentation de capital								
- Plan d'Épargne Groupe	903 150	903 150	14	106				120
- Options de souscription d'actions	121 778	121 778	2	7				9
Résultat de l'exercice 2001					1 134			1 134
Dividendes distribués (par action : 4,30 €)					(357)			(357)
Écarts de conversion						149		149
Actions rachetées		(242 048)					(37)	(37)
Actions annulées	(979 563)		(15)	(134)			149	0
Actions revendues		54 868			3		3	6
Situation au 31 décembre 2001	85 258 628	84 054 040	1 364	2 249	8 540	(161)	(67)	11 925
Changement de nominal	255 775 884	252 162 120						
Augmentation de capital								
- Plan d'Épargne Groupe	4 703 396	4 703 396	19	140				159
- Options de souscription d'actions	226 480	226 480	1	4				5
Résultat de l'exercice 2002					1 040			1 040
Dividendes distribués (par action : 4,50 €)*					(378)			(378)
Écarts de conversion						(1 277)		(1 277)
Actions rachetées		(5 403 148)					(162)	(162)
Actions annulées	(4 953 708)		(20)	(129)			149	0
Actions revendues		107 976			2		1	3
Situation au 31 décembre 2002	341 010 680	335 850 864	1 364	2 264	9 204	(1 438)	(79)	11 315

* Avant division du nominal.

Au 31 décembre 2002, le nombre d'actions existantes composant le capital social de la Compagnie de Saint-Gobain est de 341 010 680.

En vertu des autorisations d'augmentation de capital accordées par les Assemblées Générales Mixtes des 28 juin 2001 et 6 juin 2002, le Conseil d'administration de la Compagnie a en outre à cette date, le pouvoir d'émettre, en une ou plusieurs fois, un nombre total maximum de 190 millions d'actions nouvelles comportant ou non un droit préférentiel de souscription ou un droit de priorité au profit des actionnaires de la Compagnie (9e et 10e résolutions de l'Assemblée du 28 juin 2001) et de 11 296 604 actions nouvelles réservées aux adhérents du Plan d'Épargne du Groupe (11e et 12e résolutions de l'Assemblée du 28 juin 2001 et 7e résolution de l'Assemblée du 6 juin 2002). Si elles étaient intégralement utilisées par le Conseil d'administration, ces émissions nouvelles porteraient potentiellement le nombre d'actions composant le capital social à 542 307 284.

Les écarts de conversion au 31 décembre 2002 comprennent un montant net de 61 millions d'euros (62 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 61 millions d'euros au 31 décembre 2000) au titre des écarts de conversion des bilans des sociétés étrangères de la zone euro. Ces écarts seront constatés en résultat en cas de cession des sociétés concernées.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES

PRÉSENTATION DES COMPTES

Les états financiers consolidés de la Compagnie de Saint-Gobain et de ses filiales (l'ensemble constituant « Le Groupe ») sont établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en France.

Depuis le 1^{er} janvier 2000, le Groupe détermine ses engagements en matière de retraite, de départ en retraite et autres avantages consentis aux retraités en appliquant une méthode actuarielle prospective conforme aux normes comptables généralement admises tant en France qu'aux États-Unis d'Amérique. L'impact de ce changement de méthode s'est traduit, au 1^{er} janvier 2000, par une augmentation des capitaux propres de 59 millions d'euros.

La préparation de comptes consolidés conformes aux principes comptables généralement admis nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent les comptes de la Compagnie de Saint-Gobain, de toutes ses filiales significatives détenues majoritairement, ainsi que toutes celles qui sont contrôlées, directement ou indirectement.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, directe ou indirecte, sont mises en équivalence.

Les participations dans lesquelles le Groupe n'exerce pas d'influence notable sont comptabilisées au coût historique. Lorsque cela est nécessaire, une provision est constatée pour ramener ce coût à la valeur nette de réalisation.

Le résultat des sociétés acquises ou cédées durant l'exercice est retenu dans le compte de résultat consolidé de l'exercice pour la période postérieure à la date d'acquisition ou antérieure à la date de cession.

Les évolutions significatives du périmètre de consolidation du Groupe pour l'exercice 2002 sont présentées en note 2. Une liste des principales filiales consolidées au 31 décembre 2002 est présentée en note 34.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

OPÉRATIONS EN DEVISES

Les charges et les produits des opérations en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les actifs et les dettes en devises sont généralement convertis au taux de clôture, et les écarts de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat.

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Les postes du bilan sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de change de l'exercice.

La part du Groupe dans les pertes ou les profits de conversion, après déduction, s'il y a lieu, de l'effet fiscal y afférent, est comprise dans le poste « Écarts de conversion » inclus dans les capitaux propres, jusqu'à ce que les actifs ou passifs en devises étrangères auxquels ils se rapportent soient vendus ou liquidés.

ÉCART D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition représente le surplus entre le prix d'achat et la juste valeur de l'actif net de la société acquise. Cet écart d'acquisition est amorti de façon linéaire sur sa durée de vie prévue et sur une période ne pouvant pas excéder 40 ans.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les fonds de commerce, les brevets, les marques, les logiciels et les frais d'émission d'emprunts.

Les marques autres que les marques de distribution sont amorties selon le mode linéaire sur une période n'excédant pas 40 ans. Les marques de distribution ne sont pas amorties.

Les brevets et les logiciels acquis sont amortis sur leur durée d'utilisation estimée. Les brevets sont amortis sur une période n'excédant pas 20 ans. Les logiciels acquis sont amortis sur une période comprise entre 3 et 5 ans.

Les frais d'émission d'emprunts relatifs à des émissions d'obligations ou à d'autres emprunts à long terme sont immobilisés et amortis sur la durée de l'emprunt.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les terrains, bâtiments et équipements sont évalués au coût historique, à l'exception des immobilisations des sociétés situées dans des pays antérieurement à forte inflation, qui ont été réévaluées conformément aux dispositions légales adoptées par ces pays.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée.

Usines et bureaux principaux	40 ans
Autres immeubles	15 - 25 ans
Machines de production et équipements	5 - 16 ans
Véhicules	4 ans
Mobilier, agencements, matériels de bureau et informatique	4 - 16 ans

Les subventions d'investissements reçues au titre d'achat d'immobilisations sont comptabilisées au passif du bilan dans le poste « Autres dettes » et sont créditées dans le compte de résultat en fonction de la durée d'utilisation estimée des immobilisations pour lesquelles elles ont été attribuées.

Lors de ventes ou de mises au rebut d'immobilisations, la valeur d'origine des actifs cédés et les amortissements cumulés s'y rapportant sont extournés des comptes, et les gains ou pertes qui en résultent sont enregistrés dans le compte de résultat.

ÉVALUATION DES IMMOBILISATIONS

Le Groupe évalue régulièrement la valeur de ses immobilisations : écarts d'acquisition, autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles. La valeur d'une immobilisation est considérée comme durablement dépréciée lorsque la somme des marges brutes d'autofinancement futures non actualisées liées à l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur comptable. Dans ce cas, un amortissement exceptionnel est constaté pour ramener la valeur comptable de l'immobilisation à sa juste valeur. Cette juste valeur est en général déterminée par actualisation des marges brutes d'autofinancement futures, selon un taux proportionnel au risque encouru.

CRÉDITS-BAUX ET LOCATIONS SIMPLES

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail ayant pour effet de transférer au Groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisées à l'actif en immobilisations corporelles (terrains, bâtiments et équipements). Ces immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif.

Les frais de locations simples sont pris en charges sur l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

STOCKS

Les stocks sont évalués au prix de revient réel ou au prix de marché lorsque celui-ci est inférieur. Le prix de revient est généralement calculé selon la méthode du coût moyen pondéré et dans certains cas selon la méthode Premier Entré Premier Sorti.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés de taux et de change dans le but de couvrir les risques liés aux variations des devises et des taux d'intérêt qui peuvent survenir dans le cadre de ses opérations courantes.

Afin d'anticiper les évolutions futures en matière d'évaluation des instruments financiers, les schémas comptables ont été complétés en 2001 afin de pouvoir tenir compte de la juste valeur des instruments financiers.

La présentation des états financiers au 31 décembre 2002 est identique à celle des exercices antérieurs.

Les instruments financiers dérivés utilisés pour couvrir les risques de change sont principalement des contrats d'achat ou de vente à terme fermes et des options de change. Les créances et les dettes en devises qui sont couvertes par des contrats d'achat ou de vente à terme sont valorisées au bilan à leur taux de couverture. Les gains et les pertes latents sur les options de change de couverture sont comptabilisés dans le compte de résultat pour la part représentant leur valeur temps et en compte de bilan pour la part représentant leur valeur intrinsèque. Pour les options de change non qualifiées comptablement de couverture, seules les pertes latentes sont enregistrées en compte de résultat.

Pour couvrir les risques de taux, le Groupe utilise des swaps de taux et des options (caps et floors) ainsi que des FRA. Les charges et les produits financiers relatifs aux swaps de taux sont reconnus

en résultat de façon symétrique à l'enregistrement des charges et produits générés par l'élément couvert.

Les gains et les pertes latents sur les options de taux de couverture sont comptabilisés dans le compte de résultat pour la part représentant leur valeur temps et en compte de bilan pour la part représentant leur valeur intrinsèque. Pour les options de taux non qualifiées comptablement de couverture, leur valeur de marché est enregistrée en compte de résultat.

VALEURS MOBILIÈRES

Les valeurs mobilières sont constituées de titres de participation, de participations dans des fonds de placement et de placements court terme qui sont valorisés à leur prix d'achat ou à leur valeur de marché lorsque celle-ci est inférieure.

DISPONIBILITÉS

Les disponibilités sont constituées de comptes de caisse et de comptes bancaires.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES CONSENTIS AUX RETRAITÉS

Après leur départ en retraite, les anciens salariés du Groupe perçoivent des pensions selon des systèmes conformes aux réglementations locales. A ces prestations s'ajoutent des retraites directement à la charge de certaines sociétés françaises et étrangères du Groupe.

En France, à leur départ en retraite, les salariés du Groupe reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et des autres modalités de la convention collective dont ils relèvent.

Les engagements du Groupe en matière de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont déterminés en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées) et en tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays. Ces engagements sont couverts par des fonds de retraite et par des provisions inscrites au bilan. Depuis le 1^{er} janvier 2000, la méthode utilisée est conforme aux normes comptables généralement admises tant en France qu'aux États-Unis d'Amérique.

Aux États-Unis, en Espagne et en Allemagne, après leur départ en retraite, les anciens salariés du Groupe bénéficient d'avantages autres que les retraites, notamment concernant la prévoyance. Les engagements calculés à ce titre selon une méthode actuarielle sont couverts par une provision constatée au bilan.

En outre, aux États-Unis, les salariés peuvent, dans certains cas, après leur départ de la société mais avant leur retraite, bénéficier d'une garantie de ressources et de couverture sociale. Ces engagements sont actualisés aux taux utilisés pour les retraites et couverts par une provision constatée au bilan.

CAPITAUX PROPRES NÉGATIFS

Si les capitaux propres de fin de période d'une société consolidée sont négatifs, la part des intérêts minoritaires dans ces capitaux propres est prise en charges par le Groupe, sauf si les tiers ont une obligation expresse de combler leur quote-part de pertes. Si ces sociétés redeviennent bénéficiaires, la part du Groupe dans leur résultat est prise en compte par l'actionnaire majoritaire à hauteur des pertes comptabilisées antérieurement.

COMPTABILISATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises consenties et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu. Une provision pour risque est comptabilisée dès lors qu'un contentieux avec un client apparaît et qu'il est probable qu'il donnera lieu à une indemnisation.

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice où ils sont encourus, ils sont comptabilisés dans le poste « Frais généraux et de recherche ».

CHARGES D'INTÉRÊTS

Toutes les charges d'intérêts sont constatées dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des charges encourues lors de la construction d'immobilisations significatives qui sont prises en compte dans la détermination du coût de construction de ces immobilisations.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Selon un accord avec les autorités fiscales françaises, la Compagnie de Saint-Gobain est imposée sous le régime du bénéfice fiscal consolidé. Les montants à payer ou à recevoir par la Compagnie de Saint-Gobain en application du régime fiscal consolidé sont comptabilisés en autres créances ou en autres dettes.

Les impôts différés actifs et passifs sont calculés selon la méthode du report variable à partir des différences temporaires existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs figurant au bilan. Les taux d'impôt applicables pour les périodes futures sont retenus pour déterminer les montants d'impôts différés à la clôture.

Une provision pour dépréciation des impôts différés actifs résultant de différences temporaires déductibles ou de pertes reportables est constatée lorsque l'imputation future de ces différences temporaires est plus improbable que probable. Cette provision est calculée au niveau du Groupe pour les sociétés comprises dans le périmètre du bénéfice fiscal consolidé et au niveau de chaque entité fiscale pour les sociétés qui ne relèvent pas de ce régime.

Les impôts payables en cas de distribution des réserves des filiales ne font pas l'objet de provision lorsqu'il est prévu que ces réserves restent détenues de manière permanente par les filiales.

En application de l'article 3150 du règlement CRC n° 99-02, les impôts différés n'ont pas fait l'objet d'une actualisation.

Un impôt différé passif est comptabilisé sur les marques de distribution identifiées dans les comptes même lorsque celles-ci ne sont pas cessibles séparément de l'entreprise acquise. Compte tenu des évolutions anticipées par le Groupe, celui-ci a jugé préférable de ne pas modifier la méthode qu'il appliquait antérieurement à la promulgation du règlement CRC n° 99-02. Le montant des impôts différés actifs comptabilisés à ce titre est indiqué dans la note 17.

FRAIS DE PUBLICITÉ

Les frais de publicité sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

RÉSULTAT PAR ACTION

Le Groupe présente un résultat par action en retenant d'une part le résultat net et d'autre part le résultat net de l'ensemble consolidé avant impôts et intérêts minoritaires.

Les résultats par action sont calculés en divisant les résultats par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le Groupe.

Les résultats dilués par action sont calculés en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants.

Le Groupe présente également des résultats par action calculés en divisant les résultats par le nombre de titres émis à la clôture de chaque exercice pour lesquels les comptes sont présentés.

NOTE 2 - ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

En 2002, le Groupe n'a pas consolidé par intégration globale de nouvelles filiales de taille significative. En revanche, le Groupe a procédé au rachat de l'intégralité des minoritaires du groupe Lapeyre ce qui a eu pour conséquence de porter le pourcentage de détention à 100% contre 74,68% auparavant.

Au 31 décembre 2002, l'impact des changements de périmètre et du mode de consolidation sur les postes du bilan se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Augmentations	Diminutions	Total
Impact sur les postes d'actif			
Actif immobilisé	415	(40)	375
Actif circulant hors disponibilités	195	(65)	130
	610	(105)	505
Impact sur les postes du passif			
Intérêts minoritaires	(165)	3	(162)
Passifs à long terme	77	3	80
Dettes d'exploitation	95	(6)	89
Dettes financières, crédits de trésorerie et disponibilités*	4	(2)	2
	11	(2)	9
Impact des acquisitions, des cessions et des changements de modes de consolidation	599	(103)	496
Disponibilités	(24)	(1)	(25)
Impact net sur les flux de trésorerie	575	(104)	471

(*) correspond à la notion d'endettement net du Groupe.

En 2001, le Groupe a procédé aux rachats d'intérêts minoritaires au travers notamment d'Offres Publiques d'Achat sur les actions de Saint-Gobain Cristaleria (pour 231 millions d'euros), Saint-Gobain Vidros (pour 79 millions d'euros), Saint-Gobain Canalização (pour 17 millions d'euros) et Brasilit (pour 18 millions d'euros).

Le compte de résultat d'Essilor a été consolidé par intégration globale jusqu'au 30 juin 2000 puis mis en équivalence à compter du 1^{er} juillet 2000. Le Groupe a cédé tous ses titres Essilor en novembre 2000 et, par conséquent, aucun résultat ne concernant Essilor n'est inclus dans les comptes consolidés après cette date.

Avec Essilor consolidé par mise en équivalence sur l'exercice 2000, le compte de résultat consolidé pour l'année 2000 aurait été le suivant :

(en millions d'euros)	Année 2000 pro forma
Chiffre d'affaires	27 837
Coût des produits vendus	(20 268)
Résultat brut d'exploitation	7 569
Frais généraux et de recherche	(4 765)
Autres charges et produits d'exploitation	(241)
Résultat d'exploitation	2 563
Dividendes reçus de participations non consolidées	24
Charge nette de financement	(594)
Charges hors exploitation	(157)
Résultat courant des sociétés intégrées	1 836
Résultat des réalisations d'actifs	584
Impôts sur les bénéfices	(758)
Résultat net des sociétés intégrées avant dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	1 662
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	(171)
Résultat net des sociétés intégrées	1 491
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	103
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 594
Part revenant aux intérêts minoritaires	(77)
Résultat net	1 517
Résultat par action (en euros)	
Nombre moyen pondéré de titres en circulation	332 216 856 ^(*)
Résultat net de l'ensemble consolidé avant impôt et intérêts minoritaires par action	7,08
Résultat net par action	4,57
Nombre moyen pondéré et dilué de titres	333 425 704 ^(*)
Résultat net dilué de l'ensemble consolidé avant impôt et intérêts minoritaires par action	7,05
Résultat net dilué par action	4,55
Nombre de titres émis en fin de période	340 853 052 ^(*)
Résultat net de l'ensemble consolidé avant impôt et intérêts minoritaires par action	6,90
Résultat net par action	4,45

(*) nombre d'actions retraité de la division du nominal par quatre le 27 juin 2002.

NOTE 3 – ÉCARTS D'ACQUISITION

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	6 065	6 004	4 981
Acquisitions	178	164	1 623
Écarts de conversion et incidence des sorties de périmètre	(519)	106	(412)
Dotation aux amortissements	(203)	(209)	(188)
Valeur nette au 31 décembre	5 521	6 065	6 004

En 2002, la ligne « Acquisitions » inclut notamment l'écart d'acquisition lié à l'achat des intérêts minoritaires du groupe Lapeyre (coût d'acquisition : 350 millions d'euros, écart d'acquisition : 58 millions d'euros). La variation du poste « Écarts de conversion et incidence des sorties de périmètre » s'explique principalement par la variation durant l'exercice du taux de change du dollar américain.

En 2001, la variation des écarts d'acquisition provenait de l'entrée en consolidation d'un certain nombre de sociétés de taille moyenne.

En 2000, la variation des écarts d'acquisition s'expliquait principalement par la cession d'Essilor et par la consolidation du groupe Meyer (devenu Saint-Gobain Building Distribution – coût d'acquisition : 1 783 millions d'euros, écart d'acquisition : 778 millions d'euros), du groupe Raab Karcher (coût d'acquisition : 195 millions d'euros, écart d'acquisition : 110 millions d'euros), Chemfab (prix d'acquisition : 190 millions d'euros, écart d'acquisition : 84 millions d'euros) et Holz Precision (prix d'acquisition : 109 millions d'euros, écart d'acquisition : 69 millions d'euros).

NOTE 4 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES

Les variations des immobilisations incorporelles sont indiquées ci-dessous :

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	1 805	1 766	1 155
Acquisitions et mouvements du périmètre	290	113	844
Cessions externes	(4)	(12)	(144)
Écarts de conversion	(94)	22	(10)
Amortissements de l'exercice	(83)	(84)	(79)
Valeur nette au 31 décembre	1 914	1 805	1 766

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre		
	2002	2001	2000
Valeurs brutes			
Fonds de commerce	84	82	74
Brevets	171	197	183
Marques de l'activité Distribution	1 516	1 376	1 344
Logiciels	344	293	227
Autres	327	369	355
Total valeurs brutes	2 442	2 317	2 183
Amortissements et dépréciations			
Fonds de commerce	(43)	(41)	(36)
Brevets	(124)	(134)	(119)
Logiciels	(196)	(166)	(123)
Autres	(165)	(171)	(139)
Total amortissements et dépréciations	(528)	(512)	(417)
Valeur nette des autres immobilisations incorporelles	1 914	1 805	1 766

Compte tenu de leur juste valeur, les marques de distribution ne nécessitent pas la constatation d'une dépréciation.

En 2002, la variation des « Marques de l'activité Distribution » s'explique principalement par l'augmentation de la marque Lapeyre, pour un montant de 189 millions d'euros, à la suite de l'affectation d'une partie de l'écart de première consolidation déterminé après le rachat des actions des minoritaires.

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2002	31 décembre 2001	Evolution du périmètre	Acquisitions	Cessions	Transferts	Écarts de conversion	Dotations aux amort.	31 décembre 2002
(en millions d'euros)								
Valeurs brutes :								
Terrains	1 290	25	26	(29)	7	(81)	-	1 238
Constructions	5 567	43	156	(110)	106	(412)	-	5 350
Matériel et outillage	15 539	(74)	509	(591)	623	(1 324)	-	14 682
Immobilisations en-cours	862	44	740	(11)	(736)	(100)	-	799
Total valeurs brutes	23 258	38	1 431	(741)	0	(1 917)	-	22 069
Amortissements :								
Terrains	(84)	(5)	-	2		5	(9)	(91)
Constructions	(2 501)	(23)	-	79		140	(241)	(2 546)
Matériel et outillage	(10 319)	75	-	521		779	(1 101)	(10 045)
Immobilisations en-cours	(5)	0	-	0		0	0	(5)
Total amortissements	(12 909)	47	-	602	0	924	(1 351)	(12 687)
Valeur nette	10 349	85	1 431	(139)	0	(993)	(1 351)	9 382

2001 <i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2000	Evolution du périmètre	Acquisitions	Cessions	Transferts	Écarts de conversion	Dotation aux amort.	31 décembre 2001
Valeurs brutes :								
Terrains	1 236	55	41	(50)		8	-	1 290
Constructions	5 199	98	144	(87)	150	63	-	5 567
Matériel et outillage	14 671	154	569	(539)	484	200	-	15 539
Immobilisations en-cours	832	(4)	676	(27)	(634)	19	-	862
Total valeurs brutes	21 938	303	1 430	(703)	0	290	-	23 258
Amortissements :								
Terrains	(73)		-	1		-	(12)	(84)
Constructions	(2 279)	(23)	-	32		(8)	(223)	(2 501)
Matériel et outillage	(9 454)	(133)	-	480		(79)	(1 133)	(10 319)
Immobilisations en-cours	(19)		-	13		1		(5)
Total amortissements	(11 825)	(156)	-	526	0	(86)	(1 368)	(12 909)
Valeur nette	10 113	147	1 430	(177)	0	204	(1 368)	10 349

2000 <i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 1999	Evolution du périmètre	Acquisitions	Cessions	Transferts	Écarts de conversion	Dotation aux amort.	31 décembre 2000
Valeurs brutes :								
Terrains	970	245	32	(29)	16	2	-	1 236
Constructions	4 442	485	191	(86)	104	63	-	5 199
Matériel et outillage	13 873	(312)	834	(513)	522	267	-	14 671
Immobilisations en-cours	970	(166)	665	(23)	(642)	28	-	832
Total valeurs brutes	20 255	252	1 722	(651)	0	360	-	21 938
Amortissements :								
Terrains	(61)	(7)	-	4		-	(9)	(73)
Constructions	(2 087)	(8)	-	49		(19)	(214)	(2 279)
Matériel et outillage	(8 848)	224	-	427		(110)	(1 147)	(9 454)
Immobilisations en-cours	(41)	22	-	-	0	-	0	(19)
Total amortissements	(11 037)	231	-	480	0	(129)	(1 370)	(11 825)
Valeur nette	9 218	483	1 722	(171)	0	231	(1 370)	10 113

En tant que groupe industriel, Saint-Gobain ne dispose pas d'un patrimoine immobilier hors exploitation significatif, à l'exception de l'immeuble de son siège social.

Les immobilisations corporelles comprennent des crédits-baux immobilisés pour les montants suivants :

31 décembre			
(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Valeurs brutes			
Terrains et constructions	164	181	173
Matériel et outillage	41	46	47
Total valeurs brutes	205	227	220
Amortissements	(88)	(100)	(93)
Valeur nette	117	127	127

Les dotations aux comptes d'amortissements se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Autres immobilisations incorporelles (note 4)	83	84	79
Écarts d'acquisition	169	184	182
Immobilisations corporelles*	1 351	1 368	1 370
Dotations aux amortissements	1 603	1 636	1 631
*dont inclus dans le coût des produits vendus	1 174	1 204	1 275

En 2002, au titre de la dépréciation permanente de certains écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et industrielles, le Groupe a enregistré une charge de 46 millions d'euros contre 105 millions d'euros et 64 millions d'euros respectivement en 2001 et 2000.

NOTE 6 – TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

La part du Groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence (sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et certaines sociétés non significatives contrôlées par le Groupe) s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Situation au 1 ^{er} janvier	169	393	439
Évolution du périmètre de consolidation	(35)	(216)	(80)
Dividendes payés	(3)	(14)	(38)
Quote-part du Groupe dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	4	7	84
Écarts de conversion	(21)	(1)	(12)
Situation au 31 décembre	114	169	393

Au 1^{er} semestre 2000, Essilor a été consolidé par intégration globale dans les comptes du Groupe Saint-Gobain jusqu'au 30 juin 2000, date à laquelle, Essilor a été mis en équivalence jusqu'à sa date de cession. En 2000, la contribution aux résultats consolidés d'Essilor était de 19 millions d'euros.

En 2001, la diminution des titres mis en équivalence provient principalement de la société Hankuk Glass Industries et de ses filiales qui ont été consolidées par intégration proportionnelle à partir du 1^{er} janvier 2001 et qui étaient précédemment mises en équivalence. La contribution aux résultats consolidés de Hankuk Glass Industries était de 34 millions d'euros en 2000.

Il n'y a pas eu d'élément majeur concernant les titres mis en équivalence au cours de l'année 2002.

NOTE 7 – AUTRES TITRES DE PARTICIPATION

(en millions d'euros)	2002		2001		2000	
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette
Situation au 1 ^{er} janvier	233	171	224	178	432	351
Acquisitions de l'exercice	31	31	52	52	59	59
Cessions de l'exercice	(10)	(7)	(10)	(7)	(40)	(25)
Dotation aux provisions pour dépréciation	-	(1)	-	(20)	-	(2)
Mouvements de périmètre	(44)	(48)	(33)	(32)	(235)	(212)
Écarts de conversion	(4)	(2)			8	7
Situation au 31 décembre	206	144	233	171	224	178

La juste valeur de ces titres est équivalente à leur valeur nette.

NOTE 8 – VALEURS MOBILIÈRES : TITRES IMMOBILISÉS ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement comprennent des SICAV, des fonds communs de placement ainsi que des placements à court terme qui sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure à ce coût. La totalité de ces valeurs mobilières de placement est à taux variable. Les plus-values latentes sur ces valeurs mobilières de placement ne sont pas considérées comme significatives pour les comptes consolidés du Groupe.

Les valeurs mobilières qui ne sont pas assimilables à des liquidités sont considérées par le Groupe comme étant « disponibles à la vente ». Ces valeurs mobilières sont les suivantes :

La valeur de marché estimative des titres Vivendi Universal, compte tenu d'un cours unitaire pondéré sur 30 jours glissants précédant le 20 mars 2003, date à laquelle le Groupe arrête ses comptes, s'élève à 157 millions d'euros contre 190 millions d'euros au 31 décembre 2002.

La diminution des titres immobilisés sur l'exercice 2001 s'expliquait par la cession des titres BNP Paribas.

(en millions d'euros)	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Plus-value latente	Valeur de marché estimative ⁽¹⁾
31 décembre 2002				
Vivendi Universal	171	171	19	190
Autres participations	7	4	2	6
Titres immobilisés	178	175	21	196
Valeurs mobilières de placement	469	469	-	469
31 décembre 2001				
Vivendi Universal	171	171	586	757
Autres participations	7	5	2	7
Titres immobilisés	178	176	588	764
Valeurs mobilières de placement	406	406	-	406
31 décembre 2000				
BNP Paribas	132	132	191	323
Vivendi Universal	171	171	692	863
Autres participations	7	7	9	16
Titres immobilisés	310	310	892	1 202
Valeurs mobilières de placement	530	530	-	530

⁽¹⁾ Sur la base des cours de bourse au 31 décembre.

NOTE 9 – AUTRES ACTIFS IMMOBILISÉS

31 décembre			
(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Prêts, dépôts et cautions	517	441	313
Retraites – Engagement minimum additionnel	946	130	57
Retraites – Charges financées d'avance	127	372	396
Autres actifs immobilisés	1 590	943	766

Les postes « Retraites – Engagement minimum additionnel » et « Retraites – Charges financées d'avance » résultent de l'adoption au cours de l'exercice 2000 des normes comptables généralement admises aux États-Unis d'Amérique en matière d'engagements de retraite.

Au 31 décembre 2002, l'évolution du poste « Retraite – Engagement minimum additionnel » s'explique principalement par la diminution de la juste valeur des fonds de retraite qui se traduit en contrepartie par l'augmentation de la provision pour retraite.

Conformément aux normes comptables françaises, l'intégralité de l'engagement minimum additionnel a été comptabilisée en « Autres actifs immobilisés » alors que selon les normes américaines, une partie de cet engagement s'élevant à 877 millions d'euros (124 millions d'euros en 2001 et 51 millions d'euros en 2000), se comptabilise net d'impôt en déduction des capitaux propres.

NOTE 10 – STOCKS

Au 31 décembre 2002, 2001 et 2000, les matières premières, les produits finis et en-cours de production ainsi que les provisions pour dépréciation des stocks s'analysent de la façon suivante :

31 décembre			
(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Valeur brute :			
Matières premières	1 184	1 376	1 250
En-cours de production	352	390	417
Produits finis	3 534	3 728	3 436
Valeur brute des stocks	5 070	5 494	5 103
Provisions pour dépréciation :			
Matières premières	(89)	(93)	(87)
En-cours de production	(16)	(14)	(22)
Produits finis	(301)	(312)	(242)
Provisions pour dépréciation des stocks	(406)	(419)	(351)
Valeur nette des stocks	4 664	5 075	4 752

NOTE 11 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Le poste « Clients et comptes rattachés » représente des créances à court terme.

31 décembre			
(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Clients et comptes rattachés	4 646	4 957	4 992
Provisions pour dépréciation des créances douteuses	(382)	(405)	(349)
Valeur nette des clients et comptes rattachés	4 264	4 552	4 643

Variation des provisions pour dépréciation des créances douteuses :

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Situation au 1 ^{er} janvier	(405)	(349)	(300)
Dotation et reprise de l'exercice	4	(27)	(2)
Mouvements de périmètre	(1)	(26)	(44)
Écarts de conversion	20	(3)	(3)
Situation au 31 décembre	(382)	(405)	(349)

Au 31 décembre 2002, la charge totale au titre des clients irrécouvrables s'élève à 93 millions d'euros (115 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 84 millions d'euros au 31 décembre 2000).

Il existe aux États-Unis un programme de titrisation de créances commerciales qui est explicité dans la note 21.

NOTE 12 – AUTRES CRÉANCES

Le poste « Autres créances » est constitué d'éléments à court terme.

31 décembre			
(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Avances versées aux fournisseurs	53	88	76
Créances sociales	18	26	24
Créances fiscales	356	348	399
Produits à recevoir	188	194	121
Créances diverses	401	578	545
Provisions pour dépréciation des autres créances	(6)	(6)	(4)
Autres créances	1 010	1 228	1 161

NOTE 13 – ACTIONS CONSERVÉES

Le nominal de l'action Saint-Gobain ayant été divisé par quatre le 27 juin 2002, le nombre d'actions concernant les années 2000 et 2001 a été multiplié par quatre afin de rendre comparable l'ensemble des données.

Les titres de la Compagnie de Saint-Gobain détenus par les sociétés consolidées du Groupe sont classés sur une ligne distincte des capitaux propres intitulée « actions conservées » et valorisés à leur coût d'achat. Le nombre d'actions conservées s'élève à 5 159 816, 4 818 352 et 7 987 884 respectivement au 31 décembre 2002, 2001 et 2000.

En 2002, le Groupe a acheté sur le marché, 5 403 148 actions de la Compagnie de Saint-Gobain (contre respectivement 968 192 et 9 977 368 en 2001 et 2000) et en a revendu 107 976 (contre respectivement 219 472 et 27 024 en 2001 et 2000).

En outre, 4 953 708 actions ont été annulées sur l'exercice 2002, faisant suite aux 3 918 252 actions et 16 274 260 actions déjà annulées respectivement sur l'exercice 2001 et 2000.

Les actions rachetées en 2002, 2001 et 2000, l'ont été dans le cadre d'objectifs multiples sans affecter un nombre précis d'actions à chaque objectif. Dès lors, ces actions rachetées ont été comptabilisées en actions conservées.

NOTE 14 – INTÉRÊTS MINORITAIRES

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Situation au 1 ^{er} janvier	423	823	1 613
Résultat de l'exercice	34	40	125
Dividendes distribués par les filiales consolidées	(19)	(30)	(91)
Part des minoritaires dans les augmentations de capital des filiales	15	13	28
Rachat de titres de sociétés consolidées aux minoritaires	(155)	(346)	(11)
Evolution du périmètre de consolidation	13	(79)	(865)
Écarts de conversion	(84)	2	24
Situation au 31 décembre	227	423	823

En 2002, la diminution des intérêts minoritaires provient, en majeure partie, du rachat des actions des minoritaires du groupe Lapeyre au cours du 1^{er} semestre 2002.

En 2001, la diminution des intérêts minoritaires s'expliquait essentiellement par le rachat de la plupart des intérêts minoritaires des sociétés Saint-Gobain Cristaleria, Saint-Gobain Vidros, Saint-Gobain Canalizaçao et Brasilit.

La diminution des intérêts minoritaires intervenue en 2000 s'expliquait essentiellement par la déconsolidation de la société Mexalit et du groupe Essilor, intégré globalement jusqu'au 30 juin 2000.

NOTE 15 – TITRES PARTICIPATIFS

En 1983, la Compagnie de Saint-Gobain a émis 700 000 titres participatifs libellés en francs et en 1984, 100 000 titres participatifs libellés en écus. Ces titres ne sont pas remboursables et leur rémunération est assimilée à des frais financiers. Ces titres ont été redénominés en euros en 1999.

A chaque titre participatif émis était attaché un bon donnant droit à la souscription d'un nouveau titre participatif, jusqu'en janvier 1988 pour les titres participatifs émis en 1983 et jusqu'en février 1987 pour les titres émis en 1984 ; à ce titre, il a été émis respectivement 588 299 titres et 194 633 titres.

La rémunération des 1 288 299 titres émis en 1983 comporte, dans la limite d'un taux de rendement égal à 125% du taux moyen des obligations, une partie fixe et une partie variable assise sur les résultats du Groupe. La rémunération des 194 633 titres émis en 1984 est composée d'une partie fixe applicable à 60% du titre et égale à 7,5% l'an d'une part, et d'autre part, à une partie variable applicable à 40% du titre, liée au bénéfice net consolidé de l'exercice précédent dans les limites fixées par le contrat d'émission.

Au 31 décembre des exercices 2002, 2001 et 2000, les titres participatifs émis s'élèvent à :

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Titres participatifs émis en 1983 (indexés TMO)	196	196	196
Titres participatifs émis en 1984 (indexés Euribor)	195	195	195
Total	391	391	391

De 2000 à 2002, la rémunération des titres participatifs a été de :

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Titres participatifs émis en 1983	12	13	14
Titres participatifs émis en 1984	14	14	15
Total	26	27	29

31 décembre 2001	France	Autres pays d'Europe		Amérique du Nord		Reste du monde	Total net
(en millions d'euros)	Retraites et indemnités de départ en retraite	Plans dont les fonds sont supérieurs au montant total des engagements	Plans dont le montant total des engagements est supérieur aux fonds	Plans dont les fonds sont supérieurs au montant total des engagements	Plans dont le montant total des engagements est supérieur aux fonds	Retraites et indemnités de départ en retraite	
Montant total des engagements de retraite	419	461	2 518	29	1 553	48	5 028
Fonds de retraite	107	491	1 282	33	1 467	39	3 419
Engagements supérieurs (inférieurs) aux fonds de retraite	312	(30)	1 236	(4)	86	9	1 609
Écarts à amortir	(48)	(5)	(527)	(6)	(71)	(2)	(659)
Engagements de retraite provisionnés (excédents enregistrés)	264	(35)	709	(10)	15	7	950
Montants provisionnés au titre des avantages annexes			6		297		303
Total des engagements nets	264	(35)	715	(10)	312	7	1 253
Engagement minimum additionnel (note 9)							130
Charges financées d'avance (note 9)							372
Indemnités de départ contractuelles							81
Provisions pour retraite au bilan							1 836

31 décembre 2000	France	Autres pays d'Europe		Amérique du Nord		Reste du monde	Total net
(en millions d'euros)	Retraites et indemnités de départ en retraite	Plans dont les fonds sont supérieurs au montant total des engagements	Plans dont le montant total des engagements est supérieur aux fonds	Plans dont les fonds sont supérieurs au montant total des engagements	Plans dont le montant total des engagements est supérieur aux fonds	Retraites et indemnités de départ en retraite	
Montant total des engagements de retraite	401	1 690	1 061	1 310	90	48	4 600
Fonds de retraite	105	2 123	56	1 547	7	38	3 876
Engagements supérieurs (inférieurs) aux fonds de retraite	296	(433)	1 005	(237)	83	10	724
Écarts à amortir	(36)	99	(2)	176	(12)		225
Engagements de retraite provisionnés (excédents enregistrés)	260	(334)	1 003	(61)	71	10	949
Montants provisionnés au titre des avantages annexes			5		275		280
Total des engagements nets	260	(334)	1 008	(61)	346	10	1 229
Engagement minimum additionnel (note 9)							57
Charges financées d'avance (note 9)							396
Indemnités de départ contractuelles							70
Provisions pour retraite au bilan							1 752

Les écarts restant à amortir regroupent les écarts actuariels, les écarts relevant de modifications de régimes et les écarts sur la situation initiale. Ils sont étalés sur la durée d'activité ou de vie résiduelle moyenne des bénéficiaires concernés.

Pour les sociétés françaises du Groupe, un fonds de retraite est progressivement constitué par des cotisations versées à une compagnie d'assurances. Pour l'année 2002, les cotisations s'élevèrent à 22 millions d'euros (21 millions d'euros en 2001 et 23 millions en 2000).

Pour l'ensemble du Groupe Saint-Gobain, les droits définitivement acquis par les bénéficiaires des plans de retraite s'élevèrent à 4 338 millions d'euros. Ils représentent la part des engagements relatifs aux retraités, et dans certaines filiales étrangères (principalement États-Unis, Allemagne et au Royaume-Uni), les droits acquis par les salariés sans qu'il y ait obligation de présence dans la société à la date de départ en retraite.

Les charges de retraite se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Droits acquis de l'exercice	139	131	117
Intérêts	304	294	260
Rendement des fonds	(294)	(295)	(258)
Écarts	16	9	10
Total	165	139	129

PROVISIONS POUR AUTRES AVANTAGES ACCORDÉS AUX RETRAITÉS ET AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les engagements au titre des autres avantages accordés aux retraités et des avantages postérieurs à l'emploi ont fait l'objet d'une évaluation actuarielle. L'ensemble des engagements concernant les retraités a été provisionné ainsi que les droits acquis par les salariés.

Les hypothèses de mortalité, de rotation de personnel et de taux d'intérêt utilisé pour actualiser la valeur des engagements futurs sont les mêmes que celles retenues pour le calcul des retraites.

Les charges pour autres avantages accordés aux retraités et avantages postérieurs à l'emploi se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Droits acquis de l'exercice	12	11	10
Intérêts	22	23	20
Écarts	-	2	2
Total	34	36	32

INDEMNITÉS DE DÉPART CONTRACTUELLES

Les provisions comprennent des indemnités de départ contractuelles servies dans certains pays, en particulier en Italie, lors du départ du salarié pour cause de retraite ou pour toute autre raison. Ces indemnités sont calculées selon les modalités locales et ne font pas l'objet d'un calcul actuariel.

FINANCEMENT AUPRÈS DE COMPAGNIES D'ASSURANCE

Ce poste correspond au montant à verser dans le futur aux compagnies d'assurance dans le cadre de l'externalisation des engagements de retraite des sociétés espagnoles du Groupe.

NOTE 17 – IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET PROVISIONS POUR IMPÔTS DIFFÉRÉS

La Compagnie de Saint-Gobain est placée sous le régime du bénéfice fiscal consolidé. L'agrément qui couvrait les exercices 1998 à 2000, a fait l'objet d'une décision de renouvellement, en date du 4 mars 2002, portant sur les années 2001 à 2003. Il résulte de ce régime que la quote-part Groupe du montant total des impôts sur les bénéfices supportés par les sociétés du Groupe placées sous le régime du bénéfice fiscal consolidé est prise en compte pour la détermination du résultat fiscal consolidé.

Par ailleurs, la Compagnie de Saint-Gobain, en application des articles 223 et suivants du Code Général des Impôts, a été autorisée à opter pour le régime d'intégration fiscale qui complète le régime du bénéfice fiscal consolidé mentionné ci-dessus.

Le résultat net des sociétés intégrées avant impôt sur les bénéfices est le suivant :

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Résultat net des sociétés intégrées	1 070	1 167	1 558
Impôts sur les bénéfices	612	721	791
Résultat net des sociétés intégrées avant impôt sur les bénéfices	1 682	1 888	2 349

Ce résultat se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Sociétés françaises	656	948	1 360
Sociétés étrangères	1 026	940	989
Résultat net des sociétés intégrées avant impôt sur les bénéfices	1 682	1 888	2 349

La charge d'impôts sur les bénéfices s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Impôts sur résultats fiscaux	(615)	(701)	(723)
France	(207)	(274)	(327)
Etranger	(408)	(427)	(396)
Impôts différés	3	(20)	(68)
France	(21)	3	(38)
Etranger	24	(23)	(30)
Charge totale d'impôts sur les bénéfices	(612)	(721)	(791)

En 2002, la charge d'impôts représente 36% du résultat net des sociétés intégrées du Groupe avant impôts (38% en 2001 et 34 % en 2000). Ces taux effectifs s'analysent de la manière suivante :

(en pourcentage)	2002	2001	2000
Taux de l'impôt sur les sociétés	33	33	33
Supplément d'impôt français	1	1	2
Redevances techniques et plus-values nettes imposables à taux réduits	(1)	(2)	(2)
Amortissement des écarts d'acquisition et divers	3	6	1
Taux effectif	36	38	34

NOTE 18 – AUTRES PASSIFS

Les nouvelles dispositions en matière de présentation des provisions nous ont conduit à revoir la présentation des tableaux ci-dessous. Les provisions classées par nature les années précédentes sont désormais regroupées par niveau de résultat.

2002	1 ^{er} janvier 2002	Impact sur résultat	Paiements nets	Evolution du périmètre & reclassements	Écarts de conversion	31 décembre 2002
(en millions d'euros)						
Provision pour garantie clients	162	42	(42)	11	(13)	160
Provision pour gros entretien	109	15	(22)	(85)	(4)	13
Provision pour charges de personnel	109	23	(17)	(13)	(10)	92
Provision pour autres risques	261	11	(57)	(62)	(17)	136
Provisions pour risques et charges - exploitation	641	91	(138)	(149)	(44)	401
Provisions pour risques et charges - hors exploitation	477	173	(133)	104	(59)	562
Provision pour pertes de change latentes	2		(2)			
Écarts d'acquisition créditeurs	135	(34)		20		121
Total	1 255	230	(273)	(25)	(103)	1 084

Au bilan, la provision pour impôts différés comptabilisée au 31 décembre 2002 s'analyse de la manière suivante :

(en millions d'euros)	
Situation au 1 ^{er} janvier 2002	685
Dotations/(reprise) de l'exercice	(3)
Écarts de conversion	(44)
Incidence de la variation du périmètre de consolidation et divers	58
Situation au 31 décembre 2002	696

Les principaux éléments à l'origine de la comptabilisation d'impôts différés sont les suivants :

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Retraites	204	229	171
Marques de distribution	(373)	(349)	(340)
Amortissements	(365)	(411)	(364)
Autres	(162)	(154)	(176)
Total impôts différés passifs nets	(696)	(685)	(709)

2001 (en millions d'euros)	1 ^{er} janvier 2001	Impact sur résultat	Paiements nets	Evolution du périmètre & reclassements	Écarts de conversion	31 décembre 2001
Provision pour garantie clients	170	47	(68)	9	4	162
Provision pour gros entretien	125	(10)	(27)	20	1	109
Provision pour charges de personnel	157	22	(16)	(57)	3	109
Provision pour autres risques	217	48	(80)	75	1	261
Provisions pour risques et charges - exploitation	669	107	(191)	47	9	641
Provisions pour risques et charges - hors exploitation	548	46	(166)	35	14	477
Provision pour pertes de change latentes		1	1			2
Écarts d'acquisition créditeurs	101	(25)		59		135
Total	1 318	129	(356)	141	23	1 255

2000 (en millions d'euros)	1 ^{er} janvier 2000	Impact sur résultat	Paiements nets	Evolution du périmètre & reclassements	Écarts de conversion	31 décembre 2000
Provision pour garantie clients	130	22	(14)	28	4	170
Provision pour gros entretien	125	4	(33)	29		125
Provision pour charges de personnel	84	25	(15)	61	2	157
Provision pour autres risques	112	35	(98)	166	2	217
Provisions pour risques et charges - exploitation	451	86	(160)	284	8	669
Provisions pour risques et charges - hors exploitation	525	117	(162)	50	18	548
Provision pour pertes de change latentes		2	(2)			
Écarts d'acquisition créditeurs	85	(6)		22		101
Total	1 061	199	(324)	356	26	1 318

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - EXPLOITATION

Les dotations et reprises concernant ces provisions sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

Provision pour garantie clients

Cette provision couvre les obligations résultant de garanties accordées aux clients.

Provision pour gros entretien

Cette provision vise à couvrir, en 2002, les coûts de démolition et de mises à décharge d'actifs nécessitant une reconstruction cyclique en particulier les fours dans nos différentes activités.

Provision pour charges de personnel

Cette provision comprend essentiellement des indemnités dues au personnel non liées à des opérations de restructuration. A fin 2002, cette provision s'élève à 92 millions d'euros et concerne principalement l'Amérique du Nord (49 millions d'euros) ainsi que l'Allemagne et l'Europe Centrale (29 millions d'euros).

Provision pour autres risques

A fin 2002, les provisions pour autres risques s'élèvent à 136 millions d'euros et concernent notamment la France (39 millions d'euros), l'Allemagne et l'Europe Centrale (24 millions d'euros), le Royaume-Uni et l'Irlande (19 millions d'euros) et l'Amérique du Nord (21 millions d'euros).

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - HORS EXPLOITATION

Les dotations et reprises concernant ces provisions sont comptabilisées sur la ligne « Charges hors exploitation » du compte de résultat.

Risque amiante

La provision pour risques au titre de l'amiante couvre les actions relatives à l'amiante intentées contre le Groupe. Cette provision, constituée en sus de couvertures d'assurance en particulier aux États-Unis, couvre les litiges en cours ainsi que de nouveaux litiges potentiels.

Au 31 décembre 2002, la provision relative au risque amiante, s'élève à 332 millions d'euros (respectivement 207 et 197 millions d'euros au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2000). Au titre de l'exercice, une charge de 104 millions d'euros a été comptabilisée. Le montant des assurances à recevoir au titre des dossiers acceptés au 31 décembre 2002 et les règlements effectués d'avance s'élèvent à 214 millions d'euros (218 millions d'euros et 147 millions d'euros respectivement au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2000) et sont comptabilisés en « Autres actifs immobilisés ».

Le risque amiante est explicité plus en détail dans la note 31 de la présente annexe.

Risque environnement

Cette provision couvre les charges liées à la protection de l'environnement, à la remise en état et au nettoyage des sites. Après prise en compte d'une dotation nette de 4 millions d'euros, elle s'élève à 66 millions d'euros au 31 décembre 2002 (contre 66 millions d'euros et 80 millions respectivement au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2000).

Provision pour restructuration

Les provisions pour restructuration sont relatives aux engagements du Groupe en matière de restructuration selon nos activités. A fin 2002, après prise en compte d'une dotation nette de 57 millions d'euros, les provisions pour restructuration s'élèvent à 149 millions d'euros (respectivement 196 millions d'euros et 259 millions d'euros au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2000) et concernent notamment la France (22 millions d'euros), l'Allemagne et Europe Centrale (54 millions d'euros) et le Benelux (25 millions d'euros). Les charges de restructuration sont détaillées en note 25.

Provision sur risques filiales et participations

Cette provision vise à couvrir les risques financiers encourus au titre de certaines filiales du Groupe, notamment lorsque leur cession est envisagée. Au 31 décembre 2002, après prise en compte d'une dotation nette de 8 millions d'euros, elle s'élève à 15 millions d'euros (contre 8 millions d'euros et 12 millions d'euros respectivement au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2000).

PROVISIONS POUR PERTES DE CHANGE LATENTES

Les dotations et reprises sur les provisions pour pertes de change latentes impactent la charge nette de financement.

ÉCARTS D'ACQUISITION CRÉDITEURS

Les écarts d'acquisition créditeurs sont amortis de façon linéaire sur leur durée de vie prévue et sur une période ne pouvant excéder 40 ans.

NOTE 19 – AUTRES DETTES

(en millions d'euros)	31 décembre		
	2002	2001	2000
Acomptes reçus des clients	109	79	72
Impôt sur les sociétés à payer	138	277	292
Fournisseurs d'immobilisations	146	210	229
Subventions reçues	31	30	33
Dettes sociales	770	756	703
Dettes fiscales (hors impôt sur les sociétés)	242	254	237
Autres *	912	1 195	1 031
Total des autres dettes	2 348	2 801	2 597

* Dont 77 millions d'euros au titre des cross-currency swaps au 31 décembre 2002 et 261 millions d'euros au 31 décembre 2001 (voir note 21).

NOTE 20 – DETTES LONG TERME ET COURT TERME

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

Les dettes long terme et court terme du Groupe se décomposent comme suit :

Encours au 31 décembre			
(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Dettes à long terme :			
Emissions obligataires	5 273	4 196	3 565
Emprunts privés Euro	443	451	471
Medium Term Notes	170	198	450
Emprunt perpétuel	33	33	33
Autres dettes à long terme y compris crédit-bail	319	369	480
Total dettes long terme	6 238	5 247	4 999
Dettes court terme :			
Partie court terme des dettes à long terme	487	991	1 859
Programmes court terme (US CP, Euro CP, Billets de trésorerie)	636	1 491	923
Concours bancaires et autres dettes bancaires court terme	1 021	1 672	1 771
Total dettes court terme	2 144	4 154	4 553
Total dette brute	8 382	9 401	9 552
Prêts court terme	(162)	(245)	(139)
Valeurs mobilières de placement	(469)	(406)	(530)
Disponibilités	(739)	(958)	(666)
Total dette nette	7 012	7 792	8 217

Gestion du risque de liquidité

En 2002, le Groupe a significativement réduit le montant de sa dette nette totale, ainsi que la part à court terme de cette dette en allongeant les maturités. Ainsi en 2002, une émission obligataire de 300 millions de dollars est tombée à échéance et le Groupe a procédé à deux nouvelles émissions : un emprunt représenté par des obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (OCÉANES) de 920 millions d'euros en février, d'échéance 1^{er} janvier 2007 et une émission obligataire de 500 millions de dollars en mai, d'échéance 20 juin 2007.

Par échéance, la dette brute du Groupe s'analyse de la façon suivante :

Echéancier au 31 décembre	2002					2001	2000
	Obligations	Emprunts Privés	MTN	Autres	Total		
(en millions d'euros)							
2002	-	-	-	-	-		698
2003	-	-	-	-	-	279	282
2004	275	62	45	69	451	446	417
2005	1 192	90	-	63	1 345	1 372	1 360
2006	572	53	77	22	724	800	
2007	1 397	223	48	19	1 687		
Maturités supérieures à 6 ans	1 837	15	-	146	1 998	2 317	2 209
Echéances indéterminées (emprunt perpétuel)				33	33	33	33
Total dettes long terme	5 273	443	170	352	6 238	5 247	4 999
Dettes court terme ⁽¹⁾	152	13	46	1 933	2 144	4 154	4 553
Total dettes	5 425	456	216	2 285	8 382	9 401	9 552

⁽¹⁾ dont part à moins d'un an des dettes long terme.

Lignes de back-up

En support de ses programmes de financement US Commercial Paper, Euro-Commercial Paper, Billets de trésorerie et Medium Term Notes, la Compagnie de Saint-Gobain dispose de lignes de crédit confirmées sous forme de deux crédits syndiqués de 600 et 1 200 millions d'euros, respectivement à échéance septembre 2006 et novembre 2007, ainsi que de 12 lignes de crédit bilatérales pour un montant global de 753 millions d'euros au 31 décembre 2002.

Aucune de ces lignes n'a été utilisée durant l'exercice ; les charges de commissions d'engagement au titre de ces lignes se sont élevées à 2,5 millions d'euros en 2002 (1,9 million d'euros en 2001).

En ce qui concerne le risque d'exigibilité ou d'annulation de ces lignes de crédit, les cas prévus aux contrats sont :

- si les ratios financiers suivants ne sont pas respectés (dette nette sur marge brute d'autofinancement consolidée inférieure à 4 ou 3, et/ou couverture de la charge nette de financement consolidée par le résultat avant impôt et charges financières supérieure à 2) pour quatre lignes bilatérales représentant 381 millions d'euros, et pour les deux crédits syndiqués. Au 31 décembre 2002, le ratio de dette nette sur marge brute d'autofinancement s'élève à 2,6 et le ratio de couverture de la charge nette de financement à 4,3 ;
- défaut de paiement supérieur à certains seuils minimums, d'un montant dû au titre de la ligne considérée ou de tout autre emprunt, et ce pour toutes les lignes bilatérales et les crédits syndiqués ;

- clause de « Material Adverse Change » pour une ligne de crédit bilatérale de 143 millions d'euros. Cette clause permet à la contrepartie bancaire de se retirer par anticipation de ligne en cas de dégradation majeure et significative de l'environnement d'activité du Groupe.

Risque d'exigibilité sur emprunts bancaires

Pour l'ensemble des emprunts bancaires, les cas d'exigibilité anticipée sont :

- le défaut de tout paiement relatif à l'emprunt considéré ;
- le défaut de paiement d'autres emprunts, pour un montant supérieur à certains seuils.

Pour certains contrats se rajoute un seuil minimum de capitaux propres consolidés : le contrat le plus exigeant prévoit un niveau minimum de 2,9 milliards d'euros.

Garantie de dettes par des actifs

Une partie de ces dettes, pour un montant de 24 millions d'euros au 31 décembre 2002, est garantie par divers actifs immobilisés (hypothèques et nantissements de titres).

Risque de taux

Les principaux instruments de financement utilisés sont détaillés ci-après.

Émissions obligataires

L'encours de 5 425 millions d'euros d'emprunts obligataires (partie court et long terme) au 31 décembre 2002 se décompose en :

Échéance		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total
(en millions d'euros)									
EUR	Fixe	152		500		920	607	1 000	3 179
USD	Fixe				572				572
	Variable					477			477
GBP	Fixe			461					461
	Variable			231			230		461
CHF	Fixe		275						275
Total		152	275	1 192	572	1 397	837	1 000	5 425
A taux fixe		100%	100%	80%	100%	66%	73%	100%	83%

Toutes les émissions obligataires ont été réalisées à taux fixe : la mention « variable » dans le tableau ci-dessus correspond aux cas

où l'émission a été associée à un swap receveur de taux fixe et payeur de taux variable.

Par ailleurs, des Swaps de Taux et de Devises ont été adossés aux émissions obligataires en franc suisse (voir note 21 section Swaps de Taux et de Devises).

Les émissions obligataires comprennent un emprunt de 920 millions d'euros émis le 18 février 2002, représenté par des obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (OCÉANES), soit 4 380 953 OCÉANES de valeur nominale unitaire de 210 euros et portant intérêt à un taux de 2,625% l'an payable à terme échu le 1^{er} janvier de chaque année.

L'emprunt sera amorti en totalité le 1^{er} janvier 2007 par remboursement au pair en numéraire, soit 210 euros par obligation. La Compagnie de Saint-Gobain peut également procéder à

l'amortissement anticipé par rachats ou offres publiques de tout ou partie des OCÉANES. Sous certaines conditions, notamment de cours de l'action Compagnie de Saint-Gobain, elle peut procéder au remboursement anticipé de la totalité des OCÉANES restant en circulation.

Les porteurs d'OCÉANES ont la possibilité de demander la conversion et/ou l'échange des obligations en actions de la Compagnie de Saint-Gobain à raison de quatre actions par obligation, ce ratio pouvant faire l'objet d'un ajustement au cas où la Compagnie de Saint-Gobain réaliserait certaines opérations financières.

La conversion de toutes les obligations au taux initialement prévu entraînerait donc au maximum la remise aux porteurs d'un total de 17 523 812 actions, soit 5% du capital au 31 décembre 2002.

Emprunts privés

L'encours de 456 millions d'euros d'emprunts privés au 31 décembre 2002 (partie court et long terme) se décompose en :

Échéance (en millions d'euros)		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Total
EUR	Fixe	13	1				15	29
	Variable		61	84	53	223		421
NOK	Fixe			6				6
Total		13	62	90	53	223	15	456
A taux fixe		100%	2%	7%	0%	0%	100%	8%

La mention « variable » dans le tableau ci-dessus correspond aux cas où l'emprunt a été émis à taux variable, ou à taux fixe et associé à un swap receveur de taux fixe et payeur de taux variable.

Medium-Term Notes

L'encours de 216 millions d'euros de Medium Term Notes au 31 décembre 2002 (partie court et long terme) se décompose en :

Échéance (en millions d'euros)		2003	2004	2005	2006	2007	Total
EUR	Fixe		15		37		52
	Variable	46	6		8		60
USD	Fixe		24			48	72
CZK	Fixe				32		32
Total		46	45	0	77	48	216
A taux fixe		0%	87%	-	90%	100%	72%

La mention « variable » dans le tableau ci-dessus correspond aux cas où le MTN a été émis à taux variable ou à taux fixe et associé à un swap receveur de taux fixe et payeur de taux variable.

Par ailleurs, des Swaps de Taux et de Devises ont été adossés aux MTN émis en euro (pour un nominal de 21 millions d'euros échéance 2004 ; voir note 21 section Swaps de Taux et de Devises).

Emprunt perpétuel

En 1985, la Compagnie de Saint-Gobain a émis 25 000 titres perpétuels, de 5 000 euros de nominal, soit un montant total de 125 millions d'euros, à taux variable (indexation Libor). Ces titres ne sont pas remboursables et leur rémunération est assimilée à des frais financiers.

A la date du 31 décembre 2002, la situation de ces programmes s'établit comme suit :

Programmes (en millions de devises)	Devise	Tirages autorisées	Limites autorisées au 31/12/02	Encours 31/12/02	Encours 31/12/01	Encours 31/12/00
Medium Term Notes	USD	1 à 30 ans	1 000 millions (*)	226 millions USD	475 millions USD	716 millions USD
US commercial paper	USD	jusqu'à 12 mois	1 000 millions (*)	29 millions USD	307 millions USD	481 millions USD
Euro commercial paper	USD	jusqu'à 12 mois	1 000 millions (*)	100 millions USD	152 millions USD	292 millions USD
Billets de trésorerie	EUR	jusqu'à 12 mois	1 500 millions	513 millions EUR	971 millions EUR	92 millions EUR

(*) équivalent à 954 millions d'euros sur la base du taux de change au 31 décembre 2002.

Billets de trésorerie, Euro Commercial Paper et US Commercial Paper

En général, les tirages de Billets de Trésorerie, Euro-Commercial Paper et US-Commercial Paper ont une maturité de 3 ou 6 mois. Ils sont à taux fixe de courte maturité : compte tenu de leur renouvellement fréquent, nous les considérons comme de la dette à taux variable.

Le Groupe a racheté et annulé à ce jour 18 496 titres. Le nombre de titres en circulation dans le public est donc de 6 504 pour un montant nominal de 33 millions d'euros.

Programmes de financement

Le Groupe dispose de programmes de financement à moyen et long terme (Medium Term Notes) et à court terme (Commercial Paper et Billets de trésorerie).

Concours bancaires courants et autres dettes bancaires court terme

Ce poste comprend l'ensemble des comptes bancaires créditeurs du Groupe (financement par découvert bancaire, lignes intraday), les emprunts bancaires locaux à court terme réalisés par les filiales et les intérêts courus sur la dette court terme.

NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS

GESTION DU RISQUE DE TAUX

La Direction de la Trésorerie de la Compagnie de Saint-Gobain gère le risque de taux lié à la dette nette globale du Groupe. Cette dette est connue à travers un système de reporting mensuel de trésorerie avec indication de la dette par nature et par type de taux (fixe-variable). En complément, chaque société fournit semestriellement dans le cadre de la préparation des comptes consolidés du Groupe la structure de sa dette en détaillant la part fixe et variable, courte et longue, ainsi que les taux d'intérêts payés pour chaque dette. Elle précise également les produits dérivés qui lui sont attachés. Dans le cas où une filiale couvre sa dette, sa contrepartie est toujours la Compagnie de Saint-Gobain, société-mère du Groupe.

Le risque de taux global est géré pour la dette nette consolidée du Groupe avec comme objectif principal de garantir le coût financier de la dette à moyen terme et, dans le respect de cet objectif, d'op-

timiser le coût financier annuel de la dette. Le Groupe a défini dans sa politique les produits dérivés susceptibles d'être utilisés comme instruments de couvertures. On trouve parmi ces produits les swaps de taux, les options – y compris les caps, floors et swaptions –, les contrats de taux à terme. Ces instruments sont traités de gré à gré avec des contreparties ayant un rating minimum défini par la politique financière du Groupe.

Les taux d'intérêt moyens sur les postes significatifs de la dette à long terme du Groupe avant couverture s'analysent comme suit :

Taux d'intérêt sur encours au 31 décembre (en pourcentage)	2002	2001	2000
Emissions obligataires	5,11%	5,74%	5,58%
Medium Term Notes	5,01%	3,70%	6,09%
Emprunts privés	4,30%	4,48%	5,30%
Emprunt perpétuel	3,44%	3,68%	5,50%

Les instruments dérivés utilisés sont les suivants :

Swaps de taux

Le montant notionnel des swaps simples au 31 décembre 2002 se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Payeurs de fixes				Payeurs de variable			
	EUR	USD	GBP	Total	EUR	USD	GBP	Total
2003	-			-				-
2004	54	176		230				-
2005	84			84	15		231	246
2006	3			3	45			45
2007	-			-	177	477		654
2008	-			-			230	230
2009	-			-				-
Total	141	176	-	317	237	477	461	1 175

Swaps de Taux et de Devises

Le Groupe a recours à deux types de Swaps de Taux et de Devises :

- financements en francs suisses swappés en euros : parallèlement aux émissions obligataires en francs suisses, le Groupe a conclu des swaps receveurs de francs suisses et payeurs d'euros à taux variable ;
- financements en euros swappés en devises étrangères pour le financement des opérations aux États-Unis et en Grande-Bretagne.

Le Groupe a ainsi conclu des swaps receveurs d'euros et payeurs de dollars ou de livres sterling, essentiellement à taux fixe.

Les échéances de ces swaps de taux et de devises sont indiquées ci-dessous. Les montants correspondent au nominal de la jambe euro du swap à l'origine et sont exprimés en millions d'euros.

reçu	Fixe CHF	var EUR	fixe EUR	Fixe EUR	var EUR	var EUR	Total
payé	var EUR	var USD	var USD	Fixe USD	fixe USD	fixe GBP	
2003				276			276
2004	246	7	15		30	30	328
2005					297		297
2006				138			138
2007							-
2008							-
2009				49			49
Total	246	7	15	463	327	30	1 088

Instruments de taux optionnels

Le Groupe dispose par ailleurs de couvertures optionnelles (caps de taux d'intérêts) pour un notionnel de 90 millions d'euros, en dehors de la monnaie au 31 décembre 2002.

Le montant nominal des engagements donnés et reçus sous la forme d'options de conversion de taux (swaptions) ou de remboursements anticipés d'emprunts sont respectivement de 228 millions d'euros et de 199 millions d'euros.

Structure de la dette du Groupe après couvertures de taux

La moyenne pondérée des taux d'intérêts de la dette brute totale, après couverture (Swaps de taux et Caps), est à la fin de l'année 2002 à 4,7% contre 5% à fin 2001 et 5,8% à la fin de l'année 2000.

Au 31 décembre 2002, la dette nette du Groupe après couvertures fermes et couvertures optionnelles dans la monnaie est à taux fixe pour 77% du montant total et 23% à taux variable.

Au 31 décembre 2002, la dette nette avant et après prise en compte des swaps de taux et de devises et des swaps de change est libellée dans les devises suivantes (la différence entre le montant total figurant dans ce tableau et le total de la dette nette présentée plus haut correspond au montant des intérêts courus).

(en millions d'euros)	Avant dérivés au cours de clôture	Après dérivés au cours de couverture
Dette nette libellée en devise		
EUR % dette totale	4 394 64%	3 772 55%
USD % dette totale	1 126 16%	1 833 27%
GBP % dette totale	936 14%	1 095 16%
CHF % dette totale	271 4%	(32) 0%
Autres devises % dette totale	158 2%	217 3%
Dette totale*	6 886	6 886

* Hors intérêts courus.

Après dérivés au taux de clôture, le montant de la dette est supérieur de 77 millions d'euros. Cette différence correspond à l'impact de change des swaps de taux et de devises (76 millions d'euros) et des swaps cambistes (1 million d'euros). Celui-ci est comptabilisé au bilan en « Autres dettes ». Il a pour contrepartie la réévaluation des actifs financés dans la devise cible (exemple : actifs en dollars pour un cross currency prêteur d'euros et emprunteur de dollars).

Juste valeur des instruments dérivés

La juste valeur, hors intérêts courus, des instruments dérivés utilisés par le Groupe est la suivante :

Type d'instrument <i>(en millions d'euros)</i>	Juste valeur
Swaps de taux (IR Swaps)	56,6
Cross currency swaps	(140,5)
Caps achetés	0,4
Options de change	0
Swaps et futures sur énergie	1,6

Dans le cas des swaps de taux et de devises, le montant négatif de 140,5 millions d'euros dont 76 millions d'euros comptabilisés au bilan dans le poste « Autres dettes » (note 19) est la valeur de mise au marché de ces swaps à la date de clôture. Toutefois, ces swaps étant des produits dérivés de couverture, ils seront conservés en portefeuille jusqu'à leur maturité, dès lors aucune perte de change ne sera encourue par le Groupe lors de l'arrivée à échéance de ces swaps de taux et de devises et des instruments couverts.

IMPACT D'UNE HAUSSE DES TAUX

Au 31 décembre 2002, l'impact d'une hausse des taux d'intérêts de 1% sur l'ensemble des courbes de taux aurait l'impact suivant sur la charge financière du Groupe en 2003, en prenant l'hypothèse que le montant total de la dette reste stable et que les tombées de dettes à taux fixe sont remplacées par de la dette à taux variable.

Impact sur la charge nette de financement d'une hausse des taux de 1% <i>(en millions d'euros)</i>	
Incidence hors dérivés	8,3
Incidence après dérivés	15,8

PLACEMENTS

Les valeurs mobilières de placement comprennent des SICAV et des fonds communs de placement qui sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure à ce coût. La totalité de ces valeurs porte une rémunération variable.

Les opérations financières – placements en valeurs mobilières, produits de couverture de change ou de taux – sont effectuées avec des contreparties de qualité et diversifiées, de sorte que le risque de contrepartie est faible. Le choix de ces contreparties ainsi que l'évaluation des encours auprès d'elles s'inscrivent dans une politique rigoureuse et sélective.

GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Transactions commerciales

Pour réagir aux fluctuations de change, la politique du Groupe consiste à couvrir les transactions commerciales effectuées par les entités du Groupe dans des devises autres que leurs devises fonctionnelles. La Compagnie de Saint-Gobain et ses filiales sont susceptibles de recourir à des options et des contrats de change à terme pour couvrir leurs expositions nées de transactions commerciales.

Dans le cas des options, les filiales ne sont pas autorisées à négocier avec des contreparties extérieures : elles contractent exclusivement avec la Compagnie de Saint-Gobain, société-mère du Groupe, qui exécute pour leur compte ces couvertures.

La plupart des contrats de change à terme ont des échéances courtes : trois mois environ. Toutefois, lorsqu'une commande est couverte, le contrat à terme peut aller jusqu'à deux ans. Les filiales peuvent conclure des contrats de change à terme de durée inférieure à deux ans avec leurs banques.

Néanmoins, dans le cadre d'une couverture systématique unitaire effectuée facture par facture ou par engagement pour la part des commandes, la plupart des opérations sont couvertes avec la société Saint-Gobain Compensation, spécialement dédiée à cette activité. Celle-ci réalise les couvertures exclusivement par des opérations de change à terme. Pour les sociétés participantes, l'ensemble des positions commerciales est ainsi couvert dès la naissance du risque. Saint-Gobain Compensation retourne toutes ces positions auprès de la Compagnie de Saint-Gobain et n'a de ce fait pas de position ouverte.

Pour les autres sociétés, les couvertures sont mises en place avec la Compagnie de Saint-Gobain à réception des ordres envoyés par les filiales ou les pools de trésorerie des Délégations nationales,

ou auprès des banques des filiales. La position nette globale des opérations non couvertes pour cet ensemble de sociétés est de 48 millions d'euros au 31 décembre 2002. Dans l'hypothèse d'une évolution défavorable des changes de 1 centime contre la totalité des devises concernées, l'impact serait inférieur à 1 million d'euros, c'est-à-dire non significatif au niveau du Groupe.

Transactions financières

La couverture des transactions financières est gérée au cas par cas, par exemple lors d'acquisitions en monnaies étrangères, de rachat de dividendes ou de contribution au capital de filiales. Dans ce cas, les stratégies optionnelles sont privilégiées.

Le Groupe n'a pas d'options de change en cours au 31 décembre 2002.

GESTION DU RISQUE ÉNERGIE

Le Groupe couvre une partie de ses coûts de gaz naturel aux États-Unis au moyen de swaps, payeurs de fixes, receveurs de variables sur NYMEX d'une part et de futures d'autre part. L'encours de swaps au 31 décembre 2002 est nul. L'encours des futures a une juste valeur de 1,4 million d'euros au 31 décembre 2002.

Par ailleurs, le Groupe a procédé à une campagne de couverture du coût de fioul de certaines de ses filiales européennes : il s'agit exclusivement de swaps payeurs de fixe et receveurs de variable sur différentes références Platt's. Le nominal de ces swaps au 31 décembre 2002 est de 1,7 million d'euros et leur juste valeur est non significative.

GESTION DU RISQUE SUR ACTIONS

Lorsque le Groupe a recours à des placements financiers, sous la forme d'achats de SICAV, OPCVM ou équivalents, il privilégie systématiquement des instruments de type monétaire et/ou obligataire afin d'en limiter le risque. De ce fait, il ne s'expose pas à un risque sur actions.

Le Groupe a détenu, dans le passé, un portefeuille d'actions de sociétés cotées. Ce portefeuille a entièrement été cédé, à l'exception d'une ligne de 12,3 millions d'actions Vivendi Universal. Ces actions sont valorisées en clôture à leur cours historique de 13,88 euros par action, correspondant à un montant total de 171 millions d'euros.

ENGAGEMENTS COMPLEXES

Financement d'actifs

Le Groupe dispose, par l'intermédiaire de sa filiale américaine CertainTeed Receivables Corporation, d'un programme de titrisation

de créances commerciales d'un montant maximum de 400 millions de dollars à échéance juillet 2006. Les créances des filiales américaines sont cédées quotidiennement et sans aucun recours à une banque, pour un pourcentage variable de leur valeur nominale : ce pourcentage est déterminé principalement en fonction du taux d'émission de papier commercial de la banque.

L'écart entre la valeur nominale des créances et leur valeur de rachat constitue une charge financière qui s'élève à 8,8 millions de dollars en 2002 (18,7 millions de dollars en 2001).

Ce financement est inscrit dans les engagements hors bilan et s'élève à 385 millions d'euros au 31 décembre 2002 (433 millions d'euros au 31 décembre 2001).

Les principaux cas pouvant entraîner un arrêt du programme sont une dégradation du rating de la Compagnie de Saint-Gobain en dessous d'« investment grade » ou un défaut de paiement d'une somme quelconque due à la banque au titre du programme.

Au titre de ce programme, la Compagnie de Saint-Gobain s'est portée garante de CertainTeed Receivables Corporation auprès de sa banque pour un montant de 400 millions de dollars.

NOTE 22 – FRAIS DE RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT ET DE PUBLICITÉ

Les frais généraux incluent des frais de recherche et développement à hauteur de 312, 320 et 300 millions d'euros, respectivement pour les exercices 2002, 2001 et 2000.

Les frais de publicité s'élèvent à 209 millions d'euros pour l'exercice 2002 (222 millions d'euros pour l'exercice 2001 et 246 millions d'euros pour l'exercice 2000).

NOTE 23 – AUTRES CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Retraites et avantages annexes (note 16)	(199)	(175)	(161)
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	(76)	(72)	(65)
Participation et intéressement des salariés au résultat	(134)	(126)	(118)
Résultat sur ventes diverses et autres charges et produits	99	130	100
Total autres charges et produits d'exploitation	(310)	(243)	(244)

NOTE 24 – CHARGE NETTE DE FINANCEMENT

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Rémunération des titres participatifs (note 15)	(26)	(27)	(29)
Frais financiers	(446)	(542)	(577)
Autres charges financières	(103)	(170)	(156)
Produits financiers	69	108	88
Autres revenus financiers	18	41	66
(Pertes) et profits de change	(16)	(13)	(4)
Total charge nette de financement	(504)	(603)	(612)

Le montant des intérêts capitalisés au cours des exercices 2002, 2001 et 2000 s'élève respectivement à 2, 02 et 7 millions d'euros.

NOTE 25 – CHARGES ET PRODUITS HORS EXPLOITATION

Les charges et produits hors exploitation comprennent principalement les dotations et reprises aux provisions pour litiges et environnement et les charges de restructuration supportées à l'occasion de cessions d'activités ainsi que les frais relatifs aux dispositions prises en faveur du personnel affecté par des mesures d'ajustements d'effectifs.

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Provisions pour risques	(116)	(13)	(15)
Charges de restructuration			
France	(53)	(26)	(37)
Autres pays européens	(60)	(56)	(109)
Amérique du Nord	(15)	(24)	(6)
Reste du monde	(3)	(10)	(8)
Autres	(5)	7	17
Total des charges et produits hors exploitation	(252)	(122)	(158)

En 2002, les provisions pour risques comprennent essentiellement la charge relative à l'amiante qui est commentée dans les notes 18 et 31. Les charges de restructuration concernent principalement les branches Vitrage (Cristaleria de Hortaleza), Isolation (avec les coûts de restructuration liés à la réorganisation européenne des centres de recherche de Saint-Gobain Isover), Céramiques & Plastiques (Saint-Gobain Céramiques Avancées Desmarquest).

En 2001, les charges de restructuration concernaient notamment les branches Vitrage (Saint-Gobain Glass France), Isolation & Renforcement (Saint-Gobain Isover G + H), Canalisation (Saint-Gobain PAM) et Céramiques & Abrasifs (Saint-Gobain Ceramic Materials Canada, Saint-Gobain Ceramics & Plastics, Saint-Gobain Performance Plastics et Bay State).

En 2000, les charges de restructuration concernaient principalement les branches Vitrage (Saint-Gobain Cristaleria, Saint-Gobain Glass Benelux, Saint-Gobain Glass France), Canalisation (Saint-Gobain PAM, Saint-Gobain Gussrohr) et Conditionnement (Vicasa).

NOTE 26 – RÉSULTAT DES RÉALISATIONS D'ACTIFS

En 2002, les plus-values de cession constatées sur la vente de certains actifs non stratégiques ont été presque intégralement compensées par des moins-values et par des dépréciations permanentes d'actifs.

En 2001, la plus-value nette de cession provient essentiellement de la plus-value de cession réalisée sur la vente de l'ensemble des titres BNP Paribas, diminuée de l'impact des dépréciations permanentes d'actifs et des moins-values de cession enregistrées par le groupe Lapeyre.

En 2000, la plus-value nette dégagée sur les réalisations d'actifs provenait essentiellement de la cession de titres Vivendi et de la totalité des titres Essilor.

NOTE 27 – RÉSULTAT NET HORS PLUS-VALUES

Pour 2001 et 2000, le nombre d'actions et le bénéfice net par action hors plus-values ont été retraités pour tenir compte de l'impact de la division par quatre du nominal de l'action réalisé le 27 juin 2002.

Le résultat net de l'exercice s'élève à 1 040 millions d'euros pour 2002 (contre 1 134 millions d'euros en 2001 et 1 517 millions d'euros en 2000).

Le résultat net hors plus-values s'élève, pour sa part, à 1 051 millions d'euros (contre 1 057 millions d'euros en 2001 et 1 026 millions d'euros en 2000). Rapporté au nombre total de titres émis au 31 décembre (341 010 680 actions en 2002, 341 034 512 en 2001 et 340 853 052 en 2000), il représente un bénéfice net par action hors plus-values de 3,08 euros pour 2002, 3,10 euros pour 2001 et 3,01 euros pour 2000.

L'écart entre le résultat net et le résultat net hors plus-values s'explique du fait des réalisations d'actifs s'élevant à 3 millions d'euros en 2002 (84 millions d'euros en 2001 et 584 millions d'euros en 2000), des effets d'impôts y afférents (15 millions d'euros en 2002, 32 millions d'euros en 2001 et 105 millions d'euros en 2000) et l'impact des intérêts des minoritaires sur ces mêmes éléments (1 million en 2002, 25 millions d'euros en 2001 et 12 millions d'euros en 2000).

NOTE 28 – PLANS D'OPTIONS SUR ACTIONS ET PLANS D'ÉPARGNE SALARIALE

PLAN D'OPTIONS PORTANT SUR DES ACTIONS DE LA COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN

La Compagnie de Saint-Gobain met en oeuvre des plans d'options sur actions réservés à certaines catégories de personnel ainsi qu'un Plan d'Épargne du Groupe (« PEG »).

Les plans d'options sur actions permettent au Conseil d'administration d'attribuer des options donnant au bénéficiaire la possibilité d'obtenir des actions Saint-Gobain à un prix calculé sur la base du cours moyen de l'action lors des 20 séances de bourse précédant leur attribution. Un rabais de 10% et 5% a été accordé par rapport au cours moyen, respectivement en 1997 et 1998. Tout rabais a été supprimé depuis 1999.

Le délai minimum de levée des options est de deux, trois, quatre ou cinq ans. Pendant ce délai, aucune des options reçues ne peut être exercée. Le délai maximum de levée des options est de huit ou dix ans à partir de la date d'attribution. Le bénéfice des options est perdu en cas de départ du Groupe.

Depuis 1997, les plans ne portent plus sur des options de souscription d'actions nouvelles mais sur des options d'achat d'actions existantes.

Le nominal de l'action Saint-Gobain ayant été divisé par quatre le 27 juin 2002, le nombre d'options concernant les années 2000 et 2001 a été multiplié par quatre afin de rendre comparable les nombres d'options.

Les données relatives aux plans d'options sur actions au cours des exercices 2000, 2001 et 2002 sont récapitulées ci-après :

	Actions	Prix moyen d'exercice (en euros)
Nombre d'options non levées au 31 décembre 1999	5 965 776	29,74
Options attribuées	2 716 500	37,69
Options exercées	(370 016)	19,77
Options caduques	(13 836)	15,53
Nombre d'options non levées au 31 décembre 2000	8 298 424	32,81
Options attribuées	3 774 800	40,22
Options exercées	(701 592)	22,25
Options caduques	(83 092)	36,63
Nombre d'options non levées au 31 décembre 2001	11 288 540	35,92
Options attribuées	3 785 500	23,53
Options exercées	(334 456)	23,15
Options caduques	(164 520)	39,87
Nombre d'options non levées au 31 décembre 2002	14 575 064	32,95

Au 31 décembre 2000, 2001 et 2002, 2 089 264, 2 130 560 et 3 413 064 options étaient exerçables à un prix moyen d'exercice compris entre 22,88 euros et 31,27 euros.

Au 31 décembre 2002, le nombre d'options autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 juin 2001 et non encore attribué, s'élève à 2 775 444.

Le tableau ci-après récapitule les données relatives aux plans d'options en vigueur au 31 décembre 2002 :

Date d'attribution	Options exerçables			Options non exerçables		Total options non levées	Nature des options
	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options	Durée pondérée contractuelle restante en mois	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options	Nombre d'options	
1995	17,53	164 600	11			164 600	Souscription
1996	21,42	505 980	23			505 980	Souscription
1997	28,47	904 904	35			904 904	Achat
1998	29,54	669 880	47	29,54	540 800	1 210 680	Achat
1999	40,63	1 167 700	83	40,63	503 200	1 670 900	Achat
2000	37,69		95	37,69	2 637 700	2 637 700	Achat
2001	40,22		107	40,22	3 694 800	3 694 800	Achat
2002	23,53		119	23,53	3 785 500	3 785 500	Achat
Total	-	3 413 064	-	-	11 162 000	14 575 064	-

PLAN D'ÉPARGNE DU GROUPE (PEG) DE LA COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN

Pour 2001 et 2000, le nombre d'actions et le prix moyen ont été retraités pour tenir compte de l'impact de la division par quatre du nominal de l'action réalisé le 27 juin 2002.

Le Plan d'Épargne du Groupe est ouvert à tous les salariés français du Groupe ainsi qu'aux salariés de la plupart des autres pays européens qui ont un minimum de 3 mois d'ancienneté dans le Groupe. Un rabais de 20% sur le cours moyen de l'action durant les 20 jours précédant la réunion du Conseil d'administration décidant le Plan est accordé aux salariés au titre des nouvelles actions émises dans le cadre du Plan.

Les salariés peuvent choisir une durée de Plan de 5 ou 10 ans. Au cours de cette période, les salariés ne peuvent pas vendre leurs actions, sauf évènements exceptionnels.

En 2002, 2001 et 2000, le Groupe a respectivement émis, au titre du PEG, 4 703 396, 3 612 600 et 7 824 896 actions nouvelles réservées à ses salariés, à un prix moyen de 33,88 euros, 33,25 euros et 26,50 euros.

PLAN D'OPTIONS PORTANT SUR DES ACTIONS DE LAPEYRE

Les transactions relatives aux plans d'options sur actions de Lapeyre intervenues au cours des exercices 2000, 2001 et 2002 sont récapitulées ci-après :

	Actions	Prix moyen d'exercice (en euros)
Nombre d'options non levées au 31 décembre 1999	105 450	31,33
Options exercées	(33 450)	31,70
Nombre d'options non levées au 31 décembre 2000	72 000	31,16
Options exercées	(29 100)	29,89
Nombre d'options non levées au 31 décembre 2001	42 900	32,01
Options exercées	(42 900)	32,01
Nombre d'options non levées au 31 décembre 2002	0	N/A

Au 31 décembre 2000 et 2001, 72 000 et 42 900 options étaient exerçables à un prix moyen d'exercice compris entre 31,16 euros et 32,01 euros.

NOTE 29 – OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS COMMERCIAUX

Les obligations contractuelles et les engagements commerciaux sont regroupés dans la note ci-dessous à l'exception des engagements hors bilan au titre de l'endettement et des instruments financiers présentés respectivement dans les notes 20 et 21.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Obligations en matière de crédit-bail

Les immobilisations prises en crédit-bail sont immobilisées dans les comptes du Groupe et font donc l'objet de l'inscription d'une dette au passif du bilan.

Les obligations du Groupe en matière de crédits-baux correspondent pour 124 millions d'euros à des terrains et constructions. Le montant de ces obligations est globalement stable par rapport à 2001.

Crédits-baux immobilisés (en millions d'euros)	Loyers futurs
à moins d'un an	20
de un à cinq ans	62
à plus de cinq ans	49
Total	131
Moins frais accessoires inclus dans les loyers de crédits-baux immobilisés	-
Total des loyers futurs minimums	131
Moins frais financiers	(46)
Valeur actuelle des loyers futurs minimums	85

Obligations en matière de location simple

Le Groupe a recours à de nombreux contrats de location simple, que ce soit pour la location de matériel, de bureaux, d'entrepôts ou de locaux destinés à la production. Les périodes de location sont en général comprises entre 1 et 9 ans. Ces contrats présentent des clauses de renouvellement sur des périodes variables ainsi que parfois des clauses relatives au paiement de taxes immobilières et de primes d'assurance. Dans la plupart des cas, la Direction pense renouveler les contrats de location en cours ou les remplacer par d'autres contrats puisque ceux-ci font partie de la gestion courante du Groupe.

En 2002, les charges de location s'élèvent à 411 millions d'euros (373 millions d'euros en 2001 et 329 millions d'euros en 2000) et les produits de sous-location à 25 millions d'euros (25 millions d'euros en 2001 et 14 millions d'euros en 2000), soit une charge nette de location de 386 millions d'euros (348 millions d'euros en 2001 et 315 millions en 2000).

Les engagements du Groupe en matière de location simple se présentent ainsi :

(en millions d'euros)	Total	Paiements dus par période		
		à moins d'un an	de un à cinq ans	à plus de cinq ans
Contrats de location simple				
Charges de location	1 845	339	880	626
Produits de sous-location	(128)	(19)	(57)	(52)
Total	1 717	320	823	574

Autres obligations contractuelles

Les engagements d'achats irrévocables comprennent les obligations contractuelles relatives aux achats de matières premières et de services et les engagements contractuels en matière d'investissement.

(en millions d'euros)	Total	Paiements dus par période		
		à moins d'un an	de un à cinq ans	à plus de cinq ans
Engagements d'achats irrévocables	345	227	89	29

Le Groupe Saint-Gobain a également reçu des engagements de garantie pour un montant de 60 millions d'euros.

ENGAGEMENTS COMMERCIAUX

(en millions d'euros)	Total	Montant des engagements par période		
		à moins d'un an	de un à cinq ans	à plus de cinq ans
Effets escomptés non échus	12	12		
Dettes assorties de garantie	16	14	2	
Autres engagements donnés	122	52	15	55
Total	150	78	17	55

Par ailleurs, le montant des créances assorties de garantie détenues par le Groupe s'élève, au 31 décembre 2002, à 31 millions d'euros.

Il s'agit le plus souvent de créances assurées ou assorties de cautions dans le cadre de contrats d'exportation dans la Branche Canalisation.

NOTE 30 – EFFECTIFS ET CHARGES DE PERSONNEL

EFFECTIF MOYEN ET CHARGES DE PERSONNEL CORRESPONDANTES

	Effectifs moyens		
	2002	2001	2000
Sociétés consolidées par intégration globale			
Cadres	15 954	15 852	15 083
Employés	63 319	62 164	56 375
Ouvriers	90 368	93 159	96 019
Total	169 641	171 175	167 477
Sociétés consolidées par intégration proportionnelle			
Cadres	32	38	25
Employés	531	200	213
Ouvriers	1 052	763	459
Total	1 615	1 001	697
Total général	171 256	172 176	168 174

(en millions d'euros)	Charges de personnel		
	2002	2001	2000
Rémunérations (y compris les charges sociales)	6 465	6 519	6 416

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Le montant global des rémunérations brutes directes et indirectes perçues en 2002 des sociétés françaises et étrangères du Groupe par les membres de la Direction du Groupe s'est élevé à 13 millions d'euros, à 12,9 millions d'euros en 2001 et à 12,6 millions d'euros en 2000, dont 4,6 millions (4,7 en 2001 et 5,2 en 2000) constituant la part variable brute de ces rémunérations.

Le montant des jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2002 est de 0,5 million d'euros (exercice 2001 : 0,5 million d'euros, exercice 2000 : 0,3 million d'euros).

NOTE 31 – LITIGES

En France, au 31 décembre 2002, 397 actions en « faute inexcusable » étaient engagées contre Everite et Saint-Gobain PAM, sociétés qui ont exercé dans le passé des activités de fibre-ciment, par d'anciens salariés à raison de maladies professionnelles liées à l'amiante dont ils sont ou ont été atteints ou par leurs ayants droit, en vue d'obtenir une indemnisation complémentaire à la prise en charge par les Caisses d'Assurance Maladie des conséquences de ces maladies professionnelles.

123 de ces 397 actions ont donné lieu à fin 2002 à des arrêts rendus par des Cours d'appel, qui ont tous retenu la responsabilité de l'employeur au titre de la « faute inexcusable ». Ces arrêts ont fait l'objet de pourvois devant la Cour de cassation de la part de l'employeur concerné. Quinze de ces pourvois, émanant de la société Everite, ont été examinés par la Cour de cassation, qui les a rejetés le 28 février 2002.

Mais 89 des 123 arrêts précités de condamnation pour « faute inexcusable » ont imputé aux Caisses d'Assurance Maladie la charge financière de l'indemnisation des plaignants pour des motifs de procédure (prescription, inopposabilité). 51 de ces décisions ont été confirmées par la Cour de cassation les 26 novembre et 12 décembre 2002.

A fin 2002, les indemnisations mises à la charge d'Everite et de Saint-Gobain PAM, pour les 44 dossiers qui y ont donné lieu depuis l'origine, s'élèvent à la somme globale de 4 millions d'euros qui a été passée en charge.

En outre, 63 actions en « faute inexcusable » étaient engagées au 31 décembre 2002 par des salariés ou d'anciens salariés de sept autres sociétés françaises du Groupe qui avaient notamment mis en oeuvre des équipements de protection en amiante destinés à isoler de la chaleur des fours. Toutes les décisions rendues à fin 2002 dans ces actions ont débouté les salariés. Trois de ces décisions sont aujourd'hui définitives, les neuf autres ont fait l'objet de pourvois de la part des salariés concernés devant la Cour de cassation. Six de ces pourvois ont été examinés par la Cour de cassation qui par arrêts rendus le 12 décembre 2002 les a rejetés en écartant la « faute inexcusable » de l'employeur.

Par ailleurs, le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA), qui est destiné à indemniser intégralement de leur préjudice les personnes reconnues en maladies professionnelles occasionnées par l'amiante ainsi que toute personne ayant subi une exposition à l'amiante sur le territoire français, a vu son fonctionnement précisé par un décret du 23 octobre 2001, qui contient diverses

dispositions relatives notamment au fonctionnement du Fonds, à la procédure d'indemnisation, ainsi qu'aux actions subrogatoires intentées par le Fonds. L'acceptation de l'offre d'indemnisation émanant du Fonds rend irrecevable toute autre action juridictionnelle en réparation du même préjudice, notamment l'action en « faute inexcusable » contre les employeurs. Toutefois, dès l'acceptation de l'offre d'indemnisation par le demandeur, le FIVA doit exercer l'action subrogatoire à l'encontre de l'employeur considéré comme responsable du préjudice.

Le Fonds a publié le 27 janvier 2003 un barème indicatif d'indemnisation. A fin 2002, à la connaissance du Groupe, aucun salarié ou ancien salarié de sociétés françaises du Groupe n'avait introduit de recours devant le Fonds. Toutefois quatre anciens salariés ont fait savoir qu'ils se proposaient de demander la radiation des actions judiciaires en « faute inexcusable » qu'ils avaient précédemment engagées, dans l'intention de saisir le FIVA de leurs réclamations.

Aux États-Unis, trois sociétés américaines du Groupe qui ont dans le passé fabriqué des produits ayant contenu de l'amiante tels que des tuyaux en fibre-ciment, des produits de toiture ou des isolants spéciaux, font l'objet d'actions judiciaires en dommages-intérêts de personnes autres que leurs salariés ou anciens salariés à raison d'une exposition alléguée à ces produits sans que, dans la grande majorité des cas, ne soient démontrées ni une exposition spécifique à un ou plusieurs produits donnés, ni une maladie ou une incapacité physique particulières. Ces actions visent le plus souvent simultanément de très nombreuses autres entreprises extérieures au Groupe qui ont été fabricants, distributeurs, installateurs ou utilisateurs de produits ayant contenu de l'amiante.

La principale de ces filiales américaines, CertainTeed, a longtemps fait partie d'une organisation (« Center for Claims Resolution ») qui regroupait un certain nombre de défendeurs à des actions de même nature et qui assurait leur défense dans l'ensemble de ces actions et répartissait ensuite les indemnisations accordées par les juridictions saisies ou résultant de transactions ainsi que les frais de défense au prorata d'un pourcentage calculé pour chaque membre de l'organisation. Depuis le 1^{er} février 2001, cette organisation a cessé de représenter ainsi ses membres, et CertainTeed assume directement sa défense dans ces actions, dont le nombre s'est accru significativement en 2001 passant à 60 000 nouvelles actions.

Cette tendance s'est confirmée en 2002, exercice au cours duquel quelque 67 000 nouveaux litiges mettant en cause CertainTeed ont été enregistrés. La grande majorité de ces nouveaux litiges est constituée

par des contentieux de masse qui peuvent regrouper des centaines voire des milliers de plaignants poursuivant en dommages-intérêts des dizaines de sociétés appartenant à divers secteurs de l'économie, sans apporter la preuve d'une exposition spécifique à un produit qui aurait été fabriqué par CertainTeed ou d'une maladie ou incapacité physique particulières. Seuls 5% environ de ces nouveaux litiges font état d'une maladie grave, cancer ou mésothéliome.

Le règlement des litiges visant CertainTeed se fait dans la quasi-totalité des cas par voie de transactions. Environ 44 000 litiges ont été ainsi réglés en 2002 ; compte tenu du stock de litiges existant à fin 2001 (84 000) et des nouveaux litiges survenus pendant l'exercice, environ 107 000 litiges demeuraient en cours au 31 décembre 2002.

Le coût unitaire moyen de règlement pour l'ensemble des litiges transigés en 2001 avait été de 2 800 dollars américains. Il est passé en 2002 à 1 955 dollars. Le montant total des indemnités auxquelles ils ont donné lieu, qui correspond pour partie à des litiges transigés en 2001 mais pour lesquels les indemnités n'ont été versées qu'en 2002, et pour l'autre partie à des litiges entièrement réglés et indemnisés en 2002, s'est élevé à 103 millions de dollars (contre 53 millions de dollars en 2001). Ce montant est ou sera pris en charge par les assurances disponibles à concurrence de 96 millions de dollars.

L'évolution de cette situation a conduit le Groupe à comptabiliser une charge de 100 millions d'euros au titre de l'exercice 2002 (50 millions d'euros au titre du premier semestre 2002) destinée à faire face à ces litiges. Compte tenu du montant disponible à fin 2002 des assurances couvrant ces litiges et de la provision constituée à cette date, la couverture totale du risque découlant pour CertainTeed des litiges liés à l'amiante aux États-Unis s'établit au 31 décembre 2002 à 426 millions d'euros, ce qui représente entre 4 et 5 ans d'indemnités sur la base du montant constaté en 2002.

Au Brésil, les sociétés Brasilit et Eterbras proposent à leurs anciens salariés atteints de maladies professionnelles liées à l'amiante une indemnité transactionnelle assortie d'une assistance médicale permanente ; seuls quelques contentieux sont en cours à fin 2002 à cet égard et ils ne présentent pas de risque significatif pour les filiales concernées.

NOTE 32 – RELATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les principaux soldes et transactions avec les sociétés mises en équivalence sont les suivants :

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Actif			
Créances financières	11	9	1
Stocks		2	7
Créances	21	13	14
Valeurs disponibles	7	15	20
Provisions pour dépréciation des comptes d'actif	(2)	(2)	(2)
Passif			
Dettes à court terme	6	5	18
Crédits de trésorerie	4	2	8
Charges			
Achats	28	63	121
Produits			
Ventes	61	64	79

NOTE 33 – INFORMATIONS SECTORIELLES

Dans ses métiers, le Groupe Saint-Gobain est un acteur mondial majeur de la production et de la distribution de matériaux. Son activité s'exerce autour de trois pôles, eux-mêmes subdivisés en branches d'activités.

Par pôle, l'information sectorielle est présentée de la façon suivante :

Verre

- Vitrage
- Isolation & Renforcement
- Conditionnement

Matériaux Haute Performance

- Céramiques & Plastiques et Abrasifs
- Essilor (jusqu'au 30 juin 2000)

Habitat

- Matériaux de Construction
- Distribution Bâtiment
- Canalisation

Le Groupe a des activités dans plus de 48 pays, ses marchés principaux se trouvent essentiellement en Europe (principalement en France, où se trouve son siège social) et en Amérique du Nord. La Direction utilise plusieurs types d'indicateurs pour mesurer la performance des activités de chacune de ses branches ainsi qu'en ce qui concerne l'affectation des ressources aux branches. Ces indicateurs sont issus des informations utilisées pour la préparation des comptes consolidés. Les ventes entre branches sont généralement effectuées aux mêmes conditions que les ventes aux tiers et sont éliminées en consolidation. Les principes comptables suivis par les branches sont les mêmes que ceux décrits dans la note 1.

INFORMATIONS SECTORIELLES PAR PÔLE ET PAR BRANCHE

(en millions d'euros)	PÔLE							AUTRES*	TOTAL
	VERRE			MATÉRIAUX HAUTE PERFORMANCE	HABITAT				
31 décembre 2002	Vitrage	Isolation et Renforcement	Conditionnement	Céramiques & Plastiques et Abrasifs	Matériaux de Construction	Distribution Bâtiment	Canalisation		
Ventes externes	4 406	3 147	4 072	3 592	2 880	10 951	1 226		30 274
Ventes internes	17	182	4	45	194	2	118	(562)	
Chiffre d'affaires	4 423	3 329	4 076	3 637	3 074	10 953	1 344	(562)	30 274
Résultat d'exploitation	495	351	479	244	335	534	135	9	2 582
Amortissements (hors écarts d'acquisition)	(328)	(240)	(293)	(189)	(131)	(183)	(61)	(9)	(1 434)
Amortissements des écarts d'acquisition	1	(6)	(21)	(66)	(22)	(46)	(10)	1	(169)
Écarts d'acquisition nets	274	309	642	1 642	736	1 654	257	7	5 521
Total de l'actif	4 658	3 075	3 689	4 632	2 562	8 620	1 396	1 516	30 148
Investissements dans les sociétés mises en équivalence			3	5					8
Acquisitions d'immobilisations corporelles	377	198	294	160	135	227	39	1	1 431
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence			(4)		4	2	2		4

* La colonne « Autres » correspond à l'élimination des opérations intragroupes pour le chiffre d'affaires et à l'activité Holding pour les autres rubriques.

Depuis le 1^{er} janvier 2002, les activités de distribution de la Branche Canalisation ont été transférées à la Branche Distribution Bâtiment. Pour les exercices 2001 et 2000, les tableaux d'informations

sectorielles, par pôle et par branche, ont été retraités afin de prendre en compte de façon pro-forma ce transfert d'activité.

(en millions d'euros)	PÔLE							AUTRES*	TOTAL
	VERRE			MATÉRIAUX HAUTE PERFORMANCE	HABITAT				
31 décembre 2001	Vitrage	Isolation et Renforcement	Conditionnement	Céramiques & Plastiques et Abrasifs	Matériaux de Construction	Distribution Bâtiment	Canalisation		
Ventes externes	4 452	3 118	4 067	3 970	3 000	10 520	1 263		30 390
Ventes internes	26	156	3	48	184	1	134	(552)	
Chiffre d'affaires	4 478	3 274	4 070	4 018	3 184	10 521	1 397	(552)	30 390
Résultat d'exploitation	551	402	404	392	294	475	146	17	2 681
Amortissements (hors écarts d'acquisition)	(320)	(243)	(298)	(195)	(137)	(185)	(68)	(6)	(1 452)
Amortissements des écarts d'acquisition	(6)	(9)	(23)	(70)	(25)	(44)	(8)	1	(184)
Écarts d'acquisition nets	293	326	780	1 987	782	1 609	282	6	6 065
Total de l'actif	5 133	3 597	4 151	5 501	2 714	8 485	1 510	1 051	32 142
Investissements dans les sociétés mises en équivalence	1		3	6	1		10		21
Acquisitions d'immobilisations corporelles	361	229	237	173	134	252	43	1	1 430
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	2		(6)	6	2	1	2		7

* La colonne « Autres » correspond à l'élimination des opérations intragroupes pour le chiffre d'affaires et à l'activité Holding pour les autres rubriques.

(en millions d'euros)	PÔLE								AUTRES*	TOTAL
	VERRE			MATÉRIAUX HAUTE PERFORMANCE		HABITAT				
31 décembre 2000	Vitrage	Isolation et Renforcement	Conditionnement	Céramiques & Plastiques et Abrasifs	Essilor	Matériaux de Construction	Distribution Bâtiment	Canalisation		
Ventes externes	4 144	3 172	3 903	4 059	978	2 906	8 382	1 271		28 815
Ventes internes	23	82	3	36		161	1	121	(427)	
Chiffre d'affaires	4 167	3 254	3 906	4 095	978	3 067	8 383	1 392	(427)	28 815
Résultat d'exploitation	430	423	374	538	130	252	415	113	18	2 693
Amortissements (hors écarts d'acquisition)	(322)	(224)	(307)	(184)	(46)	(133)	(157)	(71)	(5)	(1 449)
Amortissements des écarts d'acquisition	(7)	(10)	(16)	(60)	(13)	(30)	(40)	(5)	(1)	(182)
Écarts d'acquisition nets	297	322	769	1 908		835	1 580	286	7	6 004
Total de l'actif	4 788	3 347	4 198	5 527		2 728	8 241	1 554	1 038	31 421
Investissements dans les sociétés mises en équivalence	1		(2)	8						7
Acquisitions d'immobilisations corporelles	425	258	278	205	84	172	244	52	4	1 722
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	33		1	9	2	8	9	2	20	84

* La colonne « Autres » correspond à l'élimination des opérations intragroupes pour le chiffre d'affaires et à l'activité Holding pour les autres rubriques.

Pour l'exercice 2000, les données concernant la colonne « Essilor » recouvrent la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2000, période pendant laquelle Essilor a été consolidé par intégration globale.

Le résultat de la mise en équivalence pour la période du 1^{er} juillet 2000 à la date de cession des titres Essilor est inclus dans la « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence » dans la colonne « Autres ».

Les informations sélectionnées sur les activités du Groupe par zone géographique sont les suivantes :

(en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Reste du monde	Ventes internes	TOTAL
au 31 décembre 2002						
Chiffre d'affaires net	9 439	13 068	6 785	2 195	(1 213)	30 274
Actifs immobilisés	4 358	7 566	5 130	1 786		18 840
au 31 décembre 2001						
Chiffre d'affaires net	9 095	12 944	7 180	2 293	(1 122)	30 390
Actifs immobilisés	4 073	7 461	5 946	2 198		19 678
au 31 décembre 2000						
Chiffre d'affaires net	8 731	11 452	7 452	2 239	(1 059)	28 815
Actifs immobilisés	4 099	7 334	5 903	2 194		19 530

Le chiffre d'affaires par destination des exercices 2002, 2001 et 2000 s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Reste du monde	TOTAL
au 31 décembre 2002					
Ventes externes	8 083	12 847	6 555	2 789	30 274
au 31 décembre 2001					
Ventes externes	7 741	12 749	7 034	2 866	30 390
au 31 décembre 2000					
Ventes externes	7 494	11 249	7 249	2 823	28 815

NOTE 34 – PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION

(en millions d'euros)		Pourcentage de détention direct et indirect
Principales sociétés consolidées par intégration globale au 31 décembre 2002		
PÔLE VERRE		
Vitrage		
Saint-Gobain Glass France	France	100,00 %
Saint-Gobain Sekurit France	France	100,00 %
Saint-Gobain Sekurit Deutschland GmbH & CO Kg	Allemagne	99,84 %
Saint-Gobain Glass Deutschland GmbH	Allemagne	99,84 %
Cebrace Cristal Plano Ltda	Brésil	50,00 %
Saint-Gobain Cristaleria SA	Espagne	99,59 %
Solaglas Ltd	Royaume-uni	99,95 %
Saint-Gobain Glass Italia	Italie	100,00 %
Saint-Gobain Sekurit Italia	Italie	100,00 %
Saint-Gobain Vidros	Brésil	100,00 %
Hankuk Sekurit Limited	Corée	70,57 %
Isolation et renforcement		
Saint-Gobain Isover	France	100,00 %
Saint-Gobain Vetrotex France	France	100,00 %
Saint-Gobain Isover G+H AG	Allemagne	99,88 %
Saint-Gobain Vetrotex Italia SpA	Italie	100,00 %
CertainTeed Corporation	États-Unis	100,00 %
Saint-Gobain Vetrotex America Inc.	États-Unis	100,00 %
Saint-Gobain Ecophon Group	Suède	99,30 %
Conditionnement		
Saint-Gobain Desjonquères	France	99,99 %
Saint-Gobain Emballage	France	100,00 %
Saint-Gobain Oberland AG	Allemagne	96,67 %
Saint-Gobain Vicasa SA	Espagne	99,50 %
Saint-Gobain Containers Inc.	États-Unis	100,00 %
Saint-Gobain Calmar Inc.	États-Unis	100,00 %
Saint-Gobain Vetri SpA	Italie	99,98 %
PÔLE MATÉRIAUX HAUTE PERFORMANCE		
Céramiques et Plastiques et Abrasifs		
Saint-Gobain Abrasifs	France	99,92 %
Société Européenne des Produits Réfractaires	France	100,00 %
Saint-Gobain Abrasives Inc.	États-Unis	100,00 %
Saint-Gobain Ceramics & Plastics Inc.	États-Unis	100,00 %
Saint-Gobain Performance Plastics Corp.	États-Unis	100,00 %
Saint-Gobain Abrasivi	Italie	99,92 %
SEPR Italia	Italie	100,00 %
Saint-Gobain Abrasivos Brasil	Brésil	100,00 %
PÔLE HABITAT		
Matériaux de Construction		
Saint-Gobain Weber	France	99,99 %
Saint-Gobain Stradal	France	100,00 %
Saint-Gobain Terreal	France	99,86 %
CertainTeed Corporation	États-Unis	100,00 %
Brasilit	Brésil	100,00 %
Distribution Bâtiment		
Distribution Sanitaire Chauffage	France	100,00 %
Lapeyre	France	100,00 %
Point P	France	100,00 %
Raab Karcher GmbH	Allemagne	100,00 %
Saint-Gobain Rohrsysteme GmbH	Allemagne	100,00 %
Saint-Gobain Building Distribution Ltd	Royaume-Uni	99,95 %
Saint-Gobain Pipe Systems Plc	Royaume-Uni	99,95 %
Raab Karcher BV	Pays-Bas	100,00 %
Canalisation		
Saint-Gobain PAM SA	France	100,00 %
Saint-Gobain Gussrohr KG	Allemagne	100,00 %
Saint-Gobain Pipelines Plc	Royaume-Uni	99,95 %
Saint-Gobain Canalizacion SA	Espagne	99,92 %
Saint-Gobain Condotte SpA	Italie	100,00 %
Saint-Gobain Canalizacao SA	Brésil	100,00 %
Principale société consolidée par intégration proportionnelle au 31 décembre 2002		
PÔLE VERRE		
Vitrage		
Hankuk Glass Industries	Corée	41,29 %

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2002

Aux actionnaires de la Compagnie de Saint-Gobain

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Compagnie de Saint-Gobain établis en euros, relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2002, 2001 et 2000, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui expose l'incidence sur les comptes d'un changement de méthode effectué durant l'exercice clos le 31 décembre 2000 et qui concerne la comptabilisation des engagements de retraite, de départ en retraite et autres avantages consentis aux retraités.

Par ailleurs, nous avons procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 20 mars 2003

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

S.E.C.E.F.

Mike MORALEE

Christian MARCELLIN

Jacques TENETTE

VIII - COMPTES DE LA COMPAGNIE (Société mère)

COMPTES DE LA COMPAGNIE (SOCIÉTÉ MÈRE)

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	2002	2001	2000
Produits des participations	932 447	1 173 715	672 598
Produits nets des placements ⁽¹⁾	9 927	20 139	24 061
Charges d'intérêts ⁽¹⁾	(451 048)	(597 309)	(570 736)
Autres produits (et charges) financiers	(1 959)	(1 494)	(4 193)
Résultat financier (note 2)	489 367	595 051	121 730
Autres produits (et charges) d'exploitation	(20)	7 456	(5 831)
Résultat courant	489 347	602 507	115 899
Résultat exceptionnel (note 3)	76 173	475 345	945 176
Impôts sur les bénéfices (note 4)	30 396	15 020	(46 464)
Résultat net social	595 916	1 092 872	1 014 611

(1) Pour une meilleure présentation des charges et produits financiers, les produits financiers relatifs à des instruments de hors bilan sont rattachés aux opérations couvertes et inscrits en diminution des charges pour un montant de 122 335 milliers d'euros en 2002, 147 863 milliers d'euros en 2001 et de 158 728 milliers d'euros en 2000.

ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT

1 - PRODUITS DES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	2002	2001	2000
Revenus des titres de participation	500 867	587 988	157 960
Revenus des créances rattachées et des prêts	431 580	585 727	514 638
Total	932 447	1 173 715	672 598

2 - PRODUITS NETS DES PLACEMENTS

(en milliers d'euros)	2002	2001	2000
Autres intérêts et produits assimilés ⁽¹⁾	9 350	18 615	20 677
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	577	1 524	3 384
Total	9 927	20 139	24 061

3 - CHARGES D'INTÉRÊTS

(en milliers d'euros)	2002	2001	2000
Titres participatifs	26 272	27 432	29 221
Autres intérêts et charges assimilées ⁽¹⁾	424 776	569 877	541 515
Total	451 048	597 309	570 736

(1) Pour une meilleure présentation des charges et produits financiers, les produits financiers relatifs à des instruments de hors bilan sont rattachés aux opérations couvertes et inscrits en diminution des charges pour un montant de 122 335 milliers d'euros en 2002, 147 863 milliers d'euros en 2001 et de 158 728 milliers d'euros en 2000.

4 - AUTRES PRODUITS ET (CHARGES) FINANCIERS

(en milliers d'euros)	2002	2001	2000
Produits provenant des valeurs de l'actif immobilisé	68	143	83
Dotations aux amortissements et provisions financiers	(2 149)	(1 786)	(2 870)
Différence nette de change	122	149	(1 406)
Total	(1 959)	(1 494)	(4 193)

5 - AUTRES PRODUITS ET (CHARGES) D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	2002	2001	2000
Autres produits d'exploitation :			
Groupe (sociétés consolidées)	152 258	144 634	136 718
Hors groupe	5 342	5 309	8 317
Total	157 600	149 943	145 035
Autres charges d'exploitation :			
Frais de personnel	(49 185)	(48 129)	(40 722)
Autres charges	(108 447)	(94 495)	(109 571)
Total	(157 632)	(142 624)	(150 293)
Résultat sur opérations faites en commun	12	137	(573)
Total net	(20)	7 456	(5 831)

6 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	2002	2001	2000
Produits exceptionnels :			
Sur opérations de gestion	24 145	6 713	50 137
Sur opérations en capital	364 082	3 063 714	2 836 863
Reprises de provisions	105 464	15 413	732
Total	493 691	3 085 840	2 887 732
Charges exceptionnelles :			
Sur opérations de gestion	10 004	7 173	7 567
Sur opérations en capital	364 340	2 557 668	1 914 807
Dotations aux amortissements et provisions	43 174	45 654	20 182
Total	417 518	2 610 495	1 942 556
Résultat exceptionnel	76 173	475 345	945 176

BILAN AU 31 DÉCEMBRE

ACTIF (en milliers d'euros)	2002			2001	2000
	BRUT	AMORT.	NET		
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles (note 5)					
Fonds commercial ⁽¹⁾	567	(431)	136	159	181
Autres immobilisations incorporelles	33 075	(21 188)	11 887	15 611	9 708
Immobilisations incorporelles en cours	961		961	792	6 958
Immobilisations corporelles (note 6)					
Terrains	620		620	620	620
Constructions	487	(235)	252	262	273
Autres	10 338	(7 627)	2 711	3 025	3 405
Immobilisations corporelles en cours			0	4	-
Immobilisations financières ⁽²⁾ (note 7)					
Participations	7 895 809	(5 610)	7 890 199	7 805 066	7 338 746
Créances rattachées à des participations	5 539 962		5 539 962	6 381 207	6 298 655
Autres titres immobilisés	216 158	(68 474)	147 684	179 667	100 368
Prêts	1 542 190		1 542 190	892 510	770 312
Autres immobilisations financières	1 080		1 080	1 166	1 062
TOTAL I	15 241 247	(103 565)	15 137 682	15 280 089	14 530 288
ACTIF CIRCULANT (note 8)					
Créances autres ⁽³⁾	96 702		96 702	49 376	159 442
Valeurs mobilières de placement	76 943		76 943	2 040	73 061
Disponibilités	1 303 929		1 303 929	2 006 256	2 686 665
COMPTES DE RÉGULARISATION					
Charges constatées d'avance ⁽³⁾	3 306		3 306	8 059	18 102
TOTAL II	1 480 880	-	1 480 880	2 065 731	2 937 270
Charges à répartir sur plusieurs exercices	TOTAL III	10 564	10 564	2 235	2 868
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF	TOTAL IV	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	16 732 691	(103 565)	16 629 126	17 348 055	17 470 426
(1) dont droit au bail			-	-	-
(2) dont à moins d'un an			3 891 338	3 482 724	4 064 129
(3) dont à plus d'un an			942	1 112	5 206

PASSIF (en milliers d'euros)	2002	2001	2000
CAPITAUX PROPRES (note 9)			
Capital social	1 364 043	1 364 138	1 363 412
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 128 276	2 113 148	2 133 617
Écart de réévaluation	56 516	56 213	56 213
Réserves :			
Réserve légale ^(a)	136 404	136 414	136 341
Réserves réglementées	2 548 798	2 273 498	1 601 019
Autres réserves	106 415	106 415	106 415
Report à nouveau	865 882	426 674	441 402
Résultat de l'exercice	595 916	1 092 872	1 014 611
Provisions réglementées (note 11)	6 807	6 625	6 568
TOTAL I	7 809 057	7 575 997	6 859 598
AUTRES FONDS PROPRES (note 10)			
Produits des émissions de titres participatifs	TOTAL I bis	391 034	391 034
		391 034	391 034
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (note 11)			
Provisions pour risques	343 215	446 214	431 362
Provisions pour charges	10 020	9 588	9 061
TOTAL II	353 235	455 802	440 423
DETTES ⁽¹⁾ (note 12)			
Autres emprunts obligataires	1 255 867	309 099	301 894
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽²⁾	716 522	760 266	1 703 986
Emprunts et dettes financières divers	6 007 077	7 544 234	7 460 958
Dettes fiscales et sociales	11 864	37 582	118 781
Autres dettes	84 470	274 041	192 091
Comptes de régularisation ⁽¹⁾			
Produits constatés d'avance			1 661
TOTAL III	8 075 800	8 925 222	9 779 371
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF	TOTAL IV	-	-
		-	-
TOTAL GÉNÉRAL	16 629 126	17 348 055	17 470 426
(a) dont réserve de plus-values long terme affectée	14 225	14 225	14 225
(1) dont à plus d'un an	6 054 189	4 918 454	5 266 308
dont à moins d'un an	2 021 611	4 006 768	4 513 063
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	234 419	282 363	357 882

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	2002	2001	2000
Résultat net	595 916	1 092 872	1 014 611
Dotations aux amortissements	8 682	6 934	7 088
Dotations/Reprise de provisions	(61 658)	30 242	19 349
Résultat des réalisations d'actifs	257	(506 046)	(921 902)
Capacité d'autofinancement	543 197	624 002	119 146
(Augmentation) diminution des créances autres	(53 051)	118 955	19 906
Augmentation (diminution) des dettes fiscales et sociales	(25 718)	(81 199)	95 045
Augmentation (diminution) des autres dettes	(189 571)	80 289	(106 109)
Variation des éléments du besoin en fonds de roulement de l'exercice	(268 340)	118 045	8 842
Trésorerie provenant de l'exploitation	274 857	742 047	127 988
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(1 923)	(3 642)	(8 119)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(750)	(868)	(1 727)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	79	38	79
Acquisition de titres de participation et autres titres immobilisés	(444 389)	(3 014 621)	(1 636 699)
Acquisition d'actions propres	(162 051)	(252 924)	(376 173)
Cession de titres de participation et autres titres immobilisés	364 003	3 063 676	2 836 784
(Augmentation) diminution des créances rattachées à des participations	841 245	(82 552)	(2 909 334)
(Augmentation) diminution des prêts long terme	(649 680)	(121 467)	241 618
(Augmentation) diminution des autres immobilisations financières	86	(104)	124
Trésorerie nette affectée à des opérations d'investissement / de désinvestissement	(53 380)	(412 464)	(1 853 447)
Augmentation de capital	163 596	129 086	212 964
Dividendes distribués	(378 364)	(356 860)	(300 916)
Augmentation (diminution) du report à nouveau	-	-	13 184
Augmentation (diminution) des écarts de réévaluation	-	-	-
Augmentation (diminution) des autres fonds propres	-	-	-
Augmentation (diminution) des dettes financières	586 068	(468 797)	2 309 553
Augmentation (diminution) des banques créditrices et autres emprunts à court terme	(1 220 201)	(384 442)	471 386
Diminution (augmentation) des valeurs mobilières de placement	(74 903)	71 021	16 492
Trésorerie nette dégagée par ou (utilisée par) des opérations de financement	(923 804)	(1 009 992)	2 722 663
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(702 327)	(680 409)	997 204
Disponibilités au 1 ^{er} janvier	2 006 256	2 686 665	1 689 461
Disponibilités au 31 décembre	1 303 929	2 006 256	2 686 665

ANNEXE

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2002.

Les notes, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 20 mars 2003 par le Conseil d'administration.

NOTE 1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes de la Compagnie de Saint-Gobain sont établis en conformité avec les principes comptables français.

La présentation du compte de résultat a été adaptée à l'activité de holding financière de la Compagnie de Saint-Gobain.

Le principe de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre a été respecté.

Les états financiers de l'établissement allemand sont incorporés dans ceux du siège de la Compagnie de Saint-Gobain.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le fonds commercial reçu en apport, ne bénéficiant pas de protection juridique, est amorti en 25 ans. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties entre trois et cinq ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations), à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue. Les durées les plus fréquemment utilisées sont les suivantes :

- Constructions	40 ans	Linéaire
- Agencements des constructions	12 ans	Linéaire
- Installations générales	5 ou 12 ans	Linéaire
- Mobilier de bureau	10 ans	Linéaire
- Matériel de bureau	5 ans	Linéaire
- Matériel de transport	4 ans	Linéaire
- Matériel informatique	3 ans	Linéaire ou Dégressif

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES, PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

L'évaluation des titres des sociétés holding a été effectuée sur la base de l'actif net réévalué, les dépréciations ou reprises de provisions sur les autres titres ont été généralement décidées en application d'une méthode d'évaluation des actions qui consiste à faire la moyenne entre, d'une part la valeur d'actif net réévalué de la société concernée, et d'autre part une capitalisation d'une moyenne des cash-flow nets courants. Les dotations et reprises de provisions sur titres sont inscrites en résultat exceptionnel.

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement comprennent principalement des SICAV et des fonds communs de placement qui sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure à ce coût.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

OPÉRATIONS EN DEVICES

Les charges et produits sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes et créances bénéficiant d'une couverture spécifique sont converties au bilan au cours garanti correspondant. Les autres dettes, créances et disponibilités en devises sont converties au taux de clôture, de même que les instruments de couverture correspondants, les différences résultant de cette actualisation figurent en « différences de change ». Une provision pour pertes de change est constituée pour faire face aux pertes latentes exceptionnelles non couvertes.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La Compagnie de Saint-Gobain gère, essentiellement pour le compte de ses filiales, la couverture des risques de change et de taux d'intérêt résultant des activités internationales du Groupe.

De même, le risque de liquidité est géré par la Compagnie de Saint-Gobain et n'est pas significatif.

Le risque de marché porte exclusivement sur des participations stratégiques.

Afin d'anticiper les évolutions futures en matière d'évaluation des instruments financiers, les schémas comptables ont été complétés en 2001 afin de pouvoir tenir compte de la juste valeur des instruments financiers.

La présentation des états financiers au 31 décembre 2002 est identique à celle des exercices antérieurs.

Les instruments financiers dérivés utilisés pour couvrir les risques de change sont principalement des contrats d'achat ou de vente à terme fermes et des options de change. Les créances et les dettes en devises qui sont couvertes par des contrats d'achat ou de vente à terme sont valorisées au bilan à leur taux de couverture.

Les gains et les pertes latents sur les options de change de couverture sont comptabilisés dans le compte de résultat pour la part représentant leur valeur temps et en compte de bilan pour la part représentant leur valeur intrinsèque. Pour les options de change non qualifiées comptablement de couverture, seules les pertes latentes sont enregistrées en compte de résultat.

Pour couvrir les risques de taux, la Compagnie de Saint-Gobain utilise des swaps de taux et des options (caps et floors) ainsi que des FRA.

Les charges et les produits financiers relatifs aux swaps de taux sont reconnus en résultat de façon symétrique à l'enregistrement des charges et des produits générés par l'élément couvert.

Les gains et les pertes latents sur les options de taux de couverture sont comptabilisés dans le compte de résultat pour la part représentant leur valeur temps et en compte de bilan pour la part représentant leur valeur intrinsèque. Pour les options de taux non qualifiées comptablement de couverture, leur valeur de marché est enregistrée en compte de résultat.

RÉGIMES DE L'INTÉGRATION FISCALE ET DU BÉNÉFICE FISCAL CONSOLIDÉ

La Compagnie de Saint-Gobain bénéficie du régime du bénéfice fiscal consolidé prévu à l'article 209 quinquies du Code Général des Impôts ainsi que du régime de l'intégration fiscale prévu aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts. L'agrément en cours couvre les années 2001 à 2003.

La charge d'impôt de la Compagnie de Saint-Gobain comprend la charge qui est propre à cette dernière ainsi que celle résultant de l'effet du bénéfice fiscal consolidé au titre des filiales du Groupe.

Les impôts susceptibles d'être mis ultérieurement à la charge de la Compagnie de Saint-Gobain dans le cadre de l'effet du bénéfice fiscal consolidé dans les filiales, font l'objet d'une provision pour impôt latent. La variation de cette provision est comptabilisée en résultat exceptionnel.

NOTE 2 - RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier est en diminution de 106 millions d'euros, qui provient :

- Pour 241 millions d'euros d'une diminution des produits des participations ;
- Pour 136 millions d'euros d'une diminution des charges d'intérêts et charges assimilées nettes des produits de même nature ;
- Pour 1 million d'euros d'une augmentation des dotations aux amortissements et provisions financiers.

NOTE 3 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits exceptionnels comprennent notamment les produits sur opérations de gestion pour 24 millions d'euros, la valeur de vente des éléments cédés ou valeurs d'apports pour 364 millions d'euros et des reprises de provisions pour risques et charges et dépréciations pour 105 millions d'euros, dont 104 millions d'euros au titre de la provision pour impôt latent.

Les charges exceptionnelles correspondent à des charges sur opérations de gestion pour 10 millions d'euros (dont : 1,4 million d'euros d'intéressement à verser au Personnel), à la valeur nette des éléments d'actif cédés ou apportés pour 364 millions d'euros et à des dotations aux amortissements et aux provisions pour 43 millions d'euros.

NOTE 4 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Dans le cadre des régimes du bénéfice fiscal consolidé et de l'intégration fiscale, le produit d'impôt attribuable à la Compagnie de Saint-Gobain a été estimé pour l'exercice 2002 à 30 millions d'euros, se décomposant :

- Produit d'impôt propre à l'exercice 2002 pour 48 millions d'euros ;
- Charge d'impôt résultant de la régularisation de la provision comptabilisée au 31 décembre 2001 au titre de l'exercice 2001 pour 18 millions d'euros ;

Par ailleurs, la Compagnie de Saint-Gobain est amenée à doter la réserve des plus-values à long terme au titre des revenus taxables au taux réduit de 19%, constatés par l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre d'intégration fiscale. Au titre des revenus de 2002, la dotation à effectuer en 2003 s'élève à 34 millions d'euros par prélèvement sur le résultat de l'exercice.

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles correspondent au fonds commercial et aux autres immobilisations incorporelles amorties entre trois et cinq ans :

	Immobilisations				Amortissements			
	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Fonds commercial	567			567	408	23		431
Autres immobilisations incorporelles	31 321	1 754		33 075	15 710	5 478		21 188
Immobilisations incorporelles en cours	792	169		961	-			-
	32 680	1 923	-	34 603	16 118	5 501	-	21 619

NOTE 6 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Immobilisations				Amortissements			
	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Terrains	620			620	-			-
Constructions	487			487	225	10		235
Autres immobilisations corporelles	11 470	754	(1 886)	10 338	8 445	1 022	(1 840)	7 627
Immobilisations corporelles en cours	4	(4)		-	-			-
	12 581	750	(1 886)	11 445	8 670	1 032	(1 840)	7 862

NOTE 7 – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Immobilisations			
	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Participations	7 811 078	444 389	(359 658)	7 895 809
Créances rattachées	6 381 207	2 188 464	(3 029 709)	5 539 962
Autres titres immobilisés	207 314	162 051	(153 207)	216 158
Prêts	892 510	1 535 369	(885 689)	1 542 190
Autres immobilisations financières	1 166	161	(247)	1 080
	15 293 275	4 330 434	(4 428 510)	15 195 199

MOUVEMENTS SUR LES TITRES DE PARTICIPATION

(en milliers d'euros)	Augmentations	Diminutions
OPA/OPRO Lapeyre	348 403	
Augmentation de capital de Partidis	94 000	
Rachat d'actions Saint-Gobain Cristaleria	1 284	
Achat des actions Saint-Gobain Vetrotex Deutschland GmbH	702	
Cession des actions Lapeyre à Partidis		(348 403)
Cession des actions Saint-Gobain Isover Argentina		(6 715)
Cession de la CIAM		(3 040)
Liquidation de Parsid		(1 006)
Cession des actions Saint-Gobain Deutsche Glass		(218)
Cession des actions Saint-Gobain K K		(174)
Cession des actions Saint-Gobain Abrasives Germany		(102)
	444 389	(359 658)

MOUVEMENTS SUR LES AUTRES TITRES IMMOBILISÉS

(en milliers d'euros)	Augmentations	Diminutions
Achat d'actions propres sur le marché	162 051	
Annulation d'actions propres		(148 572)
Cessions d'actions propres		(4 635)
Cessions d'actions autres		-
	162 051	(153 207)

CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

(en milliers d'euros)	Montant brut	Échéance	
		À un an au plus	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations	5 539 962	2 351 800	3 188 162
Prêts ⁽¹⁾	1 542 190	1 539 538	2 652
Autres	1 080		1 080
	7 083 232	3 891 338	3 191 894
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	1 535 369		
Prêts accordés en cours d'exercice	885 689		

NOTE 8 – ACTIF CIRCULANT

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT

L'actif circulant (1 481 millions d'euros) est en diminution de 585 millions d'euros. Cette variation traduit une diminution des disponibilités (702 millions d'euros) et des charges constatées

d'avance (5 millions d'euros) ainsi qu'une augmentation des autres créances (47 millions d'euros) et des valeurs mobilières de placement (75 millions d'euros).

(en milliers d'euros)	Montant brut	Échéance	
		À un an au plus	À plus d'un an
Autres	96 702	96 702	-
Charges constatées d'avance	3 306	2 364	942
	100 008	99 066	942

NOTE 9 – CAPITAUX PROPRES

TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Montants
Capitaux propres avant répartition du résultat de l'exercice 2001	7 575 997
Distribution en 2002 du dividende afférent à l'exercice 2001	(378 364)
Augmentation de capital réservée au Personnel (Capital et primes)	163 596
Réduction de capital par annulation de 4 953 708 actions (Capital et primes)	(148 572)
Autres variations - Ecart de réévaluation et Provisions réglementées	484
Résultat de l'exercice 2002	595 916
Capitaux propres avant répartition du résultat de l'exercice 2002	7 809 057

TABLEAU DES MOUVEMENTS SUR CAPITAL

Valeur du nominal au 01.01.2002 : 16 euros Valeur du nominal au 31.12.2002 : 4 euros	Nombre d'actions	Montants (en milliers d'euros)
Situation au début de l'exercice	85 258 628	1 364 138
Division par 4 de la valeur du nominal	255 775 884	
Émission d'actions au titre du Plan d'Épargne Groupe	4 703 396	18 814
Émission d'actions à la suite de la levée d'options de souscription d'actions attribuées en 1995 et 1996	226 480	906
Annulation d'actions	(4 953 708)	(19 815)
Situation en fin d'exercice	341 010 680	1 364 043

La prime d'émission augmente de 15 millions d'euros correspondant aux primes d'émission liées aux opérations d'augmentations ou d'annulation de capital mentionnées ci-dessus, sous déduction des frais y afférents et de l'ajustement de la réserve légale, qui reste stable.

L'écart de réévaluation (56 millions d'euros) est inchangé.

A la suite des décisions de l'Assemblée Générale Mixte du 6 juin 2002, sur l'affectation des résultats de 2001 et de l'ajustement du

dividende relatif à l'exercice 2001 effectivement payé, le report à nouveau a augmenté de 439 millions d'euros et la réserve des Plus-Values à Long terme a augmenté de 275 millions d'euros.

Enfin, le résultat de l'exercice 2002 est en diminution de 497 millions d'euros par rapport à celui de 2001.

PLAN D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

La Compagnie de Saint-Gobain met en oeuvre des plans d'options sur actions réservés à certaines catégories de personnel ainsi qu'un Plan d'Épargne du Groupe (« PEG »).

Les plans d'options sur actions permettent au Conseil d'administration d'attribuer des options donnant au bénéficiaire la possibilité d'obtenir des actions Saint-Gobain à un prix calculé sur la base du cours moyen de l'action lors des 20 séances de bourse précédant leur attribution. Un rabais de 10% et 5% a été accordé par rapport au cours moyen, respectivement en 1997 et 1998. Tout rabais a été supprimé depuis 1999.

Le délai minimum de levée des actions est de deux, trois, quatre ou de cinq ans. Pendant ce délai, aucune des options reçues ne peut être exercée. Le délai maximum de levée des options est de huit ou dix ans à partir de la date d'attribution. Le bénéfice des options est perdu en cas de départ du Groupe.

Depuis 1997, les plans ne portent plus sur des options de souscription d'actions nouvelles mais sur des options d'achat d'actions existantes.

Les données relatives aux plans d'options sur actions au cours des exercices 2000, 2001 et 2002 sont récapitulées ci-après :

	Actions de 4€ nominal	Prix moyen d'exercice (en euros)
Nombre d'options non levées au 1^{er} janvier 2000	5 965 776	29,74
Options attribuées	2 716 500	37,69
Options exercées	(370 016)	19,77
Options annulées (non souscrites avant la date d'expiration)	(13 836)	15,53
Nombre d'options non levées au 31 décembre 2000	8 298 424	32,81
Options attribuées	3 774 800	40,22
Options exercées	(701 592)	22,25
Options annulées (non souscrites avant la date d'expiration)	(83 092)	36,63
Nombre d'options non levées au 31 décembre 2001	11 288 540	35,92
Options attribuées	3 785 500	23,53
Options exercées	(334 456)	23,15
Options annulées (non souscrites avant la date d'expiration)	(164 520)	20,39
Nombre d'options non levées au 31 décembre 2002	14 575 064	33,10

Au 31 décembre 2000, 2001 et 2002, 2.089.264, 2.130.560 et 3.413.064 options étaient exerçables à un prix moyen d'exercice compris entre 22,88 euros et 31,27 euros.

Au 31 décembre 2002, le nombre d'options autorisé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 28 juin 2001 et non encore attribué, s'élève à 2 775 444.

Le tableau ci-après récapitule les données relatives aux plans d'options en vigueur au 31 décembre 2002 :

OPTIONS EXERÇABLES

Date d'attribution	Options exerçables			Options non exerçables		Total options non levées	Nature des options
	Prix d'exercice (euros)	Nombre d'options	Durée pondérée contractuelle restante en mois	Prix d'exercice (euros)	Nombre d'options	Nombre d'options	
1995	17,53	164 600	11			164 600	Souscription
1996	21,42	505 980	23			505 980	Souscription
1997	28,47	904 904	35			904 904	Achat
1998	29,54	669 880	47	29,54	540 800	1 210 680	Achat
1999	40,63	1 167 700	83	40,63	503 200	1 670 900	Achat
2000	37,69	0	95	37,69	2 637 700	2 637 700	Achat
2001	40,22	0	107	40,22	3 694 800	3 694 800	Achat
2002	23,53	0	119	23,53	3 785 500	3 785 500	Achat
Total	-	3 413 064	-	-	11 162 000	14 575 064	

PLAN D'ÉPARGNE DU GROUPE (PEG) DE LA COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN

Le Plan d'Épargne du Groupe est ouvert à tous les salariés français du Groupe, ainsi qu'aux salariés de la plupart des autres pays européens qui ont un minimum de 3 mois d'ancienneté dans le Groupe. Un rabais de 20% sur le cours moyen de l'action durant les 20 jours précédant la réunion du Conseil d'administration décidant le Plan est accordé aux salariés au titre des nouvelles actions émises dans le cadre du Plan.

Les salariés peuvent choisir une durée de Plan de 5 ou 10 ans. Au cours de cette période, les salariés ne peuvent pas vendre leurs actions, sauf événements exceptionnels.

En 2002, 2001 et 2000, le Groupe a respectivement émis au titre du PEG 4 703 396 ; 3 612 600 et 7 824 896 actions nouvelles de 4€ de nominal réservées à ses salariés, à un prix moyen de 33,88 euros ; 33,25 euros et 26,50 euros.

NOTE 10 - AUTRES FONDS PROPRES

Les autres fonds propres (391 millions d'euros) correspondent aux titres participatifs Francs et Ecus émis entre 1983 et 1988, qui ont été redénominés en euros en 1999.

NOTE 11 - ÉTAT DES PROVISIONS

PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
RÉGLEMENTÉES				
Plus-values réinvesties	6 427			6 427
Autres	198	266	(84)	380
	6 625	266	(84)	6 807
POUR RISQUES				
Pour impôts latents ⁽¹⁾	445 833		(103 633)	342 200
Pertes de change	0			0
Autres risques	381	634		1 015
	446 214	634	(103 633)	343 215
POUR CHARGES				
Autres charges	9 588	506	(74)	10 020
	9 588	506	(74)	10 020
POUR DÉPRÉCIATION				
Sur immobilisations financières	33 659	42 401	(1 976)	74 084
Valeurs mobilières de placement	0			0
	33 659	42 401	(1 976)	74 084

(1) Dans le cadre des régimes de l'intégration fiscale et du bénéfice fiscal consolidé, la provision pour impôts latents a fait l'objet d'une reprise de 104 millions d'euros pour ajuster le risque de retour à meilleure fortune.

NOTE 12 - DETTES

Les dettes (8 076 millions d'euros) enregistrent une diminution de 849 millions d'euros liée principalement à la réduction des dettes financières pour 634 millions d'euros, la réduction des dettes

fiscales et sociales de 26 millions d'euros, et la réduction des autres dettes de 189 millions d'euros.

ÉCHÉANCES DES DETTES

(en milliers d'euros)	Montant brut	Échéance	
		À un an au plus	À plus d'un an
Autres emprunts obligataires (1)	1 255 867	27 940	1 227 927
Emprunts (1) et dettes auprès des établissements de crédit (2)	716 522	261 064	455 458
Emprunts et dettes financières divers (1) - (3)	6 007 077	1 636 273	4 370 804
Dettes fiscales et sociales	11 864	11 864	-
Autres dettes (3)	84 470	84 470	-
Produits constatés d'avance	-	-	-
Total des dettes (4)	8 075 800	2 021 611	6 054 189
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 977 017		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 611 150		
(2) dont :			
- à 2 ans au maximum à l'origine	234 419		
- à plus de 2 ans à l'origine	482 103		
(3) dont dettes envers les associés	NEANT		
(4) Dettes dont l'échéance est à plus de 5 ans	1 866 948		

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	2002	2001	2000
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES			
Partie à long terme des dettes financières			
Echéance comprise entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre :			
- 2002	-	-	615 040
- 2003	-	279 789	210 293
- 2004	546 053	381 498	372 861
- 2005	1 277 132	1 318 486	1 300 082
- 2006	699 813	776 394	98 252
- 2007	1 664 243	279 469	-
- 2008	846 206	-	-
Echéance plus de 6 ans et moins de 10 ans	986 250	1 848 185	1 881 035
Echéance au delà de 10 ans	-	-	-
Echéance indéterminée	34 493	34 634	34 706
Total partie à long terme des dettes financières	6 054 190	4 918 455	4 512 269
Partie à court terme des dettes financières	225 781	847 633	1 652 616
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	6 279 971	5 766 088	6 164 885
AUTRES DETTES FINANCIÈRES COURT TERME			
Billets de trésorerie (en euro)	235 500	971 000	92 000
Billets de trésorerie (en dollar américain)	76 285	-	-
Euro Commercial Paper (en euro)	201 300	-	-
Euro Commercial Paper (en livre sterling)	-	172 555	152 860
Euro Commercial Paper (en dollar américain)	123 009	347 782	161 204
US Commercial Paper (en dollar américain)	-	-	516 926
Emprunts Groupe	810 563	1 053 198	1 998 615
Banques créditrices et autres emprunts court terme	234 419	282 363	357 882
Divers	18 419	20 613	22 466
TOTAL AUTRES DETTES FINANCIÈRES COURT TERME	1 699 495	2 847 511	3 301 953
TOTAL GÉNÉRAL	7 979 466	8 613 599	9 466 838

Par devise, les emprunts et dettes financières s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2002	2001	2000
Euro	3 829 414	2 997 675	4 380 145
Dollar américain	1 160 482	1 472 092	770 961
Franc suisse	282 177	276 373	269 061
Livre sterling	954 094	1 019 948	744 718
Couronne tchèque	47 576	-	-
Couronne norvégienne	6 228	-	-
TOTAL	6 279 971	5 766 088	6 164 885

Les émissions obligataires comprennent un emprunt de 920 millions d'euros émis le 18 février 2002, représenté par des obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (OCÉANES), soit 4 380 953 OCÉANES de valeur nominale unitaire de 210 euros et portant intérêt à un taux de 2,625% l'an payable à terme échu le 1^{er} janvier de chaque année.

L'emprunt sera amorti en totalité le 1^{er} janvier 2007 par remboursement au pair en numéraire, soit 210 euros par obligation. La Compagnie de Saint-Gobain peut également procéder à l'amortissement anticipé par rachats ou offres publiques de tout ou partie des OCÉANES. Sous certaines conditions, notamment de cours de l'ac-

tion Compagnie de Saint-Gobain, elle peut procéder au remboursement anticipé de la totalité des OCÉANES restant en circulation.

Les porteurs d'OCÉANES ont la possibilité de demander la conversion et/ou l'échange des obligations en actions de la Compagnie de Saint-Gobain à raison de quatre actions par obligation, ce ratio pouvant faire l'objet d'un ajustement au cas où la Compagnie de Saint-Gobain réaliserait certaines opérations financières.

La conversion de toutes les obligations au taux initialement prévu entraînerait donc au maximum la remise aux porteurs d'un total de 17 523 812 actions, soit 5% du capital au 31 décembre 2002.

NOTE 13 - ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	Monatnt net concernant les entreprises			Total net au bilan
	liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	Autres	
Participations	7 714 987	175 212		7 890 199
Créances rattachées à des participations	5 537 709		2 253	5 539 962
Autres titres immobilisés	147 198		486	147 684
Prêts	1 028 624	210 516	303 050	1 542 190
Autres créances	19 318	31	77 353	96 702
Disponibilités	1 208 940	46 172	48 817	1 303 929
Autres emprunts obligataires			1 255 867	1 255 867
Emprunts et dettes auprès des Établissements de crédit			716 522	716 522
Emprunts et dettes financières divers	4 900 371	232 176	874 530	6 007 077
Autres dettes	4 386	2	80 082	84 470

NOTE 14 - INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	Pays	Valeur d'inventaire	% du capital détenu	Nombre de titres
Spafi	France	2 726 540	100,00	116 289 805
Partidis	France	2 065 919	100,00	78 262 892
Saint-Gobain Matériaux de Construction	France	738 712	100,00	21 325 936
Saint-Gobain Cristaleria	Espagne	211 220	23,91	3 659 866
Vertec	France	491 039	100,00	8 008 999
Raab Karcher GmbH	Allemagne	194 609	100,00	100 000 000
Cie de Saint-Gobain (actions propres)	France	147 198	1,51	5 159 816
Vivendi Universal	France	168 004	1,15	12 314 927
Saint-Gobain Glass Benelux SA	Belgique	160 880	88,69	1 667 698
Saint-Gobain Isover G+H AB	Allemagne	153 669	99,88	3 196 296
International Saint-Gobain	Suisse	153 409	96,50	221 950
Saint-Gobain Vetrotex Deutschland GmbH	Allemagne	153 669	100,00	45 000 000
Saint-Gobain Vidros SA	Brésil	118 069	54,46	115 072 390
São Lourenço	Brésil	109 559	99,91	3 617 581
Saint-Gobain Glass Deutschland GmbH	Allemagne	86 660	60,00	119 999 970
Saint-Gobain Autoglas GmbH	Allemagne	72 833	60,00	120 000 000
Saint-Gobain Emballage	France	61 553	20,52	331 964
Saint-Gobain Schleifmittel-Beteiligungen GmbH	Allemagne	61 151	100,00	20 000 000
SEPR	France	56 571	25,73	407 600
Société Financière des Miroirs	France	45 735	100,00	2 999 994
Saint-Gobain PAM	France	30 732	8,10	360 255
Saint-Gobain Nederland	Pays-Bas	13 621	100,00	66 100
Valfix Finanz A.G.	Suisse	8 838	100,00	11 400
Diverses sociétés immobilières		3 428		
Diverses sociétés françaises		848		
Diverses sociétés étrangères		3 417		
		8 037 883		
Répartition au bilan				
Titres de participation		7 890 199		
Autres titres immobilisés		147 684		
		8 037 883		

NOTE 15 - VALEUR BOURSIÈRE DES PARTICIPATIONS DÉTENUES DANS LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Cours de Bourse du 31 décembre 2002 <i>(en milliers d'euros)</i>	
Vivendi Universal	189 527

NOTE 16 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DIRECTES DE LA COMPAGNIE DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1% DU CAPITAL

SOCIÉTÉS <i>en milliers d'euros ou d'unités nationales</i>	Capital	Réserves	% du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Cie	Avals et cautions fournis par la Cie	Chiffre d'affaires HT 2002	Bénéfice (ou perte) 2002	Dividendes encaissés par la Cie en 2002
				Brute	Nette					
1 – FILIALES 50% du capital au moins détenu par la Compagnie										
Spafi 18, avenue d'Alsace 92400 Courbevoie	EUR 1 860 637	EUR 1 297 295	100,00	2 726 540	2 726 540	46 039		-	EUR 191 204	162 806
Partidis 18, avenue d'Alsace 92400 Courbevoie	EUR 1 193 509	EUR (13 021)	100,00	2 065 919	2 065 919	1 604 970		EUR 4 731	EUR (4 741)	
Saint-Gobain Matériaux de Construction 18, avenue d'Alsace 92400 Courbevoie	EUR 325 221	EUR 3 218	100,00	738 712	738 712	1 156		EUR 6 852	EUR 72 666	31 136
Vertec 18, avenue d'Alsace 92400 Courbevoie	EUR 128 144	EUR 365 020	100,00	491 039	491 039			-	EUR 182 691	176 198
Raab Karcher Baustoffe GmbH Hanauer Landstrasse, 150 D-60314 Frankfurt am Main	EUR 100 000	EUR 94 600	100,00	194 609	194 609	179 803		-	EUR (44 019)	
Saint-Gobain Glass Benelux SA Rue des Glaces Nationales, 169 B-5060 Sambreville	EUR 70 900	EUR 89 902	88,69	160 880	160 880			EUR 152 825	EUR 8 970	8 872
Saint-Gobain Isover G+H AG 1 Bürgermeister-Grünzweig Strasse D-67059 Ludwigshafen	EUR 82 000	EUR 11 291	EUR 99,88	153 669	153 669			306 571	EUR 17 959	EUR
Saint-Gobain Vetrotex Deutschland GmbH Bicheroux Strasse 61 D-52134 Herzogenrath	EUR 23 008	EUR 132 936	100,00	153 669	153 669			EUR 80 261	EUR 22 795	
International Saint-Gobain 10, rue Saint-Pierre CH-1700 Fribourg	CHF 230 000	CHF 118 614	96,50	153 409	153 409			-	CHF 83 308	27 823
Saint-Gobain Vidros SA 482, avenida Santa Marina Agua Branca 05036-903 São Paulo-SP (Brésil)	BRL 420 000	BRL 248 924	54,46	118 069	118 069			BRL 783 713	BRL 114 258	8 646
São Lourenço Administradora 482, avenida Santa Marina Agua Branca 05036-903 São Paulo-SP (Brésil)	BRL 175 654	BRL 129 623	99,91	109 559	109 559			-	BRL 49 823	7 300
Saint-Gobain Glass Deutschland GmbH Viktoria - Allee 3-5 D-52066 Aix-la-Chapelle	EUR 102 258	EUR 82 899	60,00	86 660	86 660			EUR 335 990	EUR 24 007	
Saint-Gobain Autoglas GmbH Viktoria - Allee 3-5 D-52066 Aix-la-Chapelle	EUR 102 258	EUR 19 130	60,00	72 833	72 833			-	EUR 11 841	
Saint-Gobain Schleifmittel-Beteiligungen GmbH Viktoria - Allee 3-5 D-52066 Aix-la-Chapelle	EUR 10 226	EUR 50 925	100,00	61 151	61 151			-	EUR (16 929)	
Société Financière des Miroirs 18, avenue d'Alsace 92400 Courbevoie	EUR 45 750	EUR 1 376	100,00	45 735	45 735			-	EUR 974	1 290

SOCIÉTÉS <i>en milliers d'euros ou d'unités nationales</i>	Capital	Réserves	% du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Cie	Avals et cautions fournis par la Cie	Chiffre d'affaires HT 2002	Bénéfice (ou perte) 2002	Dividendes encaissés par la Cie en 2002
				Brute	Nette					
2 - PARTICIPATIONS 10 à 50% du capital détenu par la Compagnie										
Saint-Gobain Cristaleria Edificio Eterra Centro Azca Paseo de la Castellana 77 E-28046 Madrid	EUR 91 988	EUR 399 634	23,91	211 220	211 220	188 521		EUR 453 233	EUR 88 450	10 577
Saint-Gobain Emballage 18, avenue d'Alsace 92400 Courbevoie	EUR 42 069	EUR 320 627	20,52	61 553	61 553	46 170		EUR 607 918	EUR 250 449	25 103
SEPR 18, avenue d'Alsace 92400 Courbevoie	EUR 76 033	EUR 13 614	25,73	56 571	56 571	111 425		EUR 235 537	EUR 10 342	6 489
AUTRES										
Filiales à plus de 50%										
Françaises ensemble				3 899	3 899	209 343				834
Etrangères ensemble				25 962	25 000	542 295	4 230 294			2 638
Participations de 10 à 50%										
Françaises ensemble				-	-	-				-
Etrangères ensemble				5 296	648	-				89
Autres				415 013	346 539	63 535				24 181
Total général				8 111 967	8 037 883	2 993 257	4 230 294			493 982

NOTE 17 - ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS CRÉDIT BAIL

Engagements donnés <i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
Avals et cautions (1) :	4 301 771
Engagements en matière de pensions et retraites (2) :	38 417
Autres engagements donnés : Vis-à-vis des groupements d'intérêts économiques et fondation d'entreprise :	5 194
TOTAL	4 345 382
Dont concernant : (1) les sociétés consolidées	4 230 294

w(2) le montant indiqué au titre des engagements pris en matière de pensions et retraites prend en compte les engagements pour indemnités de départ en retraite et pour compléments de retraite. Les engagements de retraite font l'objet d'une évaluation selon une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées).

Engagements reçus <i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
Autres engagements reçus : Clauses de retour à meilleure fortune	3 720
TOTAL	3 720
Dont concernant : les participations autres	3 720

Les engagements en matière d'instruments financiers concernant le risque de change sont les suivants :

	Montant
<i>(en milliers de devises)</i>	
Contrevaleur en euros des achats et ventes de devises à terme	EUR 173 370
Achats d'options de change	Néant
Ventes d'options de change	Néant
Swaps de devises	EUR 503 479

Les engagements en matière d'instruments financiers concernant le risque de taux sont les suivants :

Concernant le risque de taux	Montant
Contrevaleur en milliers d'euros	
Swaps de taux emprunteurs fixe / variable	EUR 317 081
Swaps de taux prêteurs fixe / variable	EUR 1 357 079
Swaps de taux variable / variable	EUR 22 914
Swaps de taux fixe / fixe	EUR -
Cross-Currency Swaps de taux emprunteurs fixe / variable	EUR 444 768
Cross-Currency Swaps de taux prêteurs fixe / variable	EUR 287 721
Cross-Currency Swaps de taux variable / variable	EUR 6 647
Cross-Currency Swaps de taux fixe / fixe	EUR 476 781
Caps achetés / (vendus) Montant net	EUR (27 500)
Swaps sur matière première - Emprunteurs	EUR 1 684
Swaps sur matière première - Prêteurs	EUR 1 684

Le montant nominal des engagements donnés et reçus sous la forme d'option de conversion de taux (swaptions) ou de remboursement anticipé d'emprunts est respectivement de 229 millions d'euros et de 199 millions d'euros.

NOTE 18 - ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE CRÉDIT BAIL

	Siège Social
<i>(en milliers d'euros)</i>	
Valeur d'origine	80 798
Amortissements :	
- Cumuls d'exercices antérieurs	7 199
- Dotation de l'exercice	1 464
Total	8 663
Redevances payées :	
- Cumuls d'exercices antérieurs	44 284
- Paiements de l'exercice	9 168
Total	53 452
Redevances restant à payer :	
- à un an au plus	8 976
- à plus d'un an et cinq ans au plus	35 902
- à plus de cinq ans	9 748
Total	54 626
Valeur résiduelle :	
- à un an au plus	-
- à plus d'un an et cinq ans au plus	-
- à plus de cinq ans	12 120
Total	12 120

NOTE 19 – INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL

EFFECTIF MOYEN MENSUEL PONDÉRÉ

Hors établissement allemand	2002	2001	2000
Cadres	166	167	165
Agents de maîtrise	67	71	73
Employés	7	11	11
Total	240	249	249
dont contrats à durée déterminée	4	7	8

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Le montant global des rémunérations brutes directes et indirectes perçues en 2002 des sociétés françaises et étrangères du Groupe par les membres de la Direction du Groupe s'est élevé à 13 millions d'euros (12,9 millions d'euros en 2001, 12,6 millions d'euros en 2000), dont 4,6 millions d'euros (4,7 en 2001, 5,2 en 2000) constituant la part variable brute de ces rémunérations.

Le montant des jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2002 est de 0,5 million d'euros (exercice 2001 : 0,5 million d'euros, exercice 2000 : 0,3 million d'euros).

NOTE 20 - LITIGES

En France, au 31 décembre 2002, 397 actions en « faute inexcusable » étaient engagées contre Everite et Saint-Gobain PAM, sociétés qui ont exercé dans le passé des activités de fibre-ciment, par d'anciens salariés à raison de maladies professionnelles liées à l'amiante dont ils sont ou ont été atteints ou par leurs ayants droit, en vue d'obtenir une indemnisation complémentaire à la prise en charge par les Caisses d'Assurance Maladie des conséquences de ces maladies professionnelles.

123 de ces 397 actions ont donné lieu à fin 2002 à des arrêts rendus par des Cours d'appel, qui ont tous retenu la responsabilité de l'employeur au titre de la « faute inexcusable ». Ces arrêts ont fait l'objet de pourvois devant la Cour de cassation de la part de l'employeur concerné. Quinze de ces pourvois, émanant de la société Everite, ont été examinés par la Cour de cassation, qui les a rejetés le 28 février 2002.

Mais 89 des 123 arrêts précités de condamnation pour « faute inexcusable » ont imputé aux Caisses d'Assurance Maladie la charge financière de l'indemnisation des plaignants pour des motifs de procédure (prescription, inopposabilité). 51 de ces décisions ont été confirmées par la Cour de cassation les 26 novembre et 12 décembre 2002.

A fin 2002, les indemnisations mises à la charge d'Everite et de Saint-Gobain PAM, pour les 44 dossiers qui y ont donné lieu depuis l'origine, s'élèvent à la somme globale de 4 millions d'euros qui a été passée en charge.

En outre, 63 actions en « faute inexcusable » étaient engagées au 31 décembre 2002 par des salariés ou d'anciens salariés de sept autres sociétés françaises du Groupe qui avaient notamment mis en oeuvre des équipements de protection en amiante destinés à isoler de la chaleur des fours. Toutes les décisions rendues à fin 2002 dans ces actions ont débouté les salariés. Trois de ces décisions sont aujourd'hui définitives, les neuf autres ont fait l'objet de pourvois de la part des salariés concernés devant la Cour de cassation. Six de ces pourvois ont été examinés par la Cour de cassation qui par arrêts rendus le 12 décembre 2002 les a rejetés en écartant la « faute inexcusable » de l'employeur.

Par ailleurs, le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA), qui est destiné à indemniser intégralement de leur préjudice les personnes reconnues en maladies professionnelles occasionnées par l'amiante ainsi que toute personne ayant subi une expo-

sition à l'amiante sur le territoire français, a vu son fonctionnement précisé par un décret du 23 octobre 2001, qui contient diverses dispositions relatives notamment au fonctionnement du Fonds, à la procédure d'indemnisation, ainsi qu'aux actions subrogatoires intentées par le Fonds. L'acceptation de l'offre d'indemnisation émanant du Fonds rend irrecevable toute autre action juridictionnelle en réparation du même préjudice, notamment l'action en « faute inexcusable » contre les employeurs. Toutefois, dès l'acceptation de l'offre d'indemnisation par le demandeur, le FIVA doit exercer l'action subrogatoire à l'encontre de l'employeur considéré comme responsable du préjudice.

Le Fonds a publié le 27 janvier 2003 un barème indicatif d'indemnisation.

A fin 2002, à la connaissance du Groupe, aucun salarié ou ancien salarié de sociétés françaises du Groupe n'avait introduit de recours devant le Fonds. Toutefois quatre anciens salariés ont fait savoir qu'ils se proposaient de demander la radiation des actions judiciaires en « faute inexcusable » qu'ils avaient précédemment engagées, dans l'intention de saisir le FIVA de leurs réclamations.

Aux États-Unis, trois sociétés américaines du Groupe qui ont dans le passé fabriqué des produits ayant contenu de l'amiante tels que des tuyaux en fibre-ciment, des produits de toiture ou des isolants spéciaux, font l'objet d'actions judiciaires en dommages-intérêts de personnes autres que leurs salariés ou anciens salariés à raison d'une exposition alléguée à ces produits sans que, dans la grande majorité des cas, ne soient démontrées ni une exposition spécifique à un ou plusieurs produits donnés, ni une maladie ou une incapacité physique particulières. Ces actions visent le plus souvent simultanément de très nombreuses autres entreprises extérieures au Groupe qui ont été fabricants, distributeurs, installateurs ou utilisateurs de produits ayant contenu de l'amiante.

La principale de ces filiales américaines, CertainTeed, a longtemps fait partie d'une organisation (« *Center for Claims Resolution* ») qui regroupait un certain nombre de défendeurs à des actions de même nature et qui assurait leur défense dans l'ensemble de ces actions et répartissait ensuite les indemnisations accordées par les juridictions saisies ou résultant de transactions ainsi que les frais de défense au prorata d'un pourcentage calculé pour chaque membre de l'organisation. Depuis le 1^{er} février 2001, cette organisation a cessé de représenter ainsi ses membres, et CertainTeed assume directement sa défense dans ces actions, dont le nombre s'est accru significativement en 2001 passant à 60 000 nouvelles actions.

Cette tendance s'est confirmée en 2002, exercice au cours duquel quelque 67 000 nouveaux litiges mettant en cause CertainTeed ont été enregistrés. La grande majorité de ces nouveaux litiges est constituée par des contentieux de masse qui peuvent regrouper des centaines voire des milliers de plaignants poursuivant en dommages-intérêts des dizaines de sociétés appartenant à divers secteurs de l'économie, sans apporter la preuve d'une exposition spécifique à un produit qui aurait été fabriqué par CertainTeed ou d'une maladie ou incapacité physique particulières. Seuls 5% environ de ces nouveaux litiges font état d'une maladie grave, cancer ou mésothéliome.

Le règlement des litiges visant CertainTeed se fait dans la quasi-totalité des cas par voie de transactions. Environ 44 000 litiges ont été ainsi réglés en 2002 ; compte tenu du stock de litiges existant à fin 2001 (84 000) et des nouveaux litiges survenus pendant l'exercice, environ 107 000 litiges demeuraient en cours au 31 décembre 2002.

Le coût unitaire moyen de règlement pour l'ensemble des litiges transigés en 2001 avait été de 2 800 dollars américains. Il est passé en 2002 à 1 955 dollars. Le montant total des indemnités auxquelles ils ont donné lieu, qui correspond pour partie à des litiges transigés en 2001 mais pour lesquels les indemnités n'ont été versées qu'en 2002, et pour l'autre partie à des litiges entièrement réglés et indemnisés en 2002, s'est élevé à 103 millions de dollars (contre 53 millions de dollars en 2001). Ce montant est ou sera pris en charge par les assurances disponibles à concurrence de 96 millions de dollars.

L'évolution de cette situation a conduit le Groupe à comptabiliser une charge de 100 millions d'euros au titre de l'exercice 2002 (50 millions d'euros au titre du premier semestre 2002) destinée à faire face à ces litiges. Compte tenu du montant disponible à fin 2002 des assurances couvrant ces litiges et de la provision constituée à cette date, la couverture totale du risque découlant pour CertainTeed des litiges liés à l'amiante aux États-Unis s'établit au 31 décembre 2002 à 426 millions d'euros, ce qui représente entre 4 et 5 ans d'indemnités sur la base du montant constaté en 2002.

Au Brésil, les sociétés Brasilite et Eterbras proposent à leurs anciens salariés atteints de maladies professionnelles liées à l'amiante une indemnité transactionnelle assortie d'une assistance médicale permanente ; seuls quelques contentieux sont en cours à fin 2002 à cet égard et ils ne présentent pas de risque significatif pour les filiales concernées.

NOTE 21 - ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Il n'y a pas d'événement significatif postérieur à la clôture de l'exercice.

NOTE 22 - PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>		
ORIGINES		
Report à nouveau antérieur au 31/12/02(1)		865 882
Résultat de l'exercice		595 916
AFFECTATIONS		
Affectations aux réserves :		
Réserves règlementées :		
Plus-values nettes à long terme (2)	(7 706)	
Dividendes (3)	379 511	
Report à nouveau	1 089 993	
TOTAUX	1 461 798	1 461 798

(1) Tenant compte de l'ajustement du dividende 2001 correspondant aux 26 150 actions propres cédées entre le 28 mars 2002, date du Conseil d'arrêté des comptes, et le 24 juin 2002, date de mise en paiement de ce dividende, pour un montant de 118 milliers d'euros.

(2) Dotation à titre provisoire des revenus de 2002 d'un montant de 34 068 milliers d'euros, diminuée de la régularisation au titre des revenus de 2001 pour un montant de 41 774 milliers d'euros, soit un montant net négatif de (7 706) milliers d'euros.

(3) Calculés sur la base de 341 010 680 actions, diminuée de 5 159 816 actions propres détenues, soit : 335 850 864 actions.

RÉSULTAT (ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES) AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en milliers d'euros)	2002	2001	2000	1999	1998
1 - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 364 043	1 364 138	1 363 412	1 395 788	1 376 550
Nombre d'actions ordinaires existantes	341 010 680	85 258 628	85 213 263	87 236 750	90 295 788
2 - OPÉRATIONS ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes (1)	156 150	149 431	138 313	113 942	106 618
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	507 093	1 115 028	1 087 460	600 175	706 362
Impôts sur les bénéfices	30 396	15 020	(46 464)	(36 209)	(85 228)
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	595 916	1 092 872	1 014 611	573 860	593 887
Résultat distribué - Dividendes	(2) 379 511	(3) 378 246	(4) 356 860	(5) 300 916	(6) 268 403
3 - RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)					
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	1,49	13,08	12,76	6,88	7,82
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	1,75	12,82	11,91	6,58	6,58
Dividende net attribué à chaque action	1,13	4,50	4,30	3,60	3,20
4 - PERSONNEL (7)					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	240	249	249	239	234
Montant de la masse salariale de l'exercice	25 094	24 389	20 525	19 066	18 769
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)	13 850	12 956	11 330	9 139	8 338

(1) Correspond aux redevances et autres services.

(2) Sur la base de 341 010 680 actions diminuée de 5 159 816 actions propres détenues au 20 mars 2003, soit : 335 850 864 actions.

(3) Chiffre corrigé de 118 milliers d'euros, correspondant aux 26 150 actions propres cédées entre le 28 mars 2002, date du Conseil d'arrêté des comptes, et le 24 juin 2002, date de mise en paiement de ce dividende.

(4) Chiffre corrigé de 451 milliers d'euros, correspondant aux 104 854 actions propres acquises entre le 29 mars 2001, date du Conseil d'arrêté des comptes, et le 2 juillet 2001, date de mise en paiement de ce dividende.

(5) Chiffre corrigé de 3 889 milliers d'euros, correspondant aux 1 080 200 actions propres acquises entre le 30 mars 2000, date du Conseil d'arrêté des comptes, et le 3 juillet 2000, date de mise en paiement de ce dividende.

(6) Chiffre corrigé de 13 184 milliers d'euros, correspondant aux 4 120 000 actions propres acquises entre le 25 mars 1999, date du Conseil d'arrêté des comptes, et le 29 juin 1999, date de mise en paiement de ce dividende.

(7) Correspond uniquement au personnel hors intégration de l'Établissement Allemand.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2002

Aux actionnaires de la Compagnie de Saint-Gobain

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2002 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Compagnie de Saint-Gobain, établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur

présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital et aux participations réciproques, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 20 mars 2003

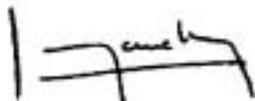
Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

S.E.C.E.F.



Mike MORALEE



Christian MARCELLIN



Jacques TENETTE

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE POUR L'EXERCICE 2002

(en millions d'euros)	PricewaterhouseCoopers		SECEF	
	Montant	%	Montant	%
Audit				
• Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés				
France	2,9	13%	0,3	100%
Étranger	8,0	36%	-	-
Total	10,9	49%	0,3	100%
• Missions accessoires	1,1	5%	-	-
<i>Sous-total</i>	12,0	54%	0,3	100%
Autres prestations				
• Juridique, fiscal, social				
France	-	-	-	-
Étranger	1,7	8%	-	-
Total	1,7	8%	-	-
• Technologies de l'information ^(a)				
France	0,1	0%	-	-
Étranger	8,4	38%	-	-
Total	8,5	38%	-	-
• Audit interne	-	-	-	-
• Autres	0,1	0%	-	-
<i>Sous-total</i>	10,3	46%	-	-
TOTAL	22,3	100%	0,3	100%

(a) Correspond à des prestations effectuées par l'entité conseil du réseau dans le cadre de la mise en place de systèmes informatiques intégrés (ERP) jusqu'à la date de sa cession le 30 septembre 2002.

IX RENSEIGNEMENTS SUR LES FILIALES

FRANCE

SAINT-GOBAIN GLASS FRANCE

Participation 100% par Vertec.
Production et transformation de vitrage.
Float à Aniche (Nord) et Chantereine (Oise).
Ventes 2002 : 249,8 millions d'euros.
Ce montant inclut Eurofloat : *Float* à vocation européenne.
Usine à Salaise-sur-Sanne (Isère).
Personnel : 1016.

Filiales et participations

- Saint-Gobain Sekurit France - Fr., Saint-Gobain Glass Exprover - Belgique. *Voir fiches de renseignements.*
- Saint-Gobain Produits Industriels (SGAI), M.O. Pays de Loire, Comptoir des Glaces et Produits Verriers, M.O. Atlantique (détient 100% de Atlantique Miroiterie Service), Les Vitrages de Saint-Gobain Normandie, M.O. Semiver-Climaver, M.O. Charentes-Limousin, M.O. Armorique,

- Miroiterie du Rhin, Société Verrière Française (SVF), Sovedys, Sivaq, Centre Est Vitrage (CEV), Charles André, Soprover, Société Verrière de l'Atlantique (SVA), Le Vitrage du Midi (LVM), Glassver, Gobba Vitrage, Auvergne Isolation, Vitrages Isolants d'Auvergne, Alp'Verre, Courbu, Verreries d'Aurys (100%), Pierre Pradel (73,9%), Wehr Miroiterie (100%), Emailerie Alsacienne (100%), Technifen (100%), Techniverre (100%) - Fr. Sociétés de négoce et de transformation de vitrage pour le Bâtiment. Ventes des filiales de transformation : 426,9 millions d'euros. Personnel : 3 272.
- 50% d'Eurokera, 50% de Keraglass (usine à Bagneux-sur-Loing - Seine-et-Marne) - Fr. Production et commercialisation de plaques de vitrocéramiques. 50% de EuroKera North America - USA. 100% de Borgna Veder qui détient 100% de Saint-Gobain Euroveder Italia - Italie. Verre trempé pour l'électroménager. Ventes : 123,2 millions d'euros. Personnel : 481.

- Sovis - Fr. (100%). Verre trempé pour l'électroménager, optique industrielle et scientifique, verre antiradiations. Usines à Jouarre (Seine-et-Marne) et Château-Thierry (Aisne). Ventes : 22 millions d'euros. Personnel : 209.
- Verreries de Saint-Just - Fr. (100%). Verres décoratifs. Usine à Saint-Just-Saint-Rambert (Loire). Personnel : 99.
- Saint-Gobain Sully Produits Spéciaux - Fr. (100%). Vitrage ferroviaire et aviation. Usine à Sully-sur-Loire (Loiret). Personnel : 466.
- Samin (29,4%). *Voir Saint-Gobain Emballage.*
- Saint-Gobain Glass Logistics - Fr. (100%). Transports.
- Saint-Gobain Recherche - Fr. (32,7%). Le solde du capital est détenu par les autres sociétés verrières françaises du Groupe. Siège à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis).

SAINT-GOBAIN SEKURIT FRANCE

Participation 100% par Saint-Gobain Glass France. Transformation Automobile.

Usines à Aniche (Nord) et Chantereine (Oise).

Ventes 2002 : 257 millions d'euros.

Personnel : 1 212.

Ces chiffres incluent ceux de Saint-Gobain Sekurit France et de la Société Verrière d'Encapsulation.

Détient :

- Saint-Gobain Autover - Fr. (100%) Société de négoce et de transformation de vitrage automobile. Ventes : 19,2 millions d'euros. Personnel 82.
- Société Verrière d'Encapsulation - Fr. (100%). Encapsulation de vitrage Automobile. Saint-Gobain Sekurit Glass India (85,8%) - Inde.

SAINT-GOBAIN ISOVER

Participation 100% par Spafi.

Production et transformation de produits isolants en laine de verre et de roche.

Usines à Orange (Vaucluse), Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), Saint-Étienne-du-Rouvray (Seine-Maritime), Rantigny (Oise).

Ventes 2002 : 225,8 millions d'euros.

Personnel : 889.

Filiales et participations

- Saint-Gobain Vetrotex France - Fr. *Voir fiche de renseignements.*
- Saint-Gobain Eurocoustic - Fr. (51%). Production de produits isolants en laine de roche. Usine à Genouillac (Creuse). Ventes : 32,6 millions d'euros. Personnel : 152.
- Saint-Gobain Ecophon SA - Fr. (50%). Plafonds acoustiques.
- Saint-Gobain Recherche - Fr. (32,7%). *Voir Saint-Gobain Glass France.*
- Samin - Fr. (19,6%). *Voir Saint-Gobain Emballage.*
- Saint-Gobain Beijing Isover Glasswool - Chine (29,5%). Personnel : 149.
- CSR Guangdong Glasswool - Chine (15%).

SAINT-GOBAIN VETROTEX FRANCE

Participation 100% par Spafi.

Fabrication et commercialisation de fibres de verre pour le renforcement.

Usine à Chambéry (Savoie).

Ventes 2002 : 114,5 millions d'euros.

Personnel : 545.

Filiales et participations

- Saint-Gobain Vetrotex International - Fr. (84,4%). Centre de recherche et développement, et activités de vente à l'exportation. Siège à Chambéry (Savoie). Détient : 100% de Saint-Gobain Vetrotex Renforcement - Fr., de Saint-Gobain Vetrotex Glasmat - Fr., de Saint-Gobain Vetrotex Renforcement GmbH - Allemagne. 99,9% de Syncoglas - Belgique. 100% de Verigex - Italie, de Vetrotex Svenska AB - Suède, de Vetrotex Ltd - GB, de Vetrotex Renforcement Bohemia - République Tchèque. Sociétés de commercialisation. 98,6% de Saint-Gobain Vetrotex Korea Ltd - Corée du Sud. *Voir fiche de renseignements.* 100% de Saint-Gobain Vetrotex Thailand - Thaïlande. 60% de NSG Vetrotex KK - Japon. Ventes : 3,4 milliards de yen. Personnel : 277. 8,2% de Saint-Gobain Recherche - Fr. *Voir Saint-Gobain Glass France.* 82,9% de Hangzhou Saint-Gobain Vetrotex - Chine. 100% de Saint-Gobain Vetrotex India - Inde. 85,7% de Saint-Gobain RF Pty Ltd - Australie.
- Saint-Gobain Lorcet - Fr. 100%. Tissage de verre.

PARTIDIS

Participation 100%.

Distribution de matériaux pour le Bâtiment.

Ventes 2002 : 5,61 milliards d'euros.

Personnel (filiales comprises) : 28 273.

Filiales et participations

- Saint-Gobain Plc (74,7%) - GB. *Voir fiche de renseignements.*
- Point.P (100%) - Fr. Distribution de matériaux de construction au travers de : 11 sociétés régionales (Bretagne, Centre, Est, Ile-de-France, Pays de Loire, Méridionale, Nord, Normandie, PACA, BMRA, Sud-Ouest). 3 sociétés nationales (CEDEO, SFIC, Asturienne). L'enseigne La Plateforme du Bâtiment (14 en France). SG Point.P España + La Plateforme España. 1 336 points de vente (1 304 agences en France, 17 en Espagne, 14 Plateformes en France, 1 en Espagne). Ventes : 4 180,5 millions d'euros. Personnel : 18 625.
- Lapeyre (100%) - France et International. Distributeur intégré de produits pour l'aménagement durable de la maison sous les enseignes : Lapeyre-La Maison, K par K, Gimm, Atlantique, Menuiseries Françaises, Oxxo, Les Zelles, Okfens (Pologne) et Telhanorte (Brésil). Ventes : 1 414,6 millions d'euros. Personnel : 9 323.
- La Plateforme Polska - Pologne (100%). Ventes : 42,8 millions de zlotys. Personnel : 144.

- La Plataforma Para La Construcción - Mexique (100%).
Personnel : 94.

SAINT-GOBAIN MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Participation 100%.

Holding.

Détient :

- Saint-Gobain Weber (100%) - Fr. Production de mortiers industriels dans 20 pays. Détient notamment : 100% de Weber & Broutin France, 100% de Saint-Gobain Weber Cemarska (Espagne), 100% de Saint-Gobain Weber Romania (Roumanie), 50% de Saint-Gobain Quartzolit - Brésil. Production de colles-carrelage. Usines à Jandira (São Paulo), Santa Luzia (Minas Gerais), Abreu et Lima (Pernambuco) et Viamao (Rio Grande do Sul). Ventes (filiales incluses) : 742 millions d'euros. Personnel (filiales incluses) : 3 376.
- Saint-Gobain Terreal (99,9%) - France. Production de tuiles en terre cuite. 19 usines et filiales en France, Italie, Espagne et Malaisie. Ventes (filiales incluses) : 328,3 millions d'euros. Personnel (filiales incluses) : 2 156.
- Saint-Gobain Stradal (100%) - Fr. Production de bétons industriels au travers de 25 usines de production en France. Ventes : 140,5 millions d'euros. Personnel : 980. Détient : 49% de Tuyaux et Agglomérés Vendéens - Fr, 30% d'Egyptian Concrete Pipe Company - Égypte. Production de tuyaux en béton.
- Novatech KG (100%) - Allemagne. Usine à Kolbermoor. Production de composites ciment-verre pour la couverture et la façade. Ventes : 7,3 millions d'euros. Personnel 63.

SAINT-GOBAIN PAM

Participation 8,1% + 91,9% par Spafi.

Canalisations et pièces hydrauliques en fonte ductile pour l'adduction d'eau, l'irrigation, l'assainissement. Fonte de Bâtiment. Usines à Pont-à-Mousson, Blénod, Foug, Liverdun, Toul (Meurthe-et-Moselle), Bayard (Haute-Marne).

Ventes 2002 : 683,9 millions d'euros.

Personnel : 2 953.

Filiales et participations

- Halbergerhütte GmbH - Allemagne, Saint-Gobain Canalizacion - Espagne, Saint-Gobain Plc - GB, Saint-Gobain Condotte SpA - Italie, Saint-Gobain Canalização - Brésil. *Voir fiches de renseignements.*
- Saint-Gobain Seva - Fr. (100%). Équipements industriels, moules, assiettes de fibrage pour l'isolation, ferme-portes. Usine à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire). Ventes : 54,2 millions d'euros. Personnel : 384.
- SADIP - Arabie Saoudite (20%). Production de canalisations en fonte ductile.
- Détient également : Saint-Gobain Pipe Systems Belgium - Belgique (99,9%). Saint-Gobain Pipe System BV - Pays-Bas (100%). Saint-Gobain Conduatas - Portugal (99,5%).

Saint-Gobain Trubni Systemy - République Tchèque (100%). Saint-Gobain Pipe Systems OY - Finlande (100%). Saint-Gobain Pipelines Co Ltd - Chine (47,3%). Canalisation en fonte ductile. Usine à Manshaan. Ventes : 160 millions de yuans. Personnel : 440. Saint-Gobain Canalizacion Argentina - Argentine (100%).

SAINT-GOBAIN EMBALLAGE

Participation 20,5% + 79,5% par Vertec.

Fabrication d'emballages en verre creux (bouteilles et pots industriels).

Usines à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), Cognac (Charente), Lagnieu (Ain), Oiry (Marne), Saint-Romain-le-Puy (Loire), Vauxrot (Aisne).

Ventes 2002 : 593,5 millions d'euros.

Personnel : 2 101.

Filiales et participations

- Saint-Gobain Desjonquères - Fr. Saint-Gobain Oberland AG - Allemagne, Saint-Gobain Vetri - Italie. *Voir fiches de renseignements.*
- Saint-Gobain Recherche - Fr. (24,6%). *Voir Saint-Gobain Glass France.*
- VOA Verrerie d'Albi - Fr. (98,8%). Emballages en verre creux (bouteilles). Usine à Albi (Tarn). Ventes : 66 millions d'euros. Personnel : 301.
- Samin - Fr. (51%). Exploitation de carrières. Personnel : 173.
- Saga Decor - Fr. (51%). Décoration de bouteilles et de pots. Ventes : 19,1 millions d'euros. Personnel : 235.
- Établissements René Salomon - Fr. (100%). Négocier de bouteilles.
- Vetreria Etrusca SRL - Italie (24%). Emballages en verre creux.

SAINT-GOBAIN DESJONQUÈRES

Participation 100% par Saint-Gobain Emballage.

Fabrication de flacons en verre destinés notamment à la parfumerie et à la pharmacie.

Usines à Mers-les-Bains (Somme) et Sucy-en-Brie (Val-de-Marne).

Ventes 2002 : 399,2 millions d'euros.

Personnel : 1 880.

Filiales et participations

- SGD Kipfenberg GmbH - Allemagne (100%). Flaconnages en verre. Usine à Kipfenberg. Ventes : 47 millions d'euros. Personnel 200. Détient 99% de Saint-Gobain Calmar GmbH - Allemagne. *Voir fiche de renseignements.*
- Saint-Gobain VG Emballage - Fr. (100%). Négocier d'emballages en verre, plastique et accessoires. Ventes : 33,5 millions d'euros. Personnel : 76.
- Verreries de l'Orne - Fr. (100%). Décor de verre creux. Personnel : 285. Détient 100% des Verreries de la Somme. Personnel : 210.

- Saint-Gobain Desjonquères Manufacturing - USA (100%). Flaconnages parfumerie. Usine à Covington. Ventes : 39,5 millions de dollars. Personnel : 166.
- Saint-Gobain Desjonquères Inc. - USA (100%). SGD UK - GB (100%), SGD Italia - Italie (95%). Sociétés commerciales.

SEPR - SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DES PRODUITS RÉFRACTAIRES

Participation 25,7% + 62,7% par Vertec + 11,6% par Spafi. Fabrication de réfractaires électrofondus utilisés principalement pour les fours de verrerie et divers produits spéciaux (billes, grains, poudres céramiques). Usine au Pontet (Vaucluse). Ventes 2002 : 222 millions d'euros. Personnel : 1 287.

Filiales et participations

- Saint-Gobain Performance Plastics Europe (France), Saint-Gobain Quartz SA - Fr. SEPR Keramik GmbH & Co KG - Allemagne, SEPR Italia - Italie, Saint-Gobain Ceramic Material A/S - Norvège. *Voir fiches de renseignements.*
- Savoie Réfractaires - Fr. (100%). Fabrication de réfractaires spéciaux. Usines à Vénissieux (Rhône), Provins (Seine-et-Marne). Personnel : 226.
- Saint-Gobain Céramiques Avancées Desmarquest - Fr. (100%). Fabrication de céramiques fines pour applications industrielles et médicales, de robinetterie, et d'isolation thermique et électrique. Usines à Montreuil (Seine-Saint-Denis), Évreux (Eure), Courtenay (Loiret), Étrechy (Essonne), Moissy Cramayel (Seine-et-Marne). Ventes : 35,8 millions d'euros. Personnel : 450.
- Saint-Gobain Cristaux et Détecteurs - Fr. (100%). Production de cristaux optiques et de monocristaux artificiels pour analyse chimique. Usines à Saint-Pierre-lès-Nemours (Seine-et-Marne), Gières (Isère). Ventes : 26,4 millions d'euros. Personnel : 152.
- Saint-Gobain Matériaux Céramiques - Fr. (100%). Production de seeded-gel. Usine à Courtenay (Loiret). Personnel : 29.
- Saint-Gobain Centre de Recherche et d'Études Européennes - Fr. (35%), le reste étant détenu par d'autres sociétés de la Branche Céramiques & Plastiques. Centre à Cavaillon (Vaucluse).
- Valoref SA - Fr. (100%). Recyclage.
- Saint-Gobain Ceramicas Industriales - Espagne (100%). Fabrication de céramiques techniques et négoce de plastiques à haute performance. Usine à Castellbisbal. Personnel : 76.
- Beijing SEPR - Chine (65,9%). Fabrication de réfractaires électrofondus. Usine à Pékin. Personnel : 168.
- SEPR Refractories India Ltd - Inde (100%). Fabrication de réfractaires électrofondus. Usine à Palakkad. Personnel : 150.
- SG Ceramics Materials Pty Australia - Australie (100%). Fabrication de matériaux céramiques. Usine à Brisbane.

SAINT-GOBAIN PERFORMANCE PLASTICS EUROPE

Participation 100% par SEPR. Holding.

Détient : 100% Saint-Gobain Performance Plastics Asti, Saint-Gobain Performance Plastics Gessil, Saint-Gobain Performance Plastics Verneret - France. 100% de Norton Fluorplast Nederland BV - Pays-Bas. 100% de Saint-Gobain Performance Plastics Chaineux, 100% de Saint-Gobain PPL Gembloux et de Saint-Gobain PPL Kontich - Belgique. Fabrication et vente de plastiques haute performance. Ventes des filiales : 82,4 millions d'euros. Personnel des filiales : 613.

Détient :

- 100% de Saint-Gobain Crystals et Detectors KK Japon.
- 90% de Saint-Gobain Ceramics Materials KK - Japon. Production de grains et poudres céramiques. Usine à Osaka. Ventes : 4,4 milliards de yen. Personnel : 93.

SAINT-GOBAIN QUARTZ

Participation 100% par SEPR.

Fabrication de pièces en silice pour l'industrie chimique, creusets et tubes en silice pour l'industrie des semi-conducteurs, fils et laine en silice pour l'industrie spatiale, isolant Micaver, céramiques piézo-électriques. Usine à Saint-Pierre-lès-Nemours (Seine-et-Marne). Ventes 2002 : 19,2 millions d'euros. Personnel : 208.

Filiales et participations

- Saint-Gobain Quartz Pte - Singapour (100%). Fabrication de tubes pour semi-conducteurs.
- Saint-Gobain Quartz SA (Suisse) - Suisse (100%). Transformation de pièces en quartz.

SAINT-GOBAIN ABRASIFS SA (FRANCE)

Participation 99,6% par Spafi.

Production d'abrasifs appliqués, de meules et de super-abrasifs. Usines à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines), La Courneuve et Bobigny (Seine-Saint-Denis), Amboise (Indre-et-Loire), Lisieux (Calvados). Ventes 2002 : 171,6 millions d'euros. Personnel : 1 093.

Filiales et participations

- Saint-Gobain Abrasivos SA (Espagne), Saint-Gobain Abrasivos SA (Luxembourg), Saint-Gobain Abrasivi SpA (Italie), Saint-Gobain Abrasivos (Pologne), Saint-Gobain Abrasivos Pty Ltd (Afrique du Sud). *Voir fiches de renseignements.*
- Saint-Gobain Diamant Winter SA - Fr. (100%). Production d'outils diamantés pour le marché de la pierre. Usine à Saulx-les-Chartreux (Essonne).

- Pabsa - Colombie (100%). Production d'abrasifs appliqués et de meules. Usine à Mosquera. Ventes : 19,6 millions de pesos colombiens. Personnel : 90.
- Saint-Gobain Abrasivos - Venezuela (100%). Production d'abrasifs appliqués et de meules. Usines à Maracay et à Los Teques. Ventes : 5 milliards de bolivars. Personnel : 70.
- Saint-Gobain Abrasivos AB - Suède (100%). Abrasifs. Ventes : 170,8 millions de couronnes suédoises. Personnel : 47.
- Saint-Gobain Abrasivos Nederland - Pays-Bas (100%). Détient 100% de Saint-Gobain Abrasivos BV. Production de meules minces et d'abrasifs appliqués. Usines à Eibergen et Vaals (Pays-Bas). Ventes : 100,4 millions d'euros. Personnel : 468.
- Saint-Gobain Abrasivos NV - Belgique (100%). Personnel : 22.
- Saint-Gobain Abrasivos Shangai - Chine. 68% (+ 32% par Saint-Gobain China Invest. CY). Production de meules abrasives. Usines à Shangai. Personnel 393.
- Saint-Gobain Abrasivos Australia (100%) - Australie. Production de meules abrasives et d'abrasifs appliqués. Usines à Lidcombe et Campbellfield.
- SG Norton Hamplas (50%) - Indonésie. Usine à Surabaya.

SPAFI

Participation 100%.
Holding. Détient : Saint-Gobain Isover, Saint-Gobain Vetrotex France, Saint-Gobain PAM, SEPR, Saint-Gobain Abrasifs (France), SGPPI - Fr. Saint-Gobain Plc - GB, Saint-Gobain Corporation - USA, Saint-Gobain Technical Fabrics Canada Ltd - Canada, Saint-Gobain Abrasivos - Brésil. *Voir fiches de renseignements.* Saint-Gobain Calmar Brazil - Brésil.

SGPPI

Participation 100% par Spafi.
Holding. Détient :

- Saint-Gobain Glass Benelux - Belgique, Saint-Gobain Cristaleria - Espagne, Brasil SA - Brésil, Grindwell Norton Ltd - Inde. *Voir fiches de renseignements.*
- Saint-Gobain China Invest Cy Ltd - Chine (100%). Holding.
- Saint-Gobain Sekurit Thailand - Thaïlande (22,5%). Transformation de vitrage pour l'Automobile. Personnel : 408.
- Verinvest Oy - Finlande (17,3%). *Voir Saint-Gobain Glass Nordic A/S.*

VERTEC

Participation 100%.
Holding. Détient : Saint-Gobain Glass France, Saint-Gobain Emballage, SEPR - Fr., Saint-Gobain Glass Italia - Italie. *Voir fiches de renseignements.*

ALLEMAGNE 1 euro = 1,96 deutsche Mark EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

SAINT-GOBAIN DEUTSCHLAND

Participation 100%.
Holding. Détient :

- Saint-Gobain Glass Deutschland GmbH, Saint-Gobain Isover G+H AG, Saint-Gobain Vetrotex Deutschland GmbH, SGT Schleifmittel GmbH, Raab Karcher GmbH - Allemagne. *Voir fiches de renseignements.*
- 60% de Saint-Gobain Autoglas GmbH - Allemagne. Détient : 100% des Saint-Gobain Sekurit Deutschland Verw et Beteil. GmbH - Allemagne.

SAINT-GOBAIN GLASS DEUTSCHLAND GMBH

Participation 60% par Saint-Gobain Deutschland + 40% par Glaceries de Saint-Roch Germania.
Production et transformation de vitrage.
Usines à Stolberg (*float* et transformation), Herzogenrath (*float*), Cologne-Porz et Torgau (*float* et verre à couche bas émissif), Mannheim (verre coulé).
Ventes 2002 : 346,4 millions d'euros.
Personnel : 1 274.

Ces chiffres comprennent ceux de Saint-Gobain Glass Deutschland GmbH, Flachglas Torgau GmbH et Verbundglas Torgau GmbH (détenues à 100%).

Filiales et participations

- Saint-Gobain Deutsche Glass GmbH, Saint-Gobain Sekurit Deutschland KG. - Allemagne, Saint-Gobain Exprover - Belgique, Saint-Gobain Glass Polska détient 100% de Saint-Gobain Euroveder Polska - Pologne, Saint-Gobain Glass Nordic A/S - Danemark. *Voir fiches de renseignements.*
- Nitrasklo AS (40%), Venisklo Spol (100%) - Slovaquie. Négoce et transformation de vitrage pour le Bâtiment.
- Internationale Maatschappij Voor Het Beheer van Glasmaatschappijen BV (SGT) - Pays-Bas (100%). Holding. Détient Eckelt Glas GmbH - Autriche (95,5% + 4,5% par SG Glass Deutsch. GmbH). Transformation. Ventes : 58,8 millions d'euros. Personnel : 349.
- Saint-Gobain Glass India Ltd (66,3%) - Inde. Personnel : 290.

SAINT-GOBAIN DEUTSCHE GLASS GMBH

Participation 100% par Saint-Gobain Glass Deutschland GmbH.
Holding contrôlant différentes filiales ayant pour activités le négoce et la transformation de vitrage pour le Bâtiment.
L'ensemble VGG et ses filiales ont réalisé en 2002 un chiffre d'affaires consolidé de 220,5 millions d'euros.
Il emploie 2 123 personnes.

SAINT-GOBAIN SEKURIT DEUTSCHLAND BETEILIGUNGEN GMBH

Participation 100% par Saint-Gobain Autoglas GmbH.

Société gérante de Saint-Gobain Sekurit Deutschland KG et gestion de participations.

Filiales et participations

- Saint-Gobain Sekurit Benelux - Belgique, Saint-Gobain Sekurit Scandinavia - Suède. *Voir fiches de renseignements.*
- Autoglas Hansa Vertriebsgesellschaft GmbH - Allemagne (100%). Personnel : 134. Détient : 100% de Renz Autoglas GmbH, 100% de AGH Rheinmain, 100% de Freudenberger Autoglas - Allemagne, 100% d'Autover Bilglas A/S - Norvège, 100% d'Autover Oy -Finlande, 80% de Autover Direktglas AB - Suède, 100% d'Autover Benelux NV, 85% de Walter Kigler-Autriche. Distribution de vitrage Automobile de remplacement.
- Saint-Gobain Sekurit Glas-Union GmbH - Allemagne (100%). Commercialisation de vitrage Automobile.
- SG Sekurit Finland Oy - Finlande (100%). Faba Autoglas Technik GmbH - Allemagne (100%). Transformation de vitrage Automobile.
- Saint-Gobain Sekurit CR Spol SRO - République Tchèque (100%). Production de verre feuilleté Automobile. Personnel : 330.
- Saint-Gobain Sekurit Hanglas Polska - Pologne (87,8%). Production de verre Automobile. Personnel : 674.
- Saint-Gobain Sekurit (Shanghai) - Chine (100%), Saint-Gobain Sekurit Japan - Japon (100%)

SAINT-GOBAIN SEKURIT DEUTSCHLAND KG

Participation 99% par SG Sekurit Deutsch. Verw. GmbH + 1% par Saint-Gobain Glass Deutschland GmbH. Production de vitrage pour l'Automobile. Usines à Stolberg (verre feuilleté), Herzogenrath (verre trempé). Ventes 2002 : 366,4 millions d'euros. Personnel : 2 095. Ces chiffres comprennent ceux de SG Sekurit Modulartechnik.

Filiales et participations

- Saint-Gobain Sekurit Nutzfahrzeugglas GmbH (SSGN KG) - Allemagne (100%). Production de vitrage pour véhicules utilitaires. Usine à Cologne-Porz. Ventes : 40,9 millions d'euros. Personnel : 301.
- Saint-Gobain Sekurit Modulartechnik - Allemagne (100%). Extrusion de vitrage feuilleté et trempé. Usine à Würselen.
- FABA Autoglas Technik - Allemagne (94%).
- Sekurit Richard Fritz Autoglas Umspritzung (51%).

SAINT-GOBAIN ISOVER G + H AG

Participation 99,9% par Saint-Gobain Deutschland. Fabrication et commercialisation de fibres minérales et de mousses pour l'isolation thermique, frigorifique et acoustique, et pour la protection contre l'incendie sous la marque G + H Isover. Usines à Bergisch-Gladbach (Rhénanie-Westphalie), Ladenburg (Bade-Wurtemberg), Spire (Rhénanie-Palatinat) et Lübz (Mecklenburg Vorpommern).

Ventes 2002 : 306,6 millions d'euros. Personnel : 1 282.

Filiales et participations

- Saint-Gobain Isover SA - Suisse, Saint-Gobain Isover Benelux - Pays-Bas, Saint-Gobain Isover A/S - Danemark. *Voir fiches de renseignements.*
- Saint-Gobain Isover Austria AG - Autriche (99,8%). Production et commercialisation de matériaux isolants. Usine à Stockerau. Ventes : 53,4 millions d'euros. Personnel : 251. Détient : 74,3% de Saint-Gobain Orsil (+ 25,8% par Saint-Gobain Isover G+H AG) - République Tchèque. Production de matériaux isolants en laine de roche. Usine à Castolovice. Ventes : 1 095,2 millions de couronnes tchèques. Personnel : 251.
- G + H Fuersorge GmbH + Superglass Dammstoffe GmbH - Allemagne (100%). Commercialisation de matériaux isolants.

SAINT-GOBAIN VETROTEX DEUTSCHLAND GMBH

Participation 100% Saint-Gobain Deutschland. Fabrication et commercialisation de fibres de verre pour le renforcement. Usine à Herzogenrath. Ventes 2002 : 80,3 millions d'euros. Personnel : 550.

Détient :

- 99,7% de SG Vertex AS - République Tchèque. Ventes : 6,1 milliards de couronnes tchèques. Personnel : 1 395. Détient 100% de Saint-Gobain Velimat Polska SP ZOO - Pologne. *Voir fiche de renseignements.*
- 10,2% de Saint-Gobain Vetrotex International - Fr. *Voir Saint-Gobain Vetrotex France.* 100% de Saint-Gobain Vetrotex Glasvlies - Allemagne.

HALBERGERHÜTTE GMBH

Participation 100% par Saint-Gobain PAM. Holding.

Filiales et participations

- Saint-Gobain Plc - GB, Saint-Gobain Condotta SpA - Italie. *Voir fiches de renseignements.*
- Saint-Gobain GussRohr KG (100%) - Allemagne. Canalisations en fonte ductile. Usines à Saarbrücken-Brebach (Sarre) et Gelsenkirchen (Ruhr). Ventes : 154,9 millions d'euros. Personnel : 688.
- SG HES GmbH (100%) - Allemagne. Ventes de systèmes de canalisation pour le Bâtiment. Ventes : 47,8 millions d'euros. Personnel : 47.
- Saint-Gobain Slevarna (100%) - Fonderie en République Tchèque. Personnel : 90.

SAINT-GOBAIN OBERLAND AG

Participation 96,7% par Saint-Gobain Emballage. Société cotée à la Bourse de Francfort, de Munich et de Stuttgart.

Fabrication d'emballages en verre creux (bouteilles, pots industriels et briques de verre).
Usines à Bad Wurzach (Bade-Wurtemberg), Neuburg (Bavière), Essen (Rhénanie-Westphalie) et Wirges (Rhénanie-Palatinat).
Ventes 2002 : 336,1 millions d'euros.
Personnel : 1 754.

Filiales et participations

- Ruhrglas - Allemagne (100%). Détient 100% de GPS Glas Produktions Service. Production de machines pour l'industrie du verre creux. Ventes : 18 millions d'euros. Personnel : 72.
- Westerwald - Allemagne (100%). Holding.
- GGA Gesellschaft für Glasrecycling - Allemagne (26,4%). Collecte et redistribution du calcin de verre creux.
- Zhanjiang Saint-Hua-Glass (35%) - Chine. Emballages en verre creux (bouteilles). Ventes : 100 millions de yuans. Personnel : 468.

SAINT-GOBAIN CALMAR GMBH

Participation 99% par SGD Kipfenberg + 1% par Saint-Gobain Calmar Inc.
Fabrication de pompes plastique.
Usine à Hemer.
Ventes 2002 : 67,7 millions d'euros.
Personnel : 525.
Détient : 50% de Calmar Poland - Pologne, 5% de Saint-Gobain Calmar Ltd - Angleterre. Sociétés commerciales.

SEPR KERAMIK GMBH & CO KG

Participation 100% par SEPR.
Holding. Détient :

- Norton Beteiligungs (100%) - Allemagne. Holding. Détient Saint-Gobain Performance Plastics Pampus GmbH (100%) - Allemagne. Fabrication et vente de plastiques hautes performances pour l'industrie médicale et Automobile, et équipements industriels divers. Usine à Willich. Ventes : 51,3 millions d'euros. Personnel : 319. Détient Saint-Gobain Advanced Ceramics Lauf GmbH (100%) - Allemagne. Fabrication et vente de céramiques avancées. Usine à Lauf. Ventes : 17 millions d'euros. Personnel : 200.
- Saint-Gobain Industriekeramik Düsseldorf (100%) - Allemagne. Production de réfractaires. Usine à Düsseldorf. Ventes : 17,1 millions d'euros. Personnel : 96.
- Saint-Gobain Advanced Ceramics Mönchengladbach (100%) - Allemagne. Production et vente de céramiques avancées. Usine à Mönchengladbach. Ventes : 9,8 millions d'euros. Personnel : 85.
- Saint-Gobain Quartz GmbH (100%) - Allemagne. Usine à Wiesbaden.
- Saint-Gobain Industriekeramik Roedental - (100%) Allemagne. Fabrication de réfractaires haute performance. Usine à Roedental. Ventes : 44,4 millions d'euros. Personnel : 455.
- Saint-Gobain Performance Plastics Cologne - Allemagne. Ventes : 14,1 millions d'euros. Personnel : 40.
- Saint-Gobain Ceramic Materials Kuppenheim (100%) -

Allemagne. Transformation du carbure de silicium.
Usine à Kuppenheim. Ventes : 11,1 millions d'euros.
Personnel 31.

SAINT-GOBAIN SCHLEIFMITTEL - BETEILIGUNGEN GMBH

Participation 100% par Saint-Gobain Deutschland.

Détient :

Unités de production :

- 100% de Saint-Gobain Diamond Products GmbH et de Saint-Gobain Winter Diamantwerkzeuge. Production d'outils super-abrasifs pour les industries de la mécanique et de la pierre. Usines à Norderstedt. Personnel : 627.
- 100% de Saint-Gobain Abrasives GmbH. Production et vente de meules et de super-abrasifs. Usines à Gerolzhofen et Wesseling. Personnel : 467.
- 100% de Saint-Gobain Diamant Winter Epe - Grèce. Personnel : 132.
- 100% de Diamant Winter Italia - Italie. Personnel : 47.
- 100% de Diamond Winter South Africa - Afrique du Sud. Unités de commercialisation :
- 100% de Diamantes Winter - Espagne.
- 90% de Saint-Gobain Diamant Winter Ltd - Inde. Personnel : 170.

RAAB KARCHER GMBH

Participation 100% par Saint-Gobain Deutschland.
Distribution de matériaux de construction en Allemagne, aux Pays-Bas et en Europe de l'Est.
Ventes 2002 : 2,48 milliards d'euros (filiales incluses).
Personnel : 8 048 (filiales incluses).

BENELUX 1 euro = 40,34 francs belges
1 euro = 2,20 florins

SAINT-GOBAIN GLASS BENELUX SA

Participation 88,7% + 10,9% par SGPPi.
Production et transformation de vitrage.
Usines à Sambreville (2 float).
Ventes 2002 : 151,2 millions d'euros.
Personnel : 562.

Filiales et participations

- Saint-Gobain Glass Exprover - Belgique, Saint-Gobain Plc - GB, Sas Van Gent Glasfabriek - Pays-Bas, Saint-Gobain Glass Nordic A/S - Danemark. Voir fiches de renseignements.
- Saint-Roch Germania - Allemagne (100%). Holding. Détient : 40% de Saint-Gobain Glass Deutschland GmbH - Allemagne. Voir fiche de renseignements. 40% de Saint-Gobain Autoglas GmbH - Allemagne. Voir Saint-Gobain Deutschland.
- Groupe B & G Glas (99,7%), Frankenglas (100%), Groupe Boermans NV (99,9%), Burniat Glass SA (100%), Glorieux SA (100%), Wagener Jowaco (100%) détient Hanin SA

à 77,6% (+22,3% par SG Glass Benelux SA), Techniver SA (100%), Groupe Wagener (100%), Climaglass NV (99,9%), Conforglass (99,9%), Mirover NV et Romato (99,9%) - Belgique. Ventes des filiales : 85 millions d'euros. Personnel des filiales : 719.

- Koninklijke Saint-Gobain Glass NV - Pays-Bas (100%). Holding contrôlant les filiales de négoce et de transformation de produits verriers pour le Bâtiment.

SAINT-GOBAIN GLASS EXPROVER

Participation 39% par Saint-Gobain Glass Deutschland GmbH + 27% par Saint-Gobain Glass Benelux + 18% par Saint-Gobain Glass France + 8% par Saint-Gobain Glass Italia + 8% par Saint-Gobain Cristaleria.

Société d'exportation de la Branche Vitrage. Promotion et coordination de toutes les exportations des produits verre plat fabriqués dans les usines du Groupe en dehors des zones où sont implantées ces usines.

Détient : Saint-Gobain Hellas - Grèce (100%), Saint-Gobain Glass Exprover North America - USA (100%).

SAINT-GOBAIN SEKURIT BENELUX SA

Participation 100% par Saint-Gobain Sekurit Deutschland Beteiligung GmbH. Transformation de vitrage pour l'Automobile.

Usine à Sambreville.

Ventes 2002 : 89,8 millions d'euros.

Personnel : 441.

Détient : Saint-Gobain Sekurit Thailand - Thaïlande (72,5%).

Voir SGPPI. Autover International BV (100%) - Pays-Bas.

Distribution de vitrage Automobile de remplacement. Autover Distribution SA - Belgique (100%).

GLASFABRIEK SAS VAN GENT BV

Participation 100% par Saint-Gobain Glass Benelux.

Fabrication de vitrages réfléchissants et de glaces émaillées.

Activités de trempage.

Usine à Sas Van Gent (Pays-Bas).

Ventes 2002 : 19,7 millions d'euros.

Personnel : 144.

SAINT-GOBAIN ISOVER BENELUX

Participation 100% par Saint-Gobain Isover G + H AG.

Fabrication et commercialisation de produits isolants.

Usine à Etten-Leur (Pays-Bas).

Ventes 2002 : 85,3 millions d'euros.

Personnel : 352.

Filiales et participations

- Saint-Gobain Isover Benelux NV - Belgique (99,8%). Commercialisation.
- Saint-Gobain Cultilène BV - Pays-Bas (100%). Transformation et commercialisation de produits en laine de verre et de roche pour la culture hors sol.

Ventes: 18,6 millions d'euros. Personnel : 61.

- Saint-Gobain Ecophon BV - Pays-Bas (30%).

SAINT-GOBAIN DIAMOND PRODUCTS SA (LUXEMBOURG)

Participation 100% par Saint-Gobain Abrasifs (France). Production et vente d'outils, disques et forets diamantés. Machines pour la coupe de l'asphalte pour le marché de la construction et du génie civil.

Usine à Bascharage (Luxembourg).

Ventes 2002 : 41,6 millions d'euros.

Personnel : 147.

Détient : 99,9% de Saint-Gobain Diamond Products - Belgique.

Production d'outils diamantés. Usine à Mechelen. Ventes : 3,8 millions d'euros. Personnel : 34.

SAINT-GOBAIN NEDERLAND

Participation 100%. Société financière.

ESPAGNE 1 euro = 166,39 pesetas
PORTUGAL 1 euro = 200,48 escudos

SAINT-GOBAIN CRISTALERIA SA

Participation 23,9% + 66,6% par International Saint-Gobain + 4,9% par Saint-Gobain Vicasa + 1,9% par SGPPI.

Production et transformation de vitrage pour le Bâtiment et l'Automobile, et de produits isolants (laine de verre et de roche).

Usines de vitrage à Arbós (*float*), Avilès (*float*), Madrid (Hortaleza), Renedo de Pielagos. Usine de produits isolants à Azuqueca de Henares.

Ventes 2002 consolidées : 448,6 millions d'euros.

Personnel : 1 802.

Filiales et participations

- Saint-Gobain Vicasa, La Veneciana, Saint-Gobain Canalizacion, Saint-Gobain Vetrotex España - Espagne, Saint-Gobain Glass Portugal - Portugal, Saint-Gobain Glass Exprover - Belgique, Saint-Gobain Sekurit Mexico, Saint-Gobain Glass Mexico, Saint-Gobain Vetrotex America Xicoh - Mexique, Saint-Gobain de Colombia, PAM Colombia SA - Colombie. *Voir fiches de renseignements.*
- Autover Iberica - Espagne (100%). Distribution de vitrage Automobile de remplacement. Personnel : 35.
- Wanner y Vinyas (100%) - Espagne. Isolation thermique et acoustique. Ventes : 45,2 millions d'euros. Personnel : 350.
- Industrias del Cuarzo (Incusa) (100%). Carrière de sable. Personnel : 40.
- Vislam (5%), Inmobiliaria Cristalvex (100%).
- La Veneciana Norte (5%), La Veneciana Levante (5%), La Veneciana Bética (5%), La Veneciana Canarias (5%).
- Procustic - Espagne (100%). Transformation et distribution de produits isolants acoustiques.
- SG Performance Plastics España - Espagne (100%). Personnel : 47.

- Cristaleria de Hortaleza - Espagne (100%). Personnel 135.
- Iberisol - Portugal (65,2% + 22,3% par Wanner y Vinyas). Distribution de produits isolants.
- Vidrieria Argentina (VASA) - Argentine (49%). Fabrication de vitrage pour le Bâtiment.
- Cristaleria Andina - Panama (100%).
- Holding Concorde SA - Colombie (51%).

LA VENECIANA

Participation 100% par Saint-Gobain Cristaleria.
Commerce, transformation et pose de vitrage, miroiterie.
Ventes 2002 consolidées : 133,2 millions d'euros.
Personnel (filiales comprises) : 936.

Filiales et participations

- Portaglass SL (100%), La Veneciana Norte (95%), La Veneciana Levante (95%), La Veneciana Bética (95%), La Veneciana Canarias (95%), La Veneciana Balear SA (100%), Cristaleria Industrial (95%), Vidrios de Seguridad Laminados Vislam (95%).

SAINT-GOBAIN VETROTEX ESPAÑA

Participation 100% par Saint-Gobain Cristaleria.
Fabrication et commercialisation de fibres de verre pour le renforcement.
Usine à Alcalá de Henares.
Ventes 2002 : 74,5 millions d'euros.
Personnel : 360.
Détient :

- 0,1% de Saint-Gobain Vetrotex International - Fr. Voir *Saint-Gobain Vetrotex France*. 100% de CemFil International - GB. Distribution de fibres de verre CemFil pour le renforcement du béton. 100% de Vetrotex Distribucion Norte, de Vetrotex CemFil et de Tevesa - Espagne.
- 40% de Beijing Saint-Gobain Vetrotex Glass Fiber - Chine. Personnel : 133.

SAINT-GOBAIN CANALIZACION

Participation 80% par Saint-Gobain PAM + 20% par Saint-Gobain Cristaleria.
Canalisations en fonte ductile.
Usine à Santander.
Ventes 2002 : 160 millions d'euros.
Personnel : 270.
Détient : PAM Colombia SA - Colombie (95%). Voir *fiche de renseignements*. Saniplast (70%) - Espagne. Distribution de canalisation et accessoires. Ventes : 41,6 millions d'euros.
Personnel : 89.

SAINT-GOBAIN VICASA SA

Participation 99,9% par Saint-Gobain Cristaleria.
Fabrication d'emballages en verre creux (bouteilles, pots industriels, flacons).
Usines à Azuqueca de Henares (Guadalajara), Burgos, Dos Hermanas (Séville), Jerez de la Frontera (Cadix), Saragosse.
Ventes 2002 : 233 millions d'euros.
Personnel : 1 218.
Les chiffres de ventes et de personnel incluent ceux de Saint-Gobain Montblanc SA. Production d'emballages en verre creux. Usine à Montblanc (Catalogne).

Filiales et participations

- Saint-Gobain Cristaleria - Espagne, Saint-Gobain Mondego - Portugal. Voir *fiches de renseignements*.
- Saint-Gobain La Granja SA - Espagne (100%). Production d'emballages en verre creux (flacons), isolateurs et moulages. Usine à La Granja (Ségovie). Ventes : 61,2 millions d'euros. Personnel : 341. Détient 100% de Saint-Gobain Calmar SA - Espagne. Production de pompes plastiques. Usine à Barcelone. Ventes : 43,9 millions d'euros. Personnel : 379.
- Vidrieras Canarias (41%). Emballages en verre creux. Ventes : 18,1 millions d'euros. Personnel : 110.
- Gijon Fabril - Espagne (100%). Production et distribution de machines et de moules pour l'industrie du verre.
- Rayen Cura Saic - Argentine (59,5%). Production d'emballages en verre creux (bouteilles). Usine à Mendoza. Ventes : 55,8 millions de pesos argentins. Personnel : 241.

SAINT-GOBAIN ABRASIVOS (ESPAGNE)

Participation 100% par Saint-Gobain Abrasifs (France).
Production de meules abrasives.
Usines à Pampelune et à Montmelo.
Ventes 2002 : 39,4 millions d'euros.
Personnel : 268.
Détient : 100% de Saint-Gobain Abrasivos Lda - Portugal.
Distributeur de produits abrasifs. Usine à Porto.

SAINT-GOBAIN GLASS PORTUGAL

Participation 100% par Saint-Gobain Cristaleria.
Production et transformation de vitrage pour le Bâtiment et l'électroménager.
Float à Santa Iria de Azoia (Portugal).
Ventes 2002 : 58,1 millions d'euros.
Personnel : 158.
Détient :
• SSGP Vidro Automovel - Portugal. Voir *fiche de renseignements*.
• 100% de Covipor - CIA Vidreira Do Norte, et 100% de Covilis - Portugal. Transformation de produits verriers pour le Bâtiment. Personnel : 169.

SSGP VIDRO AUTOMOVEL

Participation 100% par Saint-Gobain Glass Portugal.
Transformation de vitrage pour l'Automobile.

Usine à Santa Iria de Azoia (Portugal).
 Ventes 2002 : 60,2 millions d'euros.
 Personnel : 284.
 Détient : 59,7% d'Autoverlusa - Portugal. Négoce de vitrage.
 Automobile de remplacement.

SAINT-GOBAIN MONDEGO

Participation 100% par Saint-Gobain Vicasa.
 Fabrication d'emballages en verre creux (bouteilles, pots industriels).
 Usine à Figueira da Foz (Portugal).
 Ventes 2002 : 51,3 millions d'euros.
 Personnel : 259.

GRANDE-BRETAGNE 1 euro = 0,63 livre sterling

SAINT-GOBAIN PLC

Participation 74,7% par Partidis + 11,7% par Saint-Gobain Glass Benelux + 6% par Spafi + 3,2% par Saint-Gobain PAM + 3,2% par Halbergerhütte + 1,2% par Saint-Gobain Isover A/S. Holding. Détient :

- Solaglas Ltd, Saint-Gobain Pipelines Plc, Saint-Gobain Ceramics & Plastics Plc, Abrasives Plc; Saint-Gobain Building Distribution Ltd - GB. *Voir fiches de renseignements.*
- Orchardflint - GB. Holding.
- Saint-Gobain Glass UK Ltd (100%) - GB. *Float* à Egborough. Ventes : 54,8 millions de livres sterling. Personnel : 128.
- Saint-Gobain Pipe Systems Plc (100%) - GB. Distribution de produits de canalisation pour le BTP et l'industrie.
- Saint-Gobain Technical Fabrics UK Ltd (100%). Ventes : 5,7 millions de livres sterling. Personnel : 35.
- Saint-Gobain Insulation UK (100%). Détient 50% de British Gypsum Isover - GB. Production et commercialisation de produits isolants. Ventes : 10,9 millions de livres sterling. Personnel : 131.

SOLAGLAS LTD

Participation 100% par Saint-Gobain Plc.
 Transformation et distribution de vitrage pour le Bâtiment (verre trempé, verre feuilleté, miroirs, vitrages isolants). Réseau de 42 sites, dont 27 unités de transformation, répartis à travers le Royaume-Uni.
 Ventes 2002 (filiales comprises) : 187,6 millions de livres sterling.
 Personnel (filiales comprises) : 2 549.
 Détient :

- Groupe Hayes, Groupe Dockrell Glass - GB (100%). Transformation Bâtiment.
- Thermax, Birmingham Build - GB (100%). Transformation Automobile et Bâtiment.
- Saint-Gobain Glass Ltd - GB (100%). Société de commercialisation au Royaume-Uni des produits des branches Vitrage et Conditionnement.
- Vetrotech Saint-Gobain UK (50%).

SAINT-GOBAIN BUILDING DISTRIBUTION LTD

Participation 100% par Saint-Gobain Plc.
 Distribution de matériaux de construction.
 Ventes 2002 : 1,82 milliard de livres sterling.
 Personnel : 12 076.

SAINT-GOBAIN PIPELINES PLC

Participation 100% par Saint-Gobain Plc.
 Canalisations et pièces hydrauliques en fonte ductile pour l'adduction d'eau et l'assainissement. Robinetterie hydraulique. Pièces de voirie fonte et acier, fonte de Bâtiment.
 Usines à Stanton, Staveley, Holwell, Risca, West Bromwich et Telford.

Ventes 2002 : 136,2 millions de livres sterling.
 Personnel : 1 424.

Détient :

- Foundry Products Ltd - GB, Guest and Chrimes - GB (100%).
- Stanton Bonna Concrete Ltd - GB (20%). Tuyaux en béton.
- Saint-Gobain Pipelines South Africa (100%) - Afrique du Sud. Fabrication de pièces de fonderie. 2 usines à Pretoria.
 Ventes : 126 millions de rands. Personnel : 476.

SAINT-GOBAIN CERAMICS & PLASTICS PLC

Participation 100% par Saint-Gobain Plc.
 Fabrication et vente de plastiques hautes performances et de produits pour procédés chimiques.
 Usine à Stoke-on-Trent.

Détient :

- 100% de Saint-Gobain Quartz Plc - GB. *Voir fiche de renseignements.*
- 100% de Chemfab Holding - Irlande. *Voir fiche de renseignements.*
- 100% de Chemfab Holding UK Ltd GB. Ventes : 6,2 millions de livres sterling. Personnel : 32.
- 100% de Saint-Gobain Crystals & Detectors UK - GB.
- 100% de Saint-Gobain Industrial Ceramics Ltd - GB. Production et vente de fibres d'isolation haute température et de produits réfractaires. Usine à Rainford.
- 100% de Saint-Gobain Performance Plastics Corby - GB. Production de tubes et faisceaux colorifugés pour boissons. Ventes : 5,5 millions de livres sterling. Personnel : 39.

SAINT-GOBAIN QUARTZ PLC

Participation 100% par Saint-Gobain Ceramics & Plastics Plc.
 Fabrication de pièces en silice pour l'industrie chimique, production de quartz fondu pour l'industrie des semi-conducteurs, la fabrication des fibres optiques, le chauffage infrarouge et les équipements de laboratoire.
 Usines à Wallsend.

Ventes 2002 : 10,9 millions de livres sterling.
 Personnel : 200.

Détient :

- TSL Quadrant Ltd - GB (100%). Usine à Harlow.
- TSL Semicon Quartz Ltd - GB (100%). Usine à Cumberland.

CHEMFAB HOLDINGS (IRLANDE)

Participation à 100% par Saint-Gobain Ceramics & Plastics Plc. Transformation de tissus enduits (PTFE, silicone), rubans adhésifs.

Détient : 100% de Tygaflor Holdings - Irlande qui détient à son tour : 100% de Chemfab Luxembourg SARL. Détient 100% de SG PPL Ireland. Ventes : 27,9 millions d'euros. Personnel : 118.

ABRASIVES PLC

Participation 100% par Saint-Gobain Plc. Détient : 100% d'Unicorn Abrasives Ltd et de Saint-Gobain Abrasives Ltd - GB. Ventes : 57,9 millions de livres sterling. Personnel : 577.

Au travers de diverses filiales, produit des abrasifs agglomérés, des abrasifs appliqués et des super-abrasifs. Usines à Stafford, Gloucester, Tottenham, Welwyn, Leicester, Southampton et Brighton. Détient : 100% SG Universal Abrasives Inc. - USA. Usines à Bristol et Romulus. Ventes : 56,2 millions de dollars. Personnel : 313.

ITALIE 1 euro = 1 936,3 liras

SAINT-GOBAIN GLASS ITALIA

Participation 100% par Vertec. Usines à Pise (produits transformés Bâtiment) et à Sesto Fiorentino (atelier d'argenterie). Ventes 2002 : 148,2 millions d'euros. Personnel : 326.

Filiales et participations

- Saint-Gobain Sekurit Italia - Italie. *Voir fiche de renseignements.*
- Flovetto (50%). *Float* à Vasto.
- Mineraria Apuana (100%). Exploitation d'une carrière de dolomie.
- Sirsa (49%). Composants pour l'industrie Automobile.
- Mac Trasporti (50%). Transports routiers.
- Gruppo Fontana (100%). Transformation et négoce de verre. Ventes : 64,8 millions d'euros Personnel : 76.
- Vetreira Industriale Saint-Gobain SRL (100%). Personnel : 69.

SAINT-GOBAIN SEKURIT ITALIA

Participation 100% par Saint-Gobain Glass Italia. Transformation de vitrage pour l'Automobile. Usine à Savigliano.

Ventes 2002 : 64,7 millions d'euros. Personnel : 296.

Détient : 100% d'Autover Italia SRL, 50% de Borgna Sicurglass SRL et de Vetro Sud SRL - Italie.

SAINT-GOBAIN ISOVER ITALIA

Participation 92% par International Saint-Gobain. Fabrication de produits isolants et de produits d'étanchéité (matériaux de toiture, revêtements à base de voile de verre). Usines à Vidalengo et Chieti. Ventes 2002 : 59,6 millions d'euros. Personnel : 254. Détient : 17,9% de Saint-Gobain Isover SA - Suisse. *Voir fiche de renseignements.*

SAINT-GOBAIN VETROTEX ITALIA

Participation 100% par International Saint-Gobain. Fabrication et commercialisation de fibres de verre pour le renforcement. Usines à Besana Brianza et Vado Ligure. Ventes 2002 : 161,4 millions d'euros. Personnel : 535. Détient : 75,9% de Saint-Gobain Revetex SRL - Italie, 100% de LMC - Italie, 5,2% de Saint-Gobain Vetrotex International - France. *Voir Saint-Gobain Vetrotex France.*

SAINT-GOBAIN CONDOTTE SPA

Participation 90% par Saint-Gobain PAM + 10% par Halbergerhütte. Canalisations en fonte ductile. Usines à Cogoletto, Lavis et Pesaro. Ventes 2002 : 68,3 millions d'euros. Personnel : 230.

SAINT-GOBAIN VETRI

Participation 100% par Saint-Gobain Emballage. Production d'emballages en verre creux (bouteilles, pots industriels). Usines à Dego, Lonigo, Villa Poma, Pescia, Gazzo Veronese, Carcare. Ventes 2002 : 351,1 millions d'euros. Personnel : 1 182.

Filiales et participations

- Silver - Italie (100%). Produits de carrière de sable.
- Ecoglass - Italie (100%), Ecolvetto - Italie (20%). Récolte et traitement du calcin.

SAINT-GOBAIN ABRASIVI SPA (ITALIE)

Participation 100% par Saint-Gobain Abrasifs (France). Production de meules abrasives. Usines à Corsico (Milan), Caronno (Varèse), Turin et Salerne. Ventes 2002 : 89,3 millions d'euros. Personnel : 458. Détient : FEA SRL (100%).

SEPR ITALIA

Participation 100% par SEPR.
Fabrication de réfractaires électrofondus.
Usine à Mezzocorona.
Ventes 2002 : 30,7 millions d'euros.
Personnel : 238.

POLOGNE 1 euro = 3,85 zlotys

SAINT-GOBAIN GLASS POLSKA

Participation 100% par Saint-Gobain Glass Deutschland GmbH.
Production et transformation de vitrage.
Float à Strzemieszyce.
Ventes 2002 : 304,3 millions de zlotys.
Personnel : 243.
Détient : 100% de Glaspol - Pologne. Négoce et transformation de vitrage pour le Bâtiment. Ventes : 125,9 millions de zlotys.
Personnel : 334.

SAINT-GOBAIN ISOVER POLSKA

Participation 100% par Saint-Gobain Isover AB.
Production et commercialisation de produits isolants.
Ventes 2002 : 196,6 millions de zlotys.
Personnel : 231.

SAINT-GOBAIN VELIMAT POLSKA SP ZOO

Participation 100% par SG Vertex AS.
Production et commercialisation de voile de verre.
Ventes 2002 : 28,8 millions de zlotys.
Personnel : 84.

SAINT-GOBAIN ABRASIVES SA (POLOGNE)

Participation 100% Saint-Gobain Abrasifs SA (France).
Production et commercialisation de meules abrasives.
Usine à Kolo.
Ventes 2002 : 82,6 millions de zlotys.
Personnel : 440.

SUISSE 1 euro = 1,47 franc suisse

SAINT-GOBAIN ISOVER SA

Participation 46,7% par Saint-Gobain Isover G+H AG + 34,1% par International Saint-Gobain + 17,9% par Saint-Gobain Isover Italia.
Fabrication et commercialisation de produits isolants.
Commercialisation de fibres de renforcement. Usine à Lucens.
Ventes 2002 : 38,8 millions de francs suisses.
Personnel : 163.
Détient : 25% de Saint-Gobain Isover AB - Suède. Voir fiche

de renseignements. 49% de Saint-Gobain Eurocoustic - Fr.
Voir Saint-Gobain Isover.

INTERNATIONAL SAINT-GOBAIN

Participation 96,5% + 3,5% par Valfix Holding.
Détient : Isover SA - Suisse, Saint-Gobain Isover Italia - Italie, Saint-Gobain Vetrotex Italia - Italie, Saint-Gobain Isover AB - Suède, Saint-Gobain Cristaleria - Espagne. Voir fiches de renseignements. 1,9% d'Euroventures BV Pays-Bas.

SCANDINAVIE 1 euro = 7,43 couronnes danoises
1 euro = 9,16 couronnes suédoises
1 euro = 7,51 couronnes norvégiennes
1 euro = 5,95 marks finlandais

SAINT-GOBAIN GLASS NORDIC A/S (DANEMARK)

Participation 50% par Saint-Gobain Glass Deutschland GmbH + 50% par Saint-Gobain Glass Benelux Holding. Détient 100% de :

- Emmaboda Glas AB - Suède. Production de vitrage isolant et de verre trempé. Usine à Emmaboda. Ventes : 266,8 millions de couronnes suédoises. Personnel : 268. Détient : 100% de Glashuset I Sverige AB - Suède. Négoce de verre. Détient : 100% de Decoustics - Canada. Ventes : 28,7 millions de dollars canadien. Personnel : 202.
- Scanglas A/S - Danemark. Production de vitrage isolant et de verre trempé. Usines à Korsør et Kjellerup. Ventes : 301,2 millions de couronnes danoises. Personnel : 267. Détient : 100% de VG Glas A/S - Danemark. Négoce de verre.
- Brodrene Böckmann A/S - Norvège. Production de vitrage isolant. Usines à Frederikstad et Gjøvik. Ventes : 336,4 millions de couronnes norvégiennes. Personnel : 272.
- Scandi - Glass A/S - Norvège. Production de vitrage isolant. Usine à Sem. Ventes : 82,9 millions de couronnes norvégiennes. Personnel : 44.
- SI-Glass A/S - Norvège. Production de verre feuilleté et trempé. Usine à Sauda. Ventes : 82,7 millions de couronnes norvégiennes. Personnel : 74.
- Détient également : Esbjerj Glas - Danemark (100%), Baltiklaas - Estonie (100%), Fingglass Oy - Finlande (63%), Verinvest Oy - Finlande (82,7%). Négoce et transformation de vitrage pour le Bâtiment.

SAINT-GOBAIN SEKURIT SCANDINAVIA AB (SUÈDE)

Participation 100% par Saint-Gobain Sekurit Deutschland Beteiligungen GmbH.
Production de vitrage trempé et feuilleté pour l'Automobile.
Usine à Eslöv.
Ventes 2002 : 481,2 millions de couronnes suédoises.
Personnel : 280.
Détient : 100% de Saint-Gobain Sekurit Eesti A/S - Estonie,

100% de Glasex AB - Suède. Production de pare-brise de remplacement.

SAINT-GOBAIN ISOVER AB (SUÈDE)

Participation 75% par International Saint-Gobain + 25% par Saint-Gobain Isover SA.

Fabrication et commercialisation de produits isolants.

Usines à Billesholm et Vrena. Ventes 2002 :

839,1 millions de couronnes suédoises.

Personnel : 515.

Détient : Saint-Gobain Ecophon AB - Suède, Saint-Gobain Isover Oy -Finlande, Saint-Gobain Isover Polska - Pologne.

Voir fiches de renseignements.

SAINT-GOBAIN ECOPHON AB (SUÈDE)

Participation 100% par Saint-Gobain Isover AB.

Production et commercialisation de plafonds acoustiques.

Usine à Hyllinge.

Ventes 2002 : 948,6 millions de couronnes suédoises.

Personnel : 604.

Détient : 100% de Saint-Gobain Ecophon Production A/S - Danemark. Production de produits acoustiques. Détient : 60% d'Ecophon CertainTeed - USA. Voir CertainTeed.

SAINT-GOBAIN ISOVER OY (FINLANDE)

Participation 100% par Saint-Gobain Isover AB.

Production et commercialisation de produits isolants.

Usines à Hyvinkää et Forssa.

Ventes 2002 : 82,6 millions d'euros.

Personnel : 296.

Détient : 100% de Saint-Gobain Isover Esti AS - Estonie, 100% de SIA-Saint-Gobain Isover - Lettonie, 100% d'UAB Saint-Gobain Isover -Lituanie, 99,9% de Zao Isover - Russie. Commercialisation de produits isolants.

SAINT-GOBAIN ISOVER A/S (DANEMARK)

Participation 100% par Saint-Gobain Isover G + H AG.

Fabrication et commercialisation de produits isolants.

Usine à Vamdrup.

Ventes 2002 : 341,6 millions de couronnes danoises.

Personnel : 213.

Détient : 1,2% de Saint-Gobain Plc - GB. Voir fiche de renseignements. 100% de Glasuld Ireland. 100% de Glasuld Norge A/S - Norvège. Production et commercialisation de produits isolants.

SAINT-GOBAIN CERAMIC MATERIALS A/S (NORVÈGE)

Participation 100% par SEPR.

Fabrication et vente de produits de carbure de silicium.

Usines à Lillesand et Arendal.

Ventes 2002 : 448,6 millions de couronnes norvégiennes.

Personnel : 338.

Détient :

- Saint-Gobain Matériaux Céramiques Benelux SA (100%) - Belgique. Process de carbure de silicium et corindons pour les industries réfractaires et des abrasifs. Usine à Hody. Ventes : 18,9 millions d'euros. Personnel : 27.
- Saint-Gobain Materiales Ceramicos (100%) - Venezuela. Production de carbure de silicium.
- Norton Lianyungang Grains Industry (50%) - Chine.

AMÉRIQUE 1 euro = 0,94 dollar US

DU NORD 1 euro = 1,48 dollar canadien

SAINT-GOBAIN CORPORATION

Participation 100% par Spafi.

Détient : 100% de Saint-Gobain Delaware Corporation - USA. Holding contrôlant CertainTeed Corporation, Saint-Gobain Containers, Inc., Saint-Gobain Calmar, Inc. et Saint-Gobain Abrasives, Inc. - USA. Voir fiches de renseignements.

CERTAINTEED CORPORATION

Participation 100% par Saint-Gobain Delaware Corporation.

Ventes 2002 : 2 607,4 millions de dollars.

Personnel : 8 231.

Les ventes et le personnel de CertainTeed Corporation incluent ceux de Saint-Gobain Vetrotex America Inc., Saint-Gobain Technical Fabrics America, Saint-Gobain BayForm America Inc., BTI Inc., Marshall Vinyl Windows Inc.

Produits d'isolation. Usines à Athens (Georgie), Chowchilla (Californie), Kansas City (Kansas), Mountaintop (Pennsylvanie), Winter Haven (Floride).

Matériaux de construction. Ce secteur comprend les activités :

- Revêtements et fenêtres en PVC. Usines à Corona (Californie), Hagerstown (Maryland), McPherson (Kansas), Jackson (Michigan), Nesquehoning (Pennsylvanie), Social Circle (Géorgie), Auburn (Washington), Richmond (Virginie).
- Matériaux de toiture asphaltés (shingles). Usines à Birmingham (Alabama), Glenwood et Little Rock (Arkansas), Fremont et Wilmington (Californie), Oxford (Caroline du Nord), Peechtree City (Géorgie), Shreveport (Louisiane), Norwood (Massachusetts), Shakopee (Minnesota), Gads Hills (Missouri), Milan (Ohio), Portland (Oregon), Chester (Pennsylvanie), Ennis (Texas).
- Systèmes d'aération. Usines à Clinton (Iowa), Dallas (Texas), Lincolnton (Caroline du Nord).
- Usine de polymérisation à Lake Charles (Louisiane).
- Tuyaux et clôtures en PVC. Usines à Lodi (Californie), McPherson (Kansas), Waco (Texas), Social Circle (Georgie), Buffalo (New York), Romeoville (Illinois).
- Fiber Cement siding. Usines à White City (Oregon), Roaring River (Caroline du Nord).

Filiales et participations

- Saint-Gobain Abrasives, Inc. - USA. Voir fiche de renseignements.

- Saint-Gobain Vetrotex America, Inc. - USA (100%). Fabrication et commercialisation de fibres de verre pour le renforcement. Usines à Wichita Falls (Texas), Charleston Heights (Caroline du Sud) et Russelville (Alabama) - USA.
- Saint-Gobain Technical Fabrics America, Inc. - USA (100%). Production et commercialisation de produits industriels pour le renforcement. Usines à Albion (New York) et à Dover (Ohio). Détient : 100% de Saint-Gobain BTI Inc - USA. Détient 100% de Saint-Gobain BayForm America Inc. - USA. Production et commercialisation de produits industriels et d'accessoires pour l'industrie des portes et fenêtres. Usines à Cadiz (Ohio), Pasco (Washington), Merrill (Wisconsin).
- Air Vent Inc. - USA (100%). Production de systèmes d'aération pour greniers et soupentes.
- Ecophon CertainTeed - USA (40%). Commercialisation de plafonds acoustiques.
- Bird Inc. - USA (100%). Production de shingles et roofing. Détient : 100% de GS Roofing Products Company Inc.
- Ludowici-Roof Tile, Inc. - USA (100%). Fabrication de tuiles en terre cuite.
- Marshall Vinyl Windows, Inc. - USA (100%).

SAINT-GOBAIN ABRASIVES, INC.

Participation 82% par Saint-Gobain Delaware Corporation + 18% par CertainTeed Corporation.

Ventes 2002 : 592,8 millions de dollars.

Personnel : 3 935.

Production d'abrasifs agglomérés, d'abrasifs couchés et de super-abrasifs. Principales usines : Worcester (Massachusetts), Littleton (New Hampshire), Glenmont et Troy (New York), Arden et High Point (Caroline du Nord), Brownsville et Stephenville (Texas), Fullerton et Ontario (Californie). Hot Springs (Arkansas), Bensenville (Illinois), Romulus (Michigan), Brookville (Ohio), Hamilton and Plattsville (Ontario), Travelers Rest (Caroline du Sud). Principales filiales aux États-Unis, Canada, Mexique, Nouvelle-Zélande.

Détient également : Saint-Gobain Ceramics & Plastics - USA, Grindwell Norton - Inde, Saint-Gobain KK - Japon *Voir fiches de renseignements*. Saint-Gobain Abrasivos SA de CV - Mexique (100%). Production d'abrasifs non-tissés et de meules abrasifs. Usine à Reynosa (via Norton Foreign Affiliates).

SAINT-GOBAIN CERAMICS & PLASTICS, INC.

Participation 100% par Saint-Gobain Abrasives Inc. Par activités propres ou par l'intermédiaire de ses filiales, produit des céramiques techniques et avancées, des produits pour procédés chimiques, des plastiques à haute performance, des produits réfractaires électrofondus et des grains céramiques spéciaux, des produits de carbure de silicium. Principales usines à Worcester, Northboro, Northampton et Taunton (Massachusetts), Wayne, Bridgewater, et Mickelton (New Jersey), Amherst, Niagara Falls, Sanborn, Granville, Hoosick Falls, Poestenkill et Wheatfield (New York), Akron, Aurora, Stow, Ravenna, Newbury, Mantua, Springboro et Solon

(Ohio), Louisville (Kentucky), Buckhannon (West Virginia), Olyphant, Latrobe et Malvern (Pennsylvanie), Boca Raton (Floride), Bristol (Rhode Island), Austin, Bryan, Irving et Houston (Texas), Bryant, et Fort Smith (Arizona), Colorado Springs (Colorado), Daisy (Tennessee), East Granby et New Haven (Connecticut), Elk Grove et Mundelein (Illinois), Anaheim, Fremont, Milpitas, San Jose et Garden Grove (Californie), Huntsville (Alabama), Merrimack, Milford et Nashua (New Hampshire), North Bennington (Vermont), Portage (Wisconsin), Seattle et Washougal (Washington), Albuquerque (New Mexico), West Jordan (Utah), Scarborough (Maine), Beaverton (Michigan), Paris, Brantford et Niagara Falls (Ontario, Canada), Chandler et Phoenix (Arizona), Mundelein (Illinois).

Ventes 2002 : 1 195,6 millions de dollars.

Personnel : 6 220.

Ces chiffres incluent ceux des filiales consolidées.

SAINT-GOBAIN CONTAINERS, INC.

Participation 100% par Saint-Gobain Delaware Corporation. Fabrication d'emballages en verre creux (bouteilles et pots industriels).

Usines à El Monte, Maywood, Madera (Californie), Henderson, Wilson (Caroline du Nord), Dolton, Lincoln (Illinois), Marion et Dunkirk (Indiana), Ruston (Louisiane), Milford (Massachusetts), Pevely (Missouri), Carteret (New Jersey), Sapulpa (Oklahoma), Port Allegany (Pennsylvanie), Waxahachie (Texas), Seattle (Washington), Burlington (Wisconsin).

Ventes 2002 : 1 389,2 millions de dollars.

Personnel : 5 415.

Filiales et participations

- Tropicana Industrial Glass - USA (50%). Production d'emballage en verre creux (bouteilles). Usine à Bradenton (Floride).
- Heye America L. P. - USA (100%). Production de moules pour fabrication d'articles d'emballage en verre creux.

SAINT-GOBAIN CALMAR, INC.

Participation 100% par Saint-Gobain Delaware Corporation. Fabrication de pompes plastique.

Usines à City of Industry (Californie), Lee Summit (Missouri), Washington Courthouse (Ohio), Winfield (Kansas).

Ventes 2002 : 185,3 millions de dollars.

Personnel : 1 247.

Filiales et participations

- Calmar Wuxi Dispensing Systems Ltd. - Chine (100%). Assemblage de pompes plastique. Usine à Wuxi.
- Saint-Gobain Calmar Argentina - Argentine (100%), Calmar Plastics - Canada (100%). Sociétés commerciales.
- Saint-Gobain Calmar GmbH - Allemagne (1%). *Voir fiche de renseignements*.

SAINT-GOBAIN TECHNICAL FABRICS CANADA, LTD

Participation 100% par Spafi.

Usines à Sainte Catharines et Midland.

Ventes 2002 : 86,1 millions de dollars canadiens.

Personnel : 247.

Détient :

- 100% de Saint-Gobain BayForm Canada. Production et commercialisation de produits industriels et d'accessoires pour l'industrie des portes et fenêtres. Usines à Toronto (Ontario), Calgary (Alberta) St Apollinaire (Québec). Ventes : 33,1 millions de dollars canadiens. Personnel : 156.
- 100% de Saint-Gobain Technical Fabrics Mexico - Mexique. Production de moustiquaires (insect screen). Usine à Tlaxcala. Ventes : 144,3 millions de pesos mexicains. Personnel : 168.

BRÉSIL 1 euro = 2,78 réals

SÃO LOURENÇO

Participation 100%.

Holding. Détient : 44,7% de Saint-Gobain Vidros SA, 1,2% de Brasilit et 0,8% de Saint-Gobain Canalização - Brésil.

Voir fiches de renseignements.

SAINT-GOBAIN VIDROS SA

Participation 54,5% + 44,7% par São Lourenço + 0,8% par Santa Cláudia.

Production et transformation de vitrage, pour le Bâtiment et l'Automobile, de verre creux (bouteilles, flacons, pots industriels), de gobeletterie et de fibres de verre d'isolation et de renforcement.

Usines à Mauá, Agus Branca, Campo Bom et Canoas.

Ventes 2002 : 783,7 millions de réals.

Personnel : 2 971.

Filiales et participations

- Cebrace - Saint-Gobain Canalização - Brésil. Voir fiches de renseignements.
- Saint-Gobain Isover Argentina - Argentine (100%). Production de fibres de verre d'isolation et de renforcement. Usine à Llavallol. Ventes : 10,9 millions de pesos argentins. Personnel : 84.
- Santa Marina Vitrage Ltda - Brésil (100%). Ventes : 32,8 millions de réals. Personnel : 148.

CEBRACE

Participation 50% par Saint-Gobain Vidros SA.

Production et transformation de vitrage.

Float à Jacarei et Caçapava.

Ventes 2002 : 444,5 millions de réals.

Personnel : 615.

BRASILIT

Participation 98,8% par SGPPI + 1,2% par São Lourenço.

Fabrication de plaques et moulages en fibres-ciment.

Usines à Esteio (Rio Grande do Sul), Caxanga (Pernambuco), Belém (Para).

Ventes 2002 : 116 millions de réals.

Personnel : 566.

Filiales et participations

- Eterbras, Saint-Gobain Canalização - Brésil. Voir fiches de renseignements.
- Santa Veronica (100%). Détient Carborundum Holding (100%) qui détient Saint-Gobain Cerâmicas & Plásticos (100%). Production et vente de fibres d'isolation haute température et produits réfractaires. Usine à Vinhedo. Ventes : 106,7 millions de réals. Personnel : 416. Détient 100% de Jundu - Brésil. Exploitation de carrières. Personnel : 277.
- São Juliano (25% + 50% par Santa Veronica + 25% par Saint-Gobain Ceramic Materials AS). Détient : 100% de Saint-Gobain Materiais Cerâmicos - Brésil. Production de carbure de silicium. Usine à Barbacena (Minas Gerais). Ventes : 92,1 millions de réals. Personnel : 335.
- Saint-Gobain Quartzolit (35% + 15% par Santa Veronica + 50% par Saint-Gobain Weber). Voir Saint-Gobain Weber.

ETERBRAS

Participation 55% par Brasilit.

Fabrication de plaques et moulages en fibres-ciment.

Usines à Capivari (São Paulo), Guadalupe (Rio de Janeiro) et Goiânia (Goiás).

Ventes 2002 : 185,9 millions de réals.

Personnel : 785.

SAINT-GOBAIN CANALIZAÇÃO

Participation 83,5% par Saint-Gobain PAM + 2,6% par Santa Cláudia Adm. + 6,2% par Santa Cláudia Part. + 6,5% par Brasilit + 0,8% par São Lourenço + 0,4% par Saint-Gobain Vidros.

Fabrication de tuyaux et de raccords en fonte ductile.

Usine à Barra Mansa (Rio de Janeiro).

Ventes 2002 : 143,2 millions de réals.

Personnel : 748.

Détient : Fundicao Aldebara (100%) - Brésil. Raccords en fonte ductile. Personnel : 316.

SAINT-GOBAIN ABRASIVOS LTDA

Participation 100% par Spafi.

Production d'abrasifs agglomérés et d'abrasifs appliqués.

Usines à Caieiras, Caldas, Guarulhos, Lorena, Igarassu, Paulista, Vinhedo e Jundiá.

Ventes 2002 : 267,2 millions de réals.

Personnel : 1 290.

Détient : 100% de Saint-Gobain Abrasivos Argentina - Argentine. Production et distribution d'abrasifs agglomérés. Usine à Campana. Personnel : 32.

MEXIQUE 1 euro = 9,15 pesos mexicains
COLOMBIE 1 euro = 2 378,4 pesos colombiens

SAINT-GOBAIN GLASS MEXICO

Participation 100% par Saint-Gobain Cristaleria.
Float à Cuautlá.
 Ventes 2002 : 861,1 millions de pesos mexicains.
 Personnel : 297.

SAINT-GOBAIN SEKURIT MEXICO

Participation 27,7% par Saint-Gobain Cristaleria + 72,3% par Saint-Gobain Glass Mexico.
 Production de vitrage pour l'Automobile.
 Usine à Cuautlá.
 Ventes 2002 : 761,3 millions de pesos mexicains.
 Personnel : 824.

SAINT-GOBAIN VETROTEX AMERICA XICOH

Participation 55,6% par Saint-Gobain Cristaleria + 44,4% par Saint-Gobain Vetrotex España.
 Production et commercialisation de fibres de verre pour le renforcement.
 Usine à Xicohténcatl.
 Ventes 2002 : 310,9 millions de pesos mexicains.
 Personnel : 243.

SAINT-GOBAIN DE COLOMBIA

Participation 28,5% + 49,4% par Saint-Gobain Cristaleria + 17,1% par Cristaleria Andina.
 Production de vitrage pour le Bâtiment et l'Automobile.
 Usines à Barranquilla et Usinme.
 Ventes 2002 : 45,5 milliards de pesos colombiens.
 Personnel : 217.

PAM COLOMBIA SA

Participation 95% par Saint-Gobain Canalizacion + 5% par Saint-Gobain Cristaleria.
 Production de tuyaux pour l'adduction d'eau.
 Ventes 2002 : 36,8 milliards de pesos colombiens.
 Personnel : 112.

AUTRES PAYS 1 euro = 1 175,5 wons coréens
 1 euro = 118,1 yens japonais
 1 euro = 45,9 roupies indiennes
 1 euro = 9,9 rands sud-africains

HANKUK GLASS INDUSTRIES INC. (CORÉE DU SUD)

Participation à 39,7% par Sofiag.
Float, production de verre plat. Siège à Séoul.
 Ventes 2002 : 118,3 milliards de wons.

Personnel : 336.

Détient :

- Hankuk Sekurit Limited - Corée du Sud (50% + 25% par SGPPI + 25% par Saint-Gobain Sekurit Deutschland Beteiligungen GmbH). Transformation pour l'Automobile. Usines à Incheon et Chunbuk. Ventes : 196,2 milliards de wons. Personnel : 927.
- Hankuk Processed Glass Inc. (100%), Hankuk Lighting Glass (100%), Hankuk Haniso (100%), Hankuk Specialty Glass (60%) - Corée du Sud, Nanjing SG Hanglas Inc. (36,7% + 36,8% par Sofiag) - Chine. Ventes de l'ensemble : 50,3 milliards de wons. Personnel : 609.

SAINT-GOBAIN VETROTEX KOREA LTD

Participation 98,6% par Saint-Gobain Vetrotex International.
 Fabrication et commercialisation de fibres de verre pour le renforcement.
 Usine à Kunsan (Corée du Sud).
 Ventes 2002 : 89,7 milliards de wons.
 Personnel : 445.

GRINDWELL NORTON LTD (INDE)

Participation 26,8% par Saint-Gobain Abrasives Inc. + 24,6% par SGPPI.
 Production d'abrasifs agglomérés et d'abrasifs couchés.
 Usines à Bangalore, Bombay, Nagpur et Tirupaty (Inde).
 Ventes 2002 : 2 milliards de roupies indiennes.
 Personnel : 1 318.

SAINT-GOBAIN NORTON KK (JAPON)

Participation 100% par Norton Foreign Affiliates.
 Production de super-abrasifs, de céramiques techniques, de plastiques à hautes performances, de produits pour procédés chimiques, de céramiques électrofondues et de grains céramiques.
 Usines à Chiba, Suwa et Seto (Japon).
 Ventes 2002 : 6,9 milliards de yens.
 Personnel : 183.

SAINT-GOBAIN ABRASIVES PTY

Participation 100% par Saint-Gobain Abrasifs (France).
 Production d'abrasifs appliqués, de super-abrasifs et de meules.
 Usines à Isando et Port Elisabeth (Afrique du Sud).
 Ventes 2002 : 132,8 millions de rands sud-africains.
 Personnel : 174.

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Personne qui assume la responsabilité du Document de Référence

M. Jean-Louis BEFFA, Président-Directeur Général

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

A ma connaissance, les données du présent Document de Référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement

sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 1^{er} avril 2003



Le Président-Directeur Général

Jean-Louis BEFFA

RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Les Commissaires aux Comptes de la Compagnie sont :

- le Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, 32 rue Guersant, 75017 PARIS représenté par Messieurs Mike MORALEE et Christian MARCELLIN, renouvelé dans ses fonctions le 25 juin 1998 pour une durée de six années expirant lors de l'assemblée annuelle de 2004;
- la Société d'Expertise Comptable Economique et Financière (SECEF), 3 rue de Turquie, 54000 NANCY, représentée par M. Jacques TENETTE, renouvelée dans ses fonctions le 29 juin 2000 pour une durée de six années expirant lors de l'assemblée annuelle de 2006.

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la Compagnie de Saint-Gobain (« la Société ») et en application du règlement COB 98 - 01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques donnés dans le présent Document de Référence.

Ce Document de Référence a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'administration de la Société. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le Document de Référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la Société acquise dans le cadre de notre mission. S'agissant de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Les comptes consolidés de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2002, 2001 et 2000 arrêtés par le Conseil d'administration de la Société et établis conformément aux règles et principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes de la profession applicables en France et ont été certifiés sans réserve en appelant de notre part, pour les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000, l'observation suivante : « sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui expose l'incidence sur les comptes d'un changement de méthode effectué durant l'exercice

clos le 31 décembre 2000 et qui concerne la comptabilisation des engagements de retraite, de départ en retraite et autres avantages consentis aux retraités ».

Les comptes annuels de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2002, 2001 et 2000 arrêtés par le Conseil d'administration de la Société et établis conformément aux règles et principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon

les normes de la profession applicables en France et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Sur la base de ces diligences, et compte tenu de l'observation formulée dans nos rapports telle que rappelée ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans ce Document de Référence.

Paris, le 1^{er} avril 2003

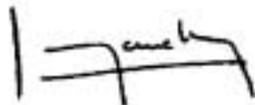
Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

S.E.C.E.F.



Mike MORALEE



Christian MARCELLIN



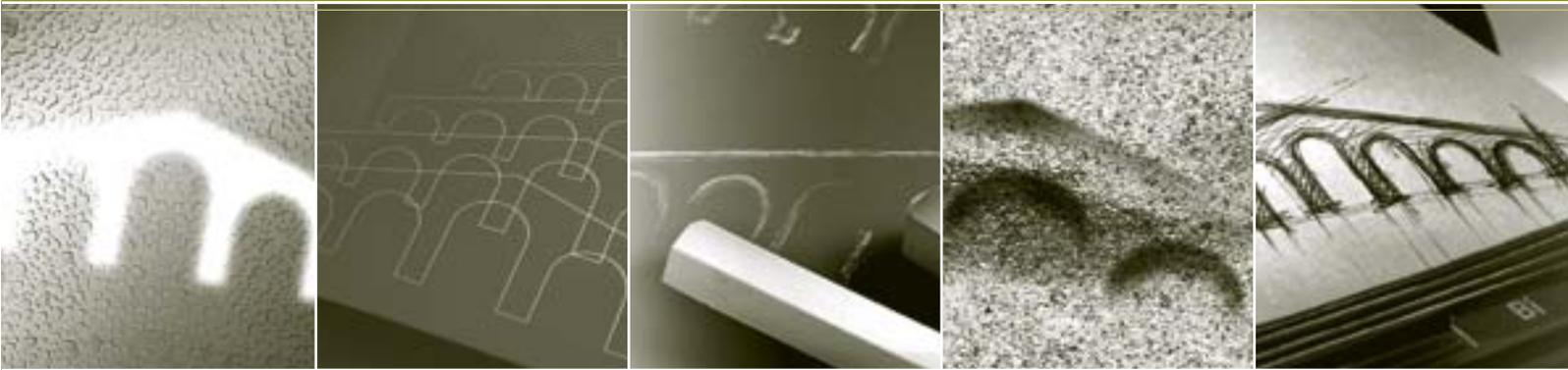
Jacques TENETTE

Tableau de rapprochement avec l'instruction d'application du règlement 98.01 de la Commission des Opérations de Bourse

SECTION	RUBRIQUE	PAGE
1.1.	Nom et fonctions des responsables du document _____	169
1.2.	Attestation des responsables _____	169
1.3.	Nom et adresse des contrôleurs légaux _____	169
3.1.	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur _____	4
3.2.	Renseignements de caractère général concernant le capital _____	81
3.3.	Répartition actuelle du capital et des droits de vote _____	69
3.4.	Marché des instruments financiers de l'émetteur _____	114
3.5.	Dividendes _____	65
4.1.	Présentation de la Société et du Groupe _____	7
4.3.	Effectifs _____	26
4.4.	Politique d'investissement _____	5
4.7.	Risques de l'émetteur _____	83
5.1.	Comptes de l'émetteur _____	130
5.7.	Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux _____	153
6.1.	Composition et fonctionnement des organes d'administration et de direction _____	80
6.2.	Intérêts des dirigeants dans le capital _____	69
6.3.	Schémas d'intéressement du personnel _____	71
7.1.	Évolution récente _____	49
7.2.	Perspectives d'avenir _____	51

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

DU 5 JUIN 2003



RAPPORT A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 5 JUIN 2003

Les résolutions qu'il vous est proposé d'adopter relèvent pour les résolutions 1 à 10 de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire, et pour les résolutions 11 à 18 de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire.

I – COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS ; DIVIDENDE

Les comptes annuels de la Compagnie de Saint-Gobain ainsi que les comptes consolidés du Groupe Saint-Gobain vous sont présentés dans le Rapport sur l'exercice 2002.

Nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux de la Compagnie de Saint-Gobain (**1^{re} résolution**) et les comptes consolidés du Groupe Saint-Gobain (**2^e résolution**) pour l'exercice clos le 31 décembre 2002.

L'exposé de la situation financière, de l'activité et des résultats de la Compagnie et du Groupe au cours de l'exercice écoulé, ainsi que les diverses informations prescrites par les dispositions légales et réglementaires en vigueur figurent également dans le rapport sur l'exercice 2002, auquel nous vous demandons de bien vouloir vous reporter.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le **bénéfice net** de la Compagnie pour l'exercice 2002 ressort à 595 916 milliers d'euros contre 1 092 872 milliers d'euros en 2001.

Compte tenu du report à nouveau de 865 882 milliers d'euros, qui tient compte de l'incidence de l'ajustement de 118 milliers d'euros du dividende 2001 correspondant aux actions d'auto-détention cédées entre le 28 mars 2002, date du conseil d'arrêté des comptes, et le 24 juin 2002, date de mise en paiement de ce dividende, le bénéfice distribuable est de 1 461 798 milliers d'euros.

Il est proposé à l'Assemblée Générale (**3^e résolution**) après avoir déduit de la réserve réglementée des plus-values à long terme un montant de 7 706 milliers d'euros (correspondant à l'affectation à titre provisoire pour l'exercice 2002 d'un montant de 34 068 milliers d'euros diminuée de la régularisation de la dotation provisoire au titre de l'exercice 2001 d'un montant de 41 774 milliers d'euros) :

- de reporter à nouveau 1 089 993 milliers d'euros ;
- et de **distribuer aux actionnaires 379 511 476,32 euros** correspondant à un **dividende net de 1,13 euro** par action, ce qui,

compte tenu de l'impôt versé au Trésor (avoir fiscal) de 0,565 euro, représente un **revenu global de 1,695 euro par action**.

Le dividende net de 1,13 euro qui est en augmentation par rapport à celui payé en 2002 (1,125 €), sera versé pour chacune des actions qui seront en circulation à la date de détachement du coupon, le 23 juin 2003. Il sera intégralement payé en espèces.

II - CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Il n'a pas été souscrit de conventions réglementées nouvelles telles que visées aux articles L-225-38 et suivants du Code de Commerce. En conséquence, le rapport spécial des commissaires aux comptes fait état des seules conventions antérieurement autorisées qui se sont poursuivies au cours de l'exercice 2002 (**4^e résolution**), étant précisé que la convention d'assistance générale entre la Compagnie de Saint-Gobain et Saint-Gobain PAM est maintenant considérée comme une convention courante au sein du Groupe et conclue à des conditions normales, ce dont votre Conseil a pris acte et qu'elle ne figure donc plus dans ce rapport.

III - AUTORISATION DE RACHAT ET DE REVENTE D'ACTIONS SAINT-GOBAIN

La **5^e résolution** a pour objet de donner au Conseil d'administration l'autorisation de racheter et de revendre éventuellement des actions Saint-Gobain. Les prix maximum d'achat et minimum de revente prévus sont fixés à 40 et à 16 euros par action, respectivement.

L'autorisation qui est ainsi sollicitée est destinée à permettre le cas échéant à la Compagnie de Saint-Gobain de continuer à mettre en oeuvre les facilités de souplesse que les dispositions légales prévoient en matière de rachat et revente d'actions : attribution d'options d'achat d'actions, attribution d'actions aux salariés, achats et ventes y compris en période d'offre publique en fonction des situations de marché, régularisation des cours par intervention systématique en contre-tendance, ou annulation des actions (cette dernière nécessitant l'autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire, qui est prévue à la quinzième résolution), conservation ou transfert par tous moyens, notamment par échanges ou cessions de titres, gestion de trésorerie ou des fonds propres, et ce à concurrence de 10% du capital social.

L'autorisation de rachat qui avait été donnée l'an dernier a été mise en oeuvre : il en est rendu compte à la page 73 du Rapport sur l'exercice 2002.

IV - RATIFICATION DE LA COOPTATION ET NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR - RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR - NOMINATION DE DEUX NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

- Sur proposition du Comité des Mandataires, le Conseil d'administration, dans sa séance du 21 novembre 2002, a nommé M. Sehoon LEE à titre provisoire en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Jean-Marie Messier, démissionnaire le 7 juin 2002. Le mandat de M. Sehoon LEE arrivant à expiration à l'issue de la présente Assemblée, il vous est demandé de bien vouloir ratifier cette cooptation et renouveler son mandat (**6^e résolution**).

Agé de 53 ans, de nationalité sud-coréenne, M. LEE est co-Président des sociétés coréennes Hankuk Glass Industries et Hankuk Sekurit. Docteur en philosophie de l'Université de Séoul et titulaire d'un MBA de Wharton (Université de Pennsylvanie), M. LEE a rejoint le groupe coréen Hanglas en 1977 comme directeur financier. Après y avoir occupé diverses fonctions, il en est devenu Président-Directeur Général en 1995. M. LEE est également Président du Comité de direction générale de Hanglas Group, Président du Conseil d'administration de Saint-Gobain Hanglas (Asia), de SL Investment Co et de SL Advisory Co. Il est par ailleurs Vice-Président de la Chambre coréenne de Commerce. Il est Chevalier de la Légion d'Honneur à titre étranger. Il détient 1 000 actions Saint-Gobain.

M. Sehoon LEE a été coopté par le Conseil d'administration dans sa séance du 21 novembre 2002.

- D'autre part, sur proposition du Comité des Mandataires, le Conseil d'administration a souhaité voir renouveler le mandat de M. Gérard MESTRALLET et ce renouvellement est ainsi soumis à votre approbation (**7^e résolution**).

Agé de 53 ans, M. MESTRALLET est Président-Directeur Général de Suez. Diplômé de l'Ecole Polytechnique, de l'Ecole de l'Aviation Civile et ancien élève de l'E.N.A., M. Gérard MESTRALLET a d'abord occupé diverses fonctions au Ministère de l'Economie et des Finances. Entré à la Compagnie de Suez en tant que Chargé de Mission en 1984, il est nommé en 1986 Délégué Général Adjoint pour les affaires industrielles. En 1991, M. Gérard MESTRALLET est nommé Administrateur Délégué et Président du Comité de Direction de la Société Générale de Belgique. En 1995, M. Gérard MESTRALLET est nommé Président-Directeur Général de la Compagnie de Suez, puis en 1997, Président du Directoire de Suez Lyonnaise des Eaux. M. Gérard MESTRALLET est également membre du Conseil de surveillance d'AXA et de Taittinger, Administrateur de Crédit Agricole et Pargesa Holding. Au sein du Groupe Suez, M. MESTRALLET est Président de la Société Générale de Belgique

et de Tractebel, Vice-président de Hisusa et de Sociedad General de Aguas de Barcelona. Il a été en outre, en 2002, Administrateur d'Ondeo et de Frabepar, membre du Conseil de surveillance de Casino, Crédit Agricole Indosuez, Métropole Télévision M6, SAGEM, Société du Louvre, représentant permanent au Conseil d'administration de Fimalac et Le Monde Entreprises. Il détient 840 actions Saint-Gobain.

- Enfin, le Comité des Mandataires a proposé au Conseil d'administration, qui l'a adopté, le projet de nomination en qualité d'administrateur de M. Pierre KERHUEL en remplacement de M. Jean-Maurice MALOT, et de M. Denis RANQUE, en remplacement de M. Bernard ESAMBERT. Ces deux nominations sont soumises à votre approbation (**8^e et 9^e résolutions**).

Agé de 59 ans, M. Pierre KERHUEL est Ingénieur Civil des Mines de Nancy. Il a débuté sa carrière en 1967 au service informatique d'Everitube, devenu ultérieurement Everite (Branche Matériaux de Construction du Groupe). Nommé successivement Chef des services ordonnancement, logistique, gestion commerciale, produits, il devient Directeur des ventes France en 1977. En 1979, il est nommé Directeur du marketing et en 1981, Directeur commercial d'Everitube. De 1985 à 2000, il exerce la fonction de Directeur Général de Tuiles Lambert. Depuis novembre 2000, il est Directeur Général Adjoint de Saint-Gobain Terreal (Activité Tuiles). Il est membre du Conseil de surveillance des Fonds Communs de Placement du Plan d'Épargne du Groupe depuis décembre 1999, et Président de l'Association des actionnaires salariés et anciens salariés de Saint-Gobain (en remplacement de M. Jean-Maurice MALOT) depuis décembre 2002. M. Pierre KERHUEL est, par ailleurs, administrateur de la société Toit Dak (société du Groupe) en Belgique.

Agé de 51 ans, M. Denis RANQUE est Président-Directeur Général de Thales.

Diplômé de l'Ecole Polytechnique et ingénieur du Corps des Mines, M. Denis RANQUE a occupé diverses fonctions dans le domaine de l'énergie au Ministère de l'Industrie. Il est entré dans le Groupe Thomson en 1983 comme Directeur du Plan, puis nommé Directeur des affaires spatiales de la division Tubes électroniques. En 1986, il devient Directeur du département Tubes hyperfréquences de la division filialisée en 1988 sous le nom de Thomson Tubes Electroniques (TTE). En 1989, il est nommé Directeur Général de TTE, puis, en 1991 Président-Directeur Général. En 1992, M. Denis RANQUE devient Président-Directeur Général de Thomson Sintra Activités sous-marines. En 1996, Thomson-CSF et GEC-Marconi le nomment à la direction générale de la société commune qu'ils créent dans le domaine des systèmes sonars, Thomson Marconi Sonar. Depuis janvier 1998, M. Denis RANQUE est Président-Directeur Général de Thomson-CSF, dont le nom est maintenant Thales.

M. Denis RANQUE est également Président du Conseil d'administration de l'École Nationale Supérieure des Mines de Paris, administrateur de la Fondation de l'École Polytechnique et depuis septembre 2002, président du Cercle de l'Industrie.

L'ensemble des nouveaux mandats d'administrateur qu'il vous est demandé de conférer dans ces quatre résolutions auront une durée de quatre ans si l'Assemblée adopte la seizième résolution ci-après, qui a notamment pour objet de ramener la durée des mandats d'Administrateur de six à quatre ans à compter de la présente Assemblée.

V - RENOUELEMENT DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES DONNÉES PAR VOTRE ASSEMBLÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sont soumises à votre approbation trois résolutions visant à renouveler, pour une durée limitée à vingt-six mois, des résolutions adoptées lors de l'Assemblée générale mixte du 28 juin 2001, la première relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée, les deux suivantes de la partie extraordinaire.

Aux termes de la **10^e résolution**, nous vous proposons de donner à votre Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, les pouvoirs nécessaires pour émettre éventuellement des obligations, des titres assimilés ou des titres et valeurs mobilières représentatives de créances, dans la limite de trois milliards d'euros.

Par ailleurs, il vous est proposé de déléguer au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour émettre éventuellement toutes sortes de valeurs mobilières donnant accès au capital, immédiatement ou à terme, ce de manière globale dans deux résolutions, l'une avec maintien du droit préférentiel de souscription, l'autre avec suppression de ce droit.

Ainsi, la **11^e résolution** prévoit de donner délégation au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet d'émettre, avec droit préférentiel de souscription des actionnaires, tant sur le marché français que sur les marchés étrangers ou internationaux, des actions, des bons autonomes et/ou toutes autres valeurs mobilières pouvant donner accès à des actions (par exemple, des obligations convertibles en actions, des actions ou des obligations à bons de souscription d'actions, des obligations remboursables en actions, etc...), aussi bien que de procéder éventuellement à toute augmentation de capital par incorporation de réserves. Le montant de l'ensemble de ces émissions ne saurait excéder une valeur nominale maximale de sept cent soixante millions d'euros (sur lequel s'imputerait le cas échéant celui des émissions qui seraient réalisées

en vertu de la 12^e résolution), et le montant des valeurs obligataires initiales qui pourraient être émises simultanément de trois milliards d'euros ou leur contre-valeur.

La **12^e résolution** comporte la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et prévoit de donner au Conseil d'administration pouvoir, avec faculté de subdélégation, à l'effet de procéder éventuellement, tant sur le marché français que sur les marchés étrangers ou internationaux, à l'émission des mêmes titres que ceux visés à la résolution précédente, sachant que ces titres pourraient également être créés en vue de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Compagnie de Saint-Gobain à l'occasion d'une offre publique d'échange dont elle serait l'initiateur. En outre, la délégation sollicitée aux termes de cette résolution permet l'émission d'actions auxquelles donneraient droit des valeurs mobilières qui pourraient être émises, en accord avec votre Conseil, par des filiales directes ou indirectes de la Compagnie. Le montant nominal maximal, sept cent soixante millions d'euros pour la ou les augmentations de capital, est le même que celui porté à la résolution précédente, sur lequel il s'imputerait le cas échéant (et vice versa), et est de trois milliards d'euros ou leur contre-valeur pour les valeurs obligataires initiales.

Le but des autorisations financières qu'il vous est ainsi demandé de renouveler et d'approuver est de permettre à votre Conseil de disposer d'une grande flexibilité dans le choix des émissions envisageables et d'adapter la forme des valeurs mobilières à émettre en fonction de l'état et des possibilités des marchés financiers, français, étrangers ou internationaux, le moment venu. A cet égard, la faculté d'émettre sans droit préférentiel de souscription correspond à des situations qui font de la rapidité des opérations une condition essentielle de leur réussite, aussi bien qu'à l'intérêt de solliciter l'épargne d'un large public en émettant, le cas échéant, sur les marchés financiers étrangers et internationaux. En cas d'usage de la délégation faisant l'objet de la 12^e résolution, le Conseil pourrait éventuellement conférer aux actionnaires un délai de priorité de souscription si les émissions étaient effectuées sur le marché français, les valeurs non souscrites par les actionnaires faisant alors l'objet d'un placement public.

Dans la délégation comportant suppression du droit préférentiel de souscription, il est prévu que l'émission des titres de capital se fasse sur la base de la moyenne des premiers cours cotés de l'action ancienne pendant dix jours de bourse consécutifs choisis parmi les vingt précédant le jour de la réunion du Conseil qui déciderait l'émission de ces valeurs.

Dans tous les cas, nous vous précisons que seule l'émission d'actions ordinaires de la Compagnie de Saint-Gobain est envisagée,

à l'exclusion d'actions de priorité, d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote ou de certificats d'investissement.

En cas d'émission de valeurs mobilières autres que des actions, les modalités d'attribution des titres de capital auxquels ces valeurs donneraient droit ainsi que les dates auxquelles pourraient être exercés ces droits d'attribution, seraient déterminées, au moment de la décision d'émission, par votre Conseil.

VI – POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIONNARIAT SALARIÉ

La **13^e résolution** s'inscrit dans le cadre de la poursuite du développement de l'actionnariat salarié de la Compagnie qui est l'objectif constant de votre Conseil depuis quinze ans.

Cette résolution a pour but de renouveler l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 28 juin 2001 à votre Conseil d'administration de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents du Plan d'Épargne du Groupe : le Plan reconduit cette année offre la possibilité, sous certaines conditions, aux salariés ainsi qu'aux anciens salariés des sociétés françaises ou étrangères appartenant au Groupe de souscrire, directement ou indirectement, des actions avec une décote maximale de 20% sur le cours de bourse moyen précédant la décision de votre Conseil qui arrête le prix d'émission. Par nature, cette résolution implique la suppression du droit préférentiel de souscription. Elle serait consentie, comme l'autorisation précédente, dans la limite d'un montant nominal maximal de soixante-quatre millions d'euros (soit seize millions d'actions) et serait valable vingt-six mois.

VII – DÉLÉGATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CONSENTIR DES OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Pour ce qui est des options sur actions prévues par la **14^e résolution**, il vous est proposé de renouveler à votre Conseil d'administration la délégation qui lui avait été consentie par l'Assemblée générale mixte du 28 juin 2001 portant sur des options d'achat d'actions et d'étendre cette délégation aux options de souscription d'actions, également pour vingt-six mois, en maintenant la limite globale à 3% du capital social. L'autorisation demandée prévoit que le prix d'exercice des options ne pourra pas être inférieur à 100% de la moyenne des cours de bourse précédant la décision du Conseil d'administration.

VIII – ANNULATION ÉVENTUELLE D' ACTIONS

Par la **15^e résolution**, il vous est demandé de renouveler à votre Conseil d'administration l'autorisation qui lui avait été consentie par l'Assemblée générale mixte du 28 juin 2001, pour une période

de vingt-quatre mois, d'annuler les actions de la Société acquises par elle à la suite des autorisations des Assemblées, et ce dans la limite de 10% du capital social.

IX – MODIFICATIONS STATUTAIRES

- Les trois premières modifications statutaires ont pour objet de réduire la durée des mandats des administrateurs, à fixer une même limite d'âge pour tous les administrateurs et de modifier celle du Président du Conseil d'administration « dissociée » (**16^e résolution**) :

- Ainsi, la première modification ramène la durée des mandats d'administrateur de six à quatre années,
- La deuxième modification est destinée à fixer la limite d'âge pour tous les administrateurs (ou les représentants permanents des personnes morales administrateurs) à 70 ans.

Il est prévu que ces deux modifications s'appliquent aux nominations et renouvellements de mandats décidés à compter de l'Assemblée générale du 5 juin 2003, et qu'elles n'affectent pas les mandats en cours à cette date.

- La troisième modification statutaire vise à porter la limite d'âge du Président du Conseil d'administration, lorsque celui-ci n'assume pas la Direction Générale de la Société, de 65 ans à 68 ans. La limite d'âge du Président-Directeur Général, du Directeur Général, et du ou des Directeurs Généraux Délégués demeure inchangée à 65 ans.

- Les trois autres modifications statutaires ont une portée limitée (**17^e résolution**) :

- La quatrième modification est destinée à prendre en compte la division par quatre du nominal de l'action intervenue en juin 2002 pour ce qui concerne le nombre minimum d'action requis pour être administrateur en portant ce nombre de deux cents actions à huit cents actions au moins.
- La cinquième modification vise à renuméroter les articles 11 à 15 en 10 à 14 dans la mesure où l'article 10 a été abrogé par l'Assemblée générale mixte du 24 juin 1999.
- La sixième modification vise à scinder en deux l'article 15 actuel (correspondant à l'article 14 dans la nouvelle numérotation) et à consacrer le nouvel article 14 au Président du Conseil d'administration, identique dans sa rédaction à l'actuel article 15 1^{er} alinéa (sous réserve de la limite d'âge portée de 65 à 68 ans prévue par la seizième résolution), et le nouvel article 15 au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués, les alinéas 1 et 2 étant identiques aux alinéas 2 et 3 de l'article 15 actuel.

La **18^e résolution** donne pouvoirs pour l'exécution des formalités liées à l'Assemblée générale.



En outre, vous trouverez ci-dessous diverses informations complémentaires prévues par la loi.

CHOIX DU MODE D'ORGANISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN

Nous vous indiquons, conformément à l'article 148 du décret du 23 mars 1967, que le Conseil d'administration, dans sa séance du 25 juillet 2002, a décidé à l'unanimité que la direction générale de la Compagnie de Saint-Gobain continue à être assumée par le Président du Conseil d'administration, M. Jean-Louis BEFFA, avec le titre de Président-Directeur Général, pour la durée de son mandat d'administrateur.

ACTIONNARIAT SALARIÉ

Au 31 décembre 2002, la part du capital et des droits de vote de la Compagnie de Saint-Gobain détenue collectivement par les salariés dans les Fonds du Plan d'Épargne du Groupe s'établit, respectivement, à 6,3 % du capital et à 9,6 % des droits de vote. A ce titre, les salariés actionnaires de Saint-Gobain seront représentés au Conseil d'administration de la Compagnie par un nouvel administrateur, M. Pierre KERHUEL (en remplacement de M. Jean-Maurice MALOT), à dater de la présente Assemblée, si celle-ci adopte la huitième résolution.

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les informations prévues à l'article L-225-102-1 du Code de Commerce figurent à la page 79 du Rapport sur l'exercice 2002.

MANDATS ET FONCTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les informations prévues à l'article L-225-102-1 du Code de Commerce figurent aux pages 73 à 75 du Rapport sur l'exercice 2002.

PRISE EN COMPTE DES CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Les informations prévues à l'article L.225-102-1, alinéa 4 du Code de Commerce figurent aux pages 23 à 46 du Rapport sur l'exercice 2002.

CONSULTATION DES PORTEURS D'OCÉANES SUR LES RÉSOLUTIONS EMPORTANT SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (12^e À 14^e RÉSOLUTION)

Les résolutions emportant suppression du droit préférentiel de souscription ont été soumises à l'approbation des porteurs d'obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes 2,625 % Février 2002.

FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Au cours de l'exercice 2002, la Compagnie de Saint-Gobain n'a franchi aucun seuil de participation ou de droits de vote.

ORDRE DU JOUR

PARTIE ORDINAIRE

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2002,
Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2002,
Affectation du résultat et détermination du dividende,
Rapport relatif aux conventions réglementées,
Autorisation à donner au Conseil d'administration de racheter et de revendre éventuellement les actions de la Société,
Ratification de la cooptation de M. Sehoon LEE en qualité d'Administrateur et renouvellement de son mandat,
Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Gérard MESTRALLET,
Nomination de M. Pierre KERHUEL en qualité d'Administrateur, en remplacement de M. Jean-Maurice MALOT,
Nomination de M. Denis RANQUE en qualité d'Administrateur, en remplacement de M. Bernard ESAMBERT,
Renouvellement de la délégation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'obligations, de titres assimilés ou de titres et valeurs mobilières représentatives de créances dans la limite de trois milliards d'euros,

PARTIE EXTRAORDINAIRE

Renouvellement de la délégation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, pour un montant nominal maximal de sept cent soixante millions d'euros (actions) et de trois milliards d'euros (valeurs obligataires),

Renouvellement de la délégation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société, ou auxquelles donneraient droit des valeurs mobilières à émettre le cas échéant par des filiales, pour un montant nominal maximal de sept cent soixante millions d'euros (actions) et de trois milliards d'euros (valeurs obligataires),
Renouvellement de la délégation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des émissions d'actions réservées aux adhérents du Plan d'Épargne du Groupe pour un montant nominal maximal de soixante-quatre millions d'euros,
Délégation à donner au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options d'achat ou de souscription d'actions dans la limite de 3% du capital social,

Renouvellement de la délégation au Conseil d'administration d'annuler le cas échéant jusqu'à 10% des actions de la Société,

Modifications statutaires relatives notamment à la durée du mandat des administrateurs et aux limites d'âge,

Pouvoirs pour formalités.

RÉSOLUTIONS

PARTIE ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2002

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2002 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2002

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2002 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat et détermination du dividende

L'Assemblée générale, constatant que le bénéfice net de l'exercice s'élève à 595 916 171,19 euros et le report à nouveau à 865 881 693,59 euros, formant un total de 1 461 797 864,78 euros, approuve la proposition d'affectation du résultat faite par le Conseil d'administration et décide :

- de déduire de la réserve spéciale des plus-values à long terme la somme de 7 706 382,61 euros, somme correspondant à une affectation à titre provisoire pour l'exercice 2002 d'un montant de 34 067 790 euros diminuée de la régularisation de la dotation provisoire au titre de l'exercice 2001 d'un montant de 41 774 172,61 euros
- de reporter à nouveau la somme de 1 089 992 771,07 euros
- de prélever, pour être répartie entre les actionnaires :
 - à titre de premier dividende, la somme de 67 170 172,80 euros
 - à titre de dividende complémentaire la somme de 312 341 303,52 euros
- soit la somme totale de 379 511 476,32 euros.

En conséquence, le dividende net versé à chaque action ayant jouissance courante sera de 1,13 euro, ce qui, compte tenu de l'impôt versé au Trésor (soit pour un avoir fiscal à 50%), de 0,565 euro, représente un revenu global de 1,695 euro.

Il est rappelé, conformément à la loi, que le dividende versé au titre des trois derniers exercices s'est établi ainsi :

Exercice (en euros)	Nombre de titres rémunérés	Dividende net €	Avoir fiscal €	Revenu global €
1999	83 587 844 *	3,60	1,80	5,40
	334 351 376 **	0,90	0,45	1,35
2000	82 990 762 *	4,30	2,15	6,45
	331 963 048 **	1,075	0,5375	1,6125
2001	84 080 890 *	4,50	2,25	6,75
	336 323 560 **	1,125	0,5625	1,6875

* Avant division par quatre du nominal de l'action intervenue en juin 2002.
** Après

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Rapport relatif aux conventions réglementées

L'Assemblée générale prend acte du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées, établi conformément à la loi.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Autorisation à donner au Conseil d'administration de racheter et de revendre éventuellement les actions de la Société

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et de la note d'information visée par la Commission des Opérations de Bourse, autorise le Conseil à faire acheter par la Société ses propres actions et à les faire revendre éventuellement, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, en une ou plusieurs fois, par tous moyens y compris, le cas échéant, de gré à gré, par blocs ou par mécanismes optionnels ou instruments dérivés, en vue soit de l'attribution d'options d'achat d'actions, soit de l'attribution d'actions aux salariés, soit d'achats et de ventes y compris en période d'offre publique en fonction des situations de marché, soit de la régularisation des cours par intervention systématique en contre-tendance, soit de leur annulation sous réserve pour ce dernier cas d'une autorisation de l'Assemblée extraordinaire, soit de leur conservation ou de leur transfert par tous moyens, notamment par échanges ou cessions de titres en bourse ou hors marché, soit de la gestion de sa trésorerie ou de ses fonds propres, selon les modalités suivantes :

- prix maximum d'achat unitaire : 40 euros

- prix minimum de vente unitaire : 16 euros
- nombre maximum d'actions : 10% du nombre total des actions composant le capital social à la date de la présente Assemblée ; le montant maximum théorique de fonds que la Société pourrait consacrer à l'opération serait ainsi de 1 342 000 000 euros.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division du nominal ou de regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés arithmétiquement dans la proportion requise par la variation du nombre total d'actions déterminé par l'opération.

La présente autorisation est donnée pour une période de 18 mois à compter de ce jour ; elle annule, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, et remplace l'autorisation donnée aux termes de la cinquième résolution de l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2002.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes et généralement faire ce qui est nécessaire.

SIXIÈME RÉOLUTION

Ratification de la cooptation de M. Sehoon LEE en qualité d'Administrateur et renouvellement de son mandat

L'Assemblée générale ratifie la nomination faite à titre provisoire par le Conseil d'administration dans sa séance du 21 novembre 2002 de M. Sehoon LEE en qualité d'Administrateur, en remplacement de M. Jean-Marie MESSIER, démissionnaire le 7 juin 2002. Son mandat arrivant à expiration à l'issue de la présente Assemblée, celle-ci renouvelle le mandat d'Administrateur de M. Sehoon LEE pour une durée de quatre années (sous réserve de l'adoption de la 16^e résolution) qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Gérard MESTRALLET

L'Assemblée générale, constatant qu'il arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, renouvelle le mandat d'Administrateur de M. Gérard MESTRALLET.

Ce mandat est conféré pour une durée de quatre années (sous réserve de l'adoption de la 16^e résolution) qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

HUITIÈME RÉOLUTION

Nomination de M. Pierre KERHUEL en qualité d'Administrateur, en remplacement de M. Jean-Maurice MALOT

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de M. Jean-Maurice MALOT arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, nomme en remplacement M. Pierre KERHUEL en qualité d'Administrateur, conformément à l'article 9, alinéa 3 des statuts.

Ce mandat est conféré pour une durée de quatre années (sous réserve de l'adoption de la 16^e résolution) qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

NEUVIÈME RÉOLUTION

Nomination de M. Denis RANQUE en qualité d'Administrateur, en remplacement de M. Bernard ESAMBERT

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de M. Bernard ESAMBERT arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, nomme en remplacement M. Denis RANQUE en qualité d'Administrateur.

Ce mandat est conféré pour une durée de quatre années (sous réserve de l'adoption de la 16^e résolution) qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

DIXIÈME RÉOLUTION

Renouvellement au Conseil d'administration de la délégation qui lui avait été consentie par l'Assemblée générale mixte du 28 juin 2001 à l'effet de procéder à l'émission d'obligations, de titres assimilés ou de titres et valeurs mobilières représentatives de créances dans la limite de trois milliards d'euros

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, tant en France qu'à l'étranger ou sur le marché international, à l'émission d'obligations ou de titres assimilés tels que des titres subordonnés à durée déterminée ou non, portant ou non intérêt à taux fixe ou variable, ou de tous autres titres ou valeurs mobilières conférant d'une manière quelconque un droit de créance sur la Société et assortis ou non de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'autres titres et/ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créances.

Le montant nominal maximal pour lequel pourront être libellés les titres à émettre ci-dessus visés ne pourra excéder trois milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant en autres monnaies, ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies.

L'Assemblée délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, en vue de procéder à cette ou à ces émissions, en déterminer la nature, les formes, conditions et taux, arrêter toutes caractéristiques des titres à émettre et notamment leurs conditions d'exercice, leur mode d'amortissement ou de remboursement, y compris sous forme d'échange, de remise ou de dation de titres en portefeuille, et d'une manière générale l'ensemble de leurs modalités.

Cette autorisation est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée. Elle annule, pour le montant non utilisé et pour la période non écoulée, et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 28 juin 2001 dans sa huitième résolution.

PARTIE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ONZIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement au Conseil d'administration de la délégation qui lui avait été consentie par l'Assemblée générale mixte du 28 juin 2001 à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, pour un montant nominal maximal de sept cent soixante millions d'euros (actions) et de trois milliards d'euros (valeurs obligataires)

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, l'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions légales relatives aux sociétés commerciales, notamment à l'article L.225-129, III du Code de Commerce :

1/ Délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera :

a) par émission sur les marchés français, étrangers et/ou international, en euros, en autres monnaies ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires, de bons autonomes émis à titre onéreux ou gratuit, et/ou de toutes valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès immédiat ou à terme, à tout moment ou à date

fixe, à des actions ordinaires de la Société par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,

b) et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

2/ Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée générale la durée de validité de la présente délégation.

3/ Décide de fixer, en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de pouvoirs pour la réalisation des émissions visées au 1/a) ci-dessus,

a) le montant nominal maximal des actions ordinaires qui pourront être ainsi émises, que ce soit directement ou sur présentation de titres représentatifs ou non de créances, à sept cent soixante millions d'euros, ou à la contre-valeur de ce montant, lequel inclut la valeur nominale globale des actions ordinaires à émettre éventuellement pour préserver les droits des titulaires de ces titres conformément à la loi, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des actions ordinaires émises, directement ou non, en vertu de la douzième résolution de la présente Assemblée,

b) et le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société à trois milliards d'euros ou à la contre-valeur de ce montant.

4/ En cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de pouvoirs, dans le cadre des émissions visées au 1/a) ci-dessus :

a) décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,

b) confère néanmoins au Conseil d'administration la faculté d'insituer un droit de souscription à titre réductible dans les conditions qu'il déterminera,

c) prend acte, et décide en tant que de besoin, que la présente délégation emporte au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les titres émis donneront droit.

5/ Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre ou subdéléguer dans les conditions prévues par la loi la présente délégation, à l'effet notamment de :

a) déterminer les conditions d'augmentation de capital et/ou de la ou des émissions,

b) en ce qui concerne toute émission réalisée dans le cadre de la délégation visée au 1/a) ci-dessus :

- déterminer le montant à émettre, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime d'émission,
 - déterminer les dates et modalités d'émission, la nature, la forme et les caractéristiques des titres à créer, qui pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non,
 - déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis ou à émettre,
 - fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'émission,
 - fixer les modalités selon lesquelles la Société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre,
 - prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces titres pendant un délai maximum de trois mois,
 - à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
- c) en ce qui concerne toute incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres :
- fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant dont le nominal des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet,
 - décider, le cas échéant, par dérogation aux dispositions de l'article L.225-149 du Code de Commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues,
- d) d'une manière générale, passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la bonne fin et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts.

6/ Prend acte que la présente délégation annule, pour la période non écoulée, et remplace la délégation accordée par l'Assemblée générale du 28 juin 2001 dans sa neuvième résolution.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement au Conseil d'administration de la délégation qui lui avait été consentie par l'Assemblée générale mixte du 28 juin 2001 à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société, ou auxquelles donneraient droit des valeurs mobilières à émettre le cas échéant par des filiales, pour un montant nominal maximal de sept cent soixante millions d'euros (actions) et de trois milliards d'euros (valeurs obligataires)

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, l'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions légales relatives aux sociétés commerciales, notamment à l'article L.225-129, III ainsi qu'aux articles L.225-148, L.225-150 et L.228-93 du Code de Commerce :

1/ Délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois sur ses seules délibérations, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, sur les marchés français, étrangers et/ou international, en euros, en autres monnaies, ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, par l'émission :

- a) d'actions ordinaires, de bons autonomes et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la Société, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur des titres répondant aux conditions fixées à l'article L.225-148 du Code de Commerce,
- b) et/ou des titres ci-dessous indiqués, à la suite de l'émission par l'une des sociétés dont la Compagnie de Saint-Gobain détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, et avec l'accord de cette dernière :
 - soit d'obligations avec bons de souscription d'actions ordinaires de la Compagnie de Saint-Gobain,
 - soit de toutes autres valeurs mobilières donnant droit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, de titres qui, à cet effet, sont ou seront émis en représentation d'une quotité du capital de la Compagnie de Saint-Gobain, étant précisé que ces valeurs mobilières pour-

ront prendre la forme d'actions à bons de souscription d'actions ordinaires, d'obligations convertibles en actions ordinaires, d'obligations remboursables en actions ordinaires ou toute autre forme qui ne serait pas incompatible avec les lois en vigueur.

2/ Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée générale la durée de validité de la présente délégation.

3/ Décide de fixer, en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de pouvoirs :

- a) le montant nominal maximal des actions ordinaires qui pourront être ainsi émises, que ce soit directement ou sur présentation de titres représentatifs ou non de créances, à sept cent soixante millions d'euros ou à la contre-valeur de ce montant, lequel inclut la valeur nominale globale des actions ordinaires à émettre éventuellement pour préserver les droits des titulaires de ces titres conformément à la loi, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant des actions émises, directement ou non, en vertu de la onzième résolution de la présente Assemblée,
- b) et le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société à trois milliards d'euros ou à la contre-valeur de ce montant.

4/ Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, ces titres pouvant être émis par la Société elle-même ou par une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, en laissant toutefois au Conseil d'administration la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera et pour tout ou partie d'une émission effectuée, une priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables, qui devra s'exercer proportionnellement au nombre des actions possédées par chaque actionnaire et pourra être éventuellement complétée par une souscription à titre réductible si le Conseil d'administration en décide ; étant précisé qu'à la suite de la période de priorité, les titres non souscrits feront l'objet d'un placement public.

5/ Prend acte, et décide en tant que de besoin, que la présente délégation emporte au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les titres émis donnent droit.

6/ Décide que le montant de la contrepartie revenant ou pouvant ultérieurement revenir à la Société pour chacune des actions ordinaires émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation

sera au moins égal à la moyenne des premiers cours cotés de l'action ancienne sur le premier marché de la bourse de Paris pendant 10 jours de bourse consécutifs choisis parmi les 20 derniers jours de bourse précédant le début de l'émission des actions ordinaires et/ou des titres qui y donnent droit, après, le cas échéant, correction de cette moyenne en cas de différence entre les dates de jouissance.

7/ Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre ou subdéléguer dans les conditions prévues par la loi la présente délégation, à l'effet notamment de :

- déterminer les conditions de la ou des émissions, en accord, s'il y a lieu, avec les organes sociaux des sociétés visées,
- déterminer le montant à émettre, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime d'émission,
- déterminer les dates et modalités d'émission, la nature, la forme et les caractéristiques des titres à créer qui pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non,
- déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis ou à émettre,
- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis et à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'émission,
- fixer les modalités selon lesquelles la Société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre,
- prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces titres émis pendant un délai maximum de trois mois,
- plus particulièrement, en cas d'émission de titres à l'effet de rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange (OPE), arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission dans le cadre, soit d'une OPE, d'une offre alternative d'achat ou d'échange, soit d'une offre publique d'achat (OPA) ou d'échange à titre principal, assortie d'une OPE ou OPA à titre particulier,
- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
- d'une manière générale, passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la

bonne fin, et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts.

8/ Prend acte que la présente délégation annule, pour la période non écoulée, et remplace la délégation accordée par l'Assemblée générale du 28 juin 2001 dans sa dixième résolution.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement au Conseil d'administration de la délégation qui lui avait été consentie par l'Assemblée générale mixte du 28 juin 2001 à l'effet de procéder à des émissions d'actions réservées aux adhérents du Plan d'Épargne du Groupe dans la limite d'un montant nominal maximal de soixante-quatre millions d'euros
Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, l'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément d'une part aux dispositions légales relatives aux sociétés commerciales, notamment aux articles L 225-129-VII et L 225-138 du Code de Commerce, et d'autre part, à celles des articles L.443-1 et suivants du Code du Travail :

1/ Délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois sur ses seules délibérations, par émission d'actions ordinaires réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise. Cette décision entraîne renonciation expresse, par les actionnaires, à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au profit des adhérents au plan.

2/ Décide que les bénéficiaires des augmentations de capital présentement autorisées seront les adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Compagnie de Saint-Gobain et de tout ou partie des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens des articles L.225-180 du Code de Commerce et L.444-3 du Code du Travail, et qui remplissent, en outre, les conditions éventuellement fixées par le Conseil d'administration.

3/ Fixe à vingt-six mois à compter du jour de la présente Assemblée générale la durée de validité de la présente délégation.

4/ Décide de fixer à soixante-quatre millions d'euros le montant nominal maximal des actions qui pourront être ainsi émises.

5/ Décide que le prix des actions souscrites par les bénéficiaires visés ci-dessus, en application de la présente délégation, ne pourra

être inférieur de plus de 20% à la moyenne des premiers cours cotés de l'action ancienne sur le premier marché de la bourse de Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant le prix des actions.

6/ Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre ou subdéléguer dans les conditions prévues par la loi la présente délégation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet, notamment, de :

- fixer les conditions que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles à provenir des augmentations de capital, objet de la présente résolution,
- arrêter les conditions de l'émission,
- décider le montant à émettre, le prix d'émission, les dates et modalités de chaque émission,
- fixer le délai accordé aux adhérents pour la libération de leurs titres,
- arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance,
- constater ou faire constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ou décider de majorer le montant de ladite augmentation de capital pour que la totalité des souscriptions reçues puissent être effectivement servies, arrêter les modalités de la réduction dans l'hypothèse où la souscription dépasse le montant à émettre,
- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever, sur ce montant, les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital, après chaque augmentation,
- prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

Délégation à donner au Conseil d'administration à l'effet de consentir soit des options d'achat d'actions, soit des options de souscription d'actions, dans la limite de 3% du capital social
Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, l'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions légales relatives aux sociétés commerciales, notamment aux articles L.225-177 à L.225-185 et L.225-209 du Code de Commerce :

1/ Délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires afin de consentir, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant

droit à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi, ou donnant droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital.

2/ Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée générale, la durée de validité de la présente délégation.

3/ Décide que les bénéficiaires de ces options ne pourront être que, d'une part, les salariés ou certains d'entre eux ou certaines catégories du personnel, et, d'autre part, les mandataires sociaux définis par la loi, tant de la Compagnie de Saint-Gobain que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de Commerce.

4/ Décide que le nombre total des options qui seront ainsi offertes ne pourra donner droit à acheter ou à souscrire un nombre d'actions représentant plus de 3% du capital social de la Compagnie de Saint-Gobain à ce jour.

5/ Décide en cas d'octroi d'options d'achat que le prix d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'administration sans pouvoir être inférieur à 100% de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant ce jour, ni au cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L.225-208 et L.225-209 du Code de Commerce.

6/ Décide en cas d'octroi d'options de souscription que le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'administration sans pouvoir être inférieur à 100% de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant ce jour.

7/ Prend acte que la présente autorisation comporte au profit des bénéficiaires des options de souscription renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options,

8/ Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en oeuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, à l'effet notamment de :

- fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires des options tels que prévus ci-dessus ; décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions pourront être ajustés, notamment, en cas d'opérations financières de la Société,

- fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties ; étant précisé que la durée des options ne pourra excéder une période de dix ans à compter de leur date d'attribution,
- prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions,
- accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution, modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire,
- sur sa seule décision, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

9/ Prend acte que la présente délégation annule, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, et remplace la délégation accordée par l'Assemblée générale du 28 juin 2001 dans sa treizième résolution.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement au Conseil d'administration de la délégation qui lui avait été consentie par l'Assemblée générale mixte du 28 juin 2001, à l'effet d'annuler, le cas échéant, jusqu'à 10% des actions de la Société

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, l'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

1/ Autorise le Conseil, conformément à l'article L.225-209 du Code de Commerce, à faire annuler par la Société ses propres actions acquises à la suite des autorisations données par les Assemblées, selon les modalités suivantes :

- le Conseil pourra annuler sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions acquises en vertu d'autorisations de rachat des actions propres de la Société et ce dans la limite de 10% du capital social existant à la date de l'opération, par période de 24 mois, et à procéder à due concurrence aux réductions de capital social,
- la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sera imputée en partie sur la réserve légale à concurrence de 10% du capital annulé et pour le surplus sur la prime d'émission.
- la présente autorisation est donnée, pour une période de vingt-quatre mois à compter de ce jour, au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités,

déclarations en vue d'annuler les actions et de rendre définitives les réductions de capital et, en conséquence, de modifier les statuts.

2/ Prend acte que la présente délégation annule, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, et remplace la délégation accordée par l'Assemblée générale du 28 juin 2001 dans sa quatorzième résolution.

SEIZIÈME RÉOLUTION

Modifications statutaires : durée du mandat des Administrateurs, règles relatives à la limite d'âge des Administrateurs, étant précisé que ces modifications s'appliquent aux mandats conférés à compter du 5 juin 2003 et n'affectent pas les mandats en cours à cette date, limite d'âge du Président du Conseil d'administration

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, l'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier ainsi qu'il suit les articles 9, alinéas 4 et 6, et 15, 1^{er} alinéa des statuts, étant précisé que les modifications relatives à la durée des mandats et à la limite d'âge des administrateurs s'appliquent aux nominations et aux renouvellements de mandats d'administrateurs décidés à compter de la présente Assemblée, et qu'elles n'affectent pas les mandats en cours à cette date (article 9, alinéa 10 nouveau).

- Première et deuxième modifications
(Les modifications sont en italiques)

Rédaction actuelle

ARTICLE 9

Composition du Conseil d'administration

Alinéa 4

La durée du mandat des Administrateurs est de six ans au maximum, sous réserve des dispositions relatives à la limite d'âge. Ils sont rééligibles sous les mêmes réserves.

Alinéa 6

Le nombre d'Administrateurs ou de représentants permanents de personnes morales Administrateurs ayant dépassé l'âge de soixante-dix ans ne peut être supérieur au tiers des Administrateurs personnes physiques ou morales en fonction.

Rédaction nouvelle

ARTICLE 9

Composition du Conseil d'administration

Alinéa 4

La durée du mandat des Administrateurs est de *quatre* ans au maximum, sous réserve des dispositions relatives à la limite d'âge. Ils sont rééligibles sous les mêmes réserves.

Alinéa 6

La limite d'âge des Administrateurs ou des représentants permanents des personnes morales Administrateurs est fixée à 70 ans. Les fonctions des Administrateurs ou des représentants permanents des personnes morales Administrateurs prennent fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel ils atteignent l'âge de 70 ans.

Alinéa 10 nouveau

Les modifications des dispositions de l'alinéa 4 relatives à la durée du mandat des Administrateurs et de l'alinéa 6 relatives à la limite d'âge des Administrateurs s'appliquent aux mandats conférés à compter de l'Assemblée générale du 5 juin 2003 et n'affectent pas les mandats en cours à cette date.

- Troisième modification
(Les modifications sont en italiques)

Rédaction actuelle

ARTICLE 15

Président du Conseil d'administration

Le Président du Conseil d'administration représente ce dernier. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Les fonctions de Président du Conseil d'administration prennent fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteint l'âge de 65 ans.

Rédaction nouvelle

ARTICLE 14

Président du Conseil d'administration

Le Président du Conseil d'administration représente ce dernier. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Les fonctions de Président du Conseil d'administration, *lorsque celui-ci n'assume pas la Direction Générale de la Société*, prennent fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteint l'âge de 68 ans.

DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION

Modifications statutaires : prise en compte de la division par quatre du nominal de l'action, renumérotation d'articles, scission de l'article 15 actuel en deux articles

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, l'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier ainsi qu'il suit les articles 9, alinéa 2, et 10 à 15 des statuts :

- Première modification : prise en compte de la division par quatre du nominal de l'action intervenue en juin 2002, pour ce qui concerne le nombre minimum d'actions requis des administrateurs (article 9, alinéa 2).

(La modification est en italique)

Rédaction actuelle

ARTICLE 9

Composition du Conseil d'administration Alinéa 2

Chaque Administrateur doit être propriétaire de deux cents actions au moins.

Rédaction nouvelle

ARTICLE 9

Composition du Conseil d'administration Alinéa 2

Chaque Administrateur doit être propriétaire de *huit* cents actions au moins.

- Deuxième modification : les articles 11 à 15 sont renumérotés en 10 à 14, l'article 10 ayant été abrogé par l'Assemblée générale mixte du 24 juin 1999.

- Troisième modification : l'article 15 (correspondant à l'article 14 dans la nouvelle numérotation) est scindé en deux :

- l'article 14 a pour titre « Président du Conseil d'administration » et est identique au 1^{er} alinéa de l'article 15 dans sa rédaction actuelle, sous réserve de la modification de la 16^e résolution concernant la limite d'âge du Président du Conseil d'administration.
- l'article 15 a pour titre « Directeur Général – Directeurs Généraux Délégués ». Les deux alinéas sont identiques aux alinéas 2 et 3 de l'article 15 dans sa rédaction actuelle.

DIX-HUITIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée et pour les formalités

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, l'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2002

Aux actionnaires de la Compagnie de Saint-Gobain

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Conventions conclues avec la société Saint-Gobain PAM

Convention d'intégration fiscale

La convention d'intégration fiscale conclue le 24 juillet 1998 avec la société Saint-Gobain PAM s'est poursuivie au cours de l'exercice et a pris fin le 31 décembre 2002.

Votre Conseil d'administration du 23 janvier 2003 a pris acte que la nouvelle convention d'intégration fiscale devant être conclue, à effet du 1^{er} janvier 2003, entre votre société et notamment Saint-Gobain PAM pouvait désormais s'analyser comme une convention courante au sein d'un groupe, ne relevant donc pas à ce titre de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Contrat d'assistance générale

En application du contrat d'assistance générale du 18 septembre 1991 et de ses avenants, votre société a perçu de Saint-Gobain PAM des redevances pour un montant de 13 322 442 euros.

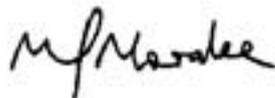
Votre Conseil d'administration du 23 janvier 2003 considérant que la généralisation de ce type de convention entre votre société et ses filiales conduisait à analyser celle la liant à Saint-Gobain PAM comme une convention courante conclue à des conditions normales a constaté le déclassement de cette convention d'assistance générale qui ne relève donc plus de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

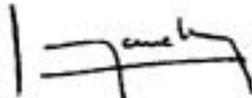
Paris, le 20 mars 2003

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Mike MORALEE



Christian MARCELLIN

S.E.C.E.F.



Jacques TENETTE

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES AUTORISATIONS FINANCIÈRES

(Exercice clos le 31 décembre 2002)

Mesdames, Messieurs,

1. AUGMENTATIONS DE CAPITAL ET ÉMISSIONS DE VALEURS MOBILIÈRES DE DIFFÉRENTS TYPES (11^e ET 12^e RÉOLUTIONS)

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, et en exécution des missions prévues par le Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les projets d'augmentations de capital et d'émissions de valeurs mobilières de différents types donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de votre Société, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, et dans les conditions fixées par l'article L 225-129 III du Code de commerce, de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités de ces opérations et, le cas échéant, de renoncer à votre droit préférentiel de souscription.

La 11^e résolution comprend l'autorisation d'augmenter le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions, de bons et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de votre Société.

Il est précisé que :

- le montant nominal maximal des actions ordinaires qui pourront ainsi être émises est fixé à sept cent soixante millions d'euros, étant entendu que sur ce montant s'imputera le montant nominal des actions ordinaires émises au titre de la 12^e résolution ;
- le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société est fixé à trois milliards d'euros.

La 12^e résolution porte sur l'autorisation d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions, de bons et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de votre Société, ou auxquelles donneraient droit des valeurs mobilières à émettre le cas échéant par des filiales.

Il est précisé que :

- ces titres pourront être émis à effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique

d'échange sur des titres répondant aux conditions fixées à l'article L 225-148 du Code de commerce ;

- le montant nominal maximal des actions ordinaires qui pourront ainsi être émises est fixé à sept cent soixante millions d'euros, étant entendu que sur ce montant s'imputera le montant nominal des actions ordinaires émises au titre de la 11^e résolution ;
- le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société est fixé à trois milliards d'euros.

Ces délégations emportent, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces titres donneront droit ultérieurement.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur les propositions de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous sont faites, dont le principe entre cependant dans la logique des opérations soumises à votre approbation.

Conformément à l'article 155 – 2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation des émissions par votre Conseil d'administration.

2. AUTORISATION À PROCÉDER À L'AUGMENTATION DE CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS DU PLAN D'ÉPARGNE DU GROUPE (13^e RÉOLUTION)

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-135 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Épargne du Groupe (soit les salariés de votre société ainsi que les salariés des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce), opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration, faisant application des dispositions de l'article L 225-129 VII du Code de commerce, vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, et ce pour une durée de vingt six mois, le soin d'arrêter les modalités de cette opération dans les conditions prévues à l'article L.443-5 du Code du travail et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Le montant nominal maximal des actions qui pourront être émises est fixé à soixante-quatre millions d'euros.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

3. AUTORISATION DE CONSENTIR SOIT DES OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS, SOIT DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS (14^e RÉSOLUTION)

En notre qualité de Commissaires aux comptes et en exécution de la mission prévue à L. 225-177 du Code de commerce et par l'article 174-19 du décret du 23 mars 1967, nous avons établi le présent rapport sur les ouvertures d'options d'achat ou de souscription d'actions au bénéfice de certains salariés et mandataires sociaux tel que décrit dans la quatorzième résolution.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat sont mentionnées dans le rapport don conseil d'administration, qu'elles sont conformes aux

dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

4. ANNULATION D'ACTIONS PRÉALABLEMENT RACHETÉES (15^e RÉSOLUTION)

En notre qualité de Commissaires aux comptes et en exécution de la mission prévue à l'article L225-209, al. 4, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre Société, dans la limite de 10% de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L225-209, al.4, du Code de commerce Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période de dix huit mois.

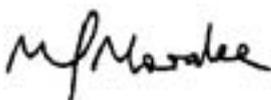
Votre Conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de vingt-quatre mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre Société, de ses propres actions.

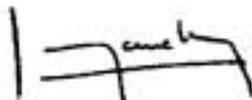
Paris, le 11 avril 2003

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Mike MORALEE



Christian MARCELLIN

S.E.C.E.F.



Jacques TENETTE

PRINCIPALES ADRESSES

FRANCE

Direction Générale et branches Vitrage, Isolation, Renforcement, Conditionnement, Céramiques & Plastiques, Abrasifs Matériaux de Construction, Distribution Bâtiment

Les Miroirs
18 avenue d'Alsace
92400 Courbevoie
www.saint-gobain.com

Adresse postale :
Les Miroirs
92096 La Défense Cedex
Tél. : 01 47 62 30 00

Branche Canalisation

91 avenue de la Libération
54076 Nancy
Tél. : 03 83 95 20 00
Fax : 03 83 96 27 57
www.pont-a-mousson.com

ALLEMAGNE ET EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

Délégation Générale

Viktoria-Allee 3-5
D-52066 Aix-la-Chapelle
Tél. : (49) (241) 516 0
Fax : (49) (241) 516 24 44
www.saint-gobain.de

BENELUX

Délégation Générale

Boulevard de la Plaine, 5
B-1050 Bruxelles
Tél. : (32) (2) 645 87 11
Fax : (32) (2) 645 87 95

ROYAUME-UNI ET RÉPUBLIQUE D'IRLANDE

Délégation Générale

Aldwych House
81 Aldwych
GB-Londres WC2B 4HQ
Tél. : (44) (0)20 7400 8800
Fax : (44) (0)20 7400 8899
www.saint-gobain.co.uk

ESPAGNE, PORTUGAL ET MAROC

Délégation Générale

Edificio Ederra - Centro Azca
Paseo de la Castellana n° 77
E-28046 Madrid
Tél. : (34) (91) 397 20 00
Fax : (34) (91) 397 26 26

ITALIE ET GRÈCE

Délégation Générale

Via E. Romagnoli, 6
I-20146 Milan
Tél. : (39) (2) 42 43 1
Fax : (39) (2) 47 47 98

PAYS NORDIQUES ET PAYS BALTES

Délégation Générale

Box 501
S-26050 Billesholm
Tél. : (46) 4 28 40 00
Fax : (46) 4 28 40 01

POLOGNE

Délégation Générale

Atrium Plaza
Al Jana Pawla II 29
00-867 Varsovie
Tél. : (48) 22 653 79 00
Fax : (48) 22 653 79 09

COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS (CEI)

Délégation

Volokolamskoye, Shosse,
1 « Proektny Institut # 2 »
125843 Moscou, Russie
Tél. : 7 (095) 937 32 23
Fax : 7 (095) 937 32 24
www.saint-gobain.ru

EURASIE

Délégation

Büyükdere Caddesi
Bahçeler Sok. Efe Han N°
20/1
Mecidiyeköy, Istanbul, Turquie
Tél. : (90) 212 275 67 76
Fax : (90) 212 275 67 34

ÉTATS-UNIS ET CANADA

Délégation Générale

750 E Swedesford Road
PO Box 860
Valley Forge, PA 19482-0101
Tél. : (1) (610) 341 70 00
Fax : (1) (610) 341 77 97
www.saint-gobain.com/us

BRÉSIL ET ARGENTINE

Délégation Générale

Avenida Santa Marina, 482
Agua Branca
05036-903 São Paulo SP
Tél. : (55) (11) 3874 7988
Fax : (55) (11) 3611 1598
www.saint-gobain.com.br

MEXIQUE - COLOMBIE - VENEZUELA

Délégation Générale

Horacio n°1855-502
Colonia Polanco
11510 Mexico DF
Tél. : 52 (55) 52 79 16 52
Fax : 52 (55) 52 79 16 99
www.saint-gobain.com.mx

CHINE

Délégation

Citic Building 24-5
19 Jian Gao Men Wai Da Jie
100004 Pékin
Tél. : (86-10) 65 01 33 27
Fax : (86-10) 65 12 98 43
www.saint-gobain.com.cn

ASIE-PACIFIQUE

Délégation Générale

Saint-Gobain Bldg
3-7 Kojimachi, Chiyodaku
102-0083 Tokyo
Tél. : (813) 52 75 08 61
Fax : (813) 52 75 08 69
www.saint-gobain.co.jp

ASIE DU SUD-EST

Délégation

15 Beach Road
04-02 Beach Centre
Singapour 189677
Tél. : (65) 63 34 26 36
Fax : (65) 63 34 53 25

INDE

Délégation Générale

Army and Navy Building
148 Mahatma Gandhi Road
400001 Bombay
Tél. : (91) 22 287 52 90
Fax : (91) 22 202 37 11
www.saint-gobain.co.in




SAINT-GOBAIN

Les Miroirs
92096 La Défense Cedex
www.saint-gobain.com